

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANUEDOC

Concertation publique - Rapport d'analyse des données et de synthèse des enjeux

Master Gestion Sociale de l'Environnement et Valorisation des
Ressources Territoriales

Institut National Universitaire Champollion, Albi



Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc



Remerciements

Nous remercions Daniel Vialelle, président du Parc, Xavier Beussart, directeur du Parc, Sophie Emont, chargée de mission évaluation, Karine Thomassin, chargée de projet rédaction de la Charte du Parc, ainsi que toute l'équipe du Parc pour la confiance qu'ils nous ont témoignée en nous permettant de travailler sur le projet de la revalorisation de la Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, un projet enrichissant et stimulant.

Un grand merci aux habitants du territoire de nous avoir consacré du temps lors de la réalisation de l'enquête de notoriété et des ateliers de cartographie participative.

Nous tenons également à remercier l'équipe pédagogique qui nous a accompagnés sur cet atelier: Frédérique Blot, Aurélie Dupard, Stéphane Aulagnier, Sophie Boudonis, Clotilde Cunienq, Raphaël Prouteau et Frédéric Martorell.

À l'équipe du Master GSE-VRT, les étudiants du Master 2, Yorick Alcaraz, Armand Benoit, Paul Brisard, Lucie Costes, Allan Coudert, Alexandre Derksen, Léo Dubus, Clémence Gayraud-Attard, Tess Halatas, Léa Jammot, Elise Marcadé, Luigi Navarro, Bastien Rousseau, Eliot Roux, Ousmane Sagna, Enzo Serra, Joséphine Thomine et en Master 1, Lamyat Bacar Ali, Matthis Da Costa, Leïa Delage, Clément Delort, Anaïs Fugit, Ilhan Gence, Mélanie Gouin, Achraf Issiakov, Maëlle Lacoste, Laurène Lucehini, Agathe Marchais, Armelle Moreau, Lilou Pegourié, Lisa Pellegrins, Théo Reynes, Paul Sallefranque, Esteban Silvestre, Perrine Toussaint et Jessica Virgona, un grand merci à tous et à toutes pour avoir tenté de prendre en main et de s'acquitter avec plus ou moins de succès des tâches petites ou grandes qui ont été confiées de manière à assurer le fonctionnement d'un collectif composé de deux promotions.

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose que pierre. Mais, de collaborer, elle s'assemble et devient temple. »

Antoine de Saint-Exupéry

Table des matières

Introduction.....	7
1. Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.....	9
1.1. Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?.....	9
1.2. Territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.....	10
1.2.1. Entités administratives.....	10
1.2.1.1. Échelle départementale.....	10
1.2.1.2. Échelle intercommunale.....	11
1.2.1.3. Échelle communale.....	11
1.2.2. Répartition de la population.....	12
1.2.3. Économie et pôles.....	13
1.2.4. Paysage et biodiversité.....	17
1.2.4.1. Une diversité paysagère et hydrologique remarquable.....	17
1.2.4.2. Une biodiversité préservée.....	19
1.2.5. Culture et patrimoine.....	20
1.2.6. Schéma systémique des actions du PNR du Haut-Languedoc.....	22
1.3. Gouvernance du PNR HL.....	23
1.3.1. Historique de création et évolution.....	23
1.3.2. Statut juridique.....	23
1.3.3. Fonctionnement.....	24
1.3.3.1. Le Comité syndical.....	24
1.3.3.1.1. Les membres délibératifs.....	24
1.3.3.1.2. les membres non délibératifs.....	26
1.3.3.2. Le Bureau Syndical.....	31
1.3.3.2.1. Le président et son directeur.....	32
1.3.3.2.2. Les autres instances du Parc.....	32
1.3.3.2.3. Le budget.....	32
1.3.4. Les rôles.....	34
1.4. La charte.....	36
1.4.1. Qu'est-ce que la charte d'un PNR ?.....	36
1.4.1.1. Un contrat.....	36
1.4.1.2. Un projet.....	36
1.4.1.3. Un document.....	36
1.4.1.3.1. Le rapport.....	36
1.4.1.3.2. Le plan.....	38
1.4.1.3.3. Les annexes.....	38
1.4.2. La charte actuelle.....	39
1.4.2.1. Les enjeux majeurs.....	39
1.4.2.2. Un périmètre de Parc élargi.....	40
1.4.2.3. Le projet opérationnel.....	42
1.4.2.3.1. Axe 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages.....	42
1.4.2.3.2. Axe 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du XXIe siècle.....	43
1.4.2.3.3. Axe 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et	

culturelle.....	44
1.4.3. L'évaluation de la charte.....	45
1.4.3.1. Une évaluation cadrée par la réglementation.....	45
1.4.3.2. Les modalités de l'évaluation définies dans la charte.....	46
1.4.3.3. La mise en pratique avec l'évaluation à mi-parcours.....	47
2. Méthodologie d'enquête.....	49
2.1. L'enquête de notoriété 2023.....	50
2.1.1. Déroulement de l'enquête.....	50
2.1.2. Analyse de l'enquête de notoriété.....	50
2.1.3. Analyse croisée.....	51
2.2. Méthode d'analyse des données recueillies par le PNR du Haut-Languedoc.....	52
2.2.1. Les stands publics.....	52
2.2.2. Les réunions publiques.....	53
2.2.3. Les grilles d'observation.....	53
2.3. Méthode de communication et de réalisation de la cartographie participative.....	54
2.3.1. Répertorier les contacts des habitants.....	54
2.3.2. Invitation des habitants aux ateliers de cartographie participative.....	55
2.3.3. Élaborer un flyer.....	56
2.3.4. Élaborer un communiqué de presse en vue de la restitution finale.....	56
2.3.5. La mise en place de l'atelier de cartographie participative.....	57
2.4. Méthode d'analyse des différentes données recueillies.....	58
2.4.1. La méthode AFOM.....	58
2.4.2. Mise en place de la méthode AFOM.....	58
2.5. Méthode audio-visuelle.....	59
2.5.1. Objectif, organisation et script.....	59
2.5.2. Tournage.....	60
2.5.3. Dérushage et montage.....	60
3. Résultats.....	61
3.1. Données quantitatives : l'enquête de notoriété 2023.....	61
3.1.1. L'approche de l'enquête.....	61
3.1.2. L'échantillonnage des communes et de la population enquêtée.....	61
3.1.3. Les résultats de l'enquête de notoriété.....	64
3.1.3.1. Les connaissances des habitants sur le PNR-HL.....	64
3.1.3.2. La Marque Valeur Parc (VP).....	70
3.1.3.3. Représentations du territoire.....	72
3.1.3.4. Analyse croisée.....	76
3.1.4. Évolutions entre 2018 et 2023	76
3.1.4.1. Evolution des questions centrées sur le PNR-HL.....	77
En résumé/Évolutions les plus notables.....	80
3.1.4.2. Evolution du profil socio-démographique des enquêtés.....	80
3.1.5. Evolution de la notoriété du parc dans le temps.....	82
3.2. Données qualitatives : la perception des habitants pour le futur.....	84
3.2.1. Stands.....	84
3.2.2. Réunions publiques.....	101
3.2.3. Cartographie participative.....	108
3.2.3.1. Administration/Gouvernance.....	111

3.2.3.2. Agro-sylviculture.....	112
3.2.3.3. Biodiversité.....	114
3.2.3.4. Eau.....	115
3.2.3.5. Économie.....	118
3.2.3.6. Énergie.....	119
3.2.3.7. Socio-culturel.....	122
3.2.3.8. Tourisme.....	123
3.2.3.9. Urbanisme.....	125
3.2.3.10. Autre.....	126
3.2.3.11. Grilles AFOM de la cartographie participative.....	127
3.2.4. Les questionnaires en ligne.....	131
3.2.5. Bilan des perceptions pour le futur.....	138
3.3. Les enjeux cruciaux.....	145
Tableau des enjeux cruciaux par thématique.....	145
4. Discussion des résultats.....	148
4.1. Les données recueillies par le master et le PNR.....	148
4.2. Méthodes de recueil de données.....	150
4.2.1. Discussion de l’approche méthodologique.....	150
4.2.2. Stands et réunions publiques.....	151
4.2.2.1. Les réunions publiques.....	151
4.2.2.2. Les stands.....	152
4.2.3. Cartographie participative.....	153
4.2.3.1. Les grilles d’entretien et d’observation :.....	153
4.2.3.2. La communication avec les habitants.....	154
4.3. Biais des résultats.....	156
4.3.1 Discussion générale de la méthode AFOM.....	156
4.3.2 Discussion des résultats de la cartographie participative.....	156
4.4. Pistes d’amélioration de la démarche d’intégration des habitants au développement territorial.....	157
Conclusion.....	158
Bibliographie.....	159
Annexes.....	161
Annexe 1: Enquête de notoriété 2018.....	161
Les connaissances des habitants sur le Parc.....	161
Les actions entreprises par le PNR-HL et leur marge de progression.....	161
La Marque Valeur Parc.....	162
Les représentations des habitants sur le territoire du Parc.....	163
Conclusion de l’enquête de notoriété de 2018.....	163
Annexe 2 Synthèse de l’analyse croisée de l’enquête de notoriété.....	164

Glossaire

CA	Chambre d'agriculture
CCI	Chambres de commerce et d'industrie (CCI)
CESER	Conseil économique social et environnemental de la région Occitanie
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CMA	Chambres des métiers et de l'artisanat
DTI	Développement territorial intégré
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
PNR	Parc Naturel Régional
PNR-HL	Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale

Révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Introduction

Les étudiants du Master Gestion Sociale de l'Environnement et Valorisation des Ressources Territoriales de l'Institut National Universitaire Champollion d'Albi ont reçu une commande de la part du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (PNR-HL), axée sur la révision de la Charte de ce dernier.

Le PNR du Haut-Languedoc, créé en 1973, est un syndicat mixte ouvert. Son territoire s'étend au cœur de la Région Occitanie, à cheval sur les départements du Tarn et de l'Hérault. Les Syndicats Mixtes sont des établissements publics regroupant diverses échelles de gouvernance (Régions, Départements, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, communes). Le PNR du Haut-Languedoc regroupe 118 communes (54 communes du Tarn et 64 communes de l'Hérault).



Figure 1 : Territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
(Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc)

Le projet de révision de la charte comporte différentes phases :

- la phase préparatoire (lancement de la Révision de la Charte, engagement de la Région Occitanie dans ce projet) ;
- l'élaboration du projet de territoire (évaluation de la Charte actuelle, réalisation du diagnostic du territoire, rédaction du nouveau projet de territoire 2028 - 2043) ;
- la validation intermédiaire (l'État examine le nouveau projet du territoire, l'autorité environnementale donne son avis, enquête publique) ;

- la **validation finale** (le Premier Ministre valide le nouveau projet de territoire, les collectivités votent pour adhérer à ce nouveau projet, le préfet vérifie la légalité de la procédure, le Premier Ministre signe le décret de classement du Parc Naturel Régional).

L'objectif de la commande pour le Master GSE-VRT reposait sur la seconde étape : l'élaboration du projet de territoire et plus précisément la réalisation du diagnostic du territoire. Pour cela, un processus de concertation a été mis en place par le Parc afin d'intégrer la population du territoire à la révision de la Charte du PNR du Haut-Languedoc. Le master GSE-VRT s'est engagé dans l'analyse des données récoltées auprès des habitants.

Ce processus de concertation intervient lorsque des projets publics, tels que le renouvellement d'une charte, sont en cours. Son objectif est d'impliquer les citoyens dans les réflexions et les décisions du projet. Cette démarche découle en partie de la volonté des citoyens d'exprimer leur point de vue, résultant souvent de conflits liés à des projets d'infrastructures.

La loi prévoit que la révision de la Charte d'un PNR soit soumise à enquête publique (III de l'article L333-1 du code de l'environnement). Pour répondre à cette obligation réglementaire, le PNR du Haut-Languedoc a opté pour une approche concertative plutôt que de soumettre la charte à l'avis de la population. Cette décision vise à accroître la construction participative dans la révision de la charte. La concertation peut avoir lieu à différents stades d'un projet, mobilisant les participants aussi bien pendant son déroulement que pour discuter des modalités de sa mise en œuvre.

Dans le cadre du renouvellement de la charte, cette concertation se traduit par des stands, des réunions publiques et des enquêtes de notoriété. En outre, le Master GSE-VRT a mené un travail de cartographie participative.

Nous nous sommes ainsi penchés sur la manière la plus appropriée de recueillir les opinions, les expériences et les pratiques des populations afin de réorienter la nouvelle charte vers les enjeux d'avenir du territoire.

Dans un premier temps, cette intégration de la population contribue au développement territorial intégré (DTI). D'après Claude Jacquier, le DTI repose sur une capacité politique à organiser des négociations entre des acteurs collectifs, à favoriser des coopérations de différentes natures susceptibles de co-construire des arrangements "viables, vivables et équitables" entre les acteurs des différents secteurs (économie, social, culture environnement) et à produire des innovations institutionnelles pour les soutenir. Dans une perspective de DTI, il est donc indispensable de connaître les aspirations de la population concernant son territoire, ainsi que sa relation tant avec ce dernier qu'avec le Parc.

De plus, les outils de concertation offrent une diversité de formats complémentaires pour recueillir les témoignages de manière exhaustive (qualitatif) et à grande échelle (quantitatif). Leur variété assure l'accessibilité à la phase de consultation, l'inclusivité et la complémentarité des données collectées, favorisant ainsi une participation engagée et représentative de la population dans le processus de renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional.

Ainsi, cette démarche participative s'inscrit dans une vision plus large de développement territorial intégré et qui mène au questionnement suivant :

Comment la concertation citoyenne pour le renouvellement de la charte participe à inscrire le Parc dans une approche intégrée du développement territorial qui a pour objectif la résolution systémique et collaborative des problématiques spécifiques du territoire ?

1. Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

1.1. Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?

Pour être classé Parc Naturel Régional, un territoire choisi volontairement pour objectif de valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager tout en maintenant le développement économique et social de ce territoire. Pour prendre les décisions le concernant, le PNR réunit les collectivités, départements et EPCI qui forment un syndicat mixte.

D'après le décret n° 67-158 du 1er Mars 1967 instituant les PNR – Le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes peut être classé en « parc naturel régional » lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de le protéger et de l'organiser. La dénomination Parc naturel régional est réservée aux territoires classés comme tels selon la procédure prévue au présent décret.

Rappelons que dans les PNR, le «patrimoine » désigne l'ensemble des caractéristiques et particularités du territoire. Nous pouvons donc parler de patrimoine naturel (faune, flore, habitats, milieux, sites d'intérêt naturel), de patrimoine paysager (grands sites, ensembles paysagers), de patrimoine bâti (religieux, militaire, vernaculaire,...), de patrimoine culturel ou religieux (traditions, fêtes, langues locales, ...) et de patrimoine humain (ensemble des forces vives, ensemble des savoir-faire disponibles).

En 2023, 58 PNR couvrent 17,2 % du territoire métropolitain français, avec deux PNR ultramarins (les parcs naturels régionaux de Guyane et de Martinique), soit un peu plus de 9,5 millions d'hectares au total, et près de 4,4 millions d'habitants présents sur plus de 4 900 communes.

Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire français métropolitain et sont tous très différents : ils englobent de nombreux paysages très diversifiés, allant des volcans d'Auvergne au massif du Queyras, en passant par la Camargue, la Brière, ...

Les parcs naturels régionaux n'ont pas de limites administratives classiques, leurs limites sont souvent interdépartementales voire interrégionales. De plus, ils ne suivent pas scrupuleusement les limites communales. Une commune peut avoir seulement une partie de son territoire dans un PNR. En théorie, ce sont ces communes ainsi que d'autres acteurs locaux qui sont à l'initiative des projets de parcs naturels régionaux.

Il y a trois critères principaux qui font qu'un territoire peut devenir un parc naturel régional.

- Premièrement, la qualité et le caractère du patrimoine, c'est-à-dire le caractère du patrimoine par rapport à la région concernée, un ou des éléments de patrimoine présentant un intérêt reconnu au niveau national ou international, et un périmètre pertinent et logique par rapport à l'identité du territoire et au patrimoine.
- Deuxièmement, la qualité du projet, c'est-à-dire la précision des orientations et des mesures proposées au vu du diagnostic et des enjeux du territoire, ainsi que la qualité et la quantité de projet concernant des partenaires locaux (associations de protection culturelle ou de la nature, habitants, entreprises, élus, agriculteurs, ...).
- Enfin, la capacité de l'organisme de gestion à conduire le projet, c'est-à-dire l'adhésion des collectivités (communes, départements, régions...), les moyens humains et financiers mis à disposition, et les partenariats et concertations formalisés (accords, contrats d'objectif, conventions, ...).

Si le projet de territoire rassemble ces trois critères, il peut prétendre à un classement en tant que PNR.

Les mesures de protection environnementale s'appliquant dans les PNR sont les mêmes que sur le reste du territoire français. À la différence d'un Parc national, d'une Réserve naturelle ou d'un site classé, un PNR ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Il n'est absolument pas possible pour un PNR d'interdire, que ce soit la construction, la chasse, ou encore l'usage des sols. Rien ne peut être restreint réglementairement dans un PNR. Ce dernier fait respecter ses objectifs avant tout par la concertation, l'information, la sensibilisation et l'animation. Les actions du Parc sont dirigées vers les usagers du territoire (les habitants, les touristes, ...) dans le but de changer les comportements, d'où la devise des PNR : «convaincre plutôt que contraindre ».

1.2. Territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Comme évoqué précédemment, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc est composé de nombreuses communes, à la fois dans l'Hérault et le Tarn. Il se distingue par 18 unités paysagères, spécifiques à ce territoire.

1.2.1. Entités administratives

1.2.1.1. Échelle départementale

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc est à cheval sur les départements du Tarn et de l'Hérault, en région Occitanie. Le Parc possède une identité propre au Languedoc. Cependant, la limite entre les deux départements marque une frontière tangible sur de nombreux aspects. C'est une frontière naturelle structurée par les monts de Lacaune, le massif de l'Espinouse et la Montagne Noire venant épouser les limites départementales. Cela engendre de nombreuses conséquences quant à la représentation du territoire.

En termes de relief, le département du Tarn est façonné par une stratification altitudinale : les pentes douces en haute altitude deviennent des plaines alluviales du bassin versant de l'Agout. Côté héraultais, les contreforts des monts avec la vallée de l'Orb sont bien marqués et les activités ont tendance à s'y concentrer. Dû aux nombreux massifs, le PNR-HL bénéficie de différents climats. Au nord-ouest, le parc bénéficie d'un climat tempéré, constant à l'année alors que l'est a un climat subtropical humide, qui a une pluviométrie similaire au climat tempéré.

Les conditions hydriques plus humides côté tarnais et plus sèches côté héraultais amènent aussi une sectorisation des activités. Le côté tarnais se veut plus propice aux activités pastorales/cultures céréalières, à l'exploitation des ressources en eau et l'exploitation forestière. Le département héraultais peut s'appuyer sur le tourisme et la viticulture grâce à son climat.

1.2.1.2. Échelle intercommunale

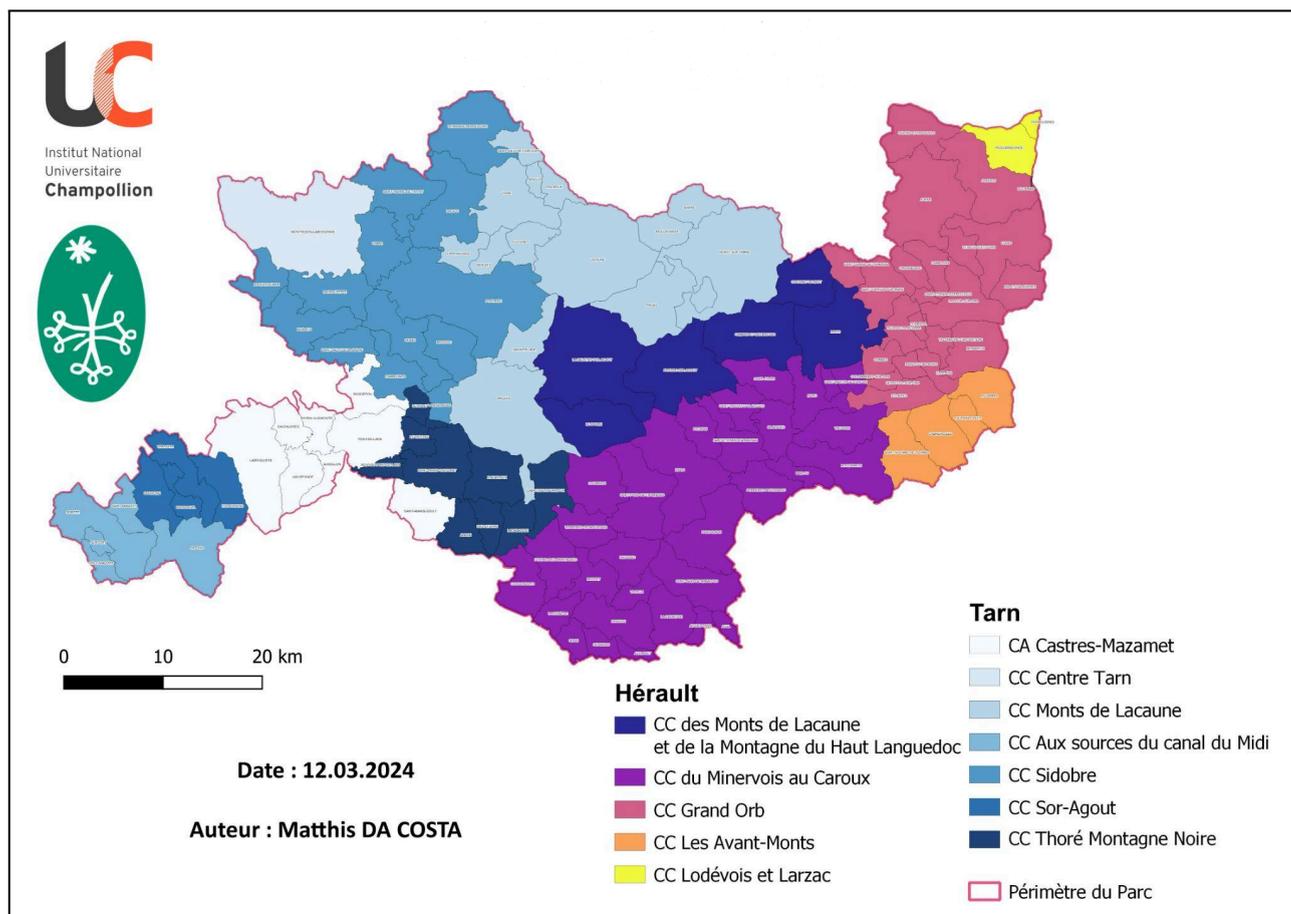


Figure 2 : EPCI composant le PNR-HL

Parmi les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) composant le Parc (12 au total), il en existe deux types :

- Ceux au centre du PNR-HL (au nombre de cinq : Monts de Lacaune, Thoré, Minervois, Grand Orb, et dans une moindre mesure du Sidobre). Ils composent plus de 80% voire la totalité des communes du Parc dont les initiatives et intérêts épousent celles du Parc.
- Ceux en périphérie du PNR-HL à une échelle plus ou moins élevée. Certains EPCI ne comptent que quelques communes dans le PNR-HL. Les restrictions, encadrements et développements liés au Parc ne concernent alors qu'une petite partie de l'EPCI. Les actions menées et les implications de ceux-ci sont alors marginalisées et transférées parmi les compétences des communes.

1.2.1.3. Échelle communale

Sans les extensions futures prévues, le parc naturel compte 118 communes. Celles-ci constituent un socle institutionnel du Comité Syndical. Les communes peuvent solliciter un appui des services du Parc sur plusieurs points :

- organisation d'expositions et de conférences ;
- organisation dans la réduction des pertes alimentaires ;
- mise à disposition de vélos électriques ;

- accompagnement dans la rédaction de PLU(i) ;
- appui logistique et réglementaire autour des zones Natura 2000 ;
- sensibilisation et valorisation sur la Trame Noire (régulation de l'éclairage public).

1.2.2. Répartition de la population

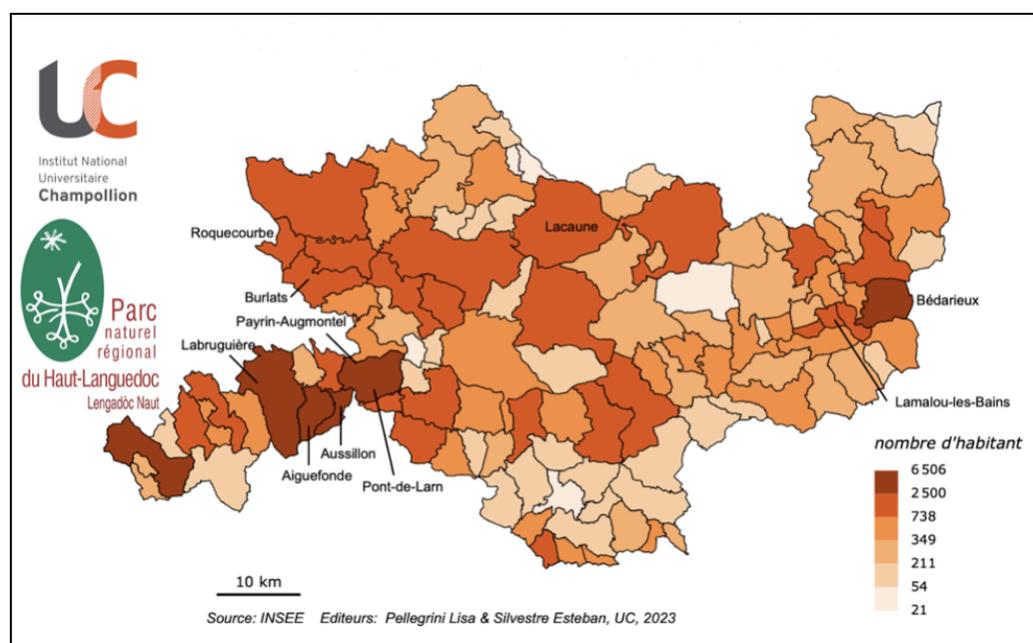


Figure 3 : Répartition de la population sur le territoire du PNR-HL
(Source : Diagnostic territorial M1)

Le PNR-HL est situé à équidistance des métropoles toulousaine et montpelliéraine en Occitanie. De par son caractère rural, cette zone est sujette à une désertification de son territoire et un vieillissement de sa population.

En 2020, 88 570 habitants étaient répartis sur les 118 communes du Parc soit une densité de 29 hab/km². Cependant, la population était inégalement répartie entre les départements mais aussi entre les territoires : le Tarn concentrait plus de la moitié des habitants du Parc (60,7%). De plus, plus de 106 communes possèdent moins de 2000 habitants. Certains pôles de concentration des populations se dégagent : Labruguière (6 510 hab.), Aussillon (5 795 hab.), Bédarieux (5 736 hab.). Depuis 2014, le Parc a perdu 1802 habitants et peut s'expliquer par l'exode rural.

Au cours des dernières décennies, le PNR-HL a connu une diminution progressive de la taille des ménages, passant d'une moyenne de 3,1 personnes par ménage en 1990 à 2,4 personnes en 2020. Cette tendance s'aligne avec le vieillissement de la population du territoire. Entre 2014 et 2020, les ménages composés d'une seule personne (célibataires, veufs ou divorcés sans enfants à charge) représentaient 36,6% de la population.

Parmi la population, les retraités sont surreprésentés et les catégories socio-professionnelles actives majoritaires sont les ouvriers et les employés. Les actifs représentent 54,3% des habitants et se retrouvent majoritairement côté tarnais du Parc. La population active du PNR-HL (de 15 à 65 ans) représente 54% de la population totale. Parmi eux, 72,8% sont considérés comme actifs, tandis que 27,2% sont inactifs (étudiants, pré-retraités et autres inactifs).

L'analyse démographique globale souligne le vieillissement du territoire, avec une augmentation de 19% de l'indice de vieillissement entre 2014 et 2020. La classe d'âge moyenne a évolué de 45-59 ans en 2014 à 60-74 ans en 2020. La décroissance observée dans la taille des ménages depuis 1990 s'aligne avec cette tendance au vieillissement. En termes de répartition géographique, les actifs se concentrent du côté tarnais, contribuant à l'explication de la perte démographique globale du territoire, un phénomène communément observé dans les zones rurales en France, où les populations tendent à se déplacer vers les centres urbains.

1.2.3. Économie et pôles

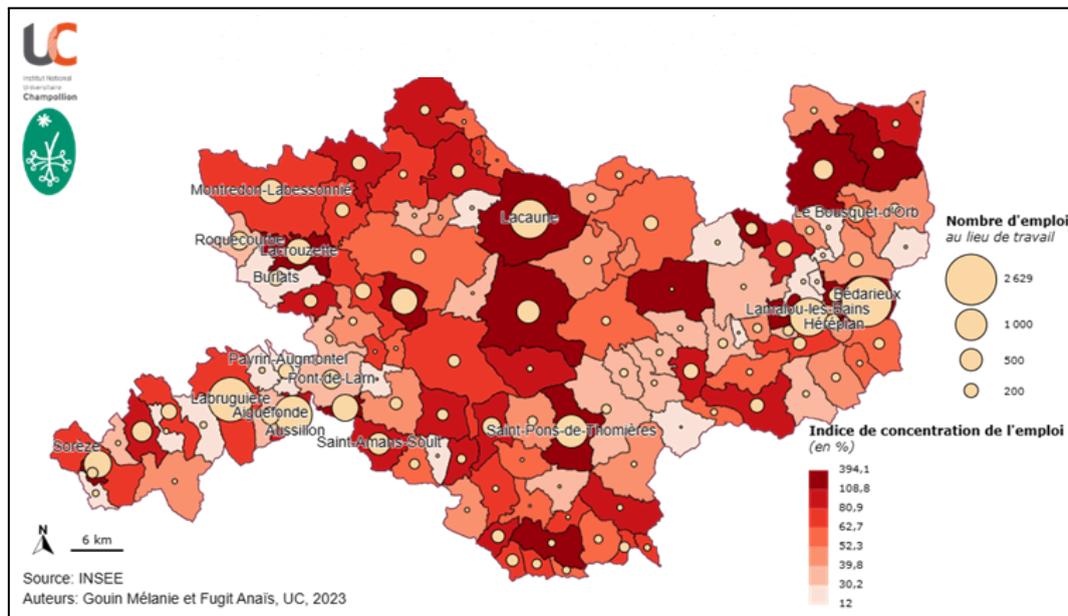


Figure 4 : Indice de concentration et répartition de l'emploi sur le territoire du PNR-HL
(Source : Diagnostic territorial M1)

En 2020, le taux d'activité était évalué à 72,8%. Un taux d'activité plus faible est à mentionner pour l'Hérault. La situation géographique semble impacter la dynamique de l'emploi. Influencé par la faible densité de population dans les zones rurales isolées, le chômage est un défi majeur des territoires ruraux. Passant de 13% en 2014 à 12% en 2020, le chômage impose des disparités persistantes, particulièrement à l'est du Parc. L'influence de la démographie couplée à une prédominance de retraités constitue un élément entravant le dynamisme économique.

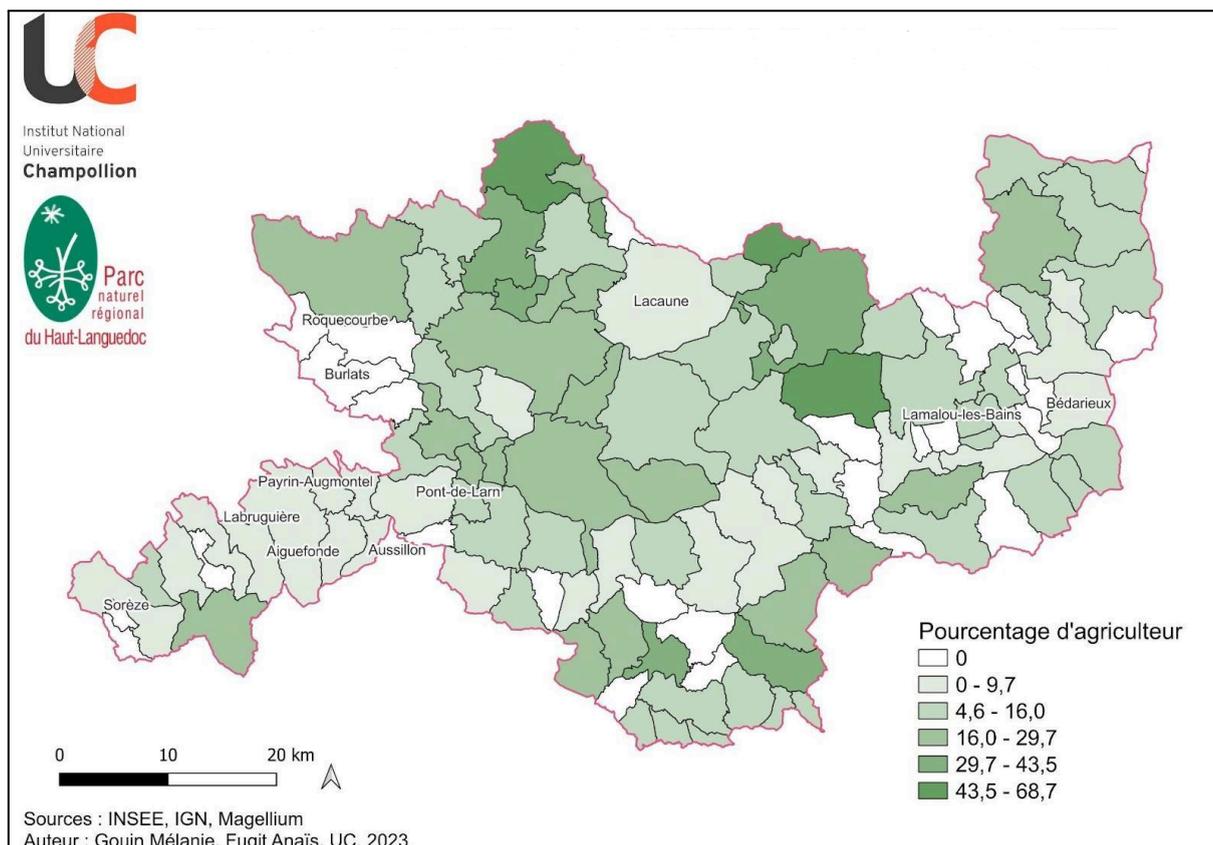
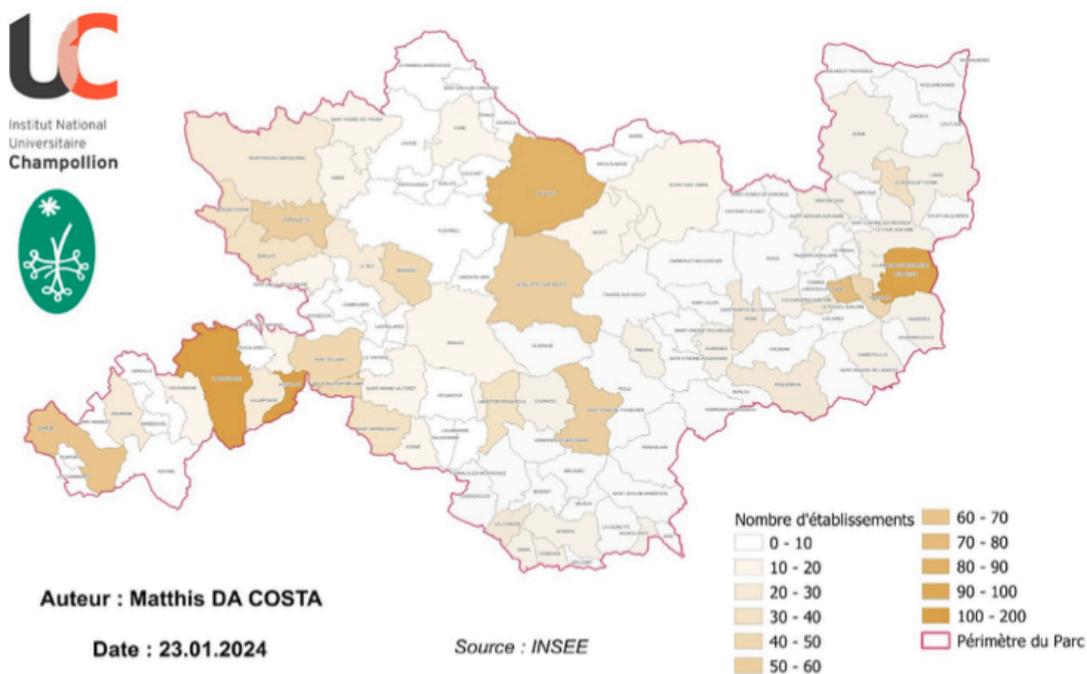


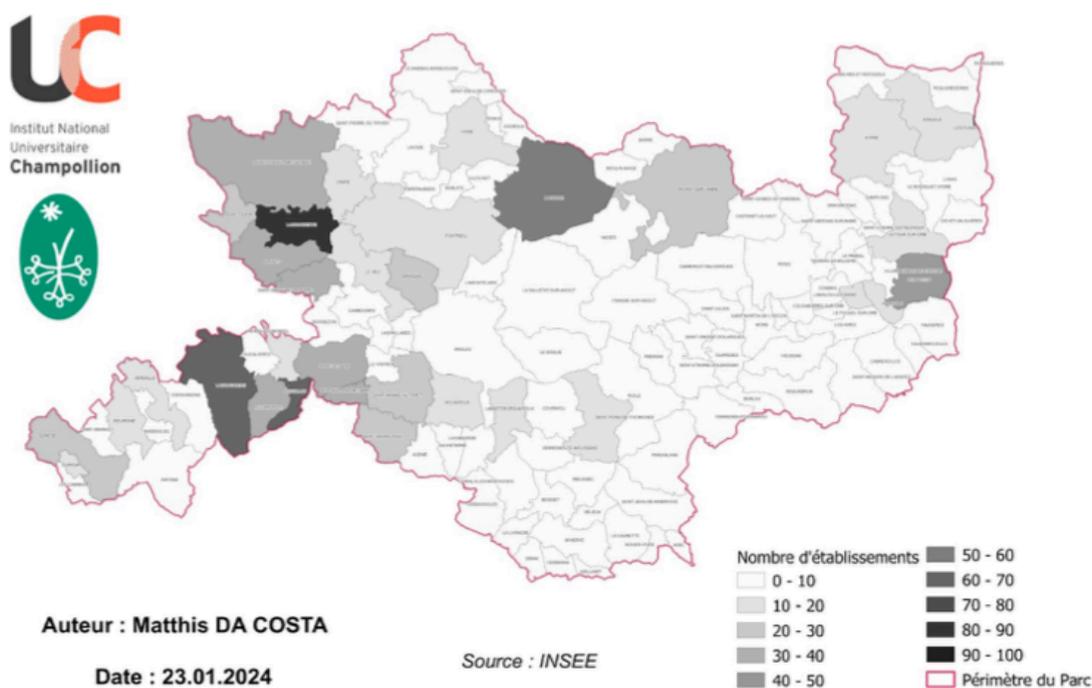
Figure 5 : Répartition des agriculteurs sur le territoire du PNR-HL
(Source : Diagnostic territorial M1)

Le paysage professionnel du Parc surprend en démontrant que, malgré son caractère rural, l'agriculture ne représente qu'une part relativement faible de l'emploi total (29 communes sans agriculteur, seules neuf avec plus de 30% d'agriculteurs). La tertiarisation de l'économie se manifeste par une prédominance des employés, ce qui peut s'expliquer par la taille croissante des exploitations agricoles et la diminution du nombre d'agriculteurs (supérieur à la moyenne nationale).

L'agriculture locale a marqué historiquement le territoire par ses pratiques pastorales. Le pastoralisme est une pratique agricole qui regroupe de nombreuses activités d'élevage mettant en avant le pâturage naturel du bétail comme principale ressource de fourrage. Cette emprise est notamment visible dans le nord du massif de Lacaune avec les élevages bovins et ovins.



*Figure 6 : Répartition des employés et ouvriers sur le territoire du PNR HL
 (Source : Diagnostic territorial M1)*



*Figure 7 : Emprise du secteur commercial/industriel par commune du Parc
 (Source:INSEE)*

L'industrie et les commerces sont concentrés autour des pôles urbains du territoire. Ces secteurs contribuent à l'économie du territoire avec les carrières du Sidobre à Lacrouzette, en aval de Mazamet, et à Lacaune et Bédarieux. Ainsi, cela permet de dégager trois axes économiques majeurs : à l'ouest, l'aire urbaine Castres-Mazamet, Lacaune de manière plus centrale et Bédarieux à l'est. Le développement économique est alors très aléatoirement réparti sur le territoire.

L'exploitation forestière, basée sur une couverture forestière s'étendant sur 67% du territoire, contribue à 8% des emplois dans le Parc. C'est un des principaux secteurs d'activité du Parc. La filière est organisée selon une structure définie avec des stratégies appliquées selon des politiques spécifiques à l'échelle du territoire. Avec une couverture forestière principalement composée de feuillus, c'est pourtant la production issue des résineux qui rayonne.

Des actions autour du développement durable se dégagent des chaufferies collectives et des réseaux de chaleur (dont ce même bois contribue de 85 % à 100 % de l'énergie circulante). L'autre partie du volume de bois exploité contribue à la notoriété du Parc à travers l'exportation de panneaux. Les différents acteurs coopérant dans ce réseau sont répartis de manière uniforme sur le territoire tarnais, avec une légère concentration des acteurs entre Labruguière et Mazamet. À noter que le stockage de bois est aussi appuyé par l'ONF (Office National des Forêts) et les différents EPCI.

1.2.4. Paysage et biodiversité

1.2.4.1. Une diversité paysagère et hydrologique remarquable

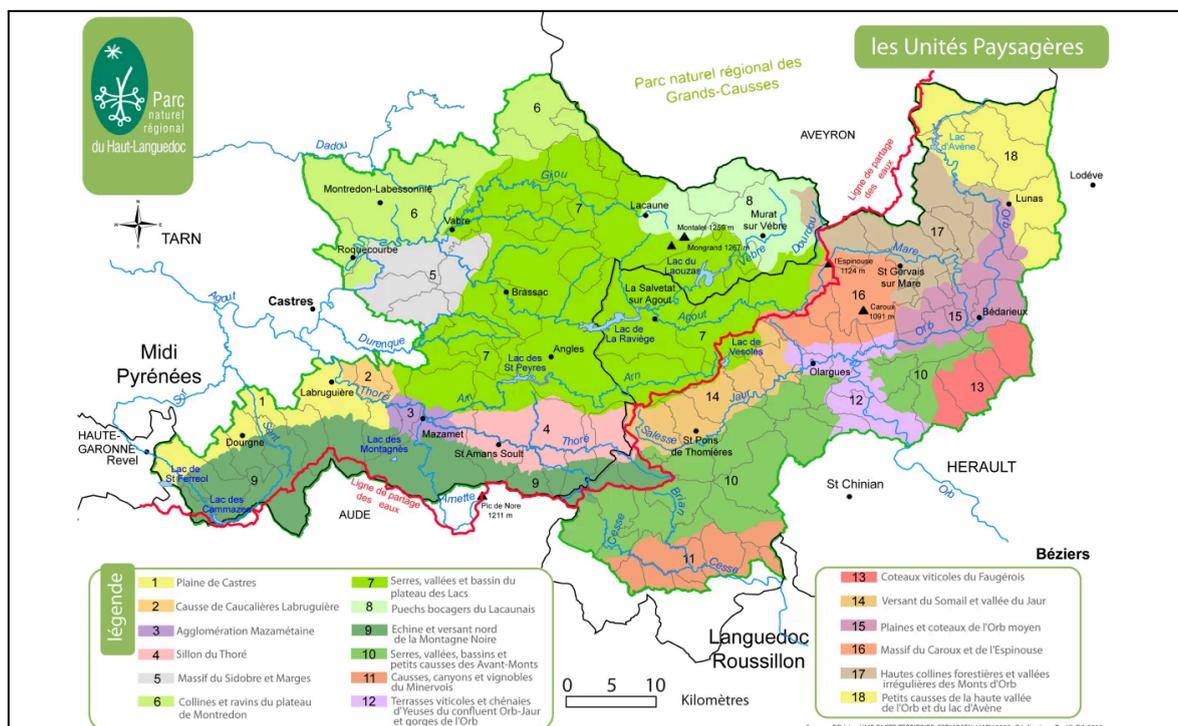


Figure 8 : Les Unités Paysagères du PNR-HL
(Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc)

Le territoire du Parc se distingue par sa grande diversité paysagère avec 18 unités paysagères. C'est notamment ce qui permet au PNR du Haut-Languedoc de se démarquer des autres PNR.

L'eau vient s'ajouter comme élément majeur du territoire. Son inhabituelle abondance s'explique par une pluviométrie particulièrement généreuse autour des massifs. Le PNR-HL couvre deux réseaux hydrographiques. Le bassin versant de l'Agout à l'ouest accueille de nombreux cours d'eau convergeant vers l'Agout. Les bassins versants méditerranéens de l'est logent majoritairement des ruisseaux affluents de l'Orb.

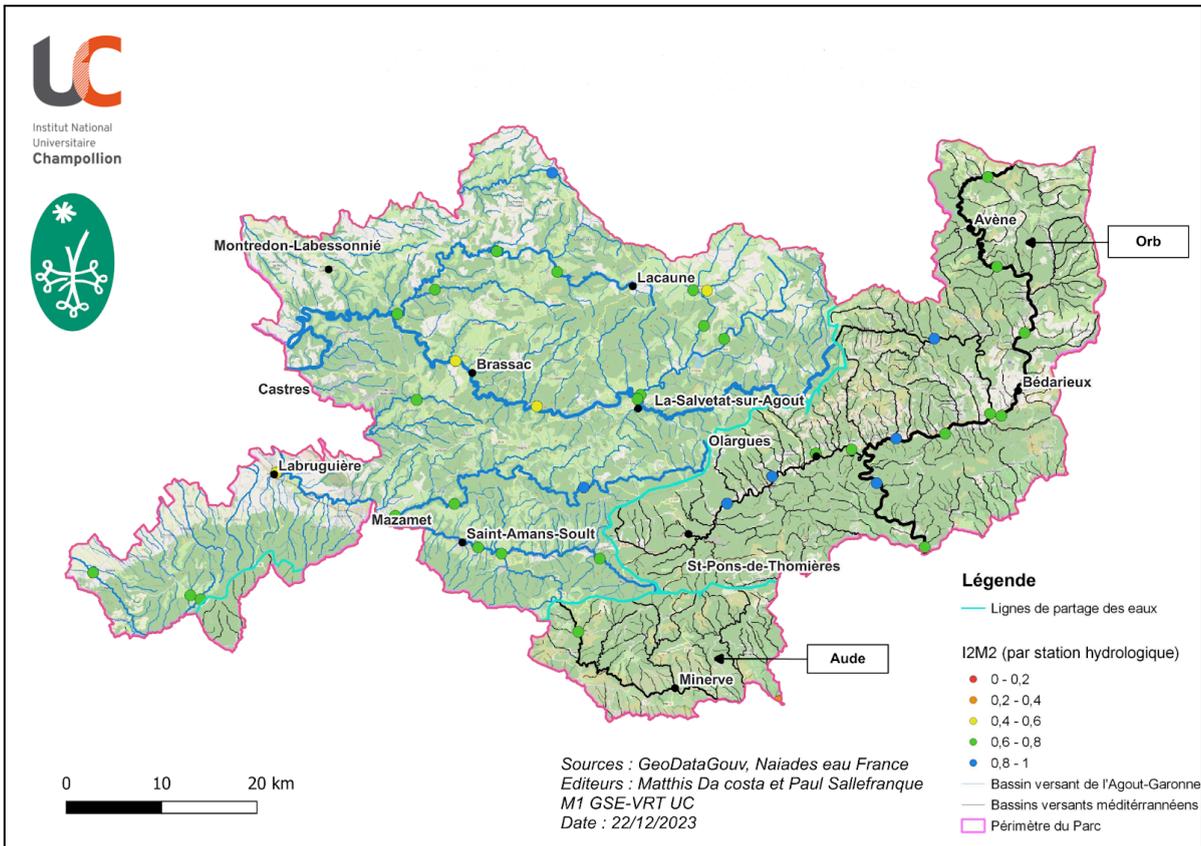


Figure 9 : Réseau hydraulique du PNR-HL
(Source : Diagnostic territorial M1)

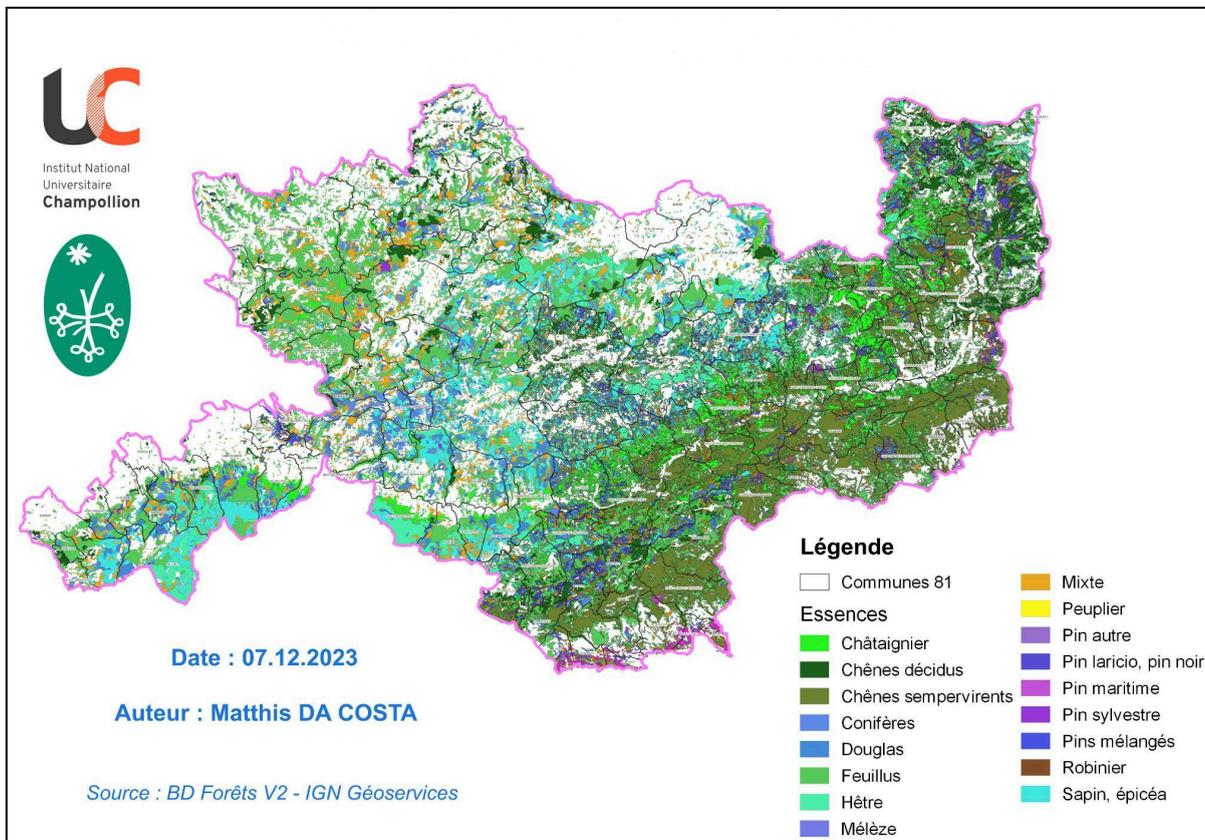


Figure 10 : Couverture forestière du PNR-HL
(Source : Diagnostic territorial M1)

Le territoire possède une diversité de couvertures végétales composées de pelouses naturelles, de broussailles méditerranéennes et de massifs forestiers, recouvrant la majeure partie du territoire. Ces massifs sont principalement composés de feuillus, fragmentés par des prairies. Répartis en strates et en fonction du climat, ces massifs forestiers accueillent également des conifères. Ces derniers ont une répartition éparse mais homogène dans le Parc.

Le PNR-HL peut aussi compter sur d'autres paysages moins connus, mais tout aussi remarquables, comme les Causses de Labruguière et Caucalières qui se distinguent de la couverture forestière dominante. Ce milieu constitue l'ensemble de prairies/pelouses sèches autrefois plus abondantes avec un pastoralisme actif dans le Haut-Languedoc. Ce type d'habitats est riche en biodiversité (concentration en espèces). Ce lieu constitue ainsi le principal hotspot de biodiversité du Parc. Toutefois, d'autres sites apparaissent comme d'intérêt patrimonial (sagnes, grottes...).

1.2.4.2. Une biodiversité préservée

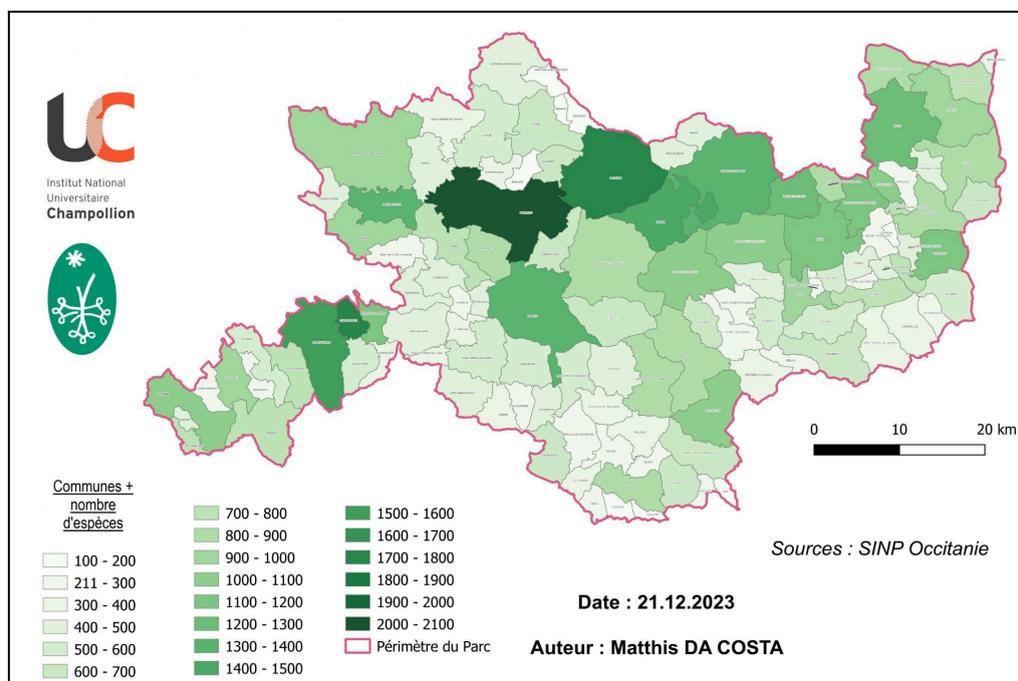


Figure 11 : Biodiversité par commune du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (Source : diagnostic territorial M1)

Le Parc a de nombreuses spécificités en termes de biodiversité. Plusieurs zones du Parc sont classées Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 ou de type 2, ou sont répertoriées Zone Natura 2000. Ces dernières sont notamment présentes au sud du PNR-HL. Ces zones sont de deux natures : les Zones de Protection Spéciale qui concernent les oiseaux et les Zones Spéciales de Conservation qui concernent les espèces de la Directive Habitats.

La conservation de certaines espèces comme le lézard ocellé, l'aigle de Bonelli, les azurés et la pie-grièche à tête rousse est assurée par les Plans Nationaux d'Actions. Leur suivi au niveau du Parc tient d'ailleurs du maillage communal. C'est avec les (micro)mammifères que le territoire se distingue en patrimonialité. Le PNR-HL est une aire de prospérité pour le campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et la crossope de Miller (*Neomys anomalus*) par exemple. Le Parc est

également le refuge d'autres espèces en voie d'extension comme le castor d'Europe ou le goujon occitan.

Ces espèces ont la possibilité de contribuer à l'identification au territoire du Parc pour l'aspect "nature", et font partie du paysage de fond culturel du Parc avec leurs dénominations en langue régionale. Ces espèces font partie du spectre spécifique des TEK (Traditional Ecological Knowledges) des habitants du territoire, au même titre que celles sur les fruits et céréales locaux avec, par exemple, une forte patrimonialité relative à la diversité dans les pommiers existant sur le territoire.

Les habitats naturels du Parc sont de sept types : les vignobles au sud-est surtout ; les landes dans le massif du Caroux et de l'Espinouse ; les surfaces d'exploitation agricole au nord de la Montagne Noire ; les surfaces pastorales sur le bassin versant atlantique ; les pelouses dans les Causses de Labruguière, Caucalières et à Dio-Valquières ; la végétation sclérophylle dans le Minervois et la commune de Roquebrun.

1.2.5. Culture et patrimoine

Le PNR-HL possède un territoire naturel riche composé d'une multitude de paysages, de climats, de reliefs propices aux activités de plein air : randonnée, vélo, VTT, cheval. Le Parc possède également un patrimoine culturel très important, mis en avant par la diversité des villages de caractère et des vestiges historiques. Ainsi, le PNR du Haut-Languedoc accueille chaque année plus de 50 000 touristes. Pour les accueillir et les guider, des points d'information sont répartis dans le Parc et jouent un rôle important dans l'accueil des visiteurs, la promotion des activités du Parc ou encore la sensibilisation à l'environnement.

Les savoirs-faire du Parc font de son territoire, un territoire connu au-delà de ses frontières :

- Lacaune, pour sa charcuterie et son eau de source ;
- La Salvetat-sur-Agout, toujours pour cette même eau ;
- Avène et/ou Lamalou-les-Bains pour leurs sources thermales ;
- Olargues, classé parmi les plus beaux villages de France ;
- Minerve, représentante du Minervois avec son aspect médiéval.

Certaines unités se distinguent comme éléments constitutifs de cette diversité et reconnus bien en dehors du Parc. Le Sidobre, lieu emblématique du territoire, est visité pour ses chaos granitiques et autres curiosités géologiques. Les Gorges d'Héric se déploient au sein de l'unité massif du Caroux et de l'Espinouse. Cette partie du territoire est privilégiée pour les activités de plein air, comme la randonnée, le canoë, l'escalade...

Le territoire valorise aussi un savoir-faire artisanal textile, de la verrerie ou la construction à partir de ressources locales (ardoise, genêt,...). Parmi ces constructions, des *pesquièrs* (petit étang), qui, même abandonnés, contribuent à l'emprise de la biodiversité de zone humide. Ce terme repose sur la culture ancienne du territoire : la langue occitane, pilier du territoire. Le Parc se trouve en aire quasi-centrale de la sphère occitanophone historique. Enfin, par rapport

aux autres PNR visés quant à l'occitan, le PNR HL se classe deuxième de l'ensemble sur la notoriété de la langue, et la population soutiendra des efforts de renforcement de celle-ci.¹

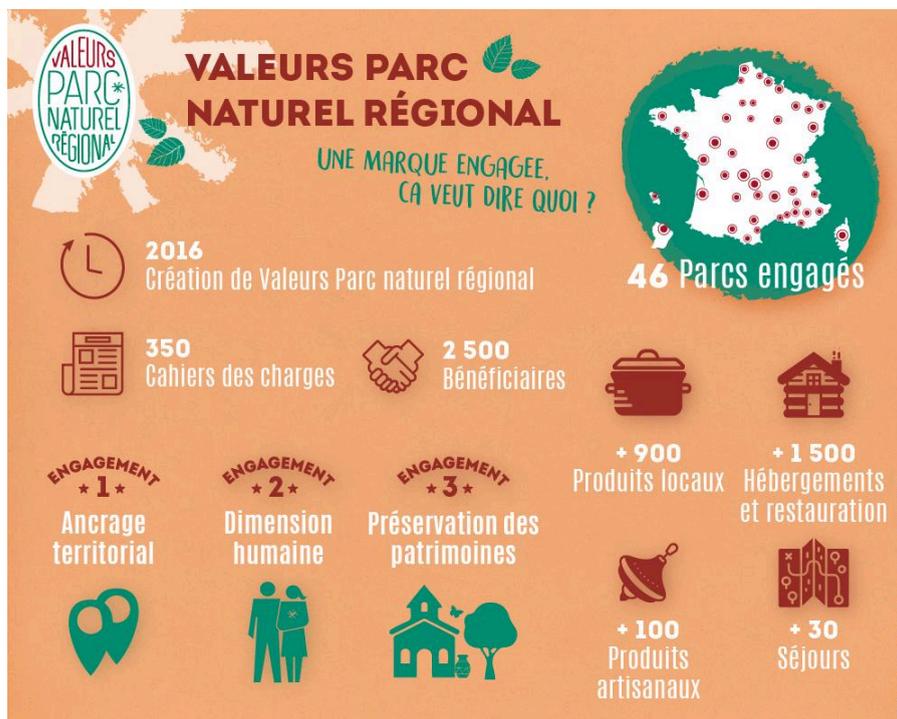


Figure 12 : La marque Valeurs Parc
(Source: Site Parcs Naturels Régionaux de France)

Pour valoriser l'ensemble des activités et productions du site, la **marque Valeurs Parc** a été créée. Elle est attribuée par les Parcs Naturels Régionaux aux professionnels présents sur leur territoire. Pour l'obtention de cette marque, les professionnels doivent répondre à certains critères, gage de qualité et d'un engagement en faveur de la préservation de l'environnement. Cette marque peut s'appliquer aux productions agricoles et artisanales, mais aussi aux hébergements et activités touristiques du territoire.²

¹ LANGUE OCCITANE : ÉTAT DES LIEUX 2020 - Résultats de l'enquête sociolinguistique relative à la pratique et aux représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et au Val d'Aran ; OPLO et Région Nouvelle Aquitaine

² Parcs Naturels Régionaux de France. Valeurs Parc Naturel régional, la marque collective au réseau des Parcs. Consulté le 31 janvier 2024. Disponible sur <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-enjeux/economie/valeurs-parc-naturel-regional/valeurs-parc-naturel-regional-la-marque>

1.2.6. Schéma systémique des actions du PNR du Haut-Languedoc

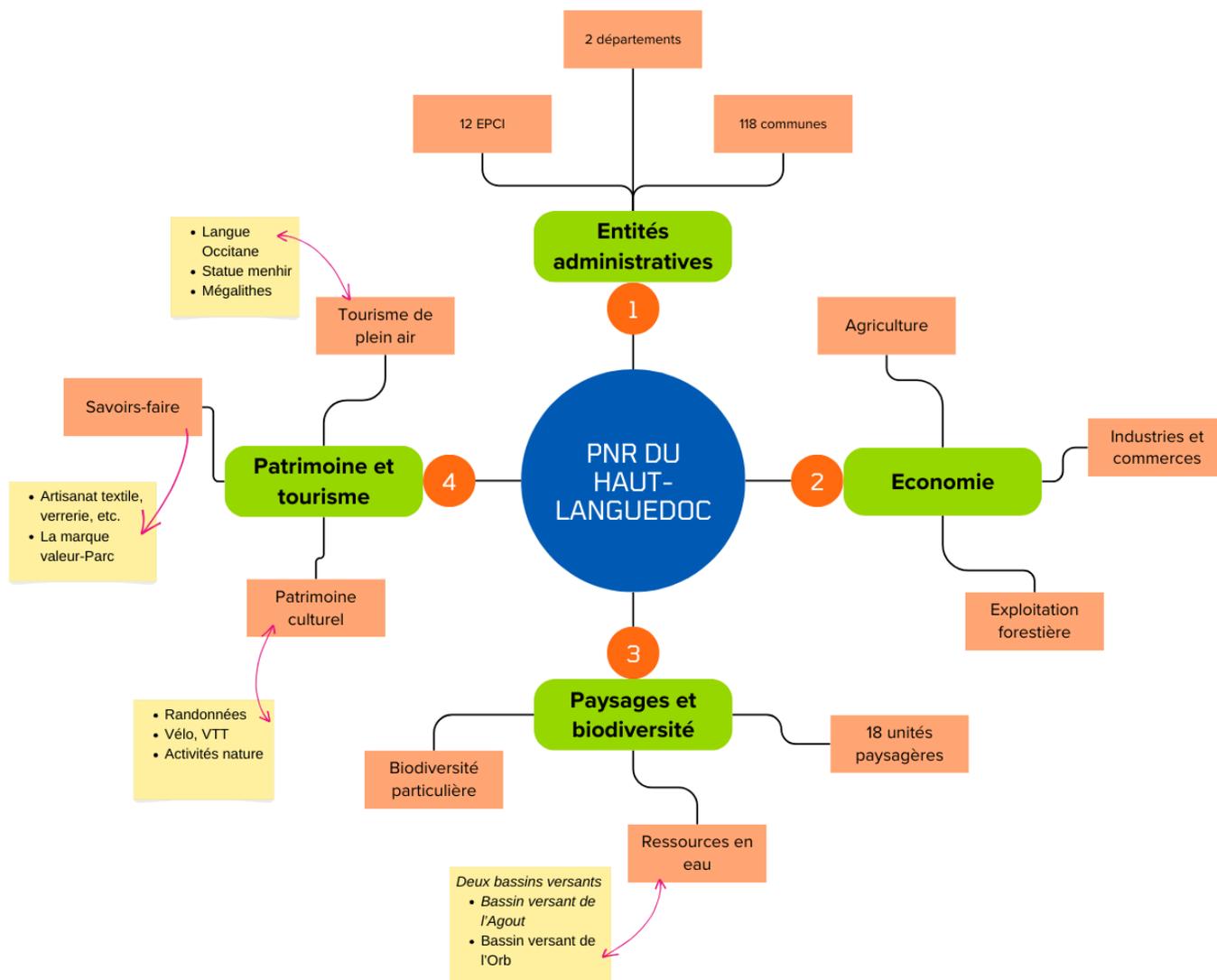


Figure 13 : Schéma systémique du PNR du Haut-Languedoc

1.3. Gouvernance du PNR HL

1.3.1. Historique de création et évolution

Le territoire du Haut-Languedoc a une histoire particulière. Durant la période d'après-guerre, dans les années 50-60, la France connaît une croissance économique et l'État investit dans l'aménagement des villes, créant par la suite un exode rural important. Le Haut-Languedoc est affecté par cet exode et vit alors une déprise économique et sociale (Derioz, 2007). À cette même période, les fréquentations touristiques augmentent, les habitations secondaires voient le jour et les touristes sont attirés par les activités sportives en pleine nature. C'est dans cette vague touristique que les Parcs Naturels Régionaux, de manière générale, ont vu le jour par le décret du 1^{er} mars 1967 (Dérioz, 2007). Comme évoqué précédemment, un territoire peut ainsi être classé en Parc Naturel Régional *“lorsqu'il présente un intérêt particulier, par la qualité de son patrimoine culturel et naturel, pour la détente, le repos des hommes et pour le tourisme”* (Legifrance, Décret 1^{er} mars 1967, Article 1). Par ailleurs *“L'initiative de toute demande de classement en parc naturel régional appartient aux communes, groupements de communes ou départements dont dépend le territoire concernés.”* (Décret du 1^{er} mars 1967, Article 4). Le PNR du Haut-Languedoc fait partie de la première génération de PNR et il a pour but premier de remédier au délaissement en *“développant leurs activités artisanales, agricoles et forestières, permettre la détente des habitants des métropoles languedociennes et des visiteurs du littoral Languedoc Roussillon pour un loisir paisible, un contact bienfaisant avec la nature, un enrichissement de l'esprit, et constituer ainsi un élément actif de l'aménagement du territoire des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées”* (décret de 1973). Après la création des régions, un décret du 15 octobre 1975 place cette instance dans la prise de décision de la charte et dans l'initiative de la création d'un PNR (Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, 2007). Pendant une dizaine d'années, de nombreuses lois ont ainsi modifié la gestion, les financements des parcs et ont promu leur utilité. C'est en 1999, que le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc aura une réelle refondation de ces missions. Après la loi paysage de 1993, le décret de juillet 1999 met en premier plan la préservation et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel et précise que *“l'excellence environnementale”* doit être moteur du projet économique (Dérioz, 2007).

Par la suite, le nombre de Parcs Naturels Régionaux en France augmente et des lois et des décrets viendront modifier, changer ou préciser les dispositifs juridiques, le classement et la gestion du PNR-HL. Par exemple, la loi Barnier de 1995 oblige les Parcs Naturels Régionaux à être gérés par des syndicats mixtes ouverts et plus par la région seule. En 2000, les dispositifs législatifs du parc sont encadrés par le code de l'environnement, et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) soumet la charte du parc à enquête publique. En 2023, 20 ans après, le PNR-HL compte 118 communes et il est l'un des plus grands PNR de France.

1.3.2. Statut juridique

Étant un syndicat mixte ouvert, le Parc Naturel régional du Haut-Languedoc inclut dans ses membres des personnes morales de droit public en plus d'intégrer les communes et EPCI qui composent son territoire (articles L5721-1 à L5722-11 du CGCT). Le PNR-HL a donc pour rôle de définir les projets de territoire en accord avec la Charte établie.³

³ Vie publique. Coopération locale : qu'est-ce qu'un syndicat mixte ? 02/05/2023. Consulté le 19 janvier 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/20121-cooperation-locale-quest-ce-quun-syndicat-mixte>

1.3.3. Fonctionnement

1.3.3.1. Le Comité syndical

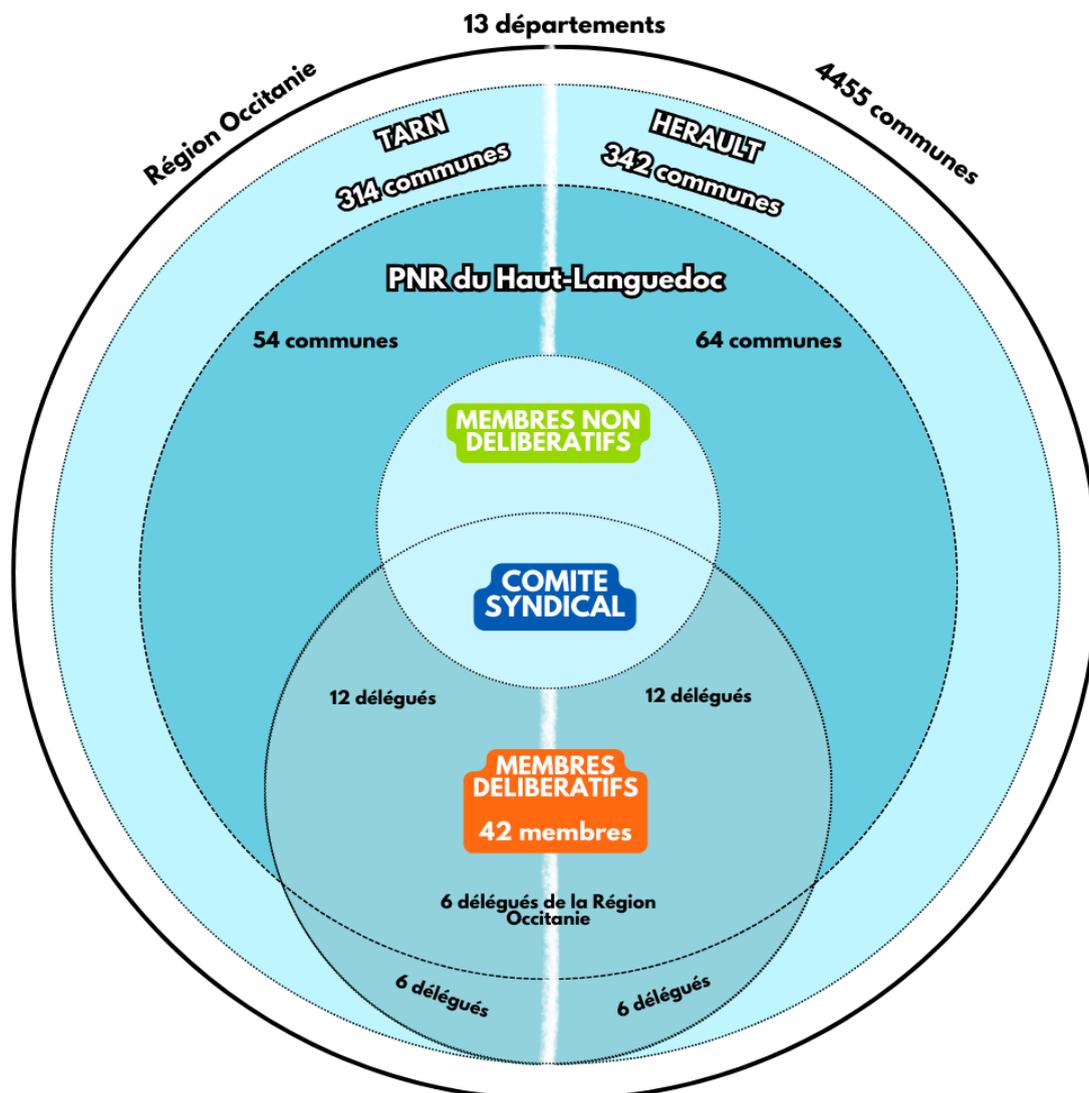


Figure 14 : Gouvernance du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

1.3.3.1.1. Les membres délibératifs

Au total, 118 communes (54 communes du Tarn et 64 communes de l'Hérault) font partie du PNR HL. À leur niveau, les communes forment des collèges électoraux (12 au total). Chaque commune désigne 2 élus comme représentants pour une durée de 6 ans. Les délégués sont désignés pour réfléchir collectivement aux actions et mise en œuvre des projets sur le Parc. Ils votent également la répartition des budgets alloués aux activités locales.

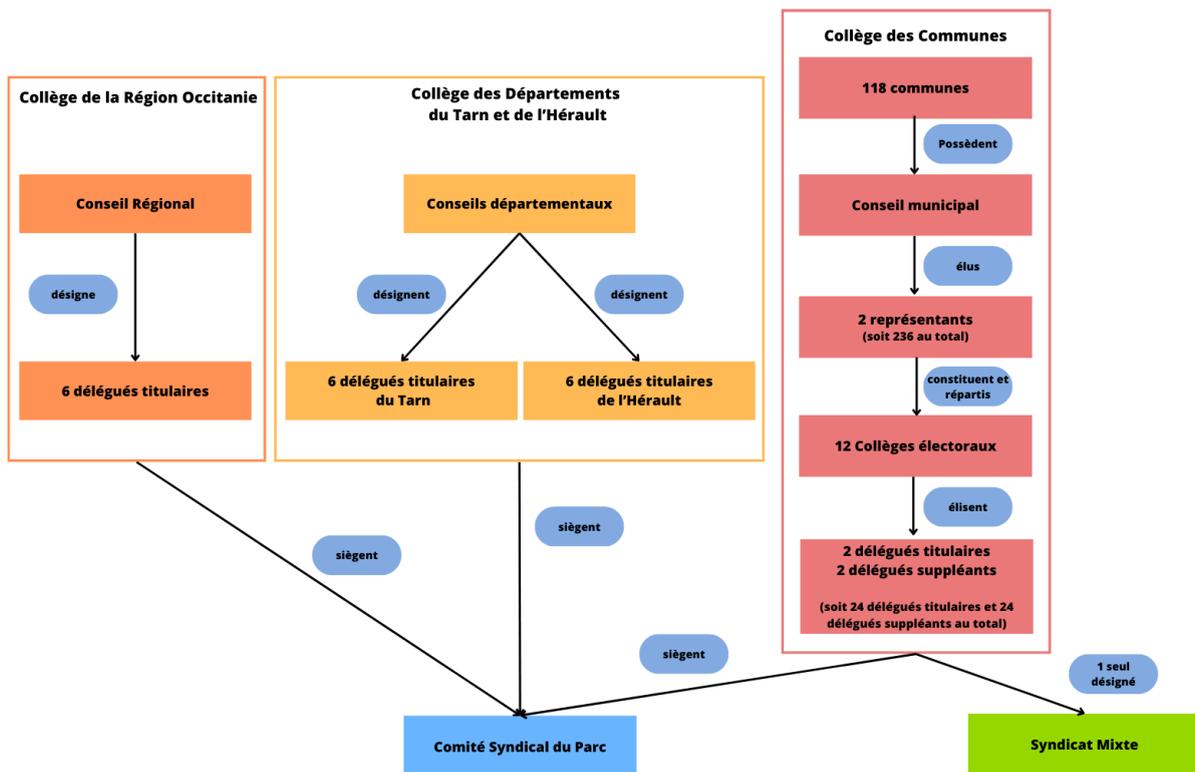


Figure 15 : La constitution du Comité Syndical par les membres délibératifs

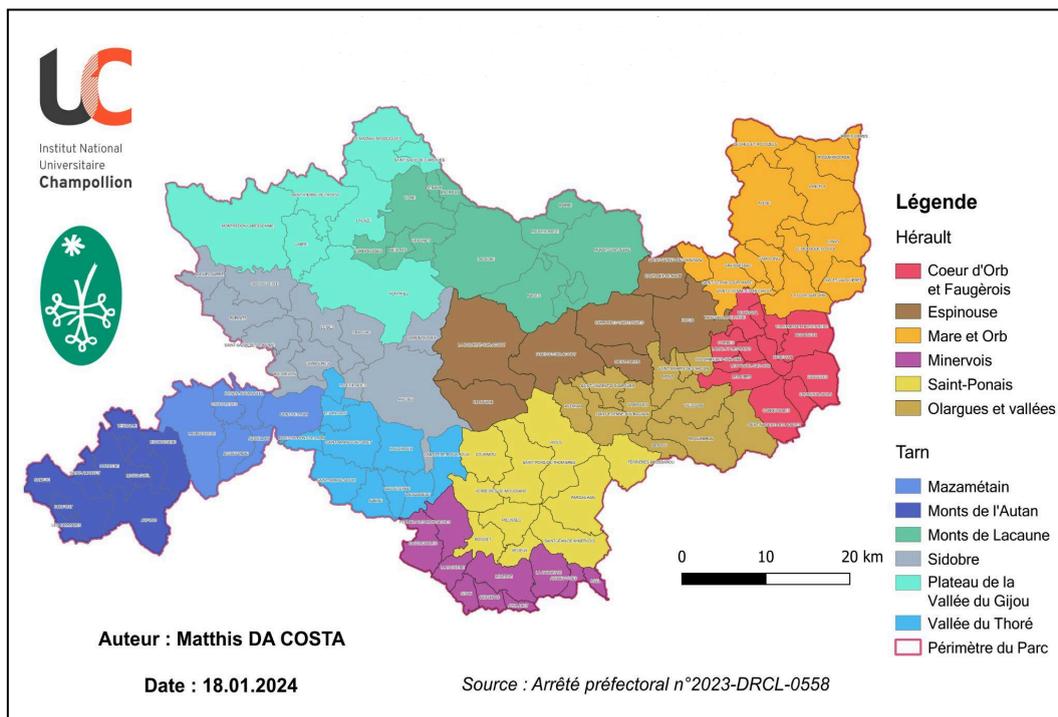


Figure 16 : Carte des collèges électoraux du Parc Naturel du Haut-Languedoc (Source : diagnostic territorial M1)

1.3.3.1.2. les membres non délibératifs

Parmi les membres du Comité Syndical, sept organismes comptent comme membres non délibératifs. Ils sont alors consultés lors de politiques, projets relatifs au PNR. L'avis des experts compris dans ces organismes oriente seulement la décision finale prise par les membres délibératifs du Comité Syndical.

L'article L5210-1-1A du code général des collectivités territoriales (CGCT), catégorise les EPCI en syndicats de communes, en communautés de communes, en communautés urbaines, en communautés d'agglomérations ou en métropoles. C'est une coopération entre communes pour la mise en commun d'équipements, services publics ou dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'aménagement regroupant plusieurs communes. Les EPCI appliquent le principe de spécialité. Cela leur donne des compétences dans des domaines que la loi attribue.⁴

Le PNR du Haut-Languedoc possède quatre "villes-portes" adjacentes à son territoire: Castres à l'ouest, Revel au sud-ouest, Saint-Chinian au sud-est et Lodève à l'est. Une "ville-porte" est caractérisée par sa situation géographique vis-à-vis du Parc (adjacente mais non comprise dans le Parc). Considérées comme portes d'entrées du territoire du PNR, ces villes ont une grande importance dans le rayonnement et la notoriété de celui-ci. Leur attractivité économique et sociale renforcent les relations entretenues avec le Parc (principalement situé en milieu rural) et chaque entité bénéficie de l'attractivité et de l'impact de l'autre. Ainsi, les villes-portes sont des membres du Syndicat Mixte et du Comité syndical.⁵

Les **Chambres Consulaires** sont des établissements publics d'État, principalement composées des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et des Chambres d'Agriculture (CA). Le but de ces établissements est de représenter et concerter les acteurs des secteurs économiques privés, de les accompagner dans leurs démarches, visant au développement territorial.⁶ Ainsi, les différentes Chambres Consulaires du Tarn et de l'Hérault peuvent être sollicitées en tant que membres non délibératifs du Comité Syndical du Parc. Parmi elles, se trouvent notamment les Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Tarn et de l'Hérault, les Chambres d'Agriculture du Tarn et de l'Hérault, ...



⁴ Vie publique. La coopération intercommunale et les EPCI. 4 janvier 2023. Consulté le 18 janvier 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/20118-la-cooperation-intercommunale-et-les-epci>

⁵ Parc Naturel Régional de Lorraine. Les villes portes. Consulté le 18 janvier 2024. Disponible sur [https://www.pnr-lorraine.com/decouvrir/explorer/9-villes-portes/#:~:text=Une%20ville%2Dporte%20\(ville%20ou,une%20véritable%20complémentarité%20ville%2Dcampagne.](https://www.pnr-lorraine.com/decouvrir/explorer/9-villes-portes/#:~:text=Une%20ville%2Dporte%20(ville%20ou,une%20véritable%20complémentarité%20ville%2Dcampagne.)

⁶ Rabin Monique, Vautrin Catherine. Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur les chambres consulaires, leurs missions et leurs financements. Vie Publique. 16 septembre 2015. Consulté le 8 février 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/rapport/35174-chambres-consulaires-leurs-missions-et-leurs-financements>

Le **Conseil Économique Social et Environnemental de la Région Occitanie (CESER)** est une assemblée consultative. Le CESER Occitanie est composé de 170 membres nommés pour six ans par le préfet de région. À sa tête, le président est élu pour trois ans par les membres de l'assemblée.⁷ Composé de membres de divers domaines d'expertise (économique, social, environnemental, éducatif et associatif), le CESER est formé autour de quatre catégories socioprofessionnelles (article R4134-1 du CGCT) correspondant aux entreprises et activités non salariées (54 membres) ; aux organisations syndicales de salariés (54 membres) ; aux organismes et associations participant à la vie collective de la région (54 membres) ; ainsi que des personnes participant au développement régional (8 membres).⁸

Son rôle est d'émettre des avis sur les politiques et plans mis en place par les instances de la région. Il participe à l'administration de la région et *"a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales"* selon l'article L4134-1 du CGCT.

Composé de neuf membres (maîtres de conférences, chercheurs, architectes, etc.), le **Conseil Scientifique et Prospectif** du PNR du Haut-Languedoc est consulté lors de la réflexion autour des enjeux liés au présent au au futur du territoire. Il accompagne les instances décisionnelles ainsi que la mise en œuvre de projet.⁹

Les **Syndicats Mixtes des eaux** présents sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc sont au nombre de deux : le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Orb. Ils sont garants de la gestion de l'eau des bassins versants et sont consultés par le Comité Syndical du Parc pour des questions en rapport avec la gestion de l'eau.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme, d'outil à la conception sur le long terme d'un plan de territoire. Créé en 2000 par la loi solidarité et renouvellement urbain, puis renforcé par l'ordonnance de 2020 de modernisation, le SCoT inclut les grandes orientations et stratégies envisagées pour le développement du territoire tout en prenant compte des enjeux contemporains.¹⁰ Ainsi, les **Syndicats mixtes de SCoT** sont créés pour mettre en œuvre les actions établies par le SCoT. De plus, les actions et notamment la charte du parc prennent en compte les différents schémas de cohérence territoriale (SCoT) des communes.

⁷ CESER Occitanie. Consulté le 18 janvier 2024. Disponible sur <https://www.ceser-occitanie.fr/mission/>

⁸ Vie publique. Quel est le rôle du Conseil économique, social et environnemental régional ? 04/10/2023. Consulté le 18 janvier 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/19629-quel-est-le-role-du-conseil-economique-social-et-environnemental-c-eser>

⁹ Parc Naturel régional du Haut-Languedoc. Les élus. Le Conseil Scientifique et Prospectif. Consulté le 18 janvier 2024. Disponible sur

<https://www.parc-haut-languedoc.fr/le-parc-en-action/cest-quoi-le-parc/les-elus>

¹⁰ Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. Le SCoT : un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire. 30 mai 2022. Consulté le 8 février 2024. Disponible sur <https://www.ecologie.gouv.fr/scot-projet-strategique-partage-lamenagement-dun-territoire>

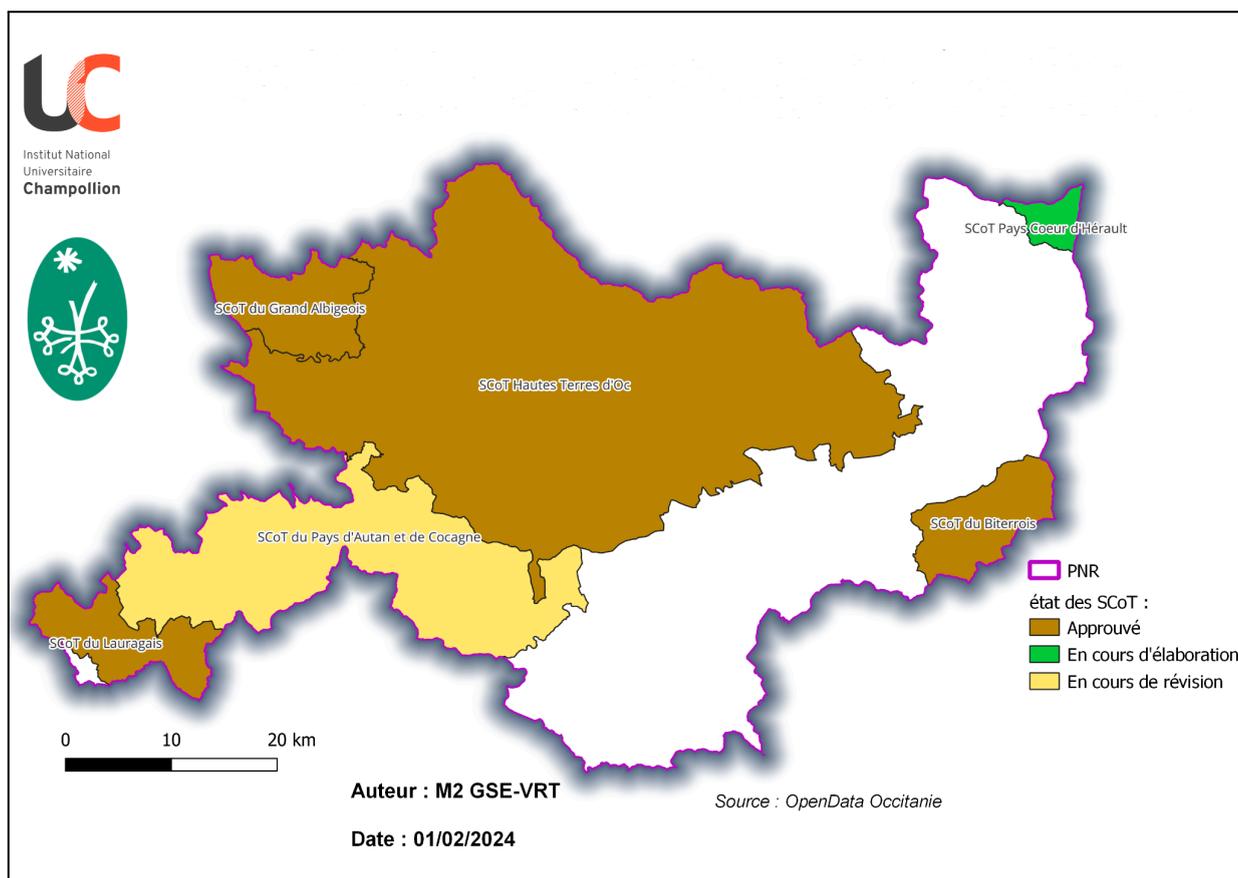


Figure 17 : Carte des Schémas de Cohérence Territoriale du PNR-HL

Les **Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)** sont des établissements publics réunissant plusieurs EPCI. Les EPCI à fiscalité propre ne peuvent appartenir qu'à un seul pôle d'équilibre territorial et rural. Les PETR ont des compétences consultatives sur les questions de développement économique, écologique, culturel et social menant à l'élaboration de projets de territoires. Chaque PETR est composé d'un conseil syndical, pouvant réunir les maires des EPCI sous forme de conférence et de conseil de développement territorial donnant un avis consultatif sur projet d'intérêt territorial.¹¹

¹¹ Vie publique. Qu'est-ce qu'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)? 04/10/2024. Consulté le 19 janvier 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/20134-quest-ce-quun-pole-dequilibre-territorial-et-rural-petr>

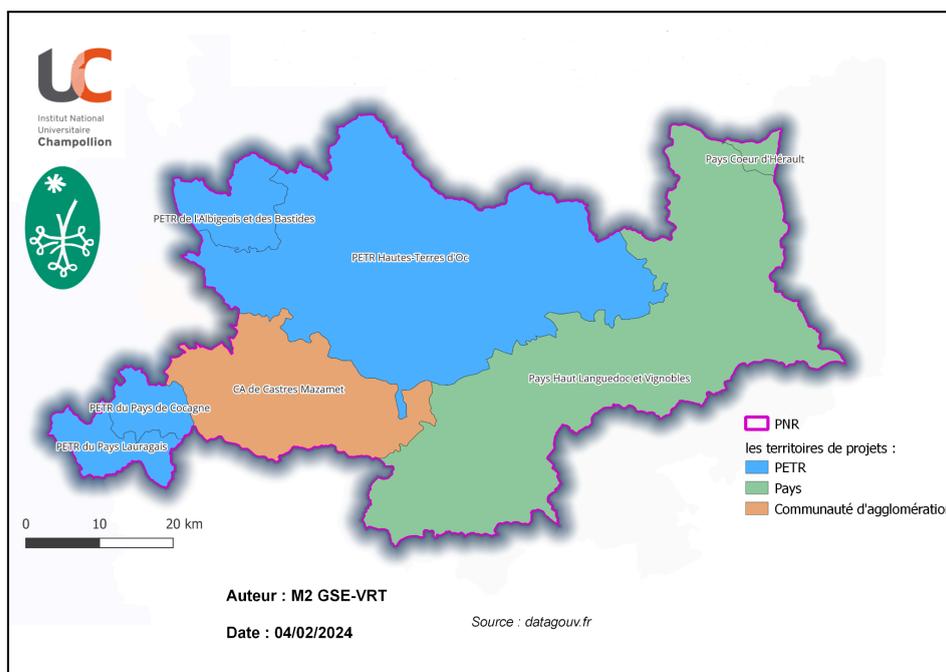


Figure 18 : Carte des territoires de projet présents sur le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Quatre PÉTR sont présents dans le Parc :

- le PÉTR Hautes-Terres d'Oc;
- le PÉTR de l'Albigeois et des Bastides;
- le PÉTR du pays de Cocagne;
- et le PÉTR du pays Lauragais.

Le PNR signe des conventions avec chacun d'entre eux afin de s'assurer que les projets de territoire de chacun suivent une même cohérence.

D'autres territoires de projet sont présents en dehors des PÉTR :

- le Pays Cœur d'Hérault;
- le Pays Haut Languedoc et Vignobles;
- la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.



HAUT-LANQUEDOCC



PAYS TARNAIS

Créés en 1972, les **Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)** sont des associations à l'initiative citoyenne s'impliquant dans le développement durable de leurs territoires d'implantation. En tant qu'associations loi 1901, leurs buts sont de concilier humanisme, démarche citoyenne et connaissance scientifique au travers de la sensibilisation à l'environnement et de l'accompagnement de projets de territoire. Le PNR du Haut-Languedoc possède ainsi, dans ses membres non délibératifs du Comité Syndical, deux CPIE : le CPIE du Haut-Languedoc¹² et le CPIE du Pays Tarnais¹³.



Le **Cebenna Haut-Languedoc, Centre d'Etudes de Recherche sur les Écosystèmes**, en collaboration avec les collectivités territoriales, les associations, ... répond à la gestion et fonctionnement des activités du parc. Il est consultatif lors des politiques de conduite environnementale et assure la fonction de médiation scientifique (éducation, scolaires, formations, études et centre de ressources). Le Cebenna Haut-Languedoc dispose de deux pôles distincts : le pôle environnement et territoire (animation, études de valorisation du patrimoine) et le pôle Insertion et Social (formation à l'utilisation des outils informatiques).¹⁴

¹² Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Haut-Languedoc. Disponible sur <https://www.cpiehl.org>

¹³ Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays Tarnais. Disponible sur <https://www.cpie81.fr>

¹⁴ Cebenna. Statuts. Consulté le 19 janvier 2024. Disponible sur https://www.cebenna.org/pdf/qui/statuts_Cebenna.pdf

1.3.3.2. Le Bureau Syndical

Le Bureau prépare les programmes d'action du Parc, les propositions budgétaires du Syndicat Mixte et l'ordre du jour des Comités Syndicaux. Il assure le fonctionnement courant et le suivi de la réalisation des actions et des programmes du Syndicat Mixte dans la limite des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité Syndical. Il s'assure également du respect des engagements de la Charte. Il est composé de 24 membres dont le président (15 Vice-présidents et 8 membres suppléants).

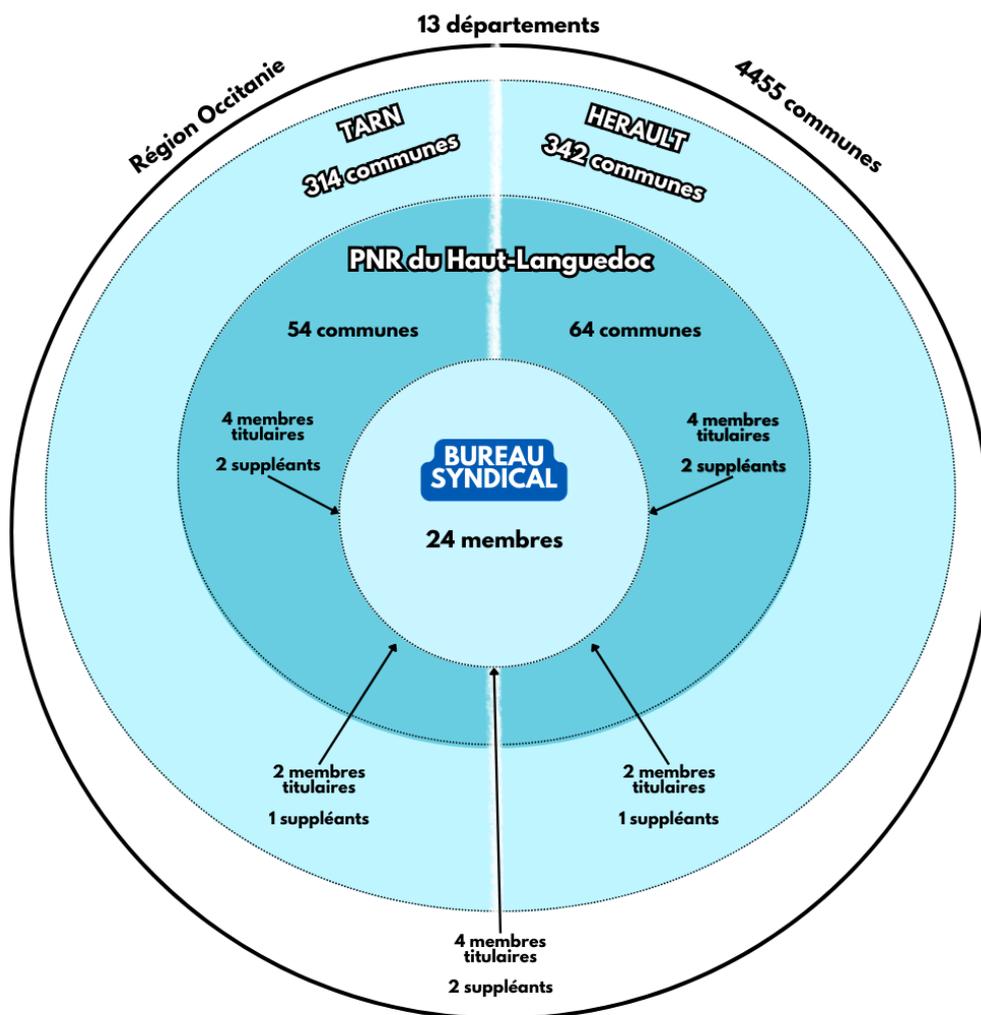


Figure 19 : Répartition des membres du Bureau Syndical

Les membres du Bureau sont élus par leurs collèges respectifs au sein du Comité Syndical. Les délibérations du Bureau sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Il est nécessaire que la majorité des membres soient présents ou représentés par une délégation de pouvoir à un suppléant ou à un autre membre.

1.3.3.2.1. Le président et son directeur

Le président représente l'exécutif du Syndicat Mixte et le Parc naturel régional. Il est celui qui convoque aux réunions, dirige et assure la régularité des débats et des votes des instances du Parc et assure l'exécution des décisions du Comité Syndical et du Bureau. Il a également pour rôle de mandater les dépenses, nommer les membres du personnel, et en assurer la gestion. Il est assisté par le directeur qui, sous son autorité, assure l'administration générale du Syndicat Mixte et l'exécution des décisions du Comité Syndical, du Bureau et des différentes instances du Parc.

1.3.3.2.2. Les autres instances du Parc

La Charte du Parc définit la mise en place d'instances destinées à favoriser l'expression participative et la meilleure mobilisation des ressources humaines et des compétences. Cette volonté d'impliquer au mieux les différents acteurs couvre l'ensemble des champs d'action du parc et réunit des élus, des institutions, des socioprofessionnels et des associations. Leur rôle est de rendre des avis motivés au Comité Syndical, de formuler des propositions ou d'alerter sur un point particulier.

- **Les Commissions territoriales prévues dans la Charte :** Les Commissions Permanentes de Conciliation sont présentes pour chacun des sites identifiés dans la Charte et au sein du PNR (le Causse de Ceilhes, le Caroux, le Minervois, le lac de la Raviège, le Sidobre, le Causse de Caucalière-Labruguière).

En plus des commissions permanentes, le Comité Syndical peut mettre en place des instances de concertation pour atteindre les objectifs de la Charte.

- **Commissions thématiques et Comités de Pilotage :** créés et organisés par le Syndicat Mixte ;
- **Les réunions des élus communaux des 12 secteurs statutaires :** elles rassemblent les délégués du Parc désignés par chaque commune. Le président peut également y associer, si nécessaire, toute personne ou tout organisme dont il estime les compétences utiles aux travaux du Syndicat Mixte. Elles sont un cadre d'échange, de réflexion, d'évaluation et de proposition pour le suivi de la mise en œuvre de la Charte ;
- **Le Conseil Scientifique et Prospectif du Parc :** composé de scientifiques et d'universitaires, il a pour but de promouvoir des actions de recherches et pédagogiques ainsi que de vulgarisation scientifique sur le territoire du Parc. Ces modalités d'actions peuvent se traduire de différentes façons : création de programmes de recherches, rédactions d'articles et d'ouvrages scientifiques, organisation d'évènements scientifiques sur le territoire (séminaires, cycles de conférences...).

1.3.3.2.3. Le budget

Les dépenses et recettes du Syndicat Mixte sont réalisées conformément aux objectifs, orientations et mesures de la Charte. Le budget des collectivités se présente en deux parties, avec une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le fonctionnement concerne toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien de son patrimoine, comme les charges d'entretien, le paiement des intérêts des emprunts.

L'investissement concerne les opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine du Syndicat Mixte. Cela concerne les acquisitions de biens durables pouvant être réutilisés longtemps ou la construction et aménagement de nouveaux bâtiments par exemple.

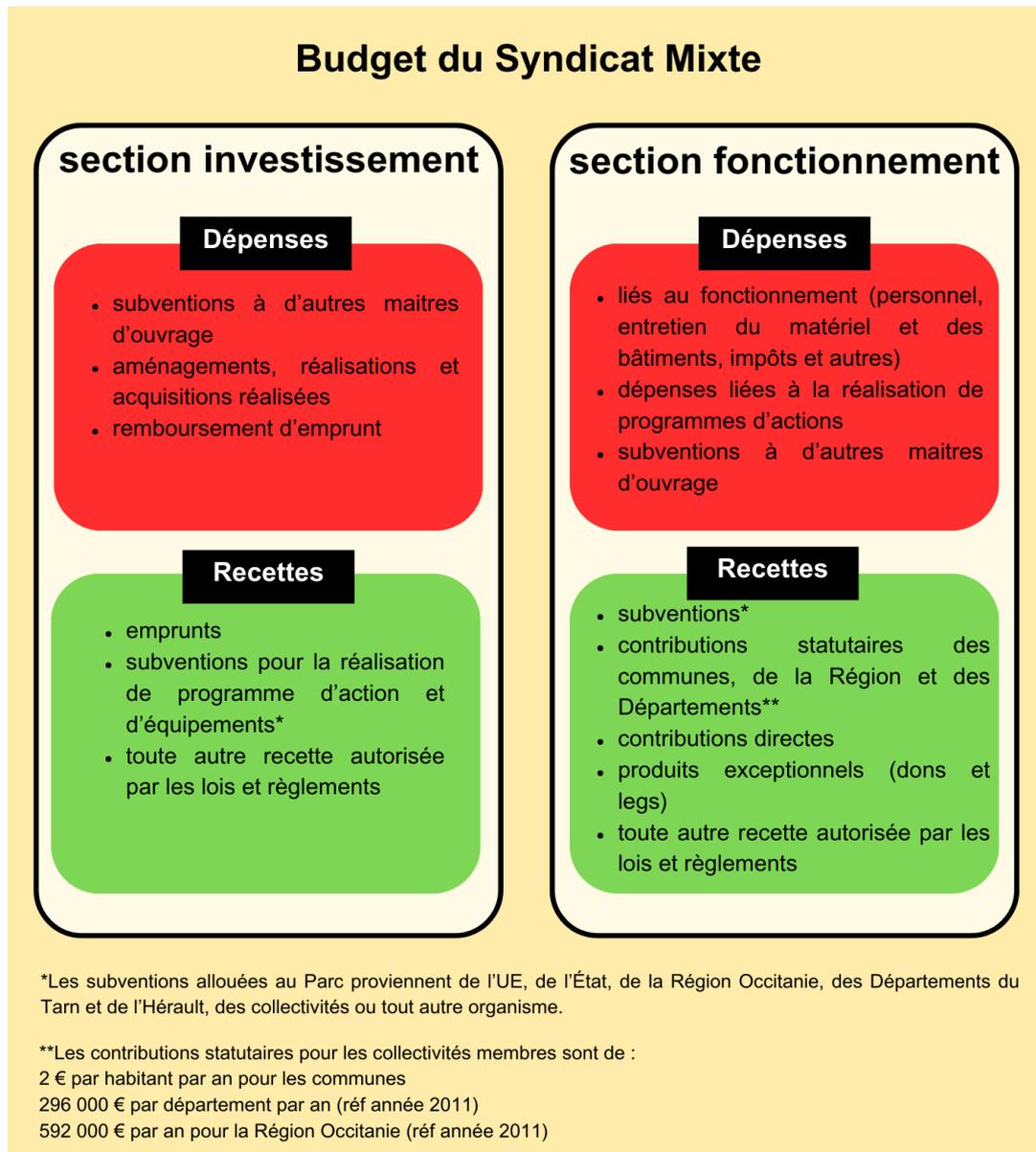


Figure 20 : Budget du Syndicat Mixte comme défini dans les statuts

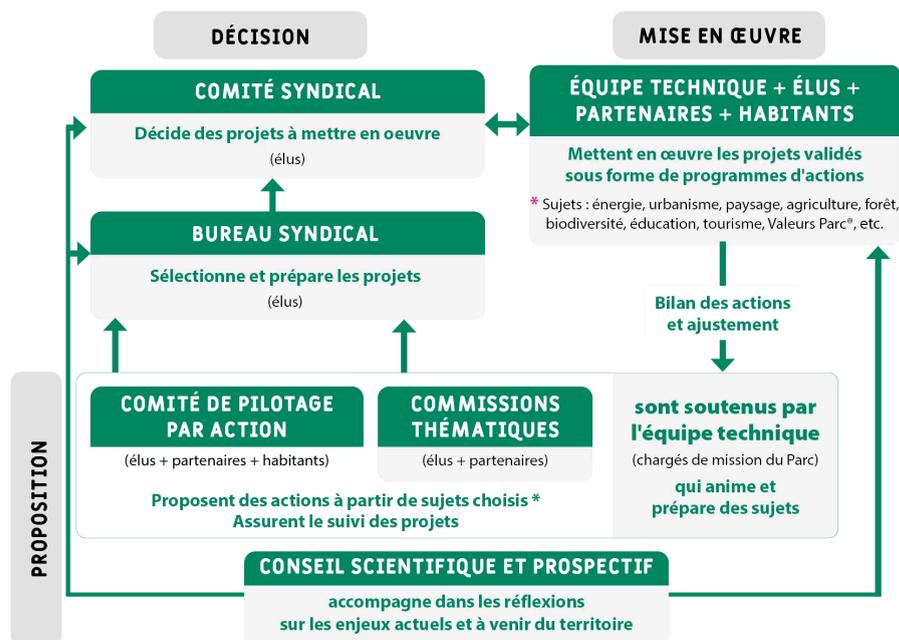


Figure 21 : Fonctionnement général du PNR HL
(Source : Site du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc)

1.3.4. Les rôles

Chaque Parc Naturel Régional doit respecter cinq missions principales établies par l'article R333-1 du Code de l'Environnement.

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'information et l'éducation à l'environnement
- L'expérimentation, l'innovation, la coopération

Le PNR contribue à la préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et culturel du territoire.¹⁵ Il est aussi présent pour renforcer le développement économique et social mais ne se substitue pas aux initiatives locales. Il a pour but de les favoriser, de les faciliter grâce à ses nombreux partenaires. Ainsi, il orchestre, coordonne les actions pour créer des projets et trouve des compromis acceptables de tous. Ces différents rôles confèrent aux PNR des compétences multidisciplinaires menant à une transversalité des problématiques rencontrées.

Le rôle de protection du patrimoine naturel et culturel est l'essence même de la création d'un Parc Naturel Régional. 18.9 % des sites Natura 2000 et 37 % des zones boisées françaises sont situés dans des PNR. Ainsi, une gestion des milieux semble indispensable. Le service environnement met en place des procédures de protection de la faune, de la flore et des paysages sur son territoire. Le changement climatique ou la lutte contre toute forme de pollution, phénomènes préoccupants du XXI^e siècle, sont des thématiques souvent travaillées et mises en lumière par les programmes de recherches scientifiques du Parc. Le patrimoine

¹⁵ Parcs Naturels Régionaux de France. Missions. Consulté le 5 février 2024. Disponible sur <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/missions/missions>

culturel, quant à lui, est préservé grâce à sa mise en valeur par les services du Parc. Des animations, expositions, etc. sont alors proposés pour le faire vivre auprès de tous les publics.¹⁶

Le PNR participe aussi à la dynamique de la vie locale de son territoire. Gardien de l'environnement et du cadre de vie des territoires, il accompagne l'urbanisation des villages. La gestion de l'urbanisation du territoire révèle un équilibre fragile entre préservation de l'environnement et dynamique territoriale. Cette question reste tout de même essentielle pour la pérennité de la population du Parc, qui a tendance à vieillir. Le Parc est également garant des actions de mixité sociale et d'éducation relative à l'environnement (sorties découverte, programmes d'éducation à l'environnement, etc.) et culturelle.

Par ailleurs, le PNR a vocation à encourager les activités économiques et sociales locales. Cette mission essentielle pour les territoires du Parc a pourtant été longtemps mise de côté et peu reconnue. Elle est présentée comme l'une des principales missions du Parc depuis un décret de 1993. L'ensemble des Parcs Naturels Régionaux sont les territoires de 320 entreprises et de 730 000 salariés.¹⁷

Le PNR accompagne principalement les activités économiques respectueuses de l'environnement. Dans les activités liées directement au PNR, se retrouvent le tourisme vert, les visites et vente à la ferme, etc. valorisant les ressources naturelles et humaines du territoire. Il guide également les agriculteurs dans leur transition vers une agriculture bio ou raisonnée, renforce l'utilisation des nouvelles technologies et valorise les savoir-faire locaux. La transition écologique passe par l'orientation des actions du Parc dans les domaines des transports, chauffage ou production énergétique durable.

Enfin, les PNR favorisent la notion de progrès et d'innovation. Depuis leur création, ils sont libres de choisir leurs actions, orientations et recherches. Ainsi, tests et expérimentations se sont succédés sur beaucoup de thématiques comptant parmi les compétences détenues par les parcs. Contribuant aux réseaux inter-parcs, les expériences-pilotes et protocoles sont testés, évalués, ré-ajustés et sont indispensables à la création de projets.

L'intégration et la mise en place de ces différents rôles passent par l'élaboration de la charte du Parc, valable pour une durée de 15 ans. Les objectifs préalablement définis permettent de créer des actions applicables à l'ensemble du territoire du Parc. Ainsi, tous les projets menés constituent le socle de la charte. Signée par l'ensemble des communes composant le Parc, la Charte est un document qui engage ces dernières à mettre en œuvre les actions choisies.¹⁸

¹⁶ Parcs Naturels Régionaux de France. Missions. Consulté le 5 février 2024. Disponible sur <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/missions/missions>

¹⁷ Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Consulté le 5 février 2024. Disponible sur <https://www.parc-haut-languedoc.fr/le-parc-en-action/cest-quoi-le-parc/le-parc-naturel-regional-du-haut-languedoc#:~:text=Créé%20en%201973%2C%20le%20Parc,patrimoine%20naturel%20et%20culturel%20unique.>

¹⁸ Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Consulté le 5 février 2024. Disponible sur <https://www.parc-haut-languedoc.fr/le-parc-en-action/cest-quoi-le-parc/le-parc-naturel-regional-du-haut-languedoc#:~:text=Créé%20en%201973%2C%20le%20Parc,patrimoine%20naturel%20et%20culturel%20unique.>

1.4. La charte

1.4.1. Qu'est-ce que la charte d'un PNR ?

1.4.1.1. Un contrat

La charte d'un Parc Naturel Régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les communes constituant le territoire du Parc (EPCI), la ou les régions et départements concernés.

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle a une validité de 15 ans, depuis la loi Biodiversité adoptée en 2016. Une procédure de révision de la charte permet, au vu de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet et de reconduire son classement.¹⁹

1.4.1.2. Un projet

Les dispositions de l'article R.333-1 du code de l'environnement établissent qu'un Parc Naturel Régional a pour objet de :

1. protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
2. contribuer à l'aménagement du territoire ;
3. contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
4. contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
5. réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.²⁰

1.4.1.3. Un document

La charte est le document de référence pour le territoire d'un Parc naturel régional²¹. Elle comporte un rapport, un plan et des annexes, qui sont des documents étroitement liés.

1.4.1.3.1. Le rapport

Le rapport expose en préambule le projet stratégique pour le territoire, le périmètre d'étude et sa justification au regard des enjeux identifiés dans les études préalables, ainsi que les

¹⁹ Parcs naturels régionaux de France. Charte et procédure de classement. Consulté le 14 mars 2024. Disponible sur <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/charte-et-procedure-de-classement/charte-et-procedure-de-classement>

²⁰ Note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes (page 12).

²¹ Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. La Charte du territoire. Consulté le 14 mars 2024. Disponible sur <https://www.parc-haut-languedoc.fr/le-parc-en-action/cest-quoi-le-parc/la-chartre-du-territoire>

modalités de gouvernance prévues pour sa mise en œuvre et son évaluation (organes, périodicité...).

Du projet stratégique découle un nombre limité d'orientations pour les 15 ans à venir. Ces orientations sont déclinées en mesures. Une mesure est un ensemble cohérent de dispositions précises et concrètes. Elle porte sur l'ensemble du territoire ou sur certaines zones délimitées sur le plan du parc. Les mesures doivent être suffisamment précises pour garantir la mise en œuvre des orientations de la charte, notamment au regard de la compatibilité des documents d'urbanisme avec cette dernière.

Pour chaque mesure ou ensemble de mesures, le rapport doit permettre d'identifier clairement quels sont :

- les enjeux prioritaires pour le territoire au regard des conclusions des études préalables ;
- les dispositions générales et spécifiques à certaines parties du territoire ;
- les engagements des signataires. Quand les engagements sont formulés au niveau d'un ensemble de mesures, un lien clair doit être établi avec les mesures et dispositions correspondantes ;
- les acteurs impliqués et le pilote identifié ;
- le rôle du syndicat mixte ;
- pour les mesures prioritaires/phares, les échéances prévisionnelles de mise en œuvre en précisant les périodes triennales concernées ou, à minima, si elles relèvent du court, moyen ou long terme, les questions évaluatives et, le cas échéant, les indicateurs proposés.²²

Les orientations et les mesures du rapport de charte doivent montrer comment les signataires de la charte et le syndicat mixte répondent à ces différents objectifs en priorisant clairement leur action au regard des enjeux du territoire.

Les sujets qu'une charte doit traiter afin de satisfaire les exigences législatives et réglementaires sont (liste non limitative) :

- l'organisation de la gouvernance prévue pour sa mise en œuvre ;
- les dispositifs d'évaluation et de suivi qu'elle prévoit ;
- ses objectifs de qualité paysagère et ses objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques ;
- ses orientations en matière d'urbanisation ;
- les orientations relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux identifiés (l.362-1 du code environnement) ;
- auxquels s'ajoutent d'éventuelles dispositions permettant d'encadrer les règlements locaux de publicité.²³

²² Note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes (page 11).

²³ Note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes (page 12).

1.4.1.3.2. Le plan

Le plan du parc doit respecter les principes communs suivants :

- Il présente le périmètre classé et le périmètre de classement potentiel, le cas échéant, et fait ressortir les communes non classées du périmètre de classement potentiel ;
- Il caractérise toutes les zones du territoire selon leur nature et leur vocation dominante. La différenciation et la caractérisation des espaces en fonction de leur nature, qualité et fragilité écologiques, paysagères ou culturelles issues du diagnostic doivent donc apparaître sur le plan du parc ;
- Il délimite, en fonction du patrimoine naturel, culturel et des paysages, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport, en établissant dans la légende des liens clairs avec ces dernières.

Les éléments suivants doivent notamment figurer dans les représentations graphiques :

- des structures paysagères à protéger et objectifs de qualité paysagère associés ;
- des enjeux et objectifs associés de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques et, dans la mesure du possible, par un mode de représentation graphique adapté, le prolongement de celles-ci sur les territoires adjacents ;
- des espaces à préserver de l'urbanisation au regard des enjeux de protection du patrimoine naturel et culturel ainsi que des paysages et des principes de maîtrise de l'urbanisation correspondants ;
- des espaces à enjeux identifiés sur le plan de la charte pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel concernés par la réglementation des véhicules à moteur définie dans le rapport.²⁴

1.4.1.3.3. Les annexes

Les dispositions du code de l'environnement prévoient notamment sept annexes faisant partie intégrante de la charte :

1. la liste des communes figurant dans le périmètre d'étude, en distinguant celles qui ont approuvé la charte et celles qui ne l'ont pas approuvée mais figurent dans le périmètre de classement potentiel ;
2. la liste des EPCI à fiscalité propre ayant approuvé la charte lors de la phase de consultation ;
3. une carte identifiant clairement les communes et les EPCI à fiscalité propre ayant approuvé la charte et ceux ne l'ayant pas approuvée, afin de visualiser le niveau d'ensemble de détermination des collectivités ;
4. les projets de statuts du syndicat mixte pour une procédure de classement et les éventuels projets de modifications statutaires envisagées dans le cadre d'une procédure de classement ou de renouvellement de classement ;
5. l'emblème figuratif propre au parc, qui doit respecter la charte graphique des parcs naturels régionaux élaborée par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ;
6. le plan de financement prévisionnel portant sur les trois premières années du classement ;
7. le rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale.²⁵

²⁴ Note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes (page 21).

²⁵ Note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes (pages 22 et 23).

1.4.2. La charte actuelle

1.4.2.1. Les enjeux majeurs

L'analyse des forces et des faiblesses du territoire, réalisée en début de révision de la Charte, a permis d'identifier 4 enjeux majeurs pour son avenir.²⁶

1. Augmentation de la population : un nouvel essor à organiser pour qu'il se fasse dans le respect des patrimoines.

Comme évoqué précédemment, le Haut-Languedoc est un territoire rural situé entre deux grandes métropoles, Toulouse et Montpellier. Après une période d'exode rural, la population augmente à nouveau, notamment grâce à l'amélioration des accès au territoire. L'objectif du PNR du Haut-Languedoc dans le cadre de la charte actuelle était de traiter les problématiques suivantes :

- anticiper et accompagner l'augmentation de la population, notamment aux extrémités est et ouest du territoire, tout en préservant les richesses et l'identité du territoire ;
- prendre en compte les enjeux spécifiques du sillon médian est-ouest dans le domaine de l'habitat, des transports, du développement économique et social ;
- valoriser au mieux la vocation d'espace de loisirs de proximité du Haut-Languedoc, en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales et en augmentant les retombées économiques locales.

2. Terres agricoles et forêts : des grands chamboulements à maîtriser pour garantir tous leurs intérêts

La forêt couvre les deux tiers du territoire et la vision en 2012 était que le PNR devait prendre en compte l'exploitation d'importants volumes de bois, une ouverture de larges portions de massif forestier et des replantations massives.

Concernant l'agriculture sur le territoire, les problématiques de difficulté de transmission des exploitations agricoles, de moyenne d'âge élevée des exploitants et de diminution des surfaces cultivées (enfrichement, arrachage de vignes...) risquaient de perdurer. Le développement de certaines zones d'activité et d'habitat était vu comme un facteur d'amplification de ces mutations.

Ainsi, les enjeux définis dans la charte étaient :

- accompagner l'ensemble des acteurs de la filière « forêt/bois » pour exploiter la forêt haut-languedocienne en préservant le patrimoine naturel, bâti et paysager ;
- maintenir et développer des activités et des productions agricoles utilisatrices d'espaces et respectueuses de l'environnement dans un contexte économique difficile et après plusieurs années d'évolution des pratiques ;
- créer une synergie entre la profession agricole et les forestiers pour qu'ils trouvent, ensemble, les moyens de résoudre leurs propres problèmes et gérer au mieux les interfaces entre ces deux composantes essentielles du milieu rural.

²⁶ PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC. L'essentiel de la Charte 2011-2023 (page 6).

3. Un patrimoine et des ressources naturelles : les protéger toujours et encore pour que les générations futures puissent aussi en profiter

Le Haut-Languedoc peut être considéré comme un carrefour écologique entre le sud du Massif Central et les Pyrénées. Il offre une grande diversité patrimoniale et de ressources naturelles qui sont bien connues mais insuffisamment protégées : espaces ouverts couvrant un tiers du territoire et abritant une importante biodiversité, réservoir d'eau pour les bassins de vie environnants. Les défis qui étaient à relever pour la charte actuelle étaient les suivants :

- s'appuyer sur la conscience environnementale des acteurs locaux pour renforcer la protection et la gestion des espèces et espaces remarquables du Haut-Languedoc ;
- mettre en œuvre des moyens concrets pour définir, gérer et protéger les trames écologiques (vertes et bleues) qui maillent le Haut-Languedoc ;
- gérer et préserver le capital « eau » du Haut-Languedoc en complément et en synergie avec les dispositifs existants (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux notamment).

4. Economie d'énergie et énergies renouvelables : un défi à relever par tous

Les caractéristiques géographiques et climatiques du Haut-Languedoc ont permis un développement significatif des énergies renouvelables : hydroélectricité, éolien et biomasse. Le début de la période d'application de la charte était également marqué par des projets de centrales photovoltaïques au sol.

Si le territoire est largement au-dessus des exigences nationales en termes de production d'énergie, ce n'était pas le cas pour la consommation énergétique et l'émission de gaz à effet de serre. Ces défis étaient à relever dans le cadre de la charte :

- économiser l'énergie et réduire les gaz à effet de serre en milieu rural ;
- poursuivre l'encadrement de l'énergie éolienne et anticiper un développement non maîtrisé de l'énergie solaire ;
- surmonter les freins d'ores et déjà identifiés dans le développement des énergies renouvelables issues de la biomasse (bois-énergie, méthanisation agricole...).

1.4.2.2. Un périmètre de Parc élargi

Au début de l'application de la nouvelle charte, 28 communes ont rejoint le PNR du Haut-Languedoc, la superficie totale augmentant de 53000 hectares.

Le nouveau périmètre du Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été défini au regard de plusieurs grands principes :

- **patrimoniaux** : considération des éléments clés des patrimoines culturel, historique et naturel ;
- **écologiques** : intégration d'ensembles biologiques cohérents, notamment dans la perspective de travailler sur les continuités (cours d'eau et bassins versants, problématique de l'urbanisme...) ;

- **paysagers** : confortement des unités paysagères identifiées depuis 1999 et mise à jour dans le diagnostic territorial, l'extension n'entraîne l'ajout d'aucune unité paysagère supplémentaire qui n'était pas déjà présente dans le précédent périmètre ;
- **hydro-géographiques** : prise en compte du territoire des têtes de bassins versants pour répondre aux enjeux d'amélioration de la gestion des eaux ;
- **territoriaux** : confortement de la cohérence intercommunale et de l'organisation territoriale, suppression d'éventuelles enclaves et de discontinuité forte.²⁷

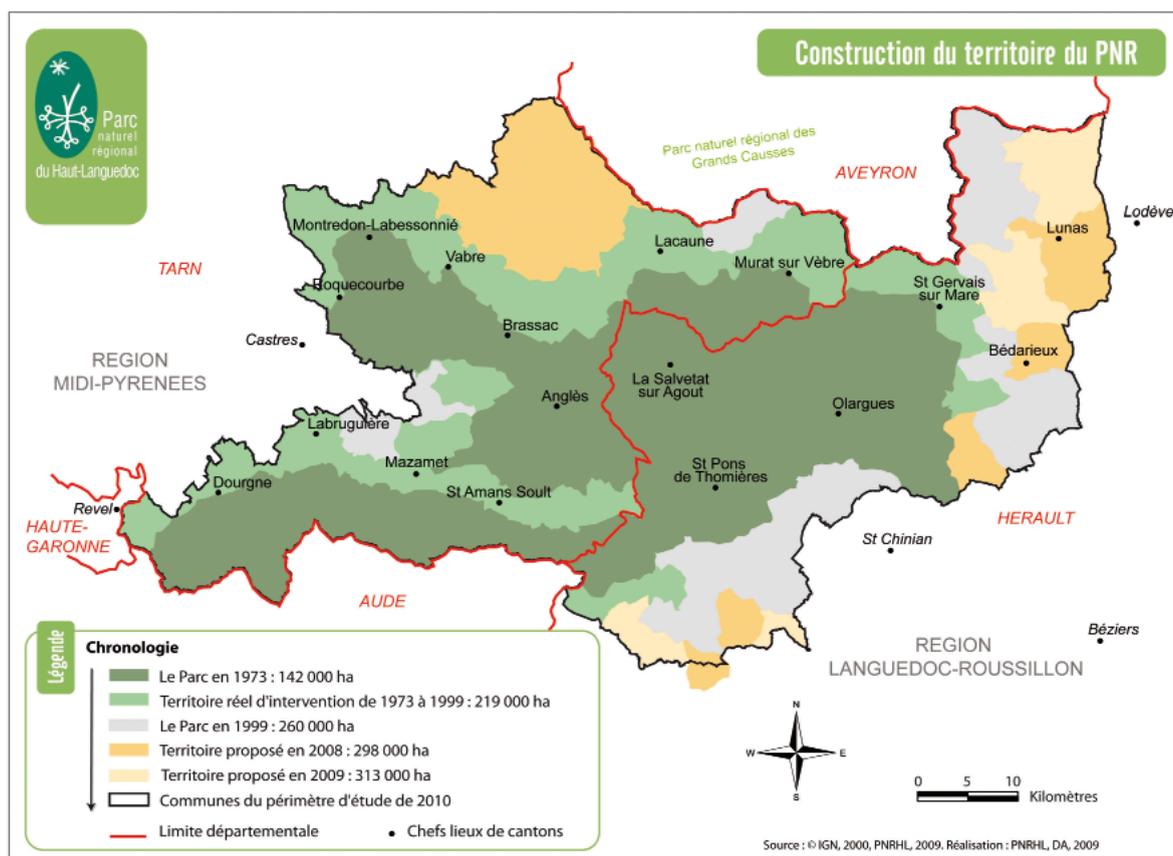


Figure 22 : Evolution du périmètre du PNR HL
 Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

²⁷ Charte 2021-2027 (pages 18 et 19)

1.4.2.3. Le projet opérationnel

Le projet opérationnel est la stratégie développée pour le territoire dans le cadre de cette charte. Il se décompose en trois axes, neuf objectifs stratégiques et 31 mesures opérationnelles.

1.4.2.3.1. Axe 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages

Cet axe comprend deux objectifs stratégiques déclinés en dix mesures :

- **Connaître et gérer les patrimoines naturels (eau et milieux aquatiques, faune, flore, géologie) pour les préserver** qui se décline en quatre mesures :
 - améliorer la connaissance des patrimoines naturels du territoire au service de l'action ;
 - gérer les espaces naturels remarquables et les fonctionnalités écologiques du territoire ;
 - pour une gestion qualitative et fonctionnelle des cours d'eau et des zones humides ;
 - protéger et économiser la ressource en eau.
- **Gérer les mutations de l'espace et des paysages ruraux (agriculture, forêt et habitats)**, objectif qui se décline en six mesures :
 - anticiper et maîtriser les dynamiques des espaces forestiers ;
 - anticiper et maîtriser les dynamiques des espaces agricoles et viticoles ;
 - engager le Haut-Languedoc dans une gestion de ses paysages et de son architecture ;
 - valoriser les paysages à travers un encadrement strict de la publicité et l'harmonisation de la signalétique des services et des activités locales ;
 - maîtriser et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles par l'urbanisation ;
 - maîtriser et encourager un développement qualitatif de l'urbanisation.

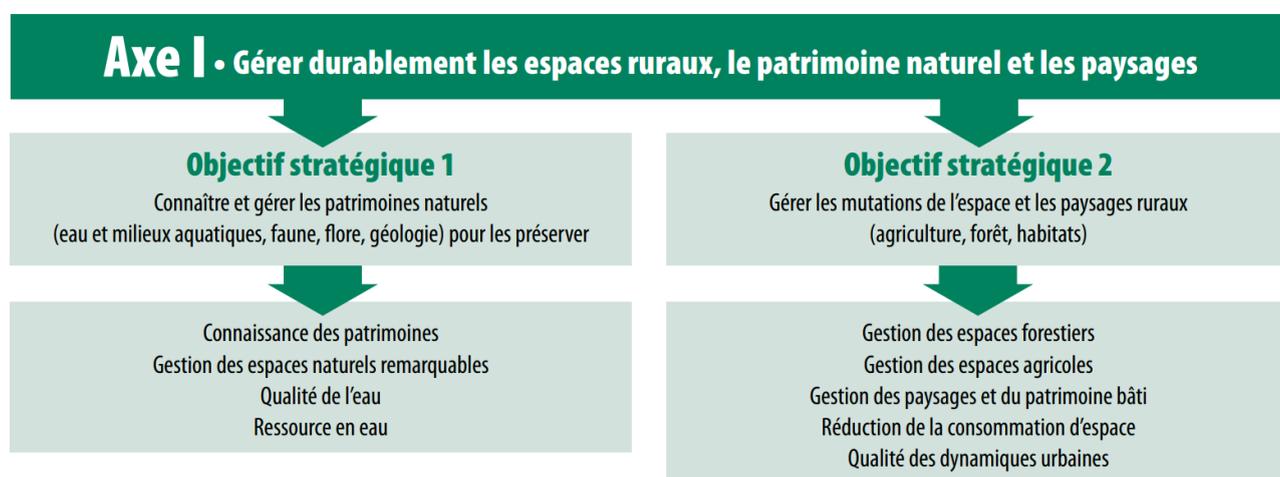


Figure 23 : Déclin de l'axe 1 de la Charte en objectifs stratégiques

Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

1.4.2.3.2. Axe 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du XXI^e siècle

Cet axe comprend quatre objectifs stratégiques déclinés en onze mesures :

- **Engager le Haut-Languedoc dans une politique énergétique « forte »** qui se décline en deux mesures :
 - maîtriser et réduire les consommations énergétiques du territoire ;
 - assurer un développement maîtrisé des énergies renouvelables.
- **Fournir aux acteurs locaux (élus, professionnels...) les outils nécessaires pour limiter les impacts de l'activité humaine sur le territoire** qui se décline en quatre mesures :
 - promouvoir les démarches « de management environnemental » dans les activités locales ;
 - concilier les différents usages sur les principaux sites sensibles du Haut-Languedoc ;
 - maîtriser la fréquentation des véhicules motorisés sur l'ensemble du territoire ;
 - doter les Communes du Parc du Haut-Languedoc de documents d'urbanisme et de planification.
- **Faire de la valorisation des richesses du Haut-Languedoc le moteur de développement de la consommation locale** qui se décline en trois mesures :
 - promouvoir et commercialiser les produits agricoles en circuit court ;
 - promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans la construction ;
 - accompagner le développement des mobilités douces et de l'itinérance de pleine nature.
- **Développer la sensibilisation et l'éducation au territoire** qui se décline en deux mesures :
 - développer l'éducation au territoire ;
 - sensibiliser le public aux enjeux du Haut-Languedoc et aux orientations de la Charte.

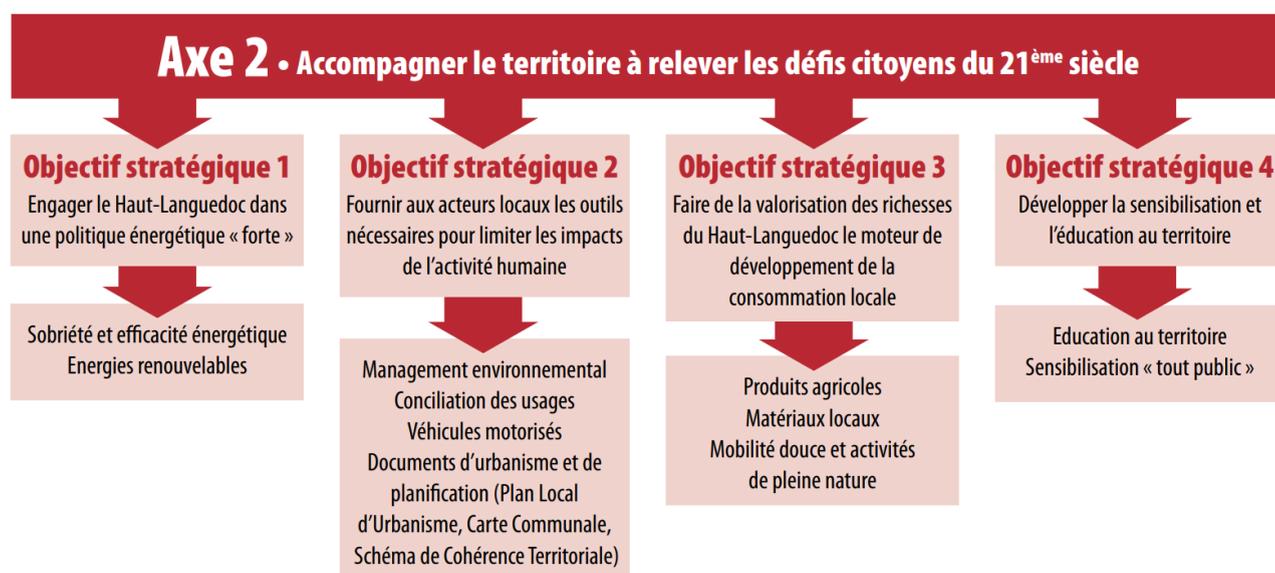


Figure 24 : Déclin de l'axe 2 de la Charte en objectifs stratégiques

Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

1.4.2.3.3. Axe 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle

Cet axe comprend deux objectifs stratégiques déclinés en dix mesures :

- **Exploiter durablement les ressources naturelles du Haut-Languedoc** qui se décline en trois mesures :
 - pour une gestion durable des forêts du Haut-Languedoc ;
 - développer durablement l'agriculture et la viticulture du Haut-Languedoc ;
 - pour une exploitation durable du sous-sol (carrières et gravières).
- **Développer de nouvelles activités économiques et l'accueil sur le territoire** qui se décline en quatre mesures :
 - encourager un repositionnement des filières, artisanales et industrielles traditionnelles sur de nouveaux créneaux par l'innovation, la création et l'expérimentation ;
 - accueillir les nouveaux actifs et développer l'économie sociale et solidaire ;
 - doter le Haut-Languedoc d'une stratégie territoriale de développement touristique ;
 - développer la Marque Parc pour valoriser et promouvoir l'accueil, les produits et savoir-faire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.
- **Conforter une identité commune Haut-Languedoc autour de l'Occitanie, de la moyenne montagne et du patrimoine culturel** qui se décline en trois mesures :
 - construire et sauvegarder l'identité culturelle « Haut-Languedoc » ;
 - contribuer à l'animation du territoire du Haut-Languedoc ;
 - doter le Haut-Languedoc d'un centre de ressources dédié à l'identité territoriale du Parc.



Figure 25 : Déclinaison de l'axe 3 de la Charte en objectifs stratégiques

Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

1.4.3. L'évaluation de la charte

1.4.3.1. Une évaluation cadrée par la réglementation

La note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement des Parcs Naturels Régionaux décrit le cadre dans lequel doit être menée l'évaluation de la charte.

Le rapport doit exposer dans leur ensemble les dispositifs d'évaluation et de suivi proposés par le syndicat mixte et les signataires : organisation générale, modalités de mise en œuvre, périodicité des bilans, partenaires impliqués, communication et utilisation des résultats. Les éléments plus détaillés des dispositifs peuvent être précisés au fil des orientations et des mesures. Un tableau de synthèse fournissant une vision globale des dispositifs (questions évaluatives, indicateurs accompagnés de leur état de référence et objectifs cibles, sources de données, périodicité...) est également souhaité. Il est joint aux documents accompagnant la charte.

L'évaluation a pour objectif d'apprécier l'efficacité du projet de territoire exprimé dans la charte en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. Les finalités de l'évaluation sont multiples :

- rendre compte aux signataires, aux partenaires et aux habitants du territoire de la manière dont le projet de développement, de protection et de mise en valeur est mis en œuvre et de ses résultats ;
- mieux adapter les moyens humains et financiers à la mise en œuvre du projet ;
- préparer les décisions concernant l'adaptation des programmes d'actions ;
- contribuer à la mobilisation des signataires et partenaires en les aidant à s'approprier et préciser leurs objectifs.

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte porte sur l'action du Syndicat mixte et la façon dont les engagements des signataires et des partenaires ont été respectés. Elle s'intéresse particulièrement aux mesures ou dispositions prioritaires/phares de la charte. Elle repose sur des questions évaluatives et, le cas échéant, des indicateurs chiffrés, qui peuvent être reportés dans un logiciel d'évaluation informatisée, tel qu'EVA (logiciel au service de l'évaluation des chartes de PNR, développé dans le réseau des PNR par la Fédération des parcs naturels régionaux de France).

Le suivi de l'évolution du territoire repose sur un nombre d'indicateurs territoriaux limité, indicateurs définis au regard des mesures ou dispositions prioritaires/phares de la charte. Une attention particulière sera portée d'une part au thème de la protection du patrimoine naturel et culturel et des paysages, d'autre part à celui de l'évolution de l'urbanisation, dans une perspective de mobilisation collective, de mutualisation et de valorisation des résultats au niveau national sur ces deux enjeux fondamentaux pour l'ensemble des PNR. Chaque indicateur est accompagné d'un état de référence, d'objectifs cibles à justifier au regard des enjeux si cela est pertinent, et des efforts auxquels les signataires sont prêts à consentir et d'échéanciers correspondants, ainsi que du responsable de la donnée.²⁸

²⁸ Note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes (pages 16 et 17).

1.4.3.2. Les modalités de l'évaluation définies dans la charte

Un chapitre de la charte est dédié à la méthodologie utilisée pour l'évaluation. Ainsi, suite aux difficultés rencontrées pour évaluer la charte 1999, le Parc a développé une stratégie évaluative qui se veut :

- partagée puisque suscitée et validée par les acteurs du territoire et les signataires de la charte ;
- pérenne car intégrée au logiciel EVA et mise en œuvre tout au long de la vie de la charte par le chargé de mission « évaluation » en lien étroit avec le Conseil Scientifique et Prospectif, et les acteurs du territoire.

Le dispositif de suivi/évaluation issu de cette stratégie évaluative, repose sur trois niveaux d'indicateurs interdépendants entre eux.

- Au niveau des Actions (hors charte), **des indicateurs « d'activités »** permettent le suivi des actions du Parc. Ces indicateurs sont intégrés dans le logiciel EVA.
- Au niveau des Mesures, **125 indicateurs de « mise en œuvre »** permettent d'évaluer l'impact de la charte sur le territoire. Ces indicateurs ont été sélectionnés par l'équipe du Parc et expertisée par l'Université Paul Valéry de Montpellier à l'aide d'une méthode de notation permettant de trier et structurer les indicateurs. Cette méthode de notation combine d'une part une note de réalisation basée sur l'origine des données, la périodicité de la collecte, le coût et la complexité de la collecte, et d'autre part une note d'intérêt basée sur la nature des problématiques associées à l'indicateur et l'importance de la problématique.
- Au niveau des Enjeux, **neuf « questions évaluatives sur l'évolution du territoire »** permettent d'observer les tendances d'évolution des enjeux majeurs du territoire et d'identifier la plus-value de l'action du Parc. Pour chacun des quatre enjeux, les élus du Parc et les représentants des Conseils Régionaux et Départementaux ont défini une à trois questions évaluatives. Une question évaluative « transversale » a également été formulée dans le domaine de la gouvernance.²⁹

²⁹ PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC. Charte 2021-2027 - Rapport (pages 33 et 34)

1.4.3.3. La mise en pratique avec l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours a eu lieu de septembre 2018 à juin 2020. Elle a été l'occasion de mettre en œuvre et d'affiner la méthodologie produite lors de la rédaction de la charte. Le document d'évaluation³⁰ décrit cette méthodologie ainsi que ses limites actuelles. Il a permis de faire un focus sur le processus de concertation réalisé à cet effet.

Ensuite, l'évaluation a permis de faire une analyse de la mise en œuvre de la charte par le syndicat mixte, en réalisant des analyses de la gouvernance, du budget, des moyens humains, pour déboucher sur des propositions d'orientations stratégiques pour la seconde partie de la charte.

Mais la majeure partie du document est consacrée à une évaluation thématique de la charte. Sept thèmes ont été sélectionnés pour décliner cette évaluation :

- milieux naturels et eau ;
- urbanisme et paysage ;
- forêt ;
- agriculture ;
- énergie ;
- valorisation des ressources du territoire ;
- éducation et culture.

Les 31 mesures ont été réparties dans ces thèmes, sans respecter la structure de la charte en axes ou objectifs stratégiques, mais en suivant ces thématiques transversales. De plus, les neuf questions évaluatives ont été réparties dans chacun de ces thèmes, à raison d'une ou deux questions par thème, les thématiques **Forêt** et **Agriculture** faisant référence aux deux mêmes questions évaluatives.

Pour chaque thématique, l'analyse a été conduite suivant six points de vue :

- **l'évolution du territoire**, décrite en trois temps :
 - les grands enjeux du territoire concernés par la thématique traitée ;
 - la ou les questions évaluatives rattachées à la thématique ;
 - une synthèse de ce qui était souhaité/non souhaité pour le territoire.
- **le suivi de la mise en œuvre de la charte** : dans cette partie ont été listées les mesures concernées par la thématique, ainsi que leur état d'avancement, étayé par des indicateurs de réalisation ;
- **l'analyse des réalisations du Syndicat Mixte du Parc** dans laquelle ont été présentés la réalisation des engagements, les moyens humains et financiers mis en œuvre, les points forts et les points faibles de l'action du Parc, et une synthèse du rôle assumé par le Parc au travers de ses réalisations ;

³⁰ PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC. Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Charte.

- **l'analyse des réalisations des signataires de la charte** présentant l'avancée des engagements des principaux signataires de la charte et une liste non exhaustive des actions qu'ils ont conduites sur la thématique ;
- **le retour des acteurs** dans lequel sont décrits des éléments de synthèse et de conclusion de l'évaluation de la thématique au travers des perceptions et des attentes partagées par les acteurs, avec un focus particulier sur les retours des Rencontres Territoriales ;
- **les perspectives pour la seconde moitié de la charte** dans lesquelles ont été listées des orientations stratégiques pour la seconde partie de mise en œuvre de la charte.

Enfin, le document d'évaluation présente plusieurs synthèses :

- **la synthèse des moyens humains et financiers** consacrés par le Parc à la mise en œuvre de la charte;
- **la synthèse de l'avancée des engagements du Parc** : à mi-parcours, 62 % de ceux-ci étaient réalisés;
- **la synthèse par mesure** : pour chaque mesure sont indiqués un taux de réalisation des engagements et un état de mise en œuvre et des perspectives;
- **la synthèse par question évaluative** : une réponse détaillée est apportée à chaque question évaluative, mais la plupart de ces questions ont donné lieu dans le même temps à des propositions de reformulation, car elles intègrent plusieurs sous-questions qui ne facilitent pas leur appropriation, et cela permettrait également de mettre en perspective l'action du Parc et de ses partenaires avec les tendances observables.

2. Méthodologie d'enquête

La démarche scientifique utilisée pour la réalisation de cette étude s'articule autour de deux méthodes scientifiques, la méthode hypothético-déductive nomothétique et la méthode inductive. L'articulation de ces deux méthodes est en lien avec la chronologie de mise en œuvre des dispositifs de récolte de données, de notre rôle dans les dispositifs, et de l'avancée de notre réflexion tout au long de l'analyse des données et de la rédaction de ce rapport.

La méthode hypothético-déductive nomothétique consiste à récolter des données bibliographiques sur le sujet d'étude, de prédire les résultats de l'étude en formulant des hypothèses depuis la théorie, puis de tester les hypothèses par l'expérimentation. Si les résultats de l'expérimentation valident les hypothèses alors elles concordent avec les théories référencées dans la bibliographie. Dans le cas contraire, les hypothèses sont rejetées.

La méthode inductive consiste à utiliser des données brutes récoltées par l'observation puis d'expliquer les faits traduits par les données par une théorie.

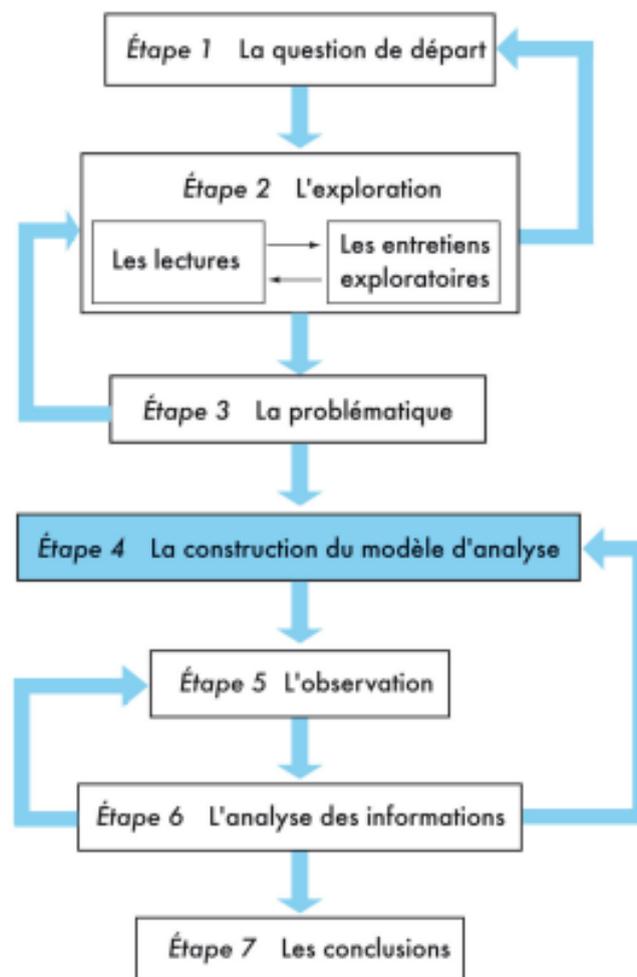


Figure 26 : Modèle d'analyse inductif

Source : Marquet, Jacques, Luc Van Campenhoudt, et Raymond Quivy. « Quatrième étape. La construction du modèle d'analyse », , *Manuel de recherche en sciences sociales. sous la direction de Marquet Jacques, Van Campenhoudt Luc, Quivy Raymond. Armand Colin, 2022, pp. 127-166.*

Il s'agit de formuler les hypothèses à partir du terrain tout en les affinant par la recherche bibliographique. C'est donc la phase exploratoire du terrain qui conditionne le cadrage théorique et l'analyse des données.

Nous avons orienté nos recherches bibliographiques après l'analyse de la démarche de révision de la charte, l'enquête qualitative puis les observations que nous avons réalisées pendant l'animation des stands et des réunions publiques.

2.1. L'enquête de notoriété 2023

2.1.1. Déroulement de l'enquête

Pour répondre à la demande d'enquête de notoriété auprès des habitants des communes du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Languedoc, nous avons réalisé une enquête quantitative. L'objectif du questionnaire était de recueillir des données sur les représentations et attentes des habitants par rapport au PNR. Pour ce faire, nous avons repris le questionnaire réalisé lors de l'enquête de 2018 et nous y avons apporté quelques modifications. Cependant, ces dernières sont mineures. Pour permettre la comparaison des données recueillies en 2023 avec celle de 2018, nous ne pouvions pas réellement modifier les questions ou en rajouter. Nous nous sommes donc contentés de changer quelques formulations et de rajouter des options de réponse.

Le questionnaire est composé de trois parties. La première, traite des connaissances du PNR du Haut-Languedoc. Elle a pour objectif de savoir comment les personnes ont entendu parler du PNR et si elles sont informées des activités proposées. La seconde partie, intitulée "image du PNR du Haut-Languedoc", cherche à savoir quelle image renvoie le territoire. La dernière partie détaille l'identité de l'enquêté afin de pouvoir traiter les informations en fonction de caractéristiques telles que l'âge ou le sexe.

Une fois le questionnaire mis au point, nous sommes répartis sur le terrain durant 3 jours (23, 24 et 25 octobre 2023) en suivant un itinéraire défini préalablement. Chaque groupe devait faire du porte-à-porte dans les villes qui lui étaient attribuées afin de couvrir un maximum de communes. Les entretiens durent en général entre 10 et 30 min. Pour les questions ouvertes, elles ont été traitées pour retenir les éléments qui revenaient de manière récurrente afin d'en dégager les éléments principaux.

Au total, 369 questionnaires ont été réalisés dans 69 communes.

2.1.2. Analyse de l'enquête de notoriété

Pour analyser les résultats du questionnaire, plusieurs méthodes ont été utilisées. Tout d'abord, nous avons commencé par coder les questionnaires afin de pouvoir les exploiter par la suite. Puis nous avons mis en évidence les résultats au travers de graphiques. Lorsque les questions s'y prêtaient, des tests statistiques ont été réalisés en prenant en compte des variables quantitatives et qualitatives. Des analyses croisées ont été également faites afin d'observer la corrélation entre les différentes réponses. Les croisements étaient faits avec les variables "sexe", "age", "Catégorie Socio-Professionnelle" ou d'autres questions. Par la suite, nous avons réalisé une comparaison entre les données obtenues en 2018 et celles obtenues en 2023 afin de voir les évolutions de réponses. Enfin, comme nous l'évoquerons par la suite, cette enquête sera

également analysée sous le prisme d'une grille AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), tout comme les autres données.

Une particularité de méthode est à noter pour la question n° 16. En effet, afin d'obtenir des résultats et de construire une analyse plus poussée, nous nous sommes proposés de représenter ceux-ci à l'aide d'une analyse multivariée. Pour cela, nous avons procédé, à l'aide de R Studio, à une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC). Cette technique est adaptée aux données qualitatives. Elle permet de faire figurer spatialement la position de l'échantillon avec une vision à plusieurs variables de jugement (Oui/plutôt oui/plutôt non/non) et d'aspects.

Comment cela fonctionne ? Il s'agit en fait d'une description et hiérarchisation des relations statistiques qui peuvent exister entre des individus placés en ligne et des variables placées en colonnes dans un tableau rectangulaire de données. La méthode transpose le tableau de données comme un nuage de points dans un espace mathématique ayant autant de dimensions qu'il y a de colonnes dans le tableau de données. Ces dimensions ou colonnes sont ainsi projetées sur des axes de façon que l'on puisse en visualiser et étudier au mieux la forme et donc rechercher globalement des corrélations.

Un ensemble de lignes de code spécifique à l'AFC a été développé (voir annexe 2), spécifiant une sortie sous forme de nuage de points. Dans le processus, nous avons assigné des identifiants aux représentations des territoires pour rendre le tout lisible.

2.1.3. Analyse croisée

Afin de tirer une synthèse plus approfondie du questionnaire, les résultats aux questions ont été traités sur les logiciels SPSS et RStudio.

L'angle choisi change radicalement. Nous avons fait des traitements statistiques nous permettant d'identifier les potentiels liens entre les réponses de différentes questions. L'objectif était de savoir si les réponses à une question influencent les réponses à une autre question de façon significative sur l'ensemble des enquêtés. De plus, ce traitement statistique permet de faire une analyse croisée des données qui reflètent les quatre variables. Autrement dit, on s'est intéressé à voir un potentiel de groupement de types de réponses afin de simplifier les discussions sur l'enquête en bout. Du point de vue "technique", dans un premier temps, nous avons réalisé le test du χ^2 d'indépendance. Ce test vise à vérifier le rejet ou le lien d'association entre deux types de réponses à nos questions. Pour organiser l'ensemble des tests, nous avons posé un modèle sous forme de tableau à deux entrées, nommé "*tableau du modèle de croisement de variables*". Le but de ce tableau est ainsi de pouvoir faire des corrélations entre les facteurs et d'en dégager de potentielles tendances. Avec toutes les données à disposition issues de l'enquête, certaines se présentent comme des variables sociologiques (ex : sexe, âge, ...), et d'autres comme des variables issues des thèmes tirés du questionnaire (ex : connaissance du PNR-HL). Nous avons croisé toutes les possibilités de ces deux types de données.

Pour détailler le fonctionnement, et à titre d'exemple : les cellules gris clair correspondent à tous les tests d'indépendance entre le facteur sexe et les variables du questionnaire ou le jugement d'information face à tous les facteurs. Sexe et jugement sont pointés spécifiquement pour un exemple de test.

Tableau du modèle de croisements de variables (exemple)

	Commune protégée	Connaissance du Parc	Jugement d'information	Appréciation de protection	Valeurs Parc ?
Durée de résidence					
Sexe					
Âge					
Niveau de diplôme					

Pour aller plus loin, l'influence des profils dans les réponses permet de mieux connaître la population étudiée. Puis lorsque le lien était avéré selon le "Qobs" du χ^2 , nous avons testé la force d'association avec le V de Cramer (noté de 0 à 1).

2.2. Méthode d'analyse des données recueillies par le PNR du Haut-Languedoc

Le PNR et ses agents techniques ont organisé des questionnaires en ligne ainsi que des réunions publiques et des stands publics afin de récupérer des données sur les pratiques et les perceptions des habitants concernant le territoire du PNR. Nous nous sommes rendus aux réunions et aux stands pour faire de l'observation directe et/ou indirecte, suivant les personnels du PNR présents qui souhaitaient notre implication ou non. N'ayant pas assisté aux questionnaires en ligne, nous n'avons pas les informations nécessaires nous permettant d'analyser la méthodologie employée par le PNR pour mettre en place ces questionnaires.

Pour observer de manière efficace, nous avons établi une grille d'observation avec les thèmes à aborder (voir annexe 1). Nous devons évaluer la régulation spatiale et la régulation orale, à savoir "ce qu'on a vu" et "ce qu'on a entendu". L'objectif était d'examiner la façon d'organiser l'espace, la manière dont se déroule les échanges entre membres du parc et les habitants/entreprises.

Nous avons récolté les données sous forme de prise de notes, d'enregistrements et de photos, que nous avons triés et analysés en fonction de notre grille d'observation.

2.2.1. Les stands publics

Dans un premier temps, nous nous sommes rendus sur quatre stands, par petits groupes de quatre voire cinq étudiants. Nous sommes allés à Brassac, Azillanet, Saint-Pons-de-Thomières et Bout-du-pont-de-L'Arn, ce qui représentait cinq journées au total. Le but des stands étaient de récolter les avis des passants pour avoir davantage d'informations sur leurs perceptions du Parc et du territoire. Le personnel du Parc était aussi présent pour donner de l'information sur le Parc

et la biodiversité du territoire. Les données étaient récoltées sur des post-its collés sur un tableau et organisés de façon à identifier les récurrences.

Ce système de récolte de données permettait de pouvoir prendre en compte les opinions et les perceptions des personnes présentes et volontaires sans avoir à établir, au préalable, un échantillonnage de personnes à interroger. Cela a permis de laisser libre cours aux discussions, avec des habitants aux perceptions et vécus variés.

2.2.2. Les réunions publiques

En parallèle des stands, nous nous sommes rendus aux réunions publiques organisées par le Parc, à destination des habitants. Nous avons assisté à cinq d'entre elles, dans les communes du Bousquet-d'Orb, Courniou, Labruguière, Lacaune et Mons-la-Trivalle. Les réunions avaient pour but d'élaborer une concertation pour retranscrire les avis des habitants dans la nouvelle Charte.

Pour ce faire, quatre activités ont été proposées. Pour démarrer, les animateurs présentaient la réunion et son objectif, avant de proposer aux participants de se diriger vers une table sur laquelle étaient disposées des photos. Il était demandé aux participants de sélectionner la ou les photos qui leur parlaient le plus. Ensuite, quatre tables rondes sont organisées sur différents thèmes pour mélanger les habitants et les différents acteurs du territoire présents. Enfin, une fresque est réalisée par une facilitatrice graphique en fin de réunion, permettant de regrouper les grandes idées voire les enjeux évoqués par les acteurs. Cette fresque permet une meilleure visibilité et compréhension des éléments abordés. Tout au long des différentes activités, plusieurs thèmes sont abordés, à savoir l'agriculture, la biodiversité, l'énergie, la sylviculture, l'eau, le patrimoine et le tourisme. Également, un sujet est revenu à toutes les réunions et a provoqué de longs débats : les éoliennes.

2.2.3. Les grilles d'observation

Parallèlement aux données recueillies par le PNR du Haut-Languedoc lors des réunions et stands publics, les étudiants du Master-GSE avaient comme objectif de remplir une grille d'observation, préalablement conçue. Ces grilles portent une attention particulière aux interactions entre les acteurs, qu'ils soient animateurs du Parc ou participants. Elles permettaient de classifier les données sur :

- le contexte du dispositif mis en place, autrement dit sur la façon dont l'espace est organisé et utilisé par l'atelier (distribution des rôles, supports de communications, disposition de l'espace de parole...) ;
- les caractéristiques des interactions (prise de parole, registres de langues, accroches, relances...) ;
- les propos des participants.

Cette grille complète mais vaste, permettait d'y inclure une grande variété de données. L'objectif était d'être le plus libre possible dans l'observation. Filmer et prendre des photos permettaient aux observateurs de se concentrer sur les points qui leur semblaient importants sans perdre de données.

2.3. Méthode de communication et de réalisation de la cartographie participative

L'atelier de cartographie participative constitue une approche interactive visant à impliquer activement les membres de la communauté dans la collecte d'informations spatiales pertinentes. La cartographie participative est une méthode géographique innovante ayant deux objectifs principaux. Premièrement, elle vise à "renforcer les capacités des citoyens de se réapproprier le pouvoir de se définir et de se représenter par eux mêmes et deuxièmement à " rendre compte de la relation des citoyens à leur territoire"³¹ (Matthieu Noucher 2013). Elle rompt ainsi avec l'idée commune que la géographie est un domaine réservé aux experts scientifiques et ouvre ainsi la discipline à tout le monde. La cartographie participative n'est pas une méthode anodine puisqu'elle situe les savoirs produits par les cartes dans un contexte socialement construit, subjectif et idéologique (Lascoumes, 2007).

Par ailleurs, la cartographie participative offre un large choix méthodologique quant à sa mise en œuvre. Lors de ces sessions, les animateurs commencent par présenter aux participants les objectifs spécifiques de l'atelier. À l'aide de cartes détaillées, une carte IGN à l'échelle 1:10000 décrivant le PNR HL dans son ensemble, et une carte à l'échelle 1:60000 zoomée autour du lieu de l'atelier, les habitants sont invités à identifier et marquer des emplacements significatifs, que ce soit en relation avec des ressources naturelles, des infrastructures ou des éléments culturels. L'interaction se déroule autour d'une table, favorisant la discussion et les échanges d'idées. Des outils simples tels que des feutres permettent une matérialisation visuelle des contributions sur les cartes.

La démarche encourage la réflexion collective, stimulant ainsi la participation active des habitants dans la construction d'une représentation spatiale significative de leur communauté. À la fin de l'atelier, une synthèse des données est présentée à l'ensemble des participants.

2.3.1. Répertoire des contacts des habitants

En premier lieu, nous avons mobilisé tous les contacts (nom, catégorie socio-professionnelle, commune de résidence, numéro de téléphone et courriel) recueillis lors des activités précédentes menées par les étudiants du master GSE (enquête de notoriété menée par les M1, réunions publiques et stands). Les étudiants ont pu récolter 162 contacts grâce à l'enquête de notoriété et aux stands. Nous avons également obtenu les 152 contacts des réunions publiques, que le PNR nous a transmis.

Nous avons ensuite classé ces contacts en quatre catégories, correspondant aux quatre villes où allaient avoir lieu les ateliers de cartographie participative. Les contacts ayant été récupérés lors de la passation du questionnaire (enquête de notoriété) et ceux récupérés lors des stands et réunions publiques ont été rangés dans deux tableaux distincts. L'étape suivante consistait à établir deux listes de 24 personnes par commune d'atelier, soit deux listes de 96 personnes. Parmi ces 24 personnes il devait y avoir une représentation équitable de chaque catégorie socio-professionnelle.

Pour établir la première liste de contacts, nous avons d'abord priorisé les contacts recueillis lors de l'enquête de notoriété car ils étaient plus complets, avec les catégories socio-professionnelles, et généralement l'adresse électronique et le numéro de téléphone de

³¹ Matthieu Noucher. Introduction au dossier thématique "Cartographies Participatives". L'Information géographique, 2013, 77 (4), pp.6-9. ffhalshs-00923442f

chaque personne. Puis, nous avons utilisé ceux des stands et réunions publiques qui n'étaient principalement que des courriels pour compléter et créer la deuxième liste. En priorisant les contacts avec courriel et numéro de téléphone sur les listes, l'objectif était de maximiser nos chances d'obtenir des réponses rapidement en mobilisant deux moyens de contacts au lieu d'un seul.

Nous étions préparés à essayer quelques refus donc nous avons préparé une seconde liste de personnes à contacter si ceux de la première n'étaient pas intéressés ou injoignables. Cette seconde liste a été réalisée avec les contacts restants, l'échantillonnage et les moyens de contacts étaient donc moins variés.

Dans le cadre de cet atelier de cartographie participative, nous cherchions donc à avoir une bonne représentativité de la population. C'est pourquoi, notre première option était d'établir notre liste de contacts selon un échantillonnage par quotas, avec une représentativité équivalente des catégories socio-professionnelles. Dans un premier temps, il s'agissait donc de déterminer les catégories socioprofessionnelles les plus représentées dans nos listes. Ainsi, les 7 catégories socioprofessionnelles qui ressortaient le plus étaient : artisan, retraité, employé, agriculteur, ouvrier, élu et sans emploi. Afin de permettre à toutes les catégories d'être représentées, nous avons décidé de créer une catégorie "autres" pour les activités moins courantes. Nous avons donc sélectionné 3 personnes par catégories pour créer des listes de 24 personnes par ville.

Cette méthode de sélection des participants visait à assurer une bonne représentation de la population dans son ensemble. Mais, compte tenu de l'indisponibilité de plusieurs invités, du nombre de contacts limités dont nous disposions pour certaines villes (exemple : Viane) ou encore des moyens de contacts limités, nous avons dû recourir à un échantillonnage de commodité. Cette seconde option consiste à sélectionner les participants en fonction de leur facilité d'accès et de leur disponibilité. Cette méthode était la solution appropriée pour obtenir un nombre conséquent de participants en vue d'atteindre les objectifs escomptés, soit un maximum de 24 personnes et de 8 entretiens de 3 personnes par villes.

2.3.2. Invitation des habitants aux ateliers de cartographie participative

Notre méthode de contact était la suivante : le premier jour, deux personnes se sont occupées d'envoyer les courriels à tous ceux qui nous avaient laissé leur adresse électronique pendant que quatre autres personnes ont contacté ceux dont nous avons uniquement le numéro de téléphone. Après quelques jours, nous avons relancé par téléphone (lorsque c'était possible) ceux qui n'avaient pas répondu au mail. Un deuxième courriel a aussi été envoyé. N'ayant pas réussi à avoir 24 personnes par atelier après avoir contacté la première liste, nous avons procédé de la même manière avec la seconde liste.

En ce qui concerne les appels, la plupart des personnes nous ont répondu et ont été très aimables. Une assez grande partie de ceux qui nous ont dit non étaient intéressés par l'atelier mais n'étaient pas disponibles aux dates proposées. Lorsque nous n'avions pas de réponse, nous laissions un message vocal, souvent les personnes nous recontactaient par la suite.

Pour les contacts par courriel, nous avons utilisé le compte du master GSE créé par les M1 lors de leur enquête de notoriété pour envoyer un message d'invitation à toutes les personnes faisant partie de notre échantillon. Nous avons joint un flyer en guise d'invitation et d'information sur

les lieux et les heures des ateliers de cartographie participative. Pour optimiser les chances d'avoir des participants, nous avons relancé les personnes n'ayant pas fait de retour, 4 à 5 jours après le premier envoi. Deux étudiants étaient chargés d'assurer le suivi avec les invités (habitants) jusqu'à la confirmation de leur rendez-vous selon leur convenance sur la date et le créneau horaire de l'atelier.

Nous avons convenu avec le PNR de demander de l'aide si nécessaire, au plus tard 3 jours avant le début des ateliers. Nous avons fait le choix de ne pas les solliciter trop tôt, pour pouvoir gérer le flux de réponses positives et éviter de dépasser le maximum de 24 personnes que nous nous étions fixé. Nous l'avons sollicité 4 jours avant le début des ateliers pour qu'il transmette le flyer que nous avons préparé aux différentes mairies des 4 villes.

Finalement, à travers ces différents moyens de communication (courriels, téléphone, flyers...) nous avons pu prévoir 5 personnes pour St-Pons, 1 pour Viane, 8 à Caucalières et 10 à Lunas.

2.3.3. Élaborer un flyer

Afin de communiquer le plus efficacement possible auprès des habitants du PNR, nous avons fait le choix de réaliser un flyer. Le flyer est un outil permettant d'attirer l'attention par des visuels esthétiques et un contenu accrocheur. Il contient toutes les informations nécessaires formulées en phrases claires et faciles à retenir tout en accrochant l'œil du lecteur grâce à des graphismes créatifs.

Notre flyer a été créé à partir de celui utilisé par les étudiants de deuxième année lors de leurs ateliers de cartographie participative. Les éléments graphiques essentiels ont été conservés, notamment la photo utilisée pour représenter les ateliers de cartographie participative. D'autres éléments graphiques qui rappellent le patrimoine pluriel du territoire mais aussi l'avenir tels que l'Église, les plantes ou les enfants ont été ajoutés pour souligner les richesses et la prospérité du territoire.

Comme fond pour le flyer, nous avons fait le choix d'insérer une carte du territoire du PNR. Nous avons mis en avant les informations essentielles à propos de l'événement, les ateliers de cartographie participative et la notion d'avenir, avec en second plan les informations pratiques (dates, horaires, lieux) et pour finir, en plus petit apparaissent les explications plus précises et détaillées sur l'événement en question. Les couleurs (vert canard) et la police (Calibri ms) ont été choisies en fonction de la charte graphique utilisée par le PNR dans sa communication.

2.3.4. Élaborer un communiqué de presse en vue de la restitution finale

Si la première étape de notre travail consistait à communiquer sur les ateliers de cartographie participative, à présent il s'agit de communiquer sur la restitution finale de notre travail qui aura lieu le 26 mars.

Pour ce faire, nous avons élaboré un communiqué de presse qui est un autre outil de communication favorisant un contenu écrit efficace. Notre communiqué de presse a été fait à partir des communiqués de presse réalisés et utilisés par le PNR dans leur propre communication. L'idée était de reprendre la trame de ces modèles afin d'être le plus cohérent possible avec la façon de communiquer du PNR.

Le titre du communiqué, sous forme de question, rappelle l'objectif principal du travail collaboratif entre le Parc et le master GSE qui est de savoir : "Quel avenir les habitants du parc du Haut Languedoc aimeraient pour leur territoire ?"

Le communiqué est divisé en trois parties. La première introduit l'événement grâce à une phrase contenant les informations essentielles, allant droit au but. La deuxième présente le travail d'enquête réalisé par les étudiants du master. La troisième contient les informations pratiques sur l'événement. Ces deux dernières parties sont introduites par des titres résumant leur contenu.

Les informations essentielles sont écrites en gras pour attirer l'œil du lecteur. Ainsi, par la lecture rapide de ces écritures, il sait tout ce qu'il y a à savoir sans être obligé de lire l'intégralité du document.

Le communiqué de presse provisoire est disponible dans le dossier de communication sur le drive. Nous attendons la validation du PNR pour qu'il soit définitif.

2.3.5. La mise en place de l'atelier de cartographie participative

Nous avons mis en place des ateliers de cartographie participative dans quatre communes du PNR, à savoir Caucalières, Viane, Saint-Pons de Thomières, et Lunas. Ces ateliers visent à renforcer les données quantitatives obtenues grâce à nos questionnaires en impliquant activement les habitants dans la cartographie des informations spatiales pertinentes. Pour ce faire, nous avons planifié deux sessions d'ateliers, les 3 et 5 février, respectivement à Saint-Pons de Thomières et Viane, puis à Caucalières et Lunas. La participation des habitants a été sollicitée à travers des contacts préalablement recueillis lors de nos enquêtes, et ceux-ci sont invités à contribuer en marquant des emplacements sur des cartes lors des ateliers. Une fois arrivés sur place, nous avons pu interviewer plus de personnes que prévu, notamment par l'intermédiaire des contacts personnels des participants ou des habitants informés sur la tenue de nos ateliers. Ainsi, nous avons pu interviewer 6 personnes à Viane, 6 à St-Pons-de-Thomières, 9 à Caucalières et 10 à Lunas, soit un total de 31 personnes et 24 entretiens.

Parallèlement et afin de pouvoir retranscrire les entretiens de ces ateliers, les entretiens sont enregistrés à l'aide de micros et caméras.

Ces sessions offrent un cadre propice à la discussion et à la collaboration, permettant de recueillir des informations significatives tout en renforçant le lien entre la communauté locale et notre initiative. Les données ainsi collectées seront analysées pour en extraire les éléments plus pertinents, et les résultats seront restitués aux participants pour assurer une transparence et favoriser leur engagement continu dans notre démarche participative.

2.4. Méthode d'analyse des différentes données recueillies

2.4.1. La méthode AFOM

Afin d'analyser les données lors des divers évènements évoqués précédemment, nous avons utilisé la méthode AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) qui consiste en l'identification et la comparaison des facteurs positifs et négatifs dans l'environnement externe à celui-ci.

Cette méthode a différents objectifs :

- évaluer ou réorienter un projet en cours ;
- prendre en compte les facteurs qui influent sur l'implantation du projet (qui lui sont internes et externes) dans son évaluation ou dans sa mise en place pour faciliter sa mise en œuvre.

Cette méthode délivre un résultat sous forme de tableau afin de réaliser deux diagnostics. Le premier est interne et prend en compte :

- les atouts (ou les forces), facteurs positifs existants sur le territoire, que les acteurs ont évoqués ;
- les faiblesses, facteurs négatifs intrinsèques au territoire qui vont rendre plus difficiles la mise en place de la charte et qu'il faudra prendre en compte pour une amélioration.

Le second diagnostic est considéré comme externe et repose sur :

- les opportunités, facteurs positifs externes qui ne sont pas encore présents mais qui peuvent soutenir le projet de révision de la charte ;
- les menaces, facteurs négatifs externes avec lesquels il faudra composer pour réaliser la révision.

2.4.2. Mise en place de la méthode AFOM

Cette méthode nous a paru évidente pour l'analyse des données puisqu'elle permettait de n'utiliser qu'une seule et même méthode d'analyse. Ceci permettant une meilleure compréhension et comparaison des enjeux.

Nous avons donc réalisé cette grille AFOM sur :

- l'enquête de notoriété ;
- les stands publics ;
- les réunions publiques ;
- les ateliers de cartographie participative.

Les grilles sont plus ou moins conséquentes en fonction des données recueillies. Un seul élément varie concernant la grille AFOM de la cartographie participative. En effet, chaque entretien réalisé possède sa propre grille. Nous avons par la suite regroupé toutes les grilles pour n'obtenir qu'une seule et même analyse. Les données utilisées pour la réalisation de la commande ont à la fois été recueillies par le PNR du Haut-Languedoc et par le Master GSE-VRT, ce qui permettait également de comparer les résultats obtenus par deux prestataires différents.

2.5. Méthode audio-visuelle

Un film a été créé pour faciliter la compréhension de la méthodologie utilisée dans l'analyse des données qualitatives et quantitatives. Nous aborderons les techniques et la méthodologie mises en œuvre pour produire ce film.

2.5.1. Objectif, organisation et script

L'objectif du film est de rendre compréhensible la méthode employée par les étudiants du master pour répondre à la commande du Parc.

Il doit être accessible :

- au Parc pour mieux interpréter les conclusions apportées par le master ;
- aux habitants, lors de la restitution, afin de rendre transparente la façon dont leur participation à l'enquête est prise en compte ;
- aux futurs étudiants du master, pour leur permettre de réemployer la méthodologie.

L'équipe est constituée de cinq étudiants, une décision réfléchie étant donné notre expérience passée avec des équipes vidéo plus importantes. Nous avons constaté que des équipes plus nombreuses (une dizaine de personnes) pouvaient parfois mener à des difficultés, notamment en ce qui concerne la répartition des rôles. Ainsi, opter pour une équipe plus restreinte de cinq membres semblait être plus efficace. Dans ce cadre, l'équipe a fait le choix de désigner un monteur, un coordinateur et responsable du matériel, et trois responsables des caméras lors des tournages.

Avant le tournage, l'équipe audiovisuelle a réalisé un script, essentiel pour l'organisation et le montage du film. Tous les étudiants de l'équipe étaient présents pour réfléchir sur l'objectif du film et la manière dont il serait construit. Le script comprend le plan du film, les dialogues et le matériel nécessaire.

L'équipe a décidé de diviser le film en deux parties.

- Remise en contexte : dans un premier temps, le film doit remettre en contexte le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, à savoir, sa localisation, son rôle et son objectif. Par la suite, l'équipe a fait le choix de rappeler la commande, c'est-à-dire aider le Parc dans la révision de la charte. Nous rappellerons ce qu'est une charte ainsi que le rôle du master dans cette dernière.
- Méthode : dans un second temps, le film explicite la méthode employée en suivant trois axes : l'analyse des stands et des réunions publiques coordonnées par le Parc, la réalisation et l'analyse de questionnaires auprès des habitants.

L'équipe a fait le choix de rendre le film dynamique et de mettre en place une voix off. Le script contient donc l'ensemble du dialogue de la voix off ainsi que l'écrit présent à l'écran et sa forme (taille, couleur et police), à savoir, le générique du début et de fin.

Avant de partir sur le tournage, l'équipe a aussi réalisé un tableau du matériel nécessaire : quatre caméras (une du master, deux empruntées à la faculté et une empruntée au corps enseignant), quatre trépieds, quatre microphones H2N (un du master, un étudiant, un emprunté au corps enseignant et un emprunté à la fac) et d'autres matériels (rallonges, multiprises etc...)

2.5.2. Tournage

Le tournage a été réalisé dans quatre villes différentes. L'équipe s'est donc divisée pour chaque ville. Deux caméras, deux micros et deux trépieds étaient prévus pour chaque ville afin d'avoir une caméra pour chaque table lors des entretiens. Avant de partir sur le terrain, l'équipe s'est réunie pour vérifier et régler le matériel, plus particulièrement la balance des blancs, très importante pour ne pas se retrouver avec des images saturées.

Pendant le tournage, l'équipe a pris des images du paysage, des individus et des lieux permettant aux monteurs de réaliser des transitions. Par ailleurs, l'équipe était chargée de faire signer une feuille RGPD, donnant l'accord à la prise d'images des participants de la concertation.

A la fin de chaque tournage, les rushes de chaque caméra ont été transférés dans deux ordinateurs différents.

2.5.3. Dérushage et montage

Le dérushage vidéo permet de sélectionner les images utilisées au montage. Chaque étudiant devait visionner les vidéos en sa possession et écrire dans un tableau les parties utiles pour le montage (utilité de la partie et sa timeline) afin de faciliter le travail du monteur. Par ailleurs, une voix off a été enregistrée à l'aide d'un microphone H2N. Deux personnes ont été sélectionnées parmi l'équipe pour faire cette voix off, en suivant le script.

Les monteurs ont utilisé les logiciels Adobe Premiere pro et Adobe After Effects. Ils devaient d'abord mettre l'audio de la voix off pour, ensuite faire correspondre des images. Le montage vidéo est l'une des parties prenant le plus de temps dans la réalisation d'un film. L'organisation avait fait en sorte de laisser le plus de temps possible pour cette étape.

Lorsque le premier montage de la V0 était fini, la vidéo a été portée à validation auprès du corps enseignant. Une fois le projet validé, une V1 a été réalisée, contenant toutes les corrections d'erreurs, toutes les transitions audios et visuelles ainsi que la finition des détails.

3. Résultats

3.1. Données quantitatives : l'enquête de notoriété 2023

3.1.1. L'approche de l'enquête

La démarche a été réalisée comme suit :

Rétroplanning de l'enquête 2024

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Prise de connaissance de la commande	Appropriation et modification du questionnaire Organisation de l'enquête. Récolte des données.	Traitement des données	Analyses statistiques	Rédaction du rapport	Harmonisation avec l'ensemble de la commande

Le questionnaire a été administré du 23 au 25 octobre 2023. Les modifications, mineures, ont porté sur les points suivants :

- l'arrêt du questionnaire à deux reprises possibles, si la personne est un touriste ou une personne de passage en vue de rendre visite à sa famille ou ses amis ;
- la formation des artisans aux économies d'énergie est retirée comme option d'action à citer ;
- le projet FORECCAST n'est plus mentionné directement ;
- l'ajout d'une réponse "Ne sait plus" à la question portant sur la notoriété du logo, option oubliée avant ;
- des options de réponse ont été ajoutées aux modalités de connaissance de la marque Valeur Parc ;
- la question des apports du Parc au territoire a été reformulée.

3.1.2. L'échantillonnage des communes et de la population enquêtée

Comme dit précédemment, l'enquête a porté sur 69 communes. Les 4 groupes ont balayé le PNR-HL d'Est en Ouest afin de recueillir le plus de questionnaires pour l'enquête quantitative. La zone au Nord-Est du PNR a été délaissée dans le but de revenir en cas de manque de questionnaires ce qui, au final, n'a pas été le cas. L'objectif était de 25 questionnaires par personne, portant un total de 500 questionnaires à atteindre. Le nombre de personnes interrogées sur le territoire s'élève finalement à 369, dont 5 touristes, ce qui fait 364 personnes, résidents principaux ou secondaires.

L'échantillon final est quantifié selon le profil de base des enquêtés :

Tableau de la répartition des enquêtés selon les catégories

	15-59 ans Diplôme < Bac	15-59 ans Diplôme > Bac	+ 60 ans Diplôme < Bac	+ 60 ans Diplôme < Bac
Femme habitant dans une commune <2000 hab.	36 - 10 %	41 - 11 %	43 -	29 -
Femme habitant dans une commune >2000 hab.	14 - 4 %	16 - 4 %	14 -	10 -
Homme habitant dans une commune <2000 hab.	10 - 3 %	12 - 3 %	34 -	27 -
Homme habitant dans une commune >2000 hab.	40 - 3 %	21 -	11 -	6 -

Avec le déséquilibre observé, le groupe majoritaire d'enquêtés s'avère être celui des femmes habitant au sein de communes faiblement peuplées. Ceci ne constitue pas non plus un profil-type, le déséquilibre restant non significatif. Dans les réponses des questionnaires, l'option "autre" est parfois sur-représentée avec toutes sortes de réponses qui ne convenaient pas ou qui n'étaient pas adéquates à la question. Il ne faut donc pas prendre en compte ces données.

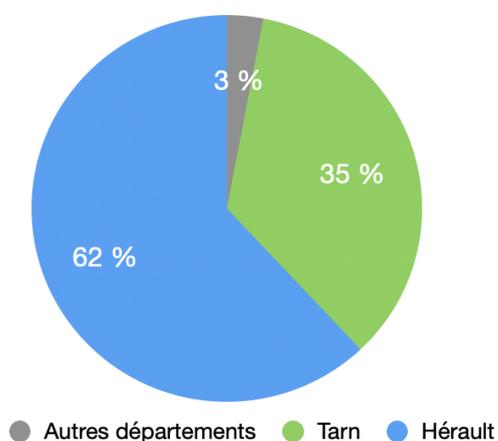


Figure 27 : Répartition des enquêtés de la population du Parc en fonction du département de résidence

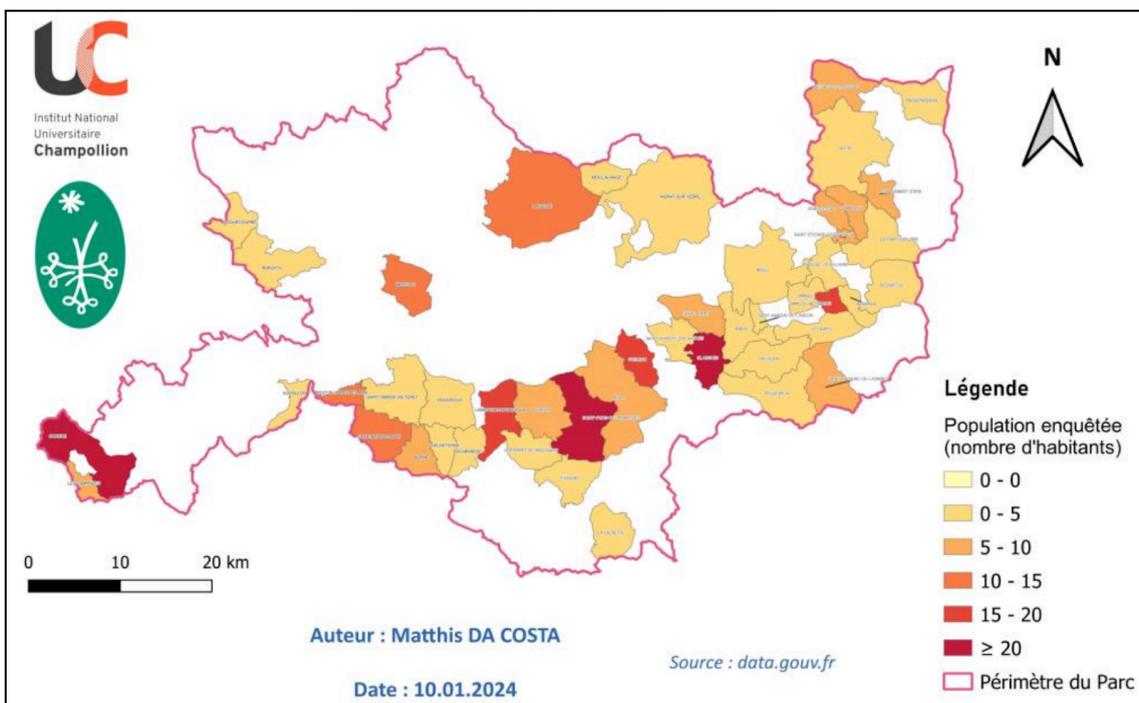


Figure 28 : Répartition des enquêtés en fonction de leur commune de passation

Dans les communes d'enquête, celle de St-Pons-de-Thomières est sur-échantillonnée alors que Bédarieux et Aussillon sont sous-représentées. D'autres communes comme Labruguière (6500 habitants, la plus peuplée du PNR) / Pont-de-l'Arn (2800 hab) / Aigüefonde (2500 hab) n'ont pas été échantillonnées du tout.

Plus globalement, ce sont surtout les vallées du Thoré, du Jaur et de l'Orb sur lesquelles l'enquête s'est concentrée, délaissant le reste du territoire par manque de temps et de moyens. Le nombre d'enquêtés représente 0,4% de la population totale du PNR. Un quart des habitants sont domiciliés dans le Parc depuis leur naissance, environ un quart depuis plus de 20 ans et presque un quart depuis 5 ans ou moins.

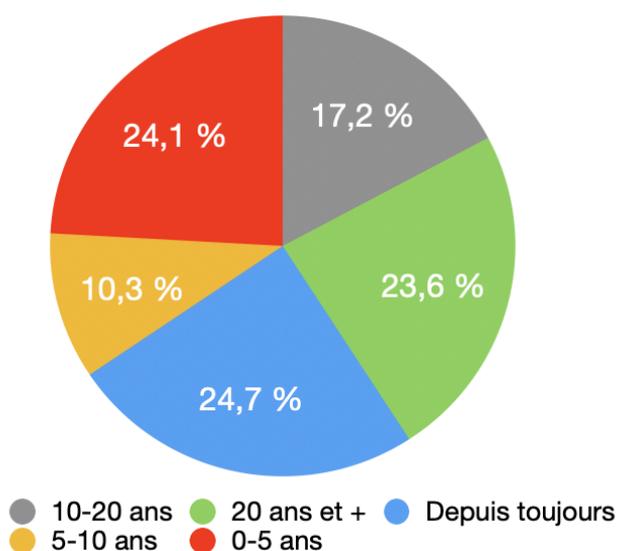


Figure 29 : Répartition des enquêtés en fonction du temps de résidence dans le PNR du haut-Languedoc

3.1.3. Les résultats de l'enquête de notoriété

3.1.3.1. Les connaissances des habitants sur le PNR-HL

Afin de renseigner les visions des enquêtés sur le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et ses actions, diverses questions sont posées. Voici ci-dessous les résultats question par question.

Question 3 : La commune dans laquelle vous résidez fait-elle l'objet d'une démarche de protection et de valorisation du territoire ? Si oui laquelle ? Avez-vous déjà entendu parlé d'un Parc Naturel Régional ? Lequel ? Celui du PNR-HL ?

Tout d'abord, selon la grande majorité des habitants enquêtés (71,07 %), leur commune de résidence fait l'objet d'une démarche de protection et de valorisation du territoire. Les exemples étant revenus en majorité sont la propreté, la beauté des forêts.

Les habitants ont conscience de l'existence des PNR. 91,18 % en ont déjà entendu parler. 90,86% savent qu'ils vivent dans le Parc.

De manière croisée, le temps de résidence influe significativement sur la connaissance du Parc, alors que le sexe, l'âge, et le niveau de diplôme n'ont pas d'influence sur les réponses à cette question.

Question 4 : Par quel biais avez-vous entendu parlé du PNR-HL ?

Les trois principales sources d'information identifiées par les habitants sont :

- le bouche à oreille (41,8%) ;
- les panneaux routiers (29,9%) ;
- la presse (17,1%).

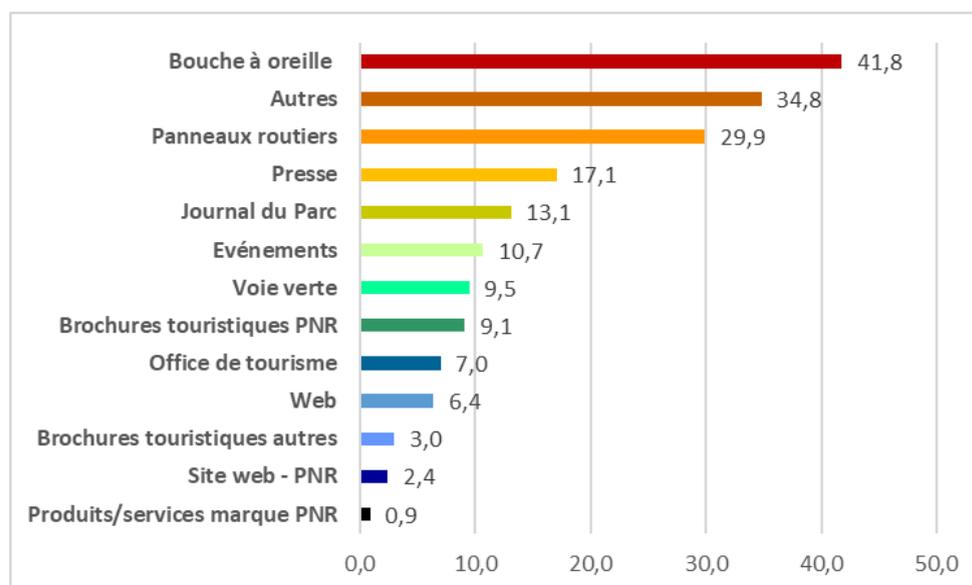


Figure 30 : Classement des sources d'information des habitants du PNR-HL (données en %)

Question 5 : Pouvez-vous citer différentes actions menées par le PNR-HL ?

L'enquête de terrain montre que les habitants ont une connaissance partielle des actions et des activités menées. En effet, pour cette question, 48,1% des personnes donnent une réponse tandis que 25,5% donnent deux réponses.

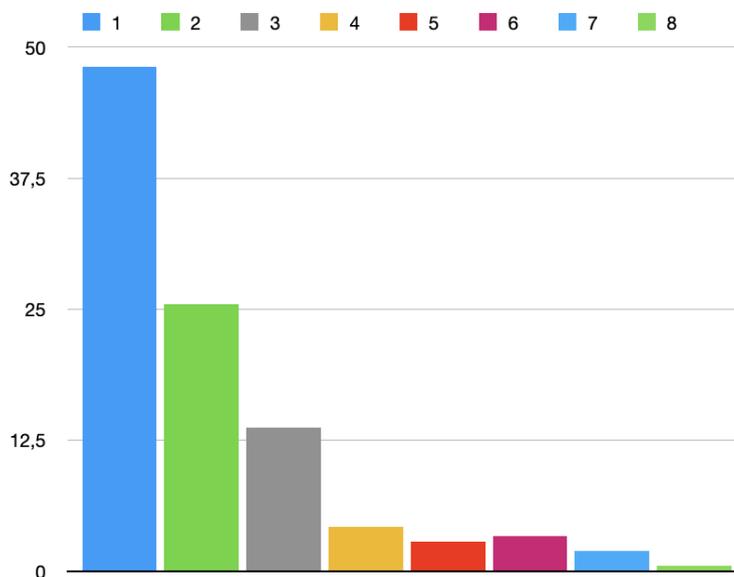


Figure 31 : Proportion du nombre d'actions citées du PNR-HL

Parmi les réponses que les interrogés ont pu donner, la voie verte « Passa País », les animations natures ainsi que les actions liées à la gestion forestière sont celles qui reviennent le plus. Un classement du nombre de personnes en fonction du nombre d'actions données montre que la connaissance des actions de manière quantitative diminue selon une distribution exponentielle.

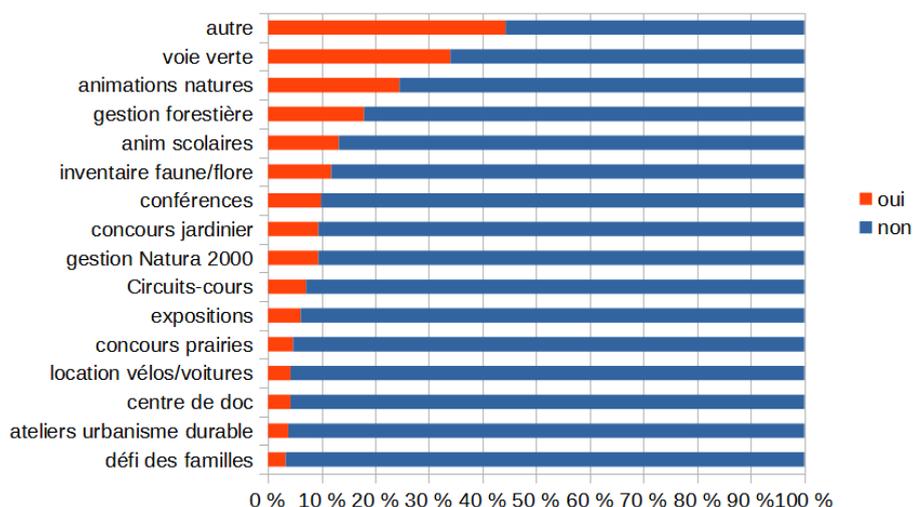


Figure 32 : Proportion de la connaissance des actions menées par le PNR-HL

En d'autres termes, et en considérant notre échantillon représentatif du Parc, la connaissance pure des actions du Parc suit la distribution suivante :

- une personne sur deux sera capable de connaître spontanément au moins une action du parc,
- une personne sur quatre pour deux actions,
- une sur huit pour trois actions,
- une sur 16 pour quatre actions, etc.

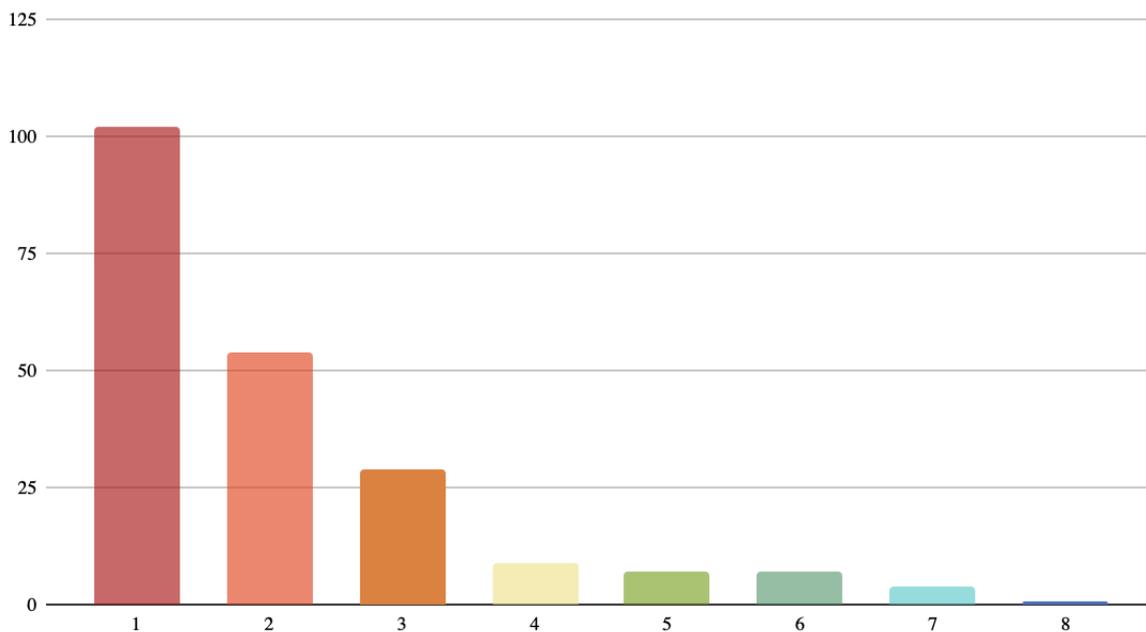


Figure 33 : Distribution du nombre de personnes par nombre d'actions du Parc

Question 6 : Avez vous déjà entendu parler de certaines actions et y avez-vous déjà participé ?

Cette question a pu nous informer qu'en majorité les habitants ont entendu parler d'événements organisés par le Parc mais que très peu ont déjà participé à une ou plusieurs actions. Le concours des jardiniers est un événement assez connu de la population mais compte peu de participation du fait de son arrêt pour cause éthique.

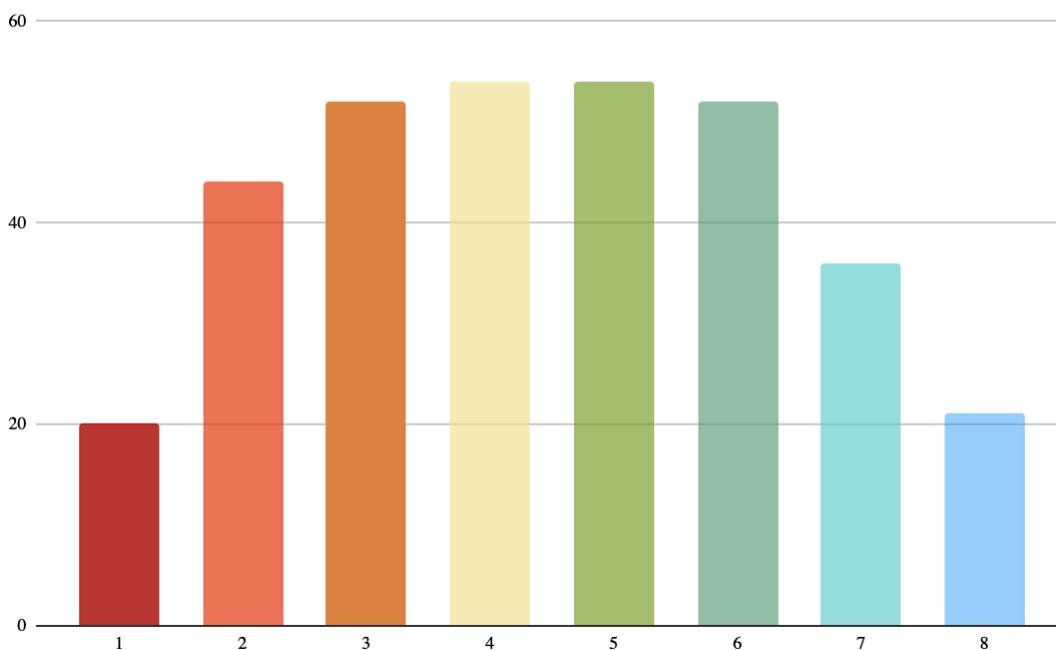


Figure 34 : Distribution du nombre de personnes en fonction du nombre d'actions connues

Le graphique obtenu selon les mêmes variables que précédemment indique que la connaissance mobilisée des actions du Parc est normée entre 4 et 5 actions connues.

Question 7 : Appréciez-vous la qualité des actions menées ?

La question 7 permettait aux habitants ayant participé aux actions de noter la qualité de ces dernières de 1 à 5.

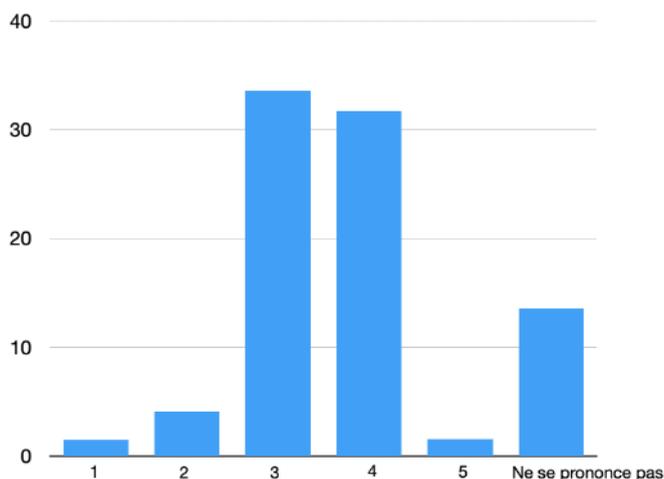


Figure 35 : Niveau de qualité des actions menées de 1 à 5

Dans l'ensemble, les actions ouvertes au public possèdent une bonne notation avec une majorité de 3 et de 4. Cependant, le nombre de 5 est inférieur au nombre de 1 et de 2, cette observation est attribuée à la faible participation des habitants aux activités proposées.

Question 8 : Comment améliorer leur qualité ?

Selon la population ayant participé aux actions et aux activités, sept axes d'amélioration sont à retenir.

- *l'information (50%)* : améliorer l'accessibilité à l'information avec plus de communication sur les événements, les activités.
- *les échanges* : faire plus d'échanges entre le Parc et la population pour améliorer la passation d'information (éviter les rapports de pouvoir entre la personne qui détient le savoir et le participant).
- *l'inclusivité* : faire participer la population aux actions que mène le Parc.
- *l'environnement* : se positionner par rapport aux différents enjeux.
- *la couverture* : une meilleure couverture du territoire en termes d'actions. Il a été noté qu'entre le Tarn et l'Hérault il y avait une différence significative en termes de perception sur ce point. En effet, des habitants du territoire Tarnais font remonter qu'il faut développer les actions au niveau du Tarn car la majorité des actions se feraient sur le territoire de l'Hérault.
- *la pratique* : coordonner plus d'activités avec les habitants.
- *la voirie* : rapprocher les actions autour des voies empruntées, rendre accessible le territoire par tout type de transport.

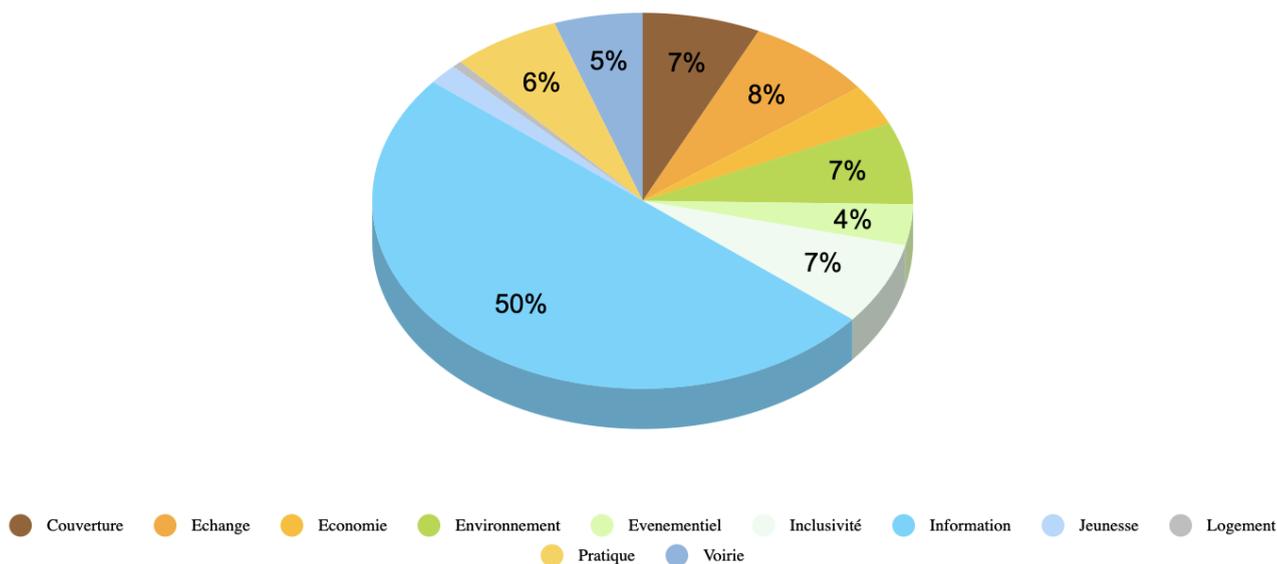


Figure 36 : Axes de proposition d'amélioration des actions du PNR-HL

Par analyse thématique, il ressort en premier lieu que le besoin primordial exprimé en termes d'actions du parc pour les enquêtés reste celui d'information, le reste ne faisant pas l'objet d'un consensus.

Question 9 : Estimez-vous être bien informé des actions menées par le PNR-HL ?

La binarité est très marquée, la population s'estime être soit bien informée soit mal informée des actions menées par le Parc. De manière croisée, le temps de résidence influe significativement sur la connaissance du Parc, alors que le sexe, l'âge, et le niveau de diplôme n'ont pas d'influence sur les réponses à cette question.

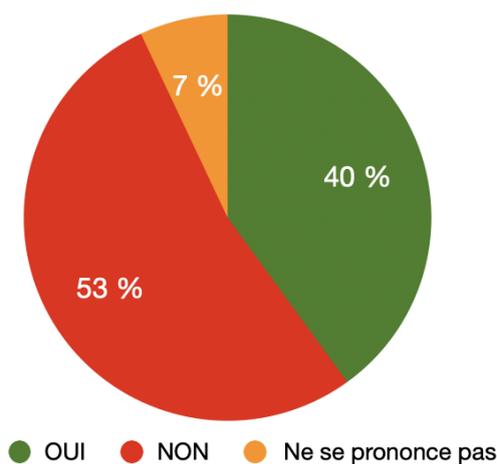


Figure 37 : Perception des informations des actions du PNR-HL

Question 10 : Comment améliorer sa visibilité et la médiatisation de ses actions ?

Afin d'améliorer la visibilité des actions menées, différents moyens de communications sont proposés.

Dans la population de 30 ans et moins, les réseaux sociaux comme Instagram et TikTok sont évoqués. Ils soumettent un contenu plus dynamique et fréquent qui permettrait de valoriser le territoire du Parc (culture et paysages). Chez la population plus âgée, le réseau social Facebook revient. Bien que les biais de communication par les réseaux sociaux soient évoqués, la population demande surtout une communication plus matérielle. Selon eux, afin de les toucher, il faudrait augmenter la communication papier, via la presse, les flyers qui pourraient se trouver dans les offices de tourisme, les commerces, les boîtes aux lettres... Concernant le Journal du Parc, il est remonté que ce dernier est distribué par les services compétents en même temps que la publicité ce qui diminue sa lecture. De plus, des enquêtés proposent d'étendre la communication des actions via les chaînes de radio et de télévision départementales afin de toucher plus de monde.

Question 11 : La reconnaissance du logo du PNR-HL parmi d'autres logos ?

Pour 62% de la population interrogée, le logo du Parc est connu ou reconnu parmi les 5 logos proposés. Mais il y a tout de même 38% qui ne reconnaissent pas ou ne se prononcent pas par peur de se tromper.

Question 12 : Est-ce que l'enquêté est commerçant ou chef d'entreprise ?

17 % des personnes interrogées sont des chefs d'entreprise dans l'enceinte du Parc.

3.1.3.2. La Marque Valeur Parc (VP)

Question 13 : Avez vous déjà entendu parler de la marque VP ?

Sur 369 enquêtés, 68 donnent une réponse nulle, 207 ne savent pas et 94 répondent positivement.

Parmi ces réponses positives, il ressort que le logo reste encore le meilleur identifiant quant à la connaissance de la marque. Parmi les connaisseurs de ce label, 60% sont influencés par celui-ci dans leurs achats.

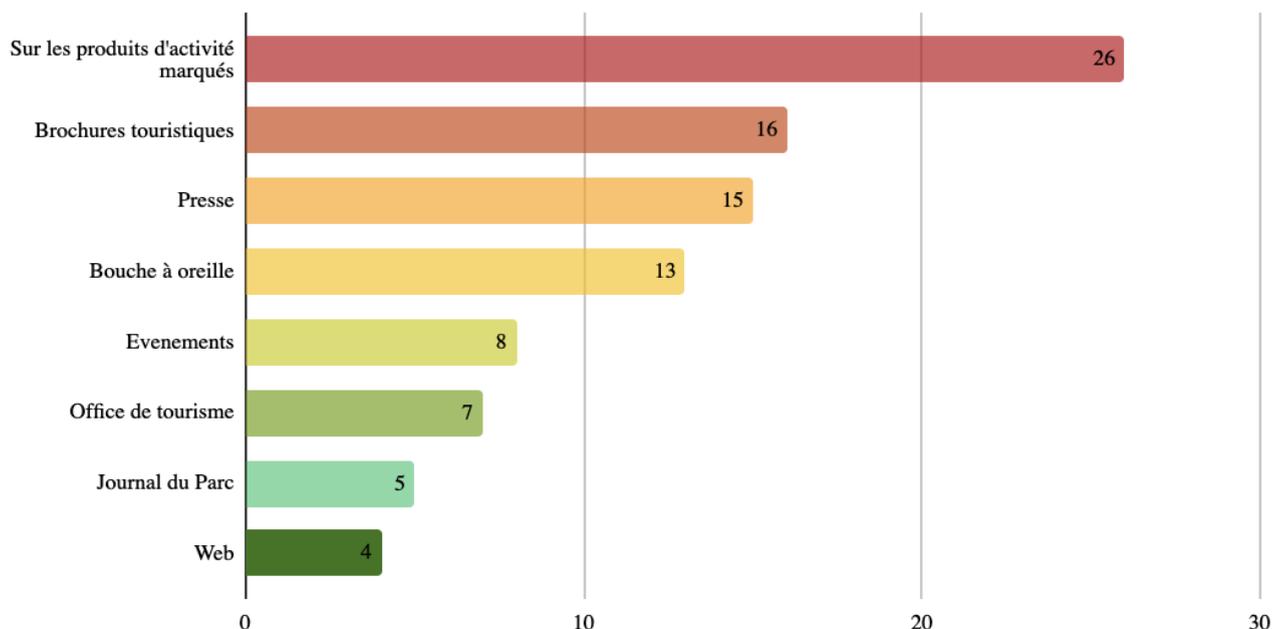


Figure 38 : Moyens principaux de connaissance de la Marque Valeurs Parc

Bien que le bouche à oreille semble être le moyen le plus efficace pour transmettre les informations sur le territoire, dans le cas spécifique du label, ce n'est pas le cas. Les meilleurs intermédiaires identifiés quant à la connaissance de l'existence de la marque Valeurs Parc sont les brochures touristiques et la presse, des médias qui restent au rang de relais moyens.

Les autres biais sont anecdotiques vis-à-vis du nombre total de mentions. De manière croisée, le sexe influe significativement sur la connaissance de la marque valeurs Parc, alors que le sexe, l'âge, et le niveau de diplôme n'ont pas d'influence dans les réponses à cette question.

Question 14 : Que représente la marque Valeurs Parc ?

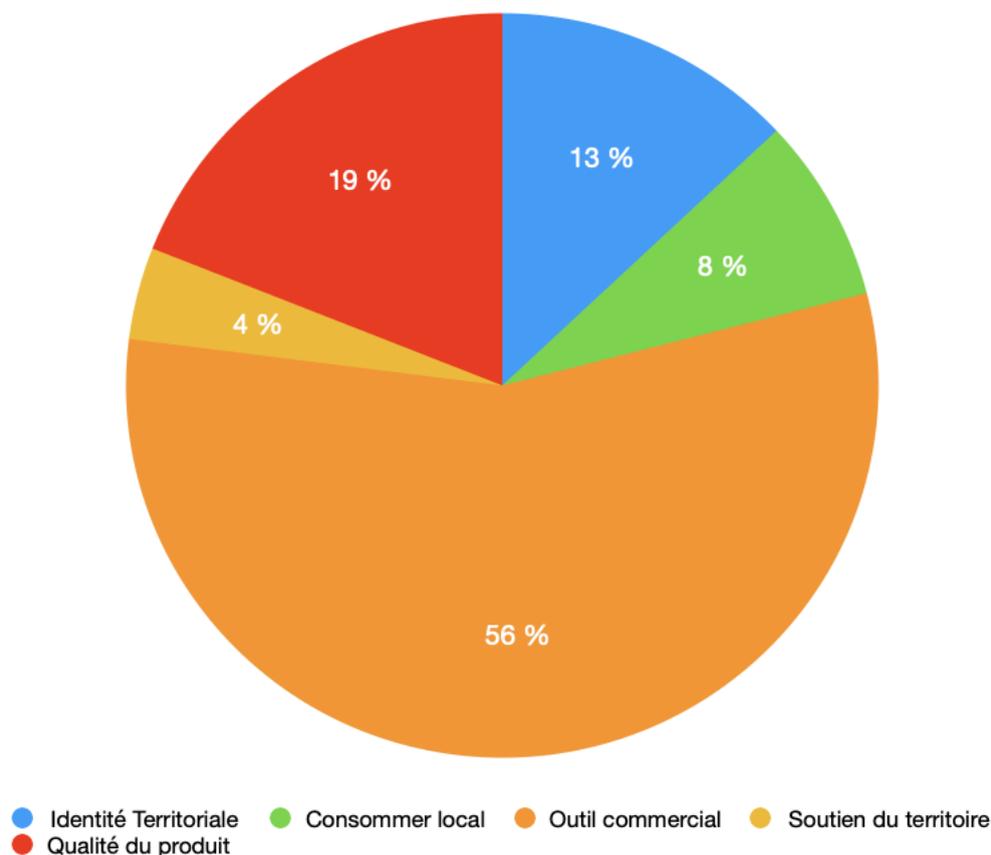


Figure 39 : Représentations de la Marque Valeur Parc

La représentation des personnes connaissant la marque est quant à elle, tout sauf univoque.

Les cinq descriptions proposées ressortent comme quasi-équitable, ce qui laisse supposer une vision assez floue des bénéfices de ce dispositif.

La majorité des répondants estiment en grande partie que c'est un outil commercial (58%). Le restant des réponses se répartit de façon moins unanime. Cependant, l'ordre suivant peut être établi :

- qualité du produit,
- identité territoriale,
- consommation locale,
- soutien du territoire.

Question 15 : Si l'enquêté est commerçant ou chef d'entreprise, est ce que la marque Valeurs Parc semble intéressante pour lui ?

Parmi les 56 personnes constituant le cortège de commerçants et d'artisans de l'échantillon, seule une poignée ont considéré la marque comme ayant un intérêt pour leur activité économique (21,4%).

Cette donnée est toutefois à manipuler avec précaution, les réponses oui ou non ont très peu été appuyées de justifications claires (question 15.1).

Cette vision négative relèverait donc d'une réponse d'instinct pouvant potentiellement être contre-balançée, si une plus ample promotion du dispositif était apportée.

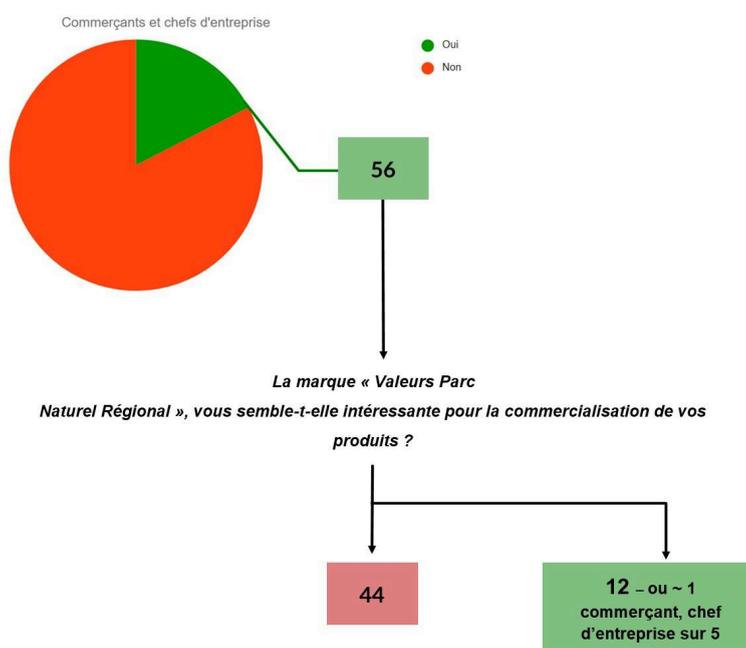


Figure 40 : Avis des commerçants quant à la commercialisation de la Marque Valeur Parc

3.1.3.3. Représentations du territoire

Question 16 : Quelles sont les descriptions du territoire correspondant le mieux au PNR du Haut-Languedoc ?

Vis-à-vis de la question des aspects de vision du territoire des habitants, il en ressort que c'est un territoire où les paysages sont remarquables, avec une riche biodiversité. Les enquêtés l'identifient aussi comme un territoire où il fait bon vivre et où l'on peut pratiquer des activités de pleine nature.

D'après l'Analyse Factorielle des Correspondances que nous avons pu évoquer précédemment, différents éléments sont à mettre en évidence.

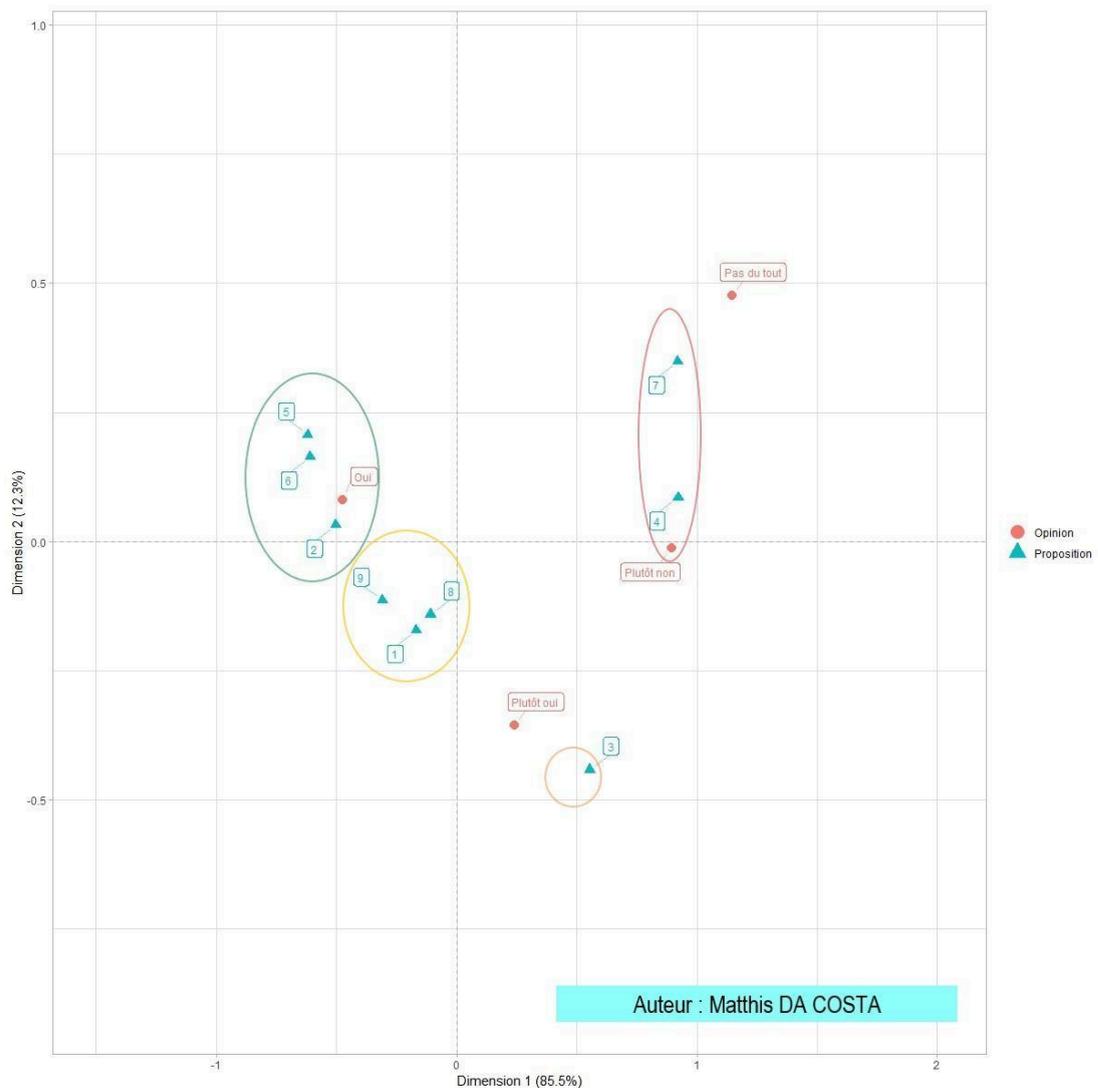


Figure 41 : Nuage de points -AFC des représentations du territoire

- Un consensus sur les aspects du territoire :
 - c'est un lieu propice aux activités de plein air ;
 - le parc contient des paysages remarquables ;
 - il offre une qualité de vie positive.
- Une approbation modérée quant à :
 - l'aspect touristique ;
 - la ruralité du parc ;
 - sa patrimonialité en faune et flore.
- Une nuance sur l'accueil d'entreprises.
- Un accord sur l'isolement.
- Un accord sur le manque de dynamisme économique.

Question 17 : Quelles sont les deux activités, parmi les quatre choix, qui contribuent le plus au développement du territoire ?

Les habitants enquêtés ont fait parvenir une vision selon laquelle le tourisme agirait en premier lieu comme moteur économique pour le territoire, tant de manière individuelle que combinée à un autre secteur.

L'agriculture dans sa position secondaire, serait également vue comme un secteur de soutien de poids. La vision quant à l'exploitation forestière est bien plus partagée et l'industrie n'apparaît pas comme un secteur jugé contributif.

À noter que l'artisanat est revenu de manière anecdotique dans la proposition "Autres".

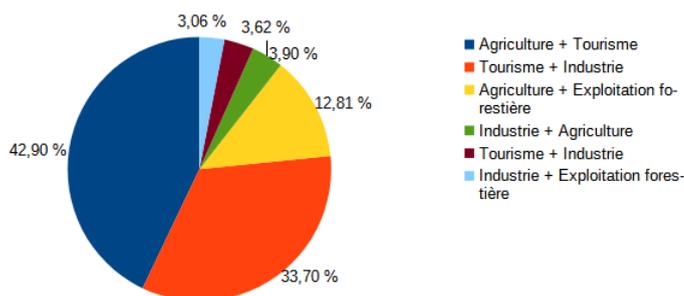


Figure 42 : Répartition des propositions combinées

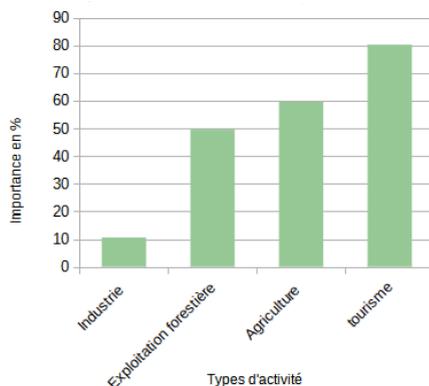


Figure 43 : Contribution des secteurs économiques dans le développement du territoire

Question 18 : Avez-vous le sentiment d'être dans un espace protégé en termes de nature et d'environnement ?

En ne parlant que de territoire, et en mêlant vision locale et vision à l'échelle du Parc, alors environ 80% des enquêtés se sont exprimés positivement sur le sentiment de protection de l'environnement.

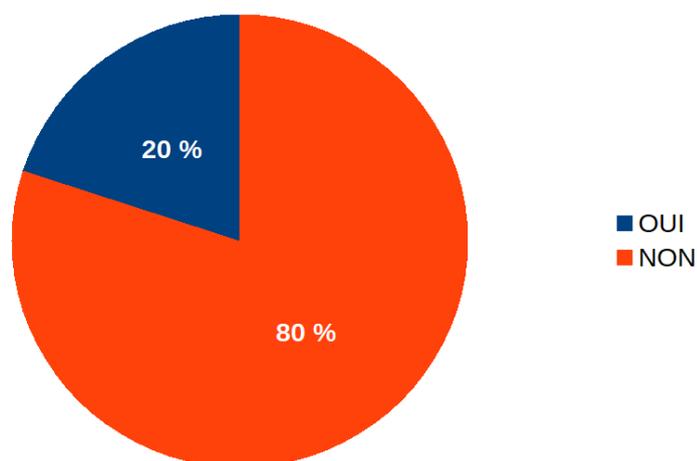


Figure 44 : Perception de protection en environnement du territoire

De manière croisée, aucune des variables d'enquête choisies (temps de résidence, sexe, âge, niveau de diplôme) n'influe significativement sur le sentiment de présence dans un espace protégé en termes de nature et d'environnement.

Question 19 : Quels sont les apports du PNR-HL ?

Les apports du Parc sont principalement perçus par les habitants au travers de la nature (52%). Le patrimoine compte pour 27%, l'économie pour 14%. Les habitants se sentent concernés personnellement par les apports du Parc à hauteur de 12% et 9% ont un sentiment d'appartenance lié avec la Parc. Les apports du Parc impliquent peu les habitants personnellement.

Question 19.1 : Quel est le rôle du PNR HL ?

Cette question ouverte a été traitée par analyse thématique. Elle a de nouveau suscité des réponses en lien avec l'environnement à hauteur de 60% environ. Pour plus de 50% des réponses, il s'agit de protection de la nature, les 10% restant abordent la découverte de la nature et la sensibilisation.

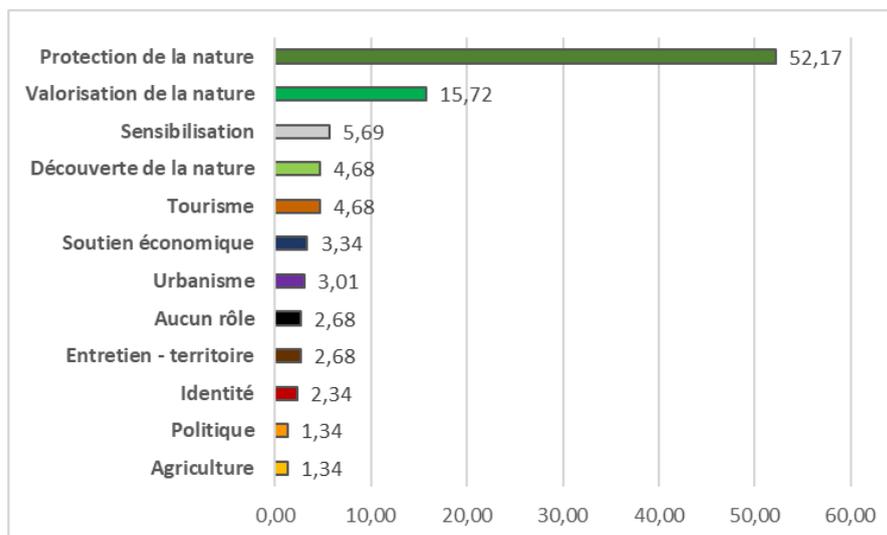


Figure 45 : Répartition des rôles essentiels du Parc selon l'enquête (données en pourcentage)

3.1.3.4. Analyse croisée

En faisant une analyse croisée du temps de résidence avec la localisation des enquêtés, il apparaît que le temps de résidence des habitants sur le territoire influe significativement sur la connaissance du Parc. Plus le temps de résidence sur le territoire est élevé, plus les habitants connaissent le Parc. De même, ce temps influe quant à la question « estimez vous être dans un milieu protégé ? ».

L'âge, le niveau d'étude et la catégorie socio-professionnelle ne sont pas des facteurs à prendre en compte pour dégager une tendance.

- Le sexe des individus n'influe que sur la marque Valeur Parc. Les femmes sont plus sensibles aux produits labellisés.
- La réponse de jugement de bonne information fait changer très fortement l'avis sur le fait d'être dans un environnement protégé en termes de nature.

En croisant les questions 5 et 6, le constat est que la connaissance des actions du Parc est différente selon la formulation des questions. Avec une question ouverte, le nombre de réponses est plus faible qu'avec une question proposant des choix de réponse. Cette analyse confirme une connaissance faible des actions du Parc par les habitants.

Pour la question sur la connaissance ou la participation à des actions par la population (question 7), la distribution dans le nombre d'actions connues du Parc est de nature "normale" également. Ce qui souligne que la population du Parc aura une connaissance, par défaut, moyenne des actions du Parc, et que la méconnaissance complète ou une connaissance pointue concerne de rares cas.

Enfin, l'appréciation de qualité des actions du parc n'influe pas sur le sentiment de protection de l'environnement du Parc (réponses entre questions 7 et 18). Ceci soulève une vision très paradoxale des habitants du Parc. Comment se fait-il que l'on n'y observe pas de lien alors qu'il a été clairement évoqué précédemment que les habitants se positionnent sur une volonté de voir le Parc comme principalement axé sur la gestion de l'environnement ?

Les causes plus profondes de ce trouble seraient à explorer dans une autre enquête, car il est impossible de le faire avec les données de cette enquête.

3.1.4. Évolutions entre 2018 et 2023

Il est intéressant de comparer les résultats de 2018 avec l'enquête de 2023 afin de faire ressortir des biais précis. Il faut noter l'absence de traitement des questions 1, 2 et 3 dans cette étude comparative car ce sont des questions liées à l'identité de l'enquêté donc elles ne sont pas pertinentes. Concernant les questions 8 et 10, il est difficile de les comparer car elles sont à réponses ouvertes. Et enfin, la question 19 est elle aussi mise à l'écart puisqu'elle a produit des réponses peu exploitables, elle a été peu comprise par les enquêtés.

La différence de pourcentage à déduire de chaque comparaison est bien sûr de nature relative puisque les effectifs entre 2018 et 2023 sont différents.

3.1.4.1. Evolution des questions centrées sur le PNR-HL

Question 4 : Par quel biais avez-vous entendu parler du PNR-HL ?

Il n'y a pas de changements significatifs pour neuf des 12 propositions entre 2018 et 2023. Les changements concernent :

- les brochures touristiques autres que celles du Parc, dont les personnes ont très significativement moins répondu positivement en 2023 (3 %) qu'en 2018 (10,10 %),
- la voie verte Passa País / Vélo Occitanie, où les personnes ont très significativement plus répondu en 2023 (9,5 %) qu'en 2018 (2,10 %),
- les événements (manifestations, foires, sorties nature, etc.) où les personnes ont significativement plus répondu en 2023 (10,70 %) qu'en 2018 (6,5 %).

Question 5 : Pouvez-vous citer différentes actions menées par le PNR-HL ?

Il y a une baisse très significative du nombre de personnes qui ne peuvent pas citer d'actions : 56,1 % en 2018 contre 37,8 % en 2023. Les réponses qui ont progressé entre 2018 et 2023 sont :

- animations scolaires : 2,3 % à 13,2%,
- voie Verte/Passa País : 8,3 % à 34,4 %,
- animations natures : 10,8 % à 26,4 %,
- gestion forestière : 6,2 % à 17,9 %,
- circuits-courts : 1,3 % à 7,1 %,
- centre de documentation : 0,6 % à 4,2 %,
- concours de jardinier : 3,8 % à 9,4 %,
- inventaire faune/flore : 4,9 % à 11,8 %,
- Natura 2000 : 4,2 % à 9,4 %,
- conférences : 4,9 % à 10,4 %,
- exposition : 2,6 % à 6,1 %.

La réponse qui a connu la hausse la plus forte est la Voie Verte/Passa País qui représentait 8,3 % des réponses en 2018 contre 34,4 % en 2023. Il n'y a eu aucune variation significative pour les autres réponses (location de vélo et voiture, concours de prairie fleurie et atelier d'urbanisme).

Question 6 : Avez-vous déjà entendu parler de certaines actions et y avez-vous déjà participé ?

Par rapport à 2018, les répondants ont beaucoup moins participé aux animations scolaires (23,5 % contre 17,2 %), aux ateliers du PNR (18,8 % contre 10 %) et moins utilisé le centre de documentation (39,6 % contre 15,6 %).

D'autres ont connu une baisse moins significative comme le concours de jardinier (13,4 % contre 8,1 %), les conférences/expositions (34,4 % contre 27,2 %) et les animations natures (23 % contre 17,2 %). Encore une fois, la Voie Verte/Passa País est la réponse qui a connu la plus forte hausse (41,5 % contre 60,3 %).

Question 7 : Appréciez-vous la qualité des actions menées ?

Lorsqu'on demande aux répondants de noter de 1 à 5 la qualité des actions menées par le Parc, ils ont très significativement plus répondu 3 (38,90 %) en 2023 qu'en 2018 (29,30 %).

À l'inverse de la note 4, où les personnes ont très significativement moins cité cette réponse en 2023 (36,7 %) qu'en 2018 (47 %).

Question 9 : Estimez-vous être bien informé des actions menées par le PNR-HL ?

En 2023, 43,4 % des répondants ont déclaré être bien informés contre 41,6 % en 2018.

Question 11 : La reconnaissance du logo PNR-HL parmi d'autres logos ?

La reconnaissance du logo est stable. Il y a très significativement plus de gens qui répondent faux et très significativement moins de gens qui ne le reconnaissent pas.

Il n'y a pas plus de gens qui reconnaissent le logo, mais il y en a plus qui donnent une réponse fautive (12,2 % en 2018 contre 20,2 % en 2023). Quant à ceux qui n'ont donné aucune réponse ou qui ne l'ont pas reconnu, leur part est passée de 25,8 % en 2018 à 17,7 % en 2023.

Question 13 : Avez vous déjà entendu parler de la marque VP ?

Il y a très significativement plus de gens qui ont entendu parler de la marque avec 18,1 % en 2018 contre 31,5 % en 2023.

Question 14 : Que représente la marque ?

Lorsqu'on regarde la réponse « Qualité », celle-ci a été significativement moins répondue en tant que proposition la plus importante en 2023 (27,20 %) qu'en 2018 (35,1 %). Et en tant que proposition la moins importante, les personnes l'ont davantage plus mis à cette place en 2023 (18,5 %) qu'en 2018 (10,6 %). Cette réponse est très significative.

Ensuite, la réponse « Soutien du territoire », il y a très significativement moins de personnes qui la place en 5^{ème} position, donc en tant que proposition la plus importante avec 17 % en 2018 contre 10,9 % en 2023. Il y a autant de personnes qui qualifient la proposition « soutien du territoire » comme la moins importante.

Pour la proposition « outil commercial », il y a très significativement plus de personnes qui l'ont qualifiée comme réponse la plus importante en 2023 (21,7 %) qu'en 2018 (5,3 %). A l'inverse, il y a significativement moins de monde qui la qualifie de « moins importante » en 2023 qu'en 2018 (56,5 % contre 63,8 %).

Il n'y a pas de différence significative entre les deux années pour la réponse « consommer local » aux positions moins importantes et plus importantes.

Enfin, pour les répondants, "l'identité territoriale" en tant que proposition la plus représentée est une réponse qui est très significativement moins revenue en 2023 avec 9,8 % qu'en 2018 avec 18,10 %.

Donc, en 2023, la qualité, le soutien du territoire, et l'identité territoriale sont moins représentatifs de la marque. La marque représente pour les répondants plus un outil commercial. Elle représente toujours autant la consommation locale.

Question 16 : Quelles sont les descriptions du territoire correspondant le mieux au PNR-HL ?

Les propositions pour lesquelles les personnes ont plus répondu « oui complètement » en 2023 sont :

- destination touristique : 51,4 % (en 2018) à 59,6 % (en 2023),
- territoire d'activités de pleine nature : 63,3 % à 79,3 %,
- paysages remarquables : 80,2 % à 88,5 %,
- bon vivre : 75,5 % à 87,2 %,
- très rural : 38,8 % à 57,8 %. Cette réponse a connu la plus forte hausse, le territoire du PNR est de plus en plus considéré comme un territoire très rural.

La part de personnes qui pensent que le Parc n'est pas du tout un territoire d'accueil d'entreprises a diminué entre 2018 et 2023 (13,2 % contre 8,2 %).

Ils trouvent le territoire plus touristique, avec des activités de pleine nature, avec des paysages remarquables où il fait bon vivre et très rural.

Les parts de réponses « territoire isolé », « sanctuaire pour la faune et pour la flore » et « peu dynamique » n'ont pas changé significativement.

Question 17 : Quelles sont les deux activités, parmi les quatre choix, qui contribuent le plus au développement du territoire ?

Seule la réponse « exploitation forestière » a été significativement plus retenue en 2023 par rapport à 2018 avec respectivement 49,6 % et 42,8 % des personnes qui y ont répondu.

Question 18 : Avez-vous le sentiment d'être dans un espace protégé en termes de nature et d'environnement ?

Les répondants ont très significativement plus le sentiment d'être dans un espace protégé : 69,5 % en 2018 contre 80,5 % en 2023.

En résumé/Évolutions les plus notables

Actions citées	- 18,3 % : en personnes pouvant citer au moins une.
Participation	- 8,8 % : ateliers PNR
	- 24 %, visite du centre de documentation + 18,8 %, utilisation de la voie Verte
Qualité des actions	+ 9,6 % de réponse 3 : banalisation de l'opinion
Marque	+ 13,4 % de connaissance, rééquilibrage entre "Qualité"/"Soutien territoriale"/"Identité territoriale" (-) et "Outil Commercial" (+)
Vision territoire	<u>Significativement</u> plus positive
Economie	Exploitation <u>forestière</u> (+)
Protection de l'espace	+ 11 % <u>d'opinion</u>

3.1.4.2. Evolution du profil socio-démographique des enquêtés

Les répondants sont très significativement moins nombreux qu'en 2018 à avoir entre 15 et 29 ans (16,4 % à 10 %), et significativement plus nombreux à avoir entre 60 et 74 ans (27,9 % à 34,7 %). La part des moins de 60 ans est passée de 62,5 % en 2018 à 51,8 % en 2023. C'est donc une population significativement plus âgée en moyenne qui représente l'échantillon.

Tableau de l'évolution du profil socio-démographique des enquêtés

	BAC - / 0-59	BAC + / 0-59	BAC - / 60+	BAC + / 60 +	Total
F -2000	- 45	+ 13	+ 6	+ 20	- 4 %
F +2000	- 41	- 8	- 27	- 6	- 60 %
H -2000	- 57	- 10	- 7	+ 2	- 47 %
H -2000	- 23	+ 8	- 26	0	- 35 %
Total	- 62 %	+ 3 %	- 35 %	+ 29 %	- 36 %

Les répondants ont très significativement plus souvent un bac +3 (8 % contre 14,4 %) ou un bac +5 et plus (6,5 % contre 15,14 %). Ils ont moins souvent un CAP/BEP (31,6 % contre 18,4 %) ou aucun diplôme (11,7 % contre 7 %) ou seulement le brevet (8,8 % contre 4,9 %).

Les répondants font moins significativement souvent partie des professions intermédiaires (8,3 % contre 6,5 %) et sont très significativement moins souvent sans emploi (8,8 % contre 4,3 %). Ils sont plus souvent retraités qu'en 2018 (31,3 % contre 38,2 %).

Mais il ne faut pas se cantonner à évaluer une évolution dans le temps sous cet angle. Avec l'idée qu'un non-changement peut parfois dire autant que son opposé, il est important de noter les points suivants.

- Les biais de connaissance dont les composantes principales sont le bouche à oreille, la signalétique, la presse et le journal du Parc sont retrouvés dans le même ordre et les mêmes proportions.
- Les concours et ateliers d'urbanisme dont la notoriété n'a que très peu changée.
- L'opinion d'information se voit "normalisée". Sa moyenne était de 3,16 en 2014, l'indice d'une vision très normée et neutre. En 2023, la banalisation de cette opinion balise une distance des habitants avec le Parc, cela reste toujours mieux qu'un rejet par une note encore inférieure.
- Les représentations associées à la marque Valeurs Parc n'ont subi que des modifications très mineures.
- Le jugement de l'isolement du territoire, et du manque de dynamisme sont à déplorer comme réitérés franchement, mais la patrimonialité est confirmée dans la vision générale.
- Les réponses au sujet des activités économiques de développement contributives au sein de la vision du territoire sont restées au même équilibre.

3.1.5. Evolution de la notoriété du parc dans le temps

L'enquête de notoriété a été réalisée par les Master I, lors de plusieurs sorties de terrains réparties sur plusieurs villages du territoire. Dans les grilles AFOM ci-dessous, on peut relever de nombreux enjeux autour de la communication et la marque Valeur Parc. Ainsi, les enquêtés souhaitent être davantage impliqués dans les actions du Parc (participation citoyenne, diffusion des informations, accroissement de la visibilité du Parc). La marque Valeur Parc est aussi à prendre en compte, notamment son développement à l'échelle du territoire, sa visibilité, et son intégration par les entreprises locales.

Grille AFOM des données recueillies pendant l'enquête de notoriété sur la thématique du rôle du Parc

Atouts	Faiblesses
Le Parc est reconnu pour sa protection de la nature La qualité des actions menées est jugée très bonne.	Le parc est peu reconnu pour ses actions et ses objectifs
Les actions les plus connues sont toujours les animations thématiques « nature » et la voie verte.	Sources d'informations directes du PNR considérées comme insuffisantes (journal, brochures, etc.) La participation aux actions est encore faible.
Opportunités	Menaces
Large champs de développement pour les actions du Parc autre que « nature »	Illégitimité du Parc aux yeux des habitants
Développer la communication auprès des habitants (réunions, visites, interventions établissements scolaires)	Méconnaissance des autres actions menées par le Parc Perte de légitimité par rapport aux autres actions menées
Enjeux	
Renforcer la visibilité des actions du Parc afin de toucher un public plus large et plus diversifié.	
Développement de la communication Renforcement de la participation citoyenne aux actions du Parc	

Grille AFOM des données recueillies pendant l'enquête de notoriété sur la thématique de l'économie

Atouts	Faiblesses
Territoire reconnu pour ses espaces naturels et sa qualité de vie	Territoire isolé, peu dynamique
Opportunités	Menaces
Développement des activités économiques : valorisation de l'agriculture et du tourisme Attractivité pour les habitants	Rupture de l'équilibre du territoire par la désertification (habitants, entreprises) Détérioration de la qualité de vie
Enjeux	
Maintien de la qualité de vie et de la dynamique économique du territoire	

Grille AFOM des données recueillies pendant l'enquête de notoriété sur la thématique du développement durable

Atouts	Faiblesses
Le taux de satisfaction de la marque valeur Parc à l'égard des commerçants et des chefs d'entreprise est bonne. La Valeur Parc est connue des habitants au travers de la consommation locale	Marque Valeur Parc reconnue principalement au travers de la consommation locale
Opportunités	Menaces
Continuer à faire valoir la marque Valeur Parc auprès des entreprises Développement de la connaissance du PNR par la marque Valeur Parc Développement de la consommation locale	
Enjeux	
Renforcement du soutien aux entreprises locales par la marque Valeur Par Renforcement de la Marque Valeur Parc pour favoriser le sentiment d'appartenance au territoire chez les habitant Pérennisation de la consommation locale	

3.2. Données qualitatives : la perception des habitants pour le futur

3.2.1. Stands

Les 25 stands tenus par le Parc sur 25 communes réparties sur l'ensemble de son territoire ont permis de récolter 561 informations triées selon 20 thématiques et 89 catégories.

Tableaux de répartition des sujets abordés lors des stands

Agriculture / Alimentation	55
Faire évoluer, améliorer les pratiques	4
Stopper les produits polluants	6
Concilier activité agricole et biodiversité	13
Développer l'activité maraîchère	1
Préserver les terres et l'agriculture	4
Animation territoriale -Développer la concertation, les réseaux entre acteurs	1
Développer, favoriser, valoriser les circuits-courts, les produits locaux et le bio	18
Développer les jardins potagers	7
Retour du loup	1

Energie	43
Stop à l'éolien	37
Photovoltaïque à développer sur le bâti	2
Favorable au photovoltaïque	1
Diversifier les sources d'énergies	3

Eau	14
Préserver, gérer, économiser la ressource	2
Renforcer le rôle des acteurs publics	3
Changement des pratiques	1
Répartition de l'eau, conflits d'usage	3
Qualité de l'eau	1
Favoriser la stockage	4

Forêt	27
Faire évoluer, améliorer les pratiques sylvicoles, gestion durable, adaptation, diversification des essences	10
Développer la filière locale	4
Limiter les coupes rases	9
Préserver la biodiversité forestière	3
Encadrer	1

Activités de pleine nature	35
Maintenir, développer les activités de pleine nature	28
Gestion des impacts	7

Patrimoine	18
Redynamiser la culture occitane	6
Préserver, valoriser le patrimoine local (pierre sèche, bâti, mégalithique, savoir-faire)	8
Retrouver une identité locale	3
Soutien des associations locales	1

Tourisme	23
Développer un tourisme raisonné	7
Promouvoir la destination - Centralisation, mise en réseau de l'information touristique	7
Réguler la sur-fréquentation	5
Sensibiliser au respect des lieux	1
Gérer les camping-cars	3

Economie	17
Soutenir l'économie locale	9
Relancer l'activité artisanale	5
Poursuivre le développement de la marque Valeur Parc	3

Education, sensibilisation	22
Eduquer, sensibiliser auprès des jeunes, habitants, professionnels (gestes écologiques, bonnes pratiques, respect de l'environnement, sobriété)	15
Communiquer sur l'action du Parc	5
Organiser des festivités	2
Handicap	2
Développer l'accessibilité pour tous	2
Social	13
Développer les services des seniors	1
Renforcer le lien social	4
Adapter les services aux besoins	7
Établissement scolaire du premier degré	1
Conciliation des usages	21
Nuisances d'activités pour les riverains	1
Véhicules motorisés/VTT et autres activités	10
Chasse et autres activités	10
Déchets	12
Sensibiliser à la gestion des déchets	12
Aménagements lourds	21
Interdire le développement des industries - Informer la population sur les projets industriels	10
Refuser l'autoroute A69	11
Communication	14
Rendre les informations plus accessibles	6
Valoriser les actions du Parc	6
Développer de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	4

Rôle du Parc	57
Donner un pouvoir réglementaire au Parc	2
Poursuivre et augmenter la participation citoyenne	9
Clarifier les modes d'action du Parc	10
Poursuivre le travail du Parc pour un territoire de qualité	25
Réintégration de Mazamet dans le Parc	8
Équilibrer et renforcer l'accompagnement des collectivités par le Parc	3

Le tri des informations permet de quantifier la part des données par thématique.

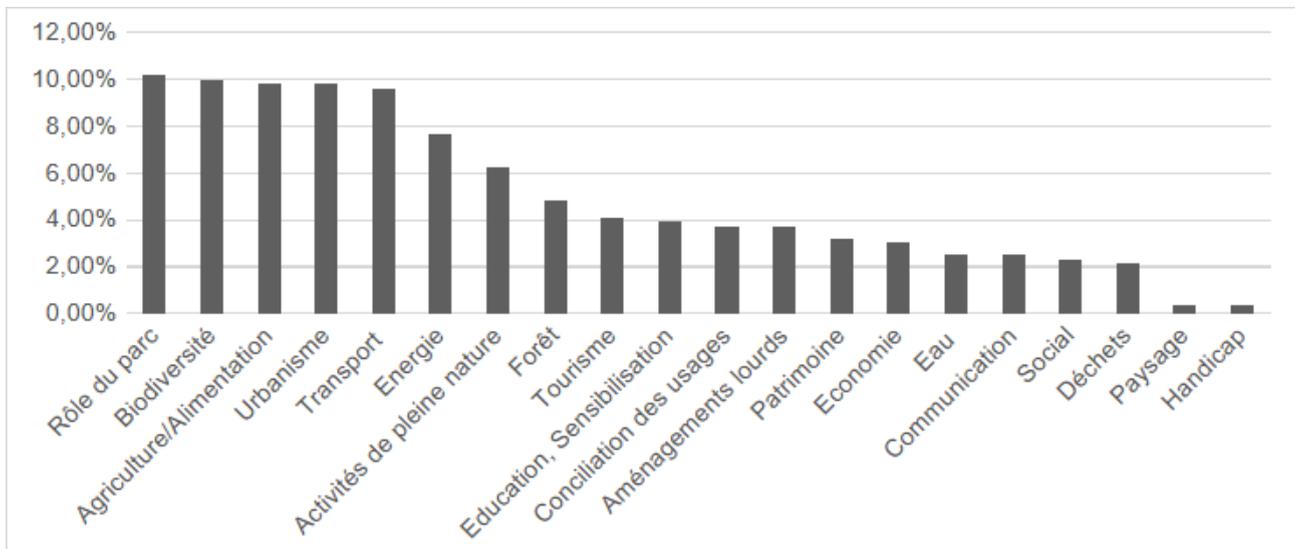


Figure 46 : Pourcentage des thématiques abordées

Les cinq thématiques les plus évoquées sont le rôle du Parc, la biodiversité, l'agriculture et l'alimentation, l'urbanisme, et le transport. Elles représentent chacune environ 10 % des données évoquées par les participants, soit 50 % des données récoltées lors de la tenue de stands.

Tableau de la part d'expression des catégories remarquables des cinq thématiques les plus citées

Thématiques	Catégories remarquables	Part d'expression dans la thématique
Biodiversité	Préserver la biodiversité	75 %
Rôle du Parc	Poursuivre le travail du Parc pour un territoire de qualité	44 %
	Clarifier les modes d'action du Parc	18 %
Agriculture et alimentation	Concilier agriculture et biodiversité	25 %
	Développer, favoriser, valoriser les circuits-courts, les produits locaux et le bio	33 %
Transport	Développer les transports en commun	25 % pour chacune
	Développer les voies piétonnes et cyclables	
Urbanisme	Urbaniser en conservant l'identité du Parc	20 % pour chacune
	Renforcer de la réglementation	
	Restreindre l'artificialisation et l'industrialisation	

Les thématiques « énergie » et « activités de pleine nature » sont représentées à plus de 5 % chacune, soit 10 % des expressions des participants.

Tableau de la part d'expression des thématiques "Énergie" et "Activités de pleine nature"

Thématiques	Catégories remarquables	Part d'expression dans la thématique
Énergie	Stop à l'éolien	86 %
Activité de pleine nature	Maintien et développement	80 %
	Gestion des conflits	20 %

Dans la tranche des 4 %, « forêt » et « tourisme » représentent à elles deux presque 9 % des expressions totales.

Tableau de la part d'expression des catégories remarquables des deux thématiques "forêt" et "Tourisme"

Thématiques	Catégories remarquables	Part d'expression dans la thématique
Forêt	Faire évoluer, améliorer les pratiques	37%
	Limiter les coupes rases	33%
Tourisme	Développer un tourisme raisonné	30%
	Promouvoir la destination	30%
	Réguler la sur-fréquentation	20%

Dans la tranche des 3 %, « Éducation/Sensibilisation », « Conciliation des usages », « Aménagements lourds », « Patrimoine » et « Économie » représentent environ 18 % des expressions totales.

Tableau de la part d'expression des catégories remarquables des deux thématiques de la tranche d'occurrence de 3%

Thématiques	Catégories remarquables	Part d'expression dans la thématique
Éducation Sensibilisation	Éduquer/sensibiliser le grand public et les professionnels	68 %
	Communiquer sur les actions du Parc	23 %
Conciliation des usages	Véhicules motorisés, VTT, chasse	95 %
Aménagements lourds	Interdire le développement des industries - Informer des projets	48 %
	Refuser l'autoroute A69	52 %
Patrimoine	Préserver - Valoriser le patrimoine local	44 %
	Redynamiser la culture Occitane	33 %
Économie	Soutenir l'économie locale	53 %
	Relancer l'activité artisanale	29 %
	Poursuivre le développement de la Marque Valeurs Parc	18 %

Dans la tranche des 2 %, « Eau », « Communication », « Social » et « Déchets » représentent environ 9,5 % des expressions totales.

Tableau de la part d'expression des catégories remarquables des deux thématiques de la tranche d'occurrence de 2%

Thématiques	Catégories remarquables	Part d'expression dans la thématique
Eau	Favoriser le stockage de l'eau	29 %
Communication	Rendre les informations plus accessibles	42 %
	Valoriser les actions du Parc	29 %
Social	Adapter les services aux besoins	54 %
	Renforcer le lien social	31 %
Déchets	Sensibiliser à la gestion des déchets	100 %
Eau	Favoriser le stockage de l'eau	29 %

Les deux dernières thématiques « Paysage » et « Handicap » sont chacune composées d'une seule expression.

Il est remarquable que l'éolien soit plus associé à la production d'énergie qu'au paysage.

- « Préserver la biodiversité » et « Stop à l'éolien » sont les deux seules catégories qui représentent plus de 5 % des expressions totales avec respectivement 7,5 % et 6,6 %.
- « Agriculture/Alimentation » n'évoque pas directement l'alimentation, plutôt les circuits courts.
- « Agriculture » et « Forêt » se rejoignent pour des pratiques plus respectueuses de la biodiversité et pour une valorisation locale des productions.
- « Éducation/Sensibilisation » et « Communication » montrent une attente de valorisation des actions du Parc.
- « Déchets » peut être inclus à « Éducation/Sensibilisation » puisque les 12 données expriment une attente de sensibilisation de la gestion des déchets.
- « Aménagements lourds » et « Économie » se rejoignent pour limiter l'économie industrielle et favoriser les productions locales.

Les grilles AFOM résument les propos des habitants du PNR du Haut Languedoc recueillis lors des stands. Plusieurs thématiques ont été choisies pour classer les dires des visiteurs, notamment l'agriculture, l'énergie, l'eau, la forêt, la biodiversité, le transport, le paysage, le patrimoine... Pour chaque thématique des atouts, faiblesses, opportunités et menaces ont été dégagées et ont permis de poser des enjeux dont les plus marquants concernent : la connaissance et la compréhension des rôles et des outils du PNR par ses habitants, la préservation et la valorisation de la biodiversité, l'implication des acteurs de la production agricole en faveur de la consommation locale et dans l'adoption de pratiques soutenant la conservation de la biodiversité et des paysages, le maintien du caractère naturel du territoire et la limitation de l'étalement urbain, la facilitation de l'utilisation des réseaux de transport en commun et de mobilité douce...

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur les thématiques de l'agriculture et l'alimentation

Atouts	Faiblesses
Multiplicité des productions agricoles : élevage, viticulture, maraîchage	Difficultés à l'installation Rentabilité de l'activité Productions insuffisantes pour les demandes locales Haut coût des produits locaux Manque productions biologiques Pas d'indemnisation loup pour les bovins
Présence de jardins partagés et d'un réseau	
Opportunités	Menaces
Filière courte Productions biologiques Conservation des variétés anciennes Restauration collective	Coûts élevés pour les consommateurs Développement de la présence du loup Urbanisation et consommation de foncier agricole
Autonomie alimentaire	Concurrence autoproduction et filière courte
Enjeux	
L'implication des acteurs de la production agricole en faveur de la consommation locale et dans l'adoption de pratiques soutenant la conservation de la biodiversité et des paysages	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur les thématiques de l'eau

Atouts	Faiblesses
<p>Économie</p> <p>Présence de sources, petits captages</p> <p>Présence d'aménagements traditionnels de partage</p> <p>Qualité de la ressource</p> <p>Présence de collectivités de bassin</p>	<p>Exploitation industrielle</p> <p>Gaspillage</p>
Opportunités	Menaces
<p>Bien commun</p> <p>Récupération en zones artificialisées</p> <p>Coordination des gestionnaires de l'eau</p>	<p>Pénuries</p>
Enjeux	
<p>Le contexte de tension autour de l'eau et la gestion d'un bien commun vital</p>	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique de la forêt

Atouts	Faiblesses
<p>Économie</p> <p>Biodiversité</p> <p>Ressource en eau</p>	<p>Coupes à blanc</p> <p>Production de résineux</p>
Opportunités	Menaces
<p>Changement des pratiques sylvicoles</p> <p>Filière locale</p>	<p>Homogénéité forestière</p> <p>Accentuation des sécheresses</p>
Enjeux	
<p>L'implication des acteurs de la forêt en faveur de la consommation locale et dans l'adoption de pratiques soutenant la conservation de la biodiversité et des paysages</p>	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique de la biodiversité

Atouts	Faiblesses
Protection et préservation de la nature et de la faune	Information et sensibilisation Entretien des zones humides Entretien des rivières
Opportunités	Menaces
Développement d'espaces à réglementation forte Lieu de découverte de la biodiversité	Perte de la qualité de la nature
Enjeux	
La préservation et la valorisation de la biodiversité	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique du transport

Atouts	Faiblesses
Présence de transports en commun Présence de voies cyclables et piétonnes	Fréquence Coûts Temps de trajet Information Intermodalité Accès aux voies cyclables et piétonnes
Opportunités	Menaces
Changement de type de transport en commun (moins grands et plus fréquents) Facilitation de l'intermodalité et de l'accès aux transports en commun Festivités autour de la mobilité douce Raccordement des voies cyclables et piétonnes aux bourgs	Perte de mobilité, enclavement Pertes de service
Enjeux	
La facilitation de l'utilisation des réseaux de transport en commun et de mobilité douce	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique de l'urbanisme

Atouts	Faiblesses
Préservation du caractère naturel du territoire, l'attraction de petits villages Intégration paysagère et patrimoine culturel local en bâti Préservation de la charte d'urbanisme local	Artificialisation des terres avec trop d'aménagements Beaucoup de patrimoines non mis en valeur
Opportunités	Menaces
Planter des arbres, végétaliser les espaces abandonnés Simplification des démarches d'accès aux aides de rénovation	Existence de zones commerciales de grands lotissements Destruction des platanes centenaires
Enjeux	
Le maintien du caractère naturel du territoire et la limitation de l'étalement urbain	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique d patrimoine

Atouts	Faiblesses
Présence de la mémoire de la culture occitane et de ses traditions Financement des associations dédiées	Transmission de la langue Transmission des savoir-faire Financement ponctuel
Opportunités	Menaces
Transmission de l'identité du territoire La langue occitane Les techniques de construction en pierres sèches	Perte de l'histoire et des savoirs du territoire avec la disparition des sachants Dégradation des bâtis traditionnels
Enjeux	
La transmission de la culture occitane et de l'identité du territoire	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique du paysage

Atouts	Faiblesses
Reflet du terroir	Evolution
Opportunités	Menaces
Conservation de l'identité des "pays"	Perte d'identité
Enjeux	
La visibilité de l'identité du territoire dans ses paysages	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique des activités de pleine nature

Atouts	Faiblesses
Existence d'un paysage magnifique pour les randonnées Parcours sportifs en pleine nature	Absence de refuge pour les randonneurs Faible communication sur les randonnées Insuffisance de signalétiques sur les chemins de randonnées
Opportunités	Menaces
Développer des randonnées découverte de la faune et la flore Entretien des anciens chemins, les parcours traditionnels	Appropriation des chemins communaux par des privés Existence des comportements d'incivilité (feu, bruit...)
Enjeux	
L'organisation, la valorisation et la régulation des activités de pleine nature	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur les thématiques du tourisme et du handicap

Atouts	Faiblesses
Promotion du tourisme écologique Existence de week-ends insolites, de cabanes nature, de résidences secondaires et de randonnées	Insuffisance de camping dans certaines zones Manque d'informations dans l'Albigeois pour le Haut-Languedoc
Opportunités	Menaces
Les anciennes bâtisses	Pollution due au flux de touristes
Enjeux	
Le développement durable et raisonné du tourisme dans le PNR	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur les thématiques de l'économie et de la marque Valeur Parc

Atouts	Faiblesses
Ressources locales valorisables Cadre de vie	Opportunités d'emploi Peu de commerces de proximité Visibilité du logo valeur parc Attractivité économique du territoire, enclavement
Opportunités	Menaces
Les commerces de village et les marchés L'attractivité du cadre de vie Les espaces de travail partagés	Perte de dynamisme des villages Peu d'attrait pour de nouveaux habitants
Enjeux	
L'attractivité des bassins de vie sur le territoire du PNR	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur les thématiques du social, et de la conciliation des usages

Atouts	Faiblesses
Présence de services Animations et associations École de petite taille	Accès aux médecins Services hors pôles d'attractivité Services hors saison estivale Mobilité personnes âgées et handicapées
Diversité des activités de loisir	Espaces non dédiés Temps d'occupation de l'espace non partagé
Opportunités	Menaces
Les acteurs du secteur social et médico-social Les espaces et temps de rencontre	Isolement des seniors et des nouveaux arrivants Perte d'accès aux soins
Différenciation des espaces en fonction des activités et espaces dédiés Planification de l'utilisation des espaces et mise à disposition des informations	Insécurité Conflit Dégradation des espaces
Enjeux	
Le maintien de l'accès aux services de santé et des liens entre habitants	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique de l'éducation au développement durable

Atouts	Faiblesses
Conférences de sensibilisation par le PNR	Manque de sensibilisation pour la préservation de la nature, le tri de déchets, la biodiversité
Opportunités	Menaces
Une éducation à la nature	Perte de la biodiversité Ignorance des actions de protection et de préservation
Enjeux	
La sensibilisation à la protection de l'environnement et l'information sur les spécificités de la biodiversité du PNR	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique des déchets

Atouts	Faiblesses
Initiatives de ramassage de déchets dans la nature	Existence de déchetteries sauvages Manque de poubelles publiques
Opportunités	Menaces
Préservation de l'environnement	Présence de déchets partout dans la nature
Enjeux	
La préservation et la purification de la nature	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique des aménagements lourds

Atouts	Faiblesses
	Centrale d'enrobé Présence d'industries Peur de l'arrivée de l'A69 dans le PNR HL
Opportunités	Menaces
La valeur du patrimoine naturel et paysager	Pollutions Perte de biodiversité Perte de la qualité paysagère
Enjeux	
L'orientation des choix de développement du territoire du PNR	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique de la communication

Atouts	Faiblesses
Existence de plusieurs plateformes de communication Mise en valeur du PNR	Problème d'accessibilité à la communication
Opportunités	Menaces
Propagande de la communication sur les projets du PNR	Ignorance du public de l'existence du PNR
Enjeux	
La connaissance et la reconnaissance du PNR et de ses actions	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique du rôle du Parc

Atouts	Faiblesses
La concertation La reconnaissance du PNR pour son travail sur le territoire	Le pouvoir réglementaire du PNR La sortie de Mazamet du PNR L'accompagnement des collectivités membres par le PNR La compréhension des rôles et modes d'action du PNR
Opportunités	Menaces
L'information des citoyens et des élus La participation des citoyens	Opposition des citoyens aux actions du PNR Déséquilibre spatial des actions du PNR
Enjeux	
La connaissance et la compréhension des rôles et des outils du PNR par ses habitants	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique de l'énergie

Atouts	Faiblesses
Production d'EnR Lutte contre le changement climatique	Perte de biodiversité Perte de la qualité paysagère
Opportunités	Menaces
Le bâti existant pour le photovoltaïque L'hydroélectricité Les installations individuelles	Impacts sur les paysages Impacts sur la biodiversité
Enjeux	
Des installations de production d'EnR compatibles avec le classement du territoire en PNR	

Les fréquences des occurrences permettent de faire des rapprochements entre thématiques donc reformuler des enjeux plus globaux.

Combinaison des enjeux dégagés des données des stands

Thématiques	Enjeux	Enjeux combinés
Agriculture	L'implication des acteurs de la production agricole en faveur de la consommation locale et dans l'adoption de pratiques soutenant la conservation de la biodiversité et des paysages	L'implication des acteurs de la production agri et sylvicole en faveur d'une consommation locale et pour des pratiques soutenant la conservation de la biodiversité et des paysages
Forêt	L'implication des acteurs de la forêt en faveur de la consommation locale et dans l'adoption de pratiques soutenant la conservation de la biodiversité et des paysages	
Déchets	La préservation et la purification de la nature	La sensibilisation à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets.
Éducation Sensibilisation	La sensibilisation à la protection de l'environnement et l'information sur les spécificités de la biodiversité du PNR	
Communication	La connaissance et la reconnaissance du PNR et de ses actions	L'information sur les spécificités territoriales du PNR et la connaissance de ses actions
Éducation Sensibilisation	La sensibilisation à la protection de l'environnement et l'information sur les spécificités de la biodiversité du PNR	
Économie Marque VP	L'attractivité des bassins de vie sur le territoire du PNR	L'orientation des choix de développement pour l'attractivité des bassins de vie du territoire du PNR
Aménagements lourds	L'orientation des choix de développement du territoire du PNR	

Récapitulatif des enjeux par thématique

Agriculture et Forêt	L'implication des acteurs de la production agri-sylvicole en faveur d'une consommation locale et pour des pratiques soutenant la conservation de la biodiversité et des paysages
Énergie	Des installations de production d'EnR compatibles avec le classement du territoire en PNR
Eau	Le contexte de tension autour de l'eau et la gestion d'un bien commun vital
Biodiversité	La préservation et la valorisation de la biodiversité
Transport	Un accès facilité aux réseaux de transport en commun et en mobilité douce
Urbanisme	Le maintien du caractère naturel du territoire et la limitation de l'étalement urbain
Paysage	La visibilité de l'identité du territoire dans ses paysages
Activités de pleine nature	L'organisation, la valorisation et la régulation des activités de pleine nature
Patrimoine	La transmission de la culture occitane et de l'identité du territoire
Tourisme - Handicap	Le développement durable et raisonné du tourisme dans le PNR
Économie - Marque VP	L'orientation des choix de développement pour l'attractivité des bassins de vie du territoire du PNR
EDD	La sensibilisation à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets.
Social, conciliation des usages	Le maintien de l'accès aux services de santé et des liens entre habitants
Communication	L'information sur les spécificités territoriales du PNR et la connaissance de ses actions
Rôle du parc	La connaissance et la compréhension des rôles et des outils du PNR par ses habitants

3.2.2. Réunions publiques

Cinq réunions publiques ont eu lieu, à Corniou, le Bousquet, Lacaune, Mons-la-Trivalle et Labruguière. Au total 148 personnes y ont participé. Parmi celles-ci, 50 personnes représentaient des associations, des entreprises ou la marque Valeur Parc, 53 personnes venaient de structures institutionnelles et 43 étaient des habitants. Aucune personne de moins de 30 ans n'était présente, et la grande majorité des participants avait plus de 45 ans.

Lors du premier atelier intitulé "La récolte des constats et des attentes", les habitants étaient invités à choisir une photo et à l'associer à un post-it sur lequel ils évoquaient les idées que cette image leur inspirait. Ensuite, ils devaient placer cette image dans une catégorie : positive à conserver, négative à modifier, ou autre.

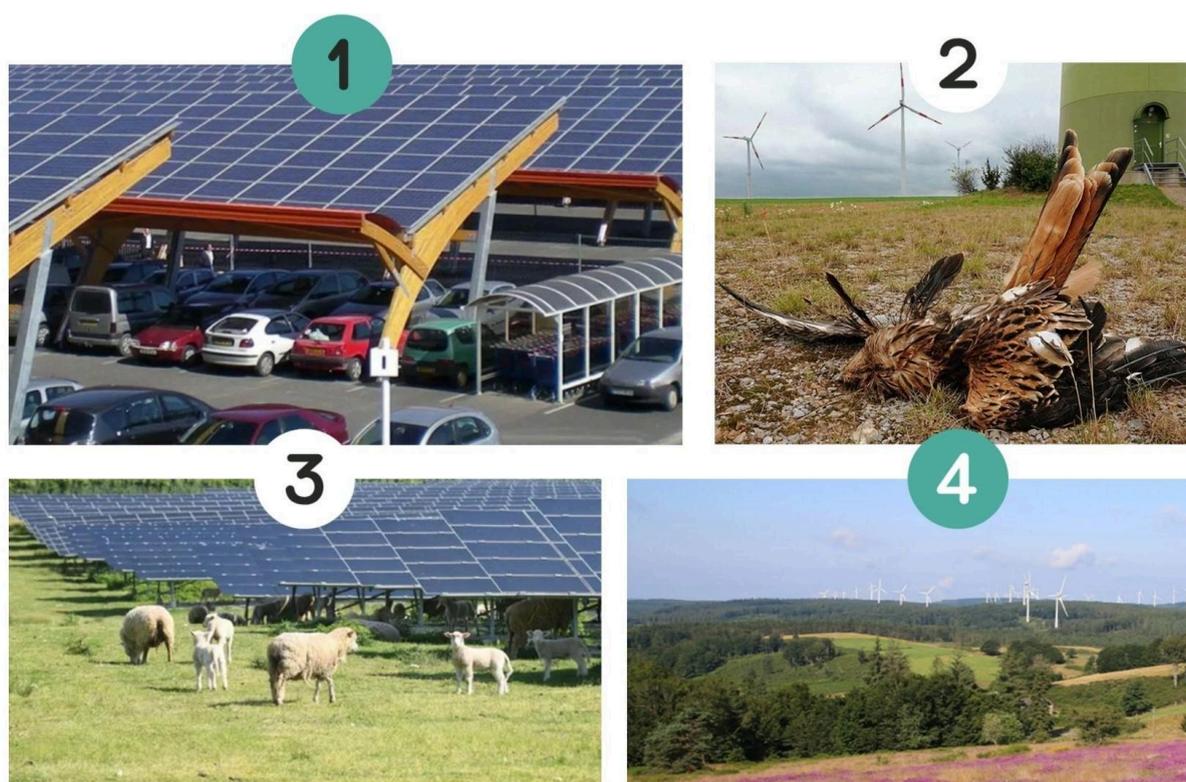


Figure 47 : Palmarès des 4 photos les plus utilisées

Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Les quatre photos les plus choisies lors de cet atelier portaient sur l'éolien, le photovoltaïsme, l'agrivoltaïsme et l'agriculture. La photo la plus sélectionnée représentait un parking recouvert de panneaux photovoltaïques, la deuxième montrait un oiseau tué par des éoliennes, la troisième des moutons dans un champ de panneaux photovoltaïques, et la quatrième un paysage avec des éoliennes.

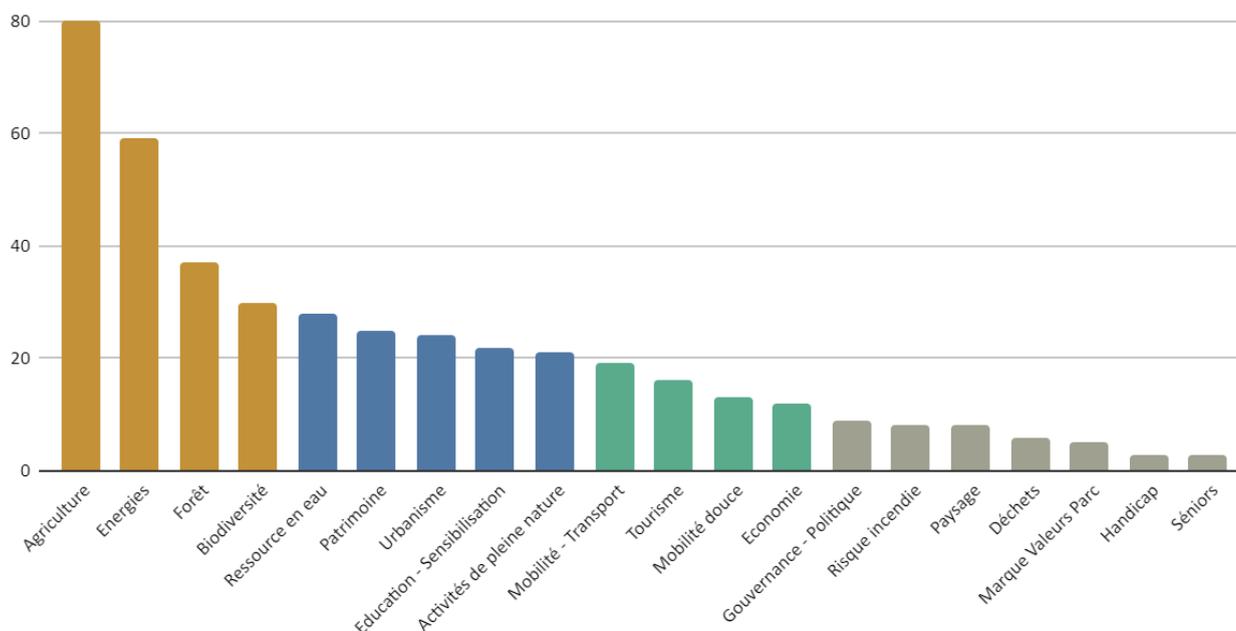


Figure 48 : Classement par thématiques les plus citées

Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Le graphique ci-dessus représente les thèmes les plus fréquemment cités lors de cet atelier. En première position, l'agriculture, qui a été citée 80 fois, suivie des énergies citées près de 60 fois, puis de la forêt citée un peu moins de 40 fois, et enfin la biodiversité citée environ 30 fois. On remarque que les thèmes les moins mentionnés étaient les seniors, la marque Valeurs Parc, et le handicap.

Dans le thème de l'agriculture, les différentes photos et remarques ont été abordées comme suit: faire évoluer les pratiques à 16,3%, développer et favoriser les produits locaux à 10%, favoriser les circuits courts à 8,8%, aider à l'installation à 8,8%, s'opposer à l'exploitation intensive à 8,8%, maintenir les terres agricoles et l'agriculture à 7,5%, développer la sylviculture et l'agropastoralisme à 7,5%, et enfin développer les jardins potagers à 7,5%, avec les 20% restants consacrés à d'autres idées.

Concernant le domaine de l'énergie renouvelable, les images et les remarques ont porté sur l'encadrement, la production locale, ainsi que sur le soutien au développement des énergies renouvelables, représentant chacun 17,6% des suggestions. 23,5% des idées ont été consacrées à "autres énergies à développer", tandis que la même proportion de 23,5% a été attribuée à l'opposition aux énergies renouvelables.

Dans le thème forêt, 29,7% des remarques concernaient l'évolution de la gestion sylvicole, 24,3% la diversification des essences locales, 16,2% le développement de la filière locale. 13,5% des remarques sont contre les coupes rases et 10,8% sont relatives au maintien de la biodiversité forestière.

Pour le thème de la biodiversité, 45,2% des idées visaient la préservation, 16% l'amélioration et la diffusion des connaissances, 9,7% concernaient la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et 9,7% l'arrivée du loup.

Différents thèmes ont émergé des idées notées par les habitants sur les post-it. Ils ont ensuite discuté autour de ces thèmes lors du second atelier "Fabrique à idées".

Les thèmes abordés lors de chaque atelier des réunions publiques sont : la biodiversité, la forêt, l'agriculture, le tourisme, l'énergie, l'urbanisme (le paysage) le transport (la mobilité) et l'eau.

Une table a été consacrée au thème culture et patrimoine partout sauf au Bousquet-d'Orb. L'agriculture et l'alimentation avec les circuits courts, ont été abordées en même temps à Corniou et Lacaune. Le commerce et l'alimentation ont aussi été des sujets à Mons-la-Trivalle. L'économie locale ou la vie économique ont été évoquées à Lacaune et Labruguière. L'aspect social a été abordé à Mons-la-Trivalle et Labruguière. Enfin, certains thèmes ont été évoqués à un endroit seulement, comme la consignation des usages à Corniou, le rôle du parc à Labruguière et encore le social et la forêt à Lacaune. Il est à noter qu'à Mons-la-Trivalle, les participants ont également travaillé sur les thèmes de l'animation du territoire, l'éducation et la sensibilisation.

Des grilles AFOM ont été réalisées à partir des propos recueillis lors de ces différents ateliers.

Grille AFOM des données recueillies pendant les réunions publiques sur la thématique des énergies renouvelables

Atouts	Faiblesses
Ressources locales utilisables	Fuite des bénéfices (énergétiques et financiers) à l'extérieur du territoire Impacts sur le paysage et la biodiversité
Opportunités	Menaces
Développer l'énergie locale (bénéfice pour territoire)	Dégradation des paysages et perte de biodiversité
Enjeux	
Maîtrise du développement des énergies renouvelables Conservation de la production d'énergie en local	

Grille AFOM des données recueillies pendant les réunions publiques sur la thématique du tourisme

Atouts	Faiblesses
Tourisme comme source d'économie (locale et tertiaire)	Nuisances liées au tourisme (manque d'information, surfréquentation) (surtout à Pons)
Opportunités	Menaces
Promouvoir et organiser un tourisme respectueux de l'environnement	Dégradation de l'environnement et conflit d'usage habitant-tourisme
Enjeux	
Concilier le développement touristique avec la préservation du cadre de vie des habitants et de l'environnement	

Grille AFOM des données recueillies pendant les réunions publiques sur la thématique du patrimoine culturel

Atouts	Faiblesses
Culture Occitane riche (langue) et source de lien social Forte volonté de mettre en valeur l'identité locale et de la préserver	Faible transmission de la langue Occitane
Opportunités	Menaces
Valorisation de l'identité locale Occitane	Perte de la langue, perte de l'identité locale
Enjeux	
Développement d'initiatives concrètes pour accroître la visibilité de la langue et de la culture Occitane Transmission des savoirs, notamment à travers le soutien aux associations de pierres sèches et les chantiers jeunes.	

Grille AFOM des données recueillies pendant les réunions publiques sur la thématique de l'agriculture

Atouts	Faiblesses
Présence d'une agriculture locale	Manque d'adaptabilité des pratiques actuelles au vu du contexte climatique (usage de l'eau, monoculture)
Territoire d'accueil des jeunes agriculteurs	Travail pénible par un manque d'agriculteurs et qui peut présenter des dangers pour la santé
Opportunités	Menaces
Promouvoir les circuits courts et favoriser les petits commerces - Désintensifier et déspecialiser les cultures Favoriser une agriculture moins consommatrice en eau	Dégradation de la biodiversité et des sols Conflit d'usage de l'eau
Encourager le travail agricole Formation des jeunes agriculteurs	Perte de l'activité agricole et de la dynamique rurale
Enjeux	
Favorisation de l'agriculture locale déjà présente sur le territoire Maintien et développement d'une agriculture raisonnée ou biologique respectueuse l'environnement Soutien et encadrement du travail agricole	

Grille AFOM des données recueillies pendant les réunions publiques sur la thématique de l'urbanisation et des transports

Atouts	Faiblesses
	Présence de cabanes-épaves (lutte contre la cabanisation-épave)
Opportunités	Menaces
Favoriser les transports en communs et les pistes cyclables Réaménager les voies vertes Encourager l'éco-construction et la cohabitation Valoriser les friches industrielles	Augmentation des cabanes-épaves si un bon encadrement n'est pas mis en place
Enjeux	
Développement des solutions alternatives inter-villages Mise en place de nouvelles formes d'habitats (habitats légers, écoconstruction...)	

Grille AFOM des données recueillies pendant les réunions publiques sur la thématique de la biodiversité

Atouts	Faiblesses
Richesse de la biodiversité sur le territoire	Impacts négatifs des activités humaines sur la biodiversité
Volonté de protéger	Conflits locaux (réintroduction du loup, gestion des espaces)
Opportunités	Menaces
Sensibiliser et partager les connaissances sur la biodiversité (connaissances des espèces, lutte contre les espèces exotiques envahissantes)	Dégradation des écosystèmes
Renforcer la collaboration entre les acteurs locaux pour une conservation plus efficace	Conflit et manque de collaboration qui entrave la bonne gestion de la biodiversité
Enjeux	
Mise en place de mesures pour la préservation des écosystèmes fragiles (lutte contre les projets impactant les espèces et les espaces protégés) Renforcement des programmes d'éducation et de sensibilisation	
Conciliation entre intérêts des habitants, information et réglementation (touristique et projet) et protection de la Biodiversité	

Grille AFOM des données recueillies pendant les réunions publiques sur la thématique du patrimoine naturel

Atouts	Faiblesses
Nombreux sentiers de randonnées	Activités de chasses controversées Problème de gestion des déchets et respect de la nature (Randonneurs..)
Opportunités	Menaces
	Dégradation de l'environnement, conflits d'usage dû aux activités de chasses
Enjeux	
Réglementer et contrôler (brigades vertes, chasse)	

Grille AFOM des données recueillies pendant les réunions publiques sur la thématique de la forêt

Atouts	Faiblesses
Forte production de bois	
Opportunités	Menaces
Favoriser la sylviculture douce (Réglementer les coupes et diversifier les essences + prise en compte de la biodiversité) Gestion des risques incendies	Risques d'incendies dû au changement climatique
Enjeux	
Optimisation de la sylviculture pour une gestion forestière durable : valorisation de la filière Bois et protection des forêts	

Grille AFOM des données recueillies pendant la tenue des stands sur la thématique de l'économie

Atouts	Faiblesses
Savoir-faire (artisanat)	Détérioration du patrimoine bâti
Opportunités	Menaces
Valoriser les savoir-faire traditionnels et l'artisanat	Disparition des savoir-faire traditionnels
Enjeux	
Maintien et valorisation des savoir-faire	

Grille AFOM des données recueillies pendant les réunions publiques sur la thématique de l'eau

Atouts	Faiblesses
	Problème de pollution, de respect de l'eau, mauvaise connaissance des enjeux de l'usage de l'eau
	Insuffisance des Contrôles et des Actions Préventives
Opportunités	Menaces
Économiser l'eau, comprendre les enjeux de l'eau à l'échelle du particulier	Conflits d'usage de l'eau (social)
Meilleure gestion et réglementation de l'eau	Conflits d'usage de l'eau (sécheresse, projets de forages et méga bassines)
Enjeux	
Éducation et sensibilisation à la gestion de l'eau	
Transition vers une utilisation plus durable de l'eau en favorisant l'économie, le stockage efficace, le recyclage, la sobriété	

Les habitants du territoire souhaitent une évolution des pratiques dans tous les domaines tels que l'eau, l'agriculture ou la biodiversité. Cette évolution se voudrait plus raisonnée : développer le tourisme respectueux de l'environnement, soutenir l'agriculture, favoriser les circuits courts, et enfin développer l'économie à l'échelle du territoire. L'énergie est un thème très abordé lors des réunions publiques (en deuxième position après l'agriculture). Ses enjeux se traduisent par la maîtrise du développement des énergies renouvelables et la conservation locale de la production d'énergie.

Pour chacun des thèmes, les habitants souhaitent plus de prévention, de sensibilisation et d'information.

3.2.3. Cartographie participative

Les entretiens réalisés les 3 et 5 février 2024, lors des ateliers de cartographie participative nous ont permis de faire ressortir ce que les habitants pensent de leur territoire et la façon dont ils aimeraient qu'il se développe. Nous avons pu recueillir le témoignage de 31 personnes réparties en 24 ateliers. Selon les informations récoltées dans les retranscriptions des entretiens, la population d'enquête est répartie en plusieurs catégories. Nous avons interviewé une dizaine de retraités, une dizaine de personnes investies politiquement dans la gestion de leur territoire, à travers l'activisme associatif ou la politique, 3 membres actuels ou anciens membres du PNR, 3 employés, 1 commerçant et 1 agriculteur. 6 personnes n'ont pas pu être catégorisées selon leurs activités, puisque leur entretien ne nous permettait pas d'avoir ces informations.

Il est important de préciser que les enquêtés peuvent appartenir à plusieurs catégories. Ce qui nous a fait remarquer une corrélation entre les retraités, les membres d'associations, les membres ou anciens membres du PNR et les élus. Ces informations indiquent que le type de population étudiée est caractérisé par des personnes d'un certain âge, investies et informées sur la gestion de leur territoire, et sur lequel elles ont des choses à dire. Cette tendance peut s'expliquer par le fait que la grande majorité des enquêtés ait participé à d'autres ateliers liés au renouvellement de la charte (enquête de notoriété, stands ou réunions publiques). Les autres étant des proches, invités par les enquêtés eux-mêmes, choisis selon leurs propres critères.

Les enquêtés se sont principalement exprimés sur ce qui concerne leur cadre et leur qualité de vie dans le territoire du Parc. Les grandes thématiques évoquées abordent notamment la question des richesses naturelles du territoire, de la préservation du paysage, de l'accès aux ressources et aux services, et de la biodiversité et du dynamisme économique et social.

Selon les personnes interrogées, le territoire du Parc possède de nombreuses ressources naturelles (bois, eau, mines, vent, terres riches), une diversité paysagère et un fort potentiel d'attractivité pour toutes les activités en plein air (randonnées, kayak, etc).

“Ici, il y a beaucoup de sportifs, des randos, des clubs de VTT”

Lunas, extrait de l'entretien n°20

Toutes ces ressources naturelles offrent un potentiel de développement quasiment illimité au territoire. Toutefois, la gestion de ces ressources gagnerait à être améliorée. En particulier en ce qui concerne les ressources en eau :

“On a une richesse, c'est de l'eau chez nous ! Notre richesse, elle est gratuite. On a des nappes phréatiques partout [...] Mais attention, faut l'économiser, la gérer différemment.”

Caucalières, extrait de l'entretien n°16.

Cette richesse est de plus en plus menacée par des risques de sécheresse en été, elles deviennent menaçantes en hiver avec l'apparition de crues et d'inondations. L'activité agricole est également considérée comme étant inadaptée et pourrait être une cause de l'assèchement des cours d'eau et de l'appauvrissement des sols.

De plus, l'exploitation des ressources forestières et du vent par les énergies renouvelables sont également au cœur des préoccupations puisqu'elle menace le paysage par l'installation de parcs éoliens, agri-photovoltaïques ou encore par les pratiques forestières de coupe rase. Le paysage est un point important car il constitue une des caractéristiques identitaire du territoire, chère aux habitants:

“ Ça me pose problème quand ça abîme le paysage et le sol.”

Lunas, extrait de l'entretien n°24

Tout comme la préservation de la biodiversité, une richesse territoriale mise en danger par l'artificialisation des sols, les activités d'exploitations des ressources ou encore des comportements individuels irresponsables.

Les solutions proposées par les enquêtés pour limiter les menaces ou profiter au mieux des richesses du territoire, seraient, par exemple, l'aménagement des berges, le stockage de l'eau, le développement de l'agroécologie, la restriction des énergies renouvelables ou encore la sensibilisation et la responsabilisation des individus sur la biodiversité du territoire.

Par ailleurs, certains enquêtés soulignent l'incohérence entre la production énergétique et les besoins de la population sur le territoire. Mettant ainsi en évidence la question de l'accès aux ressources produites sur le territoire. Selon eux, non seulement l'exportation de la production énergétique encourage une surproduction profitant à des populations extérieures au territoire mais elle contribue aussi à la dégradation du paysage et de la biodiversité. À travers ces préoccupations, ces habitants expriment le sentiment d'être dépossédés de leur territoire et une volonté de se réapproprier ses ressources, ou du moins de rendre cohérente la production énergétique avec les besoins territoriaux.

Au-delà de ses ressources naturelles et énergétiques, le Parc possède également d'autres ressources économiques comme le tourisme vert, l'économie locale centrée sur l'élevage et la production agricole ou encore l'attractivité immobilière. La plupart des personnes interrogées encouragent le développement de ces activités, en particulier le développement des petits producteurs locaux mais aussi l'accès pour tous, aux services comme les commerces de proximité, le réseau des transports en commun ou encore les services médicaux. Si le territoire a un certain potentiel économique, certains domaines sont sous-développés et devraient être mieux soutenus par les collectivités, notamment le domaine agricole et la transmission du métier d'agriculteur qui tend à disparaître.

Certains ont évoqué également le vieillissement de la population et le manque de dynamisme économique et social et souhaiteraient que l'installation de nouveaux habitants soit encouragée par le développement de l'emploi et de l'attractivité entrepreneuriale.

D'un point de vue social, le territoire bénéficie d'un réseau associatif solide mais certaines zones sont dépourvues de cohésion sociale. Certains habitants ont exprimé un sentiment d'isolement social dans certaines communes isolées et peu denses. La vie sociale rurale est donc menacée et pourrait être renforcée par la mise en place d'événements ou d'ateliers collectifs, mais aussi par une meilleure inclusion des habitants dans la gestion de leur territoire à travers des moyens de communications plus efficaces. En effet, le manque de visibilité sur les activités du territoire en général, y compris celles menées par le Parc, renforce un sentiment d'exclusion et d'isolement.

“On se sent un peu démunie. Il peut y avoir aussi un manque d’information.”

Lunas, extrait de l’entretien n°21

Pour finir l’analyse des résultats de la cartographie participative, il est important d’aborder la thématique des ressources patrimoniales, qui semblent être délaissées et méconnues par les collectivités territoriales et les habitants. En effet, l’identité patrimoniale du territoire, à travers la culture, l’art ou encore l’architecture mériterait d’être valorisée selon certains, puisqu’elle contribue à la construction de l’identité du territoire. Il s’agit donc de sensibiliser les populations, d’améliorer l’entretien du patrimoine bâti, mais aussi de valoriser l’attractivité du territoire par le biais du patrimoine culturel et historique.

Dans un premier temps, une analyse des cartes thématiques a été réalisée, pour avoir une compréhension globale du territoire. Pour avoir une analyse plus approfondie de ce qui a été relevé, une grille AFOM se basant sur les données de cartographie de participative mais aussi de la retranscription de chaque entretien a été construite.

Suite à la numérisation sur le logiciel Qgis des 24 cartes réalisées lors des ateliers de cartographie participative, les données ont été réparties en neuf thématiques : l’administration et la gouvernance, l’agro-sylviculture, la biodiversité, l’eau, l’économie, l’énergie, le socio-culturel, le tourisme et l’urbanisme. Une carte a été réalisée pour chacune de ces thématiques afin de représenter visuellement les perceptions du territoire par les habitants enquêtés.

3.2.3.1. Administration/Gouvernance

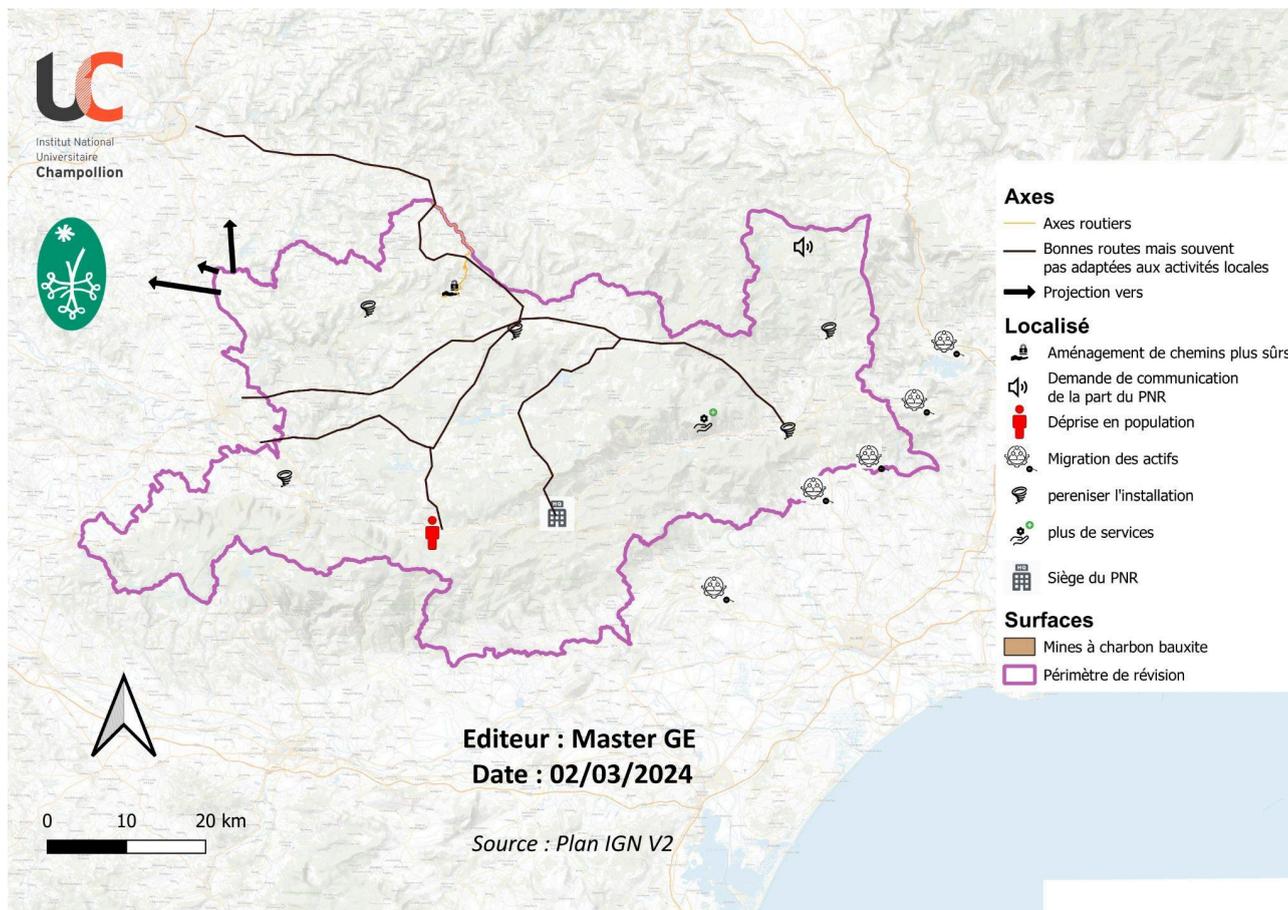


Figure 49 : Carte thématique de l'administration et de la gouvernance dans le PNR du Haut-Languedoc selon les entretiens de cartographie participative

Des informations disparates ressortent de la carte. L'emprise du Parc, ou territoriale par extension, ne semble pas être un sujet prioritaire de discussion des habitants.

Lorsque ce point est toutefois mentionné, l'idée principale reste la projection vers une stabilisation et une pérennisation dans l'ensemble caractérisant les territoires. Ceci répond à une formulation discrète mais existante de projection par défaut des activités d'habitants vivant à la limite du Parc vers des territoires extérieurs.

3.2.3.2. Agro-sylviculture

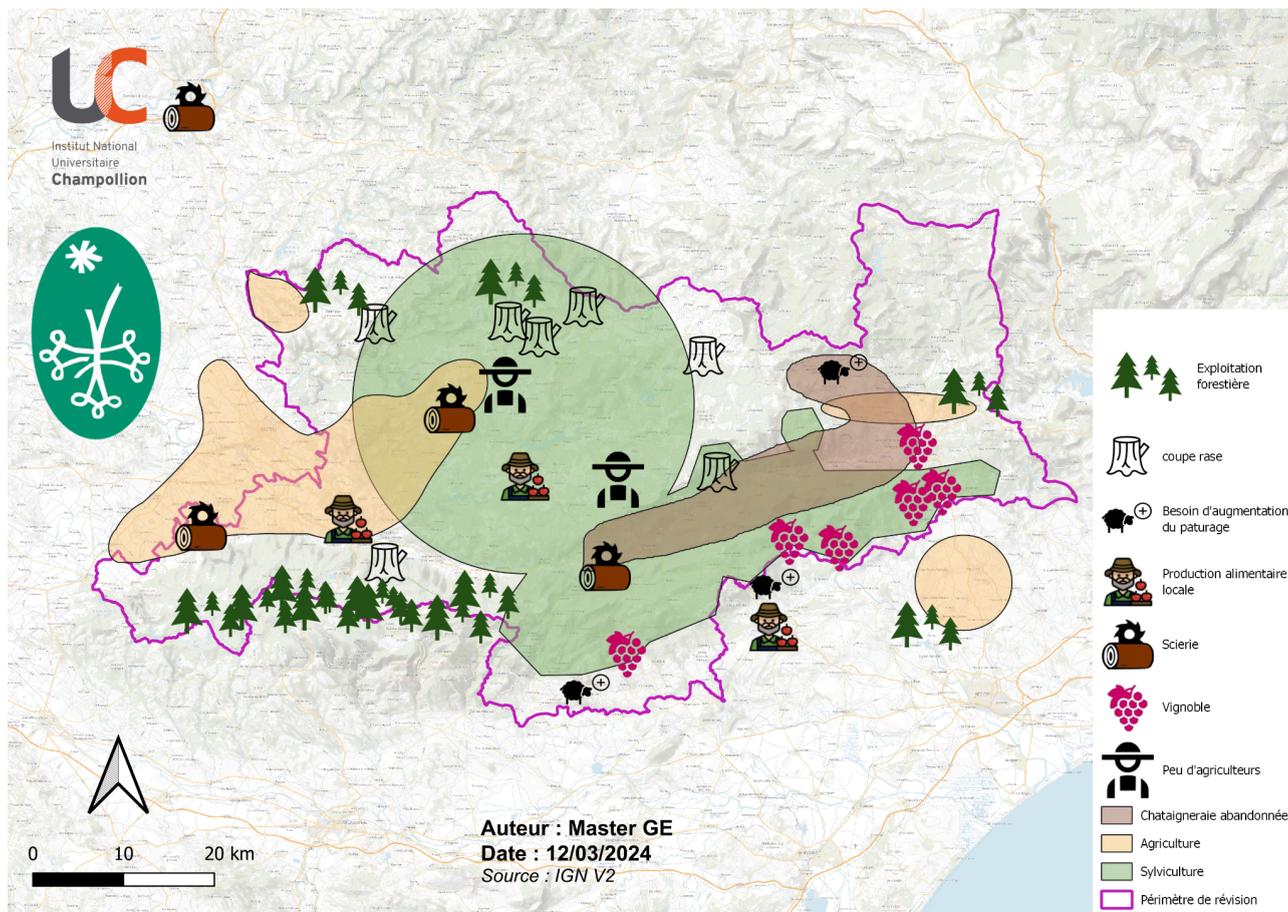


Figure 50 : Carte thématique de l'agro-sylviculture dans le PNR du Haut-Languedoc selon les entretiens de cartographie participative

Les informations recueillies lors des entretiens sont représentées sur l'ensemble du territoire. Des éléments phares se dégagent : importance de l'agrosylviculture mais aussi des problèmes liés à ces pratiques. La sylviculture est largement présente au centre du territoire et au sud au niveau de la Montagne Noire. Les différentes techniques d'exploitation et de pratiques, les lieux de préparation et de stockage du bois (scierie), mais aussi certaines zones délaissées sont soulevées. Le bois peut être exporté en dehors du territoire comme vers Albi, ce qui peut poser des questions au niveau du transport et de l'emploi sur le territoire.

Selon les témoignages, l'agriculture se retrouve partout sur le territoire mais de façon inégale, avec des zones de forte production locale, un manque d'agriculteurs et des exploitations qui sont trop petites.

3.2.3.3. Biodiversité

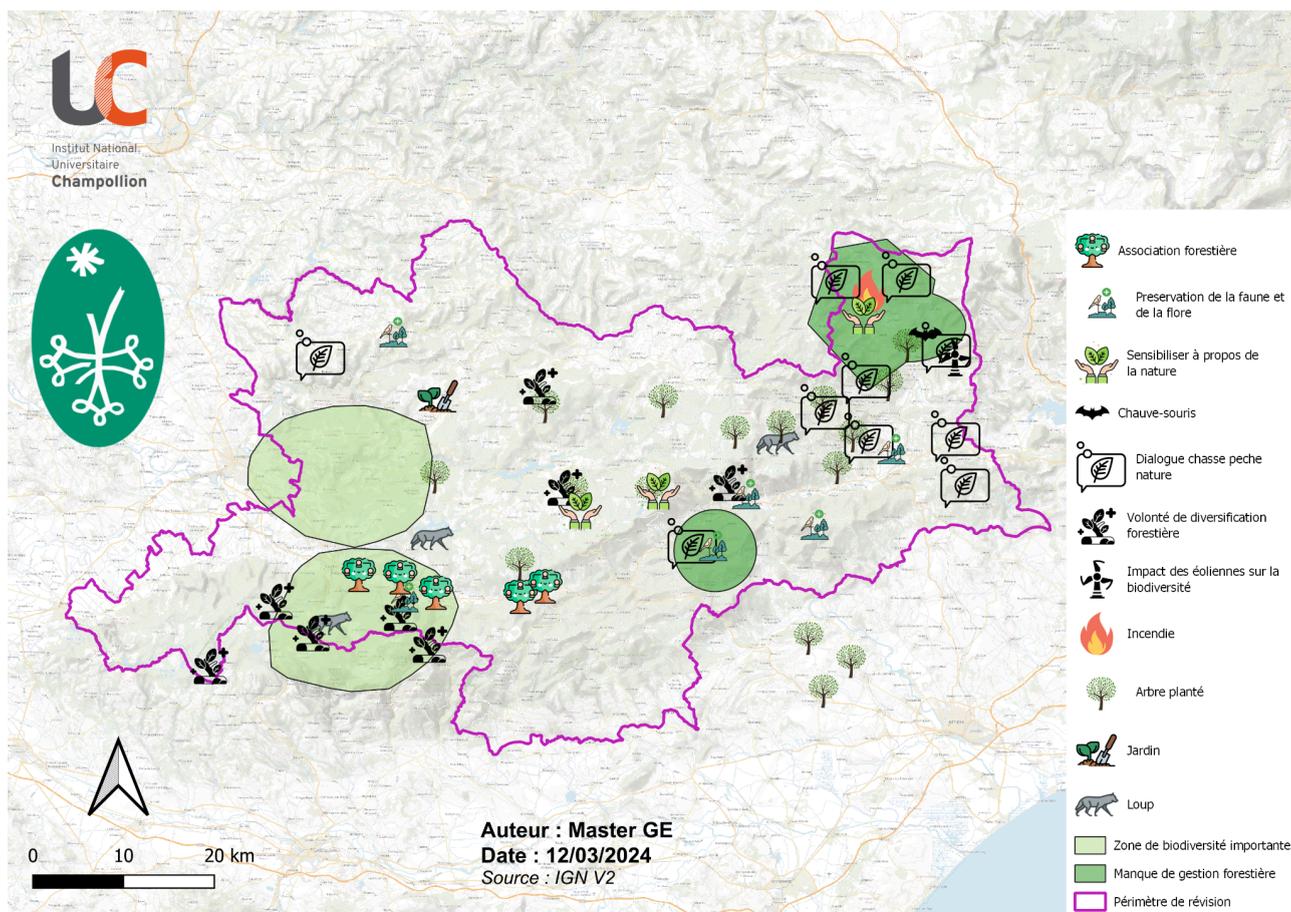


Figure 53 : Carte thématique de la biodiversité dans le PNR du Haut-Languedoc selon les entretiens de cartographie participative

Pour la thématique biodiversité, il y a d'un côté ce qui est présent sur le territoire, comme les zones qualifiées de biodiversité importantes ou la présence d'associations forestières, d'un autre côté, des éléments passés comme les incendies, pour finir, ce qui aimerait être fait dans le futur avec plus de sensibilisation à la nature et la volonté de diversifier les essences d'arbres en lien avec la sylviculture. La plupart des informations récoltées sont situées aux endroits où ont eu lieu les entretiens. Pour compléter cette carte, des entretiens à d'autres endroits et avec d'autres personnes auraient pu permettre de l'affiner. Dans l'ensemble, une réelle volonté de protéger et de communiquer autour de la biodiversité de ce territoire est notable.

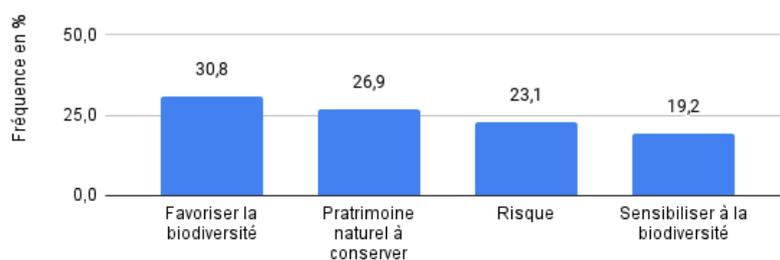


Figure 54 : Fréquence des catégories liées à la biodiversité

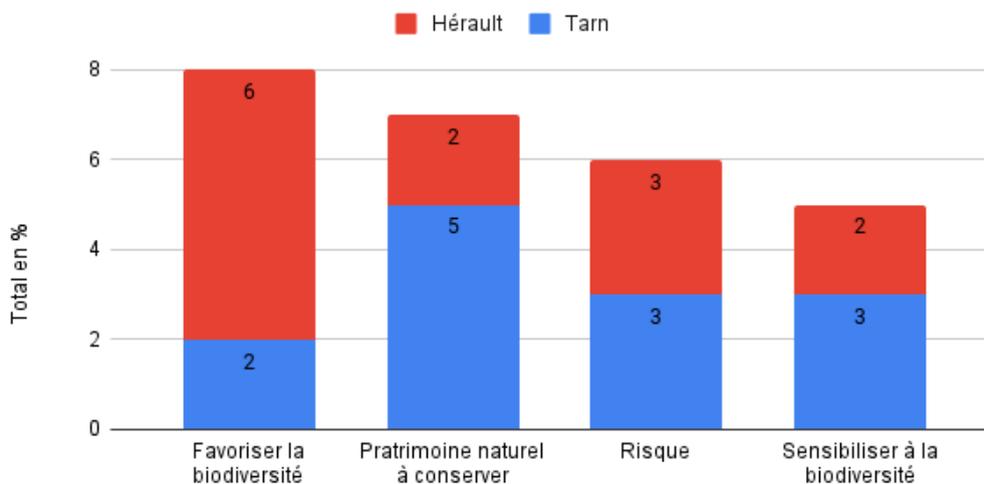


Figure 55 : Répartition géographique départementale des catégories liées à la biodiversité

3.2.3.4. Eau

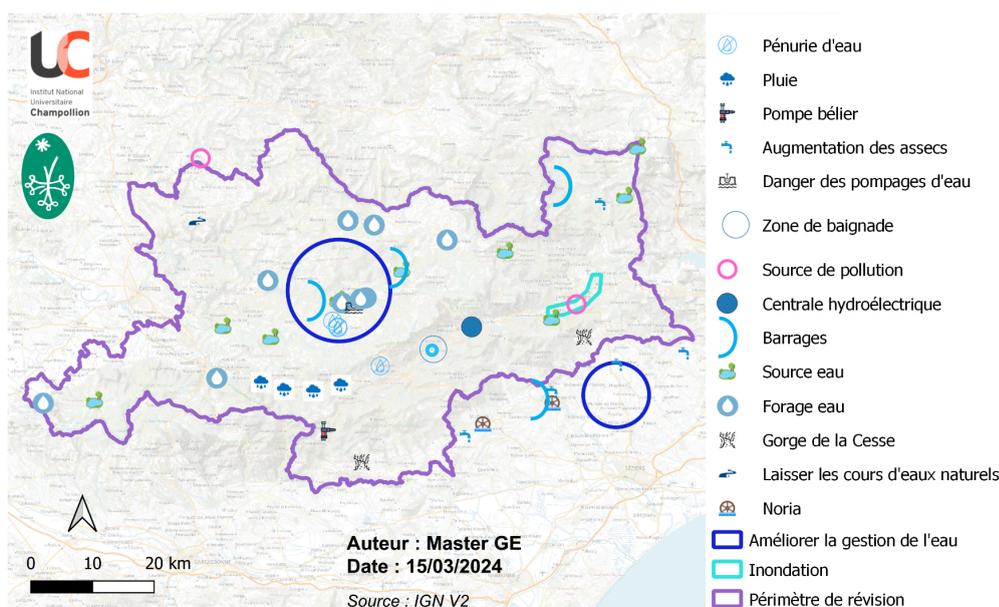


Figure 56 : Carte thématique de l'eau dans le PNR du Haut-Languedoc selon les entretiens de cartographie participative

Sur les 23 entretiens réalisés, 14 d'entre eux ont abordé la thématique de l'eau et l'ont indiqué sur la carte.

Les sujets abordés sur cette thématique sont assez homogènes, en effet, d'après le calcul de fréquence (cf. figure 57) cinq des six sujets abordés, sont compris entre 25% et 11%. Cette homogénéité traduit l'existence d'enjeux multiples liés à l'eau, du point de vue des habitants.

En utilisant une classification par caractère de la donnée, selon "atout" ou "faiblesse" (cf. figure 58), ceci va nous permettre de donner davantage de sens et d'opérer des distinctions.

Selon les habitants, les données se référant à un aspect positif ou “atout”, sont : “source”, “infrastructure” et “loisir”. Les données relatives à “source”, font référence à la qualité de la ressource hydrique du territoire, qu’il convient de préserver (améliorer la gestion de l’eau), ensuite, les données relatives à “infrastructure”, font en majeure partie référence aux barrages, qui pourraient être une infrastructure intéressante à développer en vue d’une meilleure gestion de l’eau.

Au contraire, les sujets “forage”, “pénurie” ou encore “dangers”, sont considérés comme des faiblesses pour les habitants. Les dernières sécheresses estivales et les pollutions menacent en qualité et quantité les ressources hydriques du territoire.

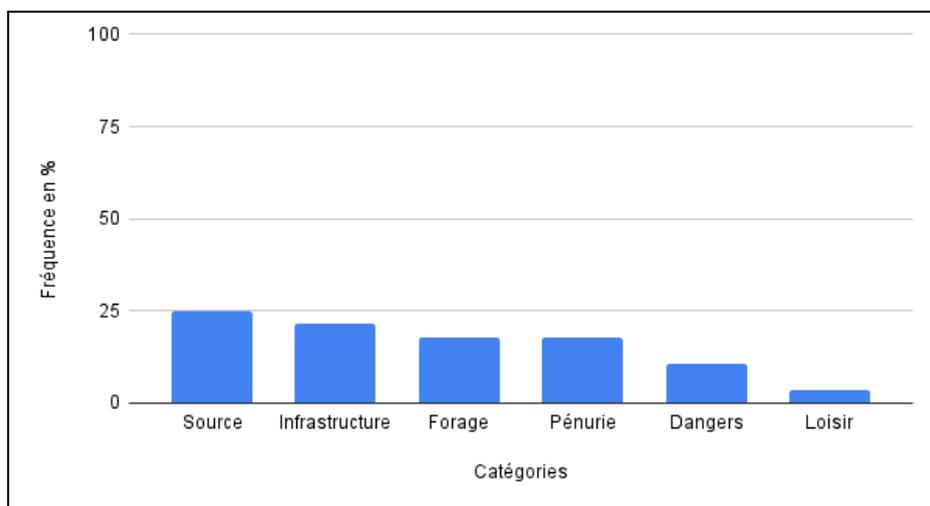


Figure 57 : Fréquence des aspirations à propos de l’eau

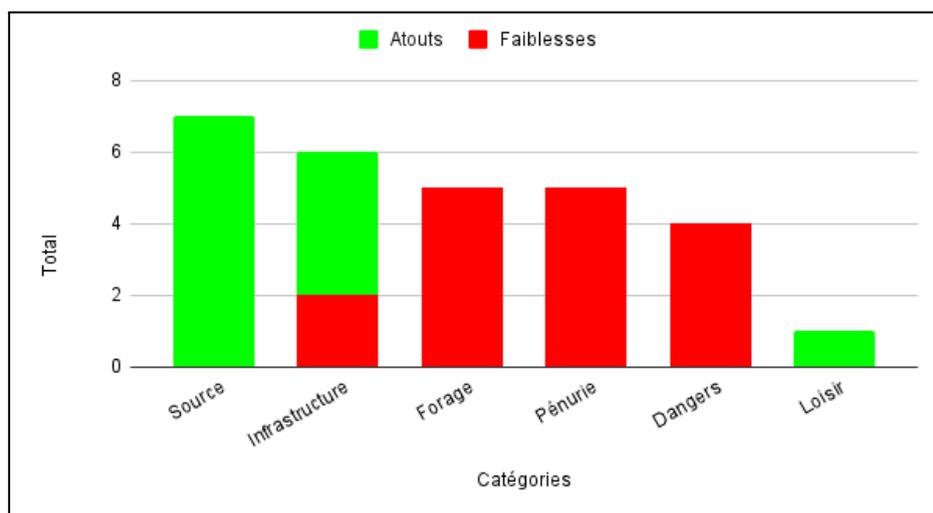


Figure 58 : Proportion atout/faiblesse des catégories liées à l’eau

L’outil cartographique permet d’ajouter un caractère supplémentaire à cette donnée, il s’agit de sa localisation. Sans grande surprise la majeure partie des données sont regroupées près des deux grands ensembles hydrologiques du territoire, donc en premier lieu près des deux lacs (Laouzas et la Raviège), ainsi que le long de la vallée du Jaur. Néanmoins, les données sont différentes. En effet, près des deux lacs, les données relatives aux forages et aux barrages sont les plus évoquées, tandis que dans la vallée du Jaur, les préoccupations sont davantage liées à la pollution. Les pénuries d’eau préoccupent aussi les habitants. Par ailleurs, les sources en eau

sont présentes d'après les habitants sur une large partie du territoire (diagonale sud-ouest/nord-est) et représentent les lacs existants et certains cours d'eau.

Enfin, il est intéressant de relever que les données relatives aux assecs sont uniquement représentées dans la partie Héraultaises, stipulant un enjeu important pour cette partie du Parc.

D'ailleurs, la thématique de l'eau est bien plus abordée dans la partie Héraultaise que Tarnaise.

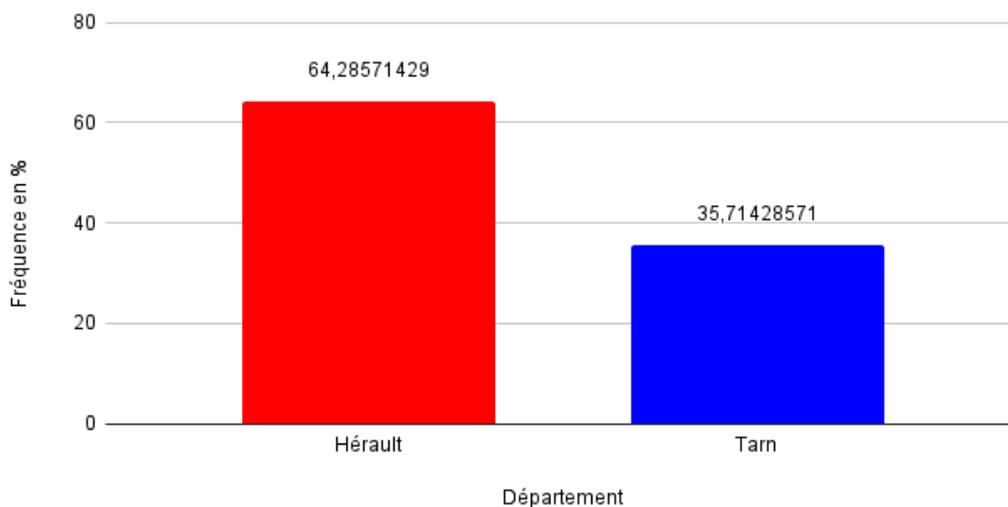


Figure 59 : Fréquence de l'évocation de l'eau par département

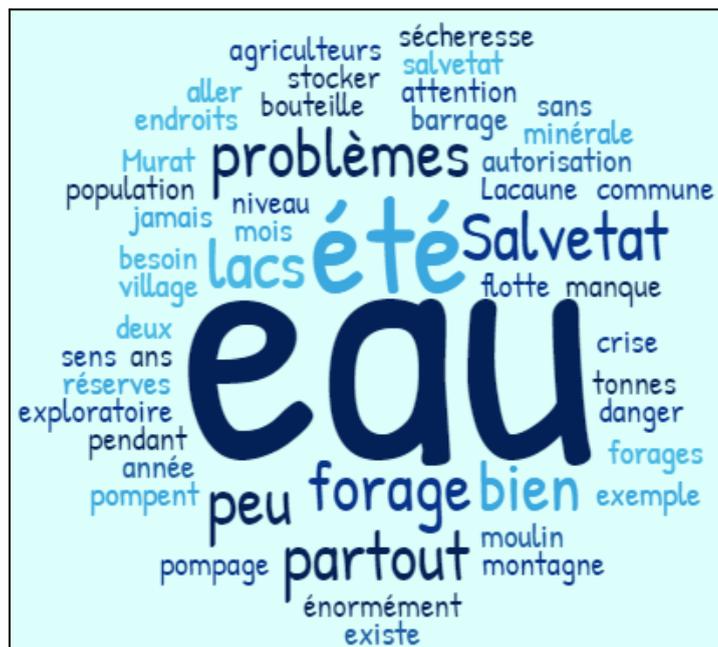


Figure 60 : Nuage de mots réalisés à partir des entretiens relatif à la thématique de l'eau

3.2.3.5. Économie

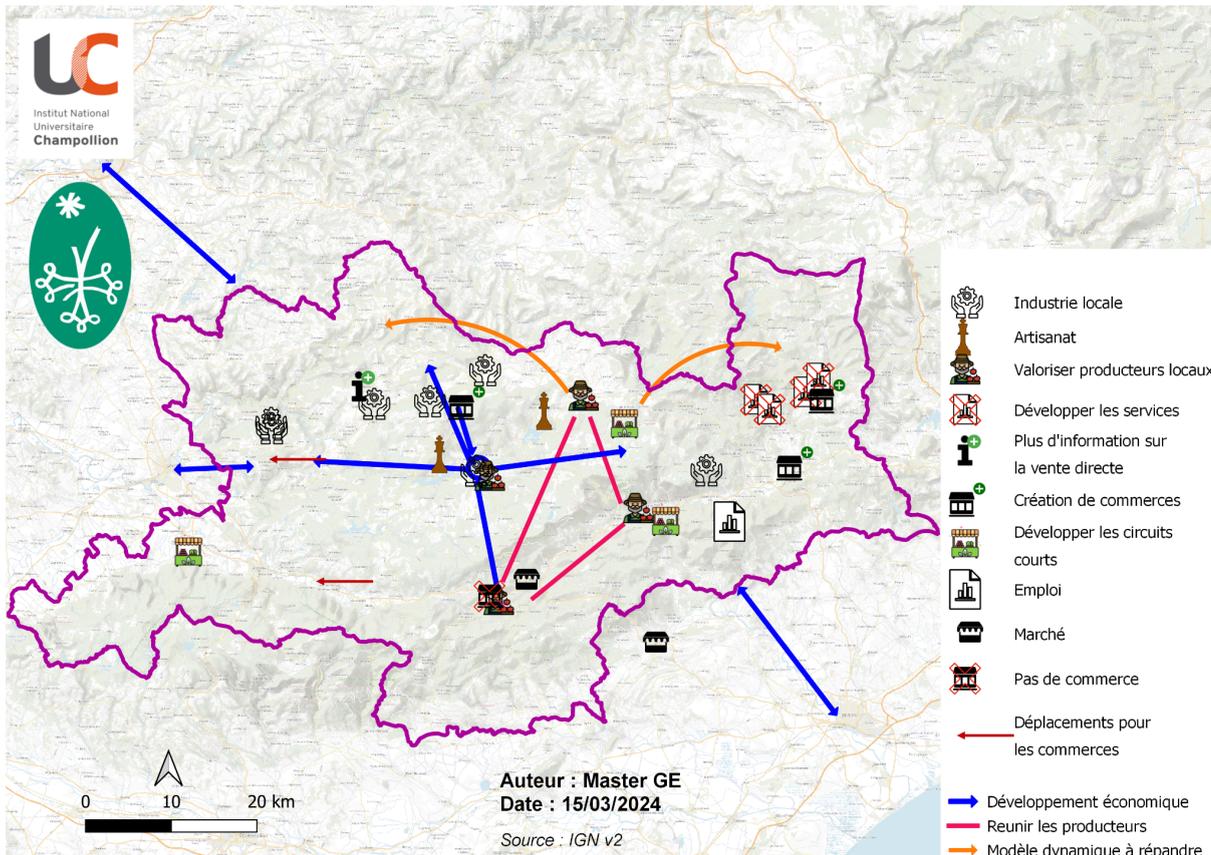


Figure 61 : Carte thématique de l'économie dans le PNR du Haut-Languedoc selon les entretiens de cartographie participative

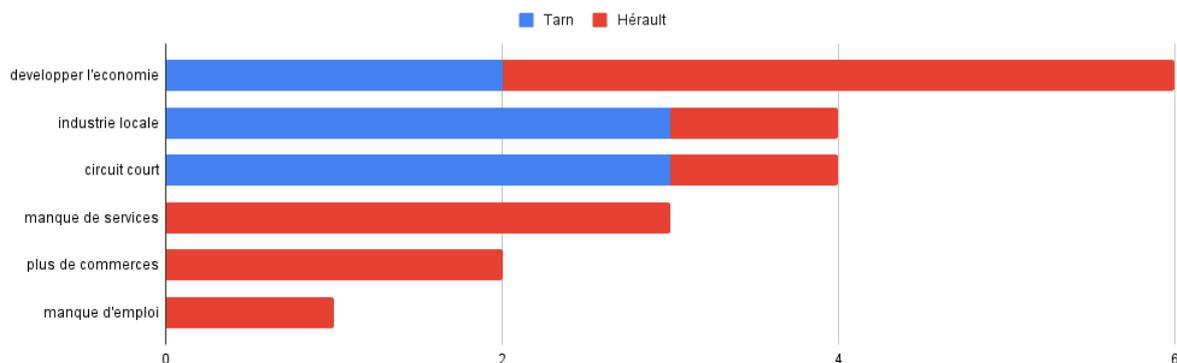


Figure 62 : Répartition des catégories de la thématique "économie" par département

Treize entretiens évoquent le sujet de l'économie avec une inscription sur la carte.

La principale catégorie qui ressort est la volonté d'un développement économique sur le territoire, principalement pour faire face aux zones peu dynamiques.

Les entretiens montrent que s'il y a une volonté générale de dynamiser le territoire, la partie tarnaise présente une dynamique déjà conséquente avec son industrie locale. Cette dynamique est permise grâce à l'activité liée à la charcuterie, au fromage, à l'ardoise, au granite, à l'outillerie ou à l'artisanat. Au contraire, la partie Hérault manque de services ainsi que d'emplois même si ce sont des problématiques qui concernent l'ensemble du Parc.

Le développement de circuits courts est aussi un élément qui veut être mis en avant à travers l'aide aux producteurs locaux et leur mise en relation, l'aide à l'accès aux marchés, et plus d'informations sur la vente directe pour les acheteurs.

3.2.3.6. Energie

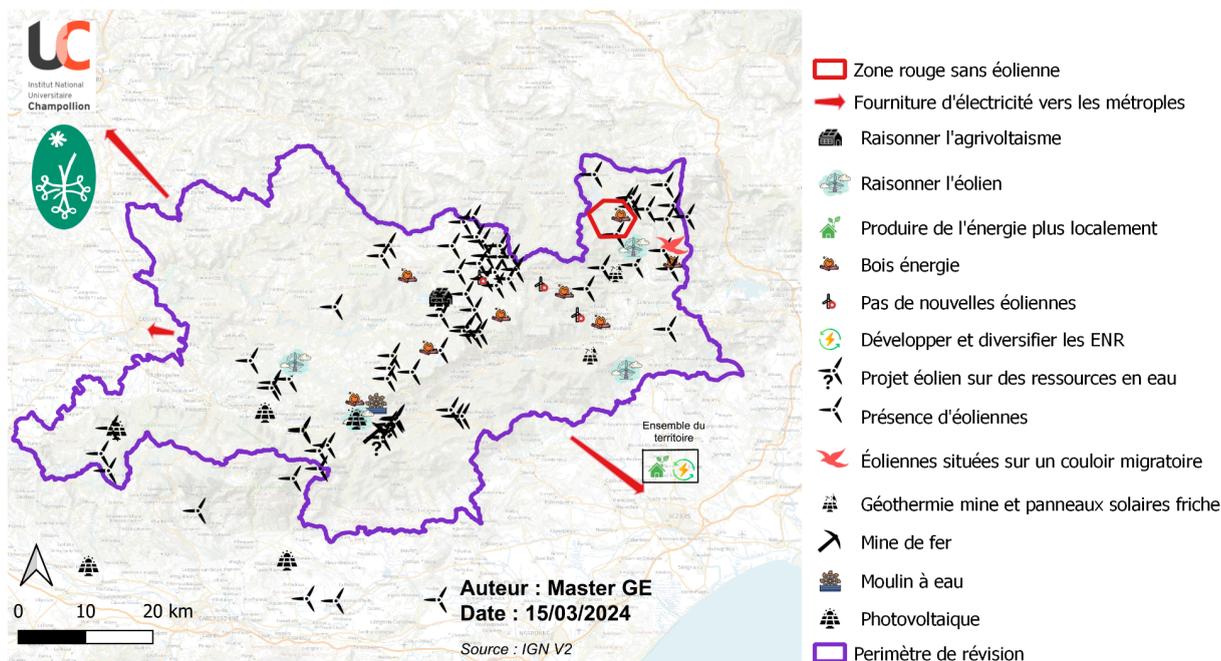


Figure 63 : Carte thématique de l'économie dans le PNR du Haut-Languedoc selon les entretiens de cartographie participative

Sur les 23 entretiens menés, 15 d'entre eux ont évoqué la thématique de l'énergie et l'ont indiqué sur la carte, soit 65% des cartes.

La catégorie majeure est l'éolien. Abordée sur chacune des cartes relatives à l'énergie, l'intérêt que suscite l'éolien est ressorti. Mais l'éolien, pour 67% des habitants, se réfère à une faiblesse, voire une menace, avec un champ lexical "réguler", "illégal" ou encore "limiter". Il y a donc une volonté générale d'agir sur l'éolien, notamment afin de préserver le paysage. Ceci s'accompagne d'une critique considérant aujourd'hui le territoire du Parc comme "usine de production", délaissant la préservation de l'environnement. Le souhait formulé est donc de revenir aux fondements de ce pourquoi un PNR est créé. Ensuite, les sujets liés à l'énergie sont bien plus marginaux et les avis très tranchés (50% faiblesse et 50% atout). Néanmoins, les sujets du bois-énergie et de la géothermie bénéficient d'une perception positive, bien qu'ils restent marginaux (deux cartes sur 15).

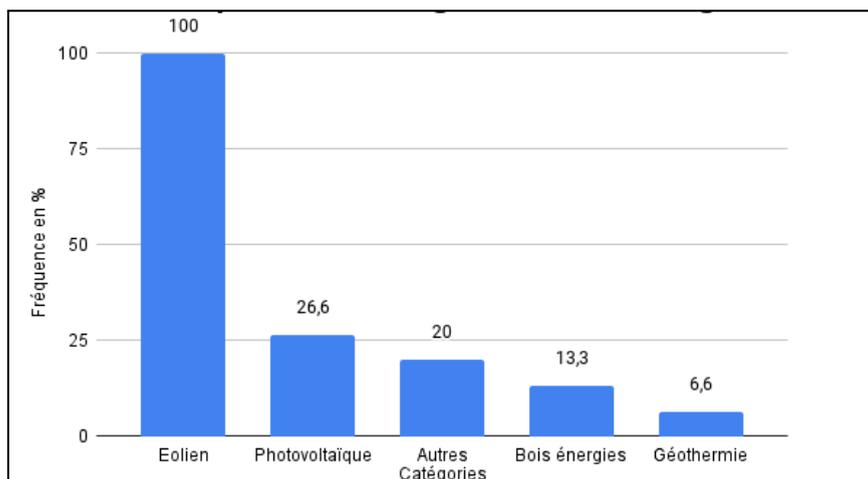


Figure 64 : Fréquence d'apparition des catégories liées à l'énergie

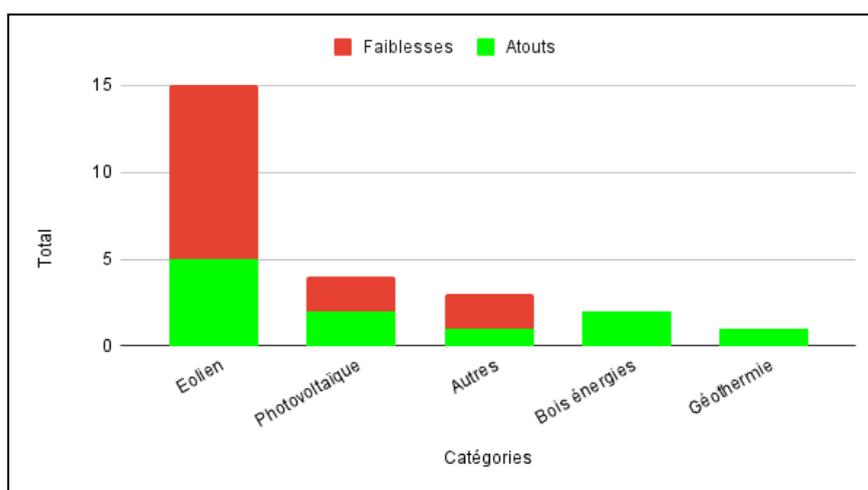


Figure 65 : Proportion atout/faiblesse pour la thématique de l'énergie

Ceci se traduit au niveau cartographique, car la zone renfermant la plus forte concentration éolienne correspond en une ligne orientée sud-ouest/nord-est, suivant les lignes de crête de la Montagne de l'Espinouse, partant de Lacabarède (point sud), s'étalant jusqu'au confin des puechs bocagers du Lacaunais. Barre qui marque la limite nord, cette ligne suit de près les limites départementales. Cette disposition géographique des éoliennes permet de comprendre pourquoi ce sujet est une préoccupation centrale pour les Tarnais et les Héraultais et permet au Parc d'envisager la zone à fort enjeu.

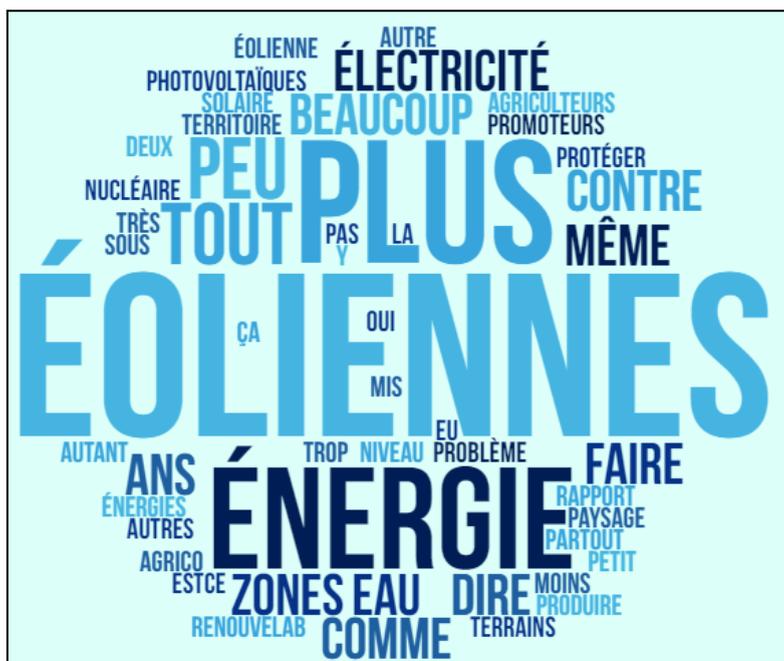


Figure 66 : Nuage de mots obtenus à partir des entretiens quant à la thématique de l'énergie

3.2.3.7. Socio-culturel

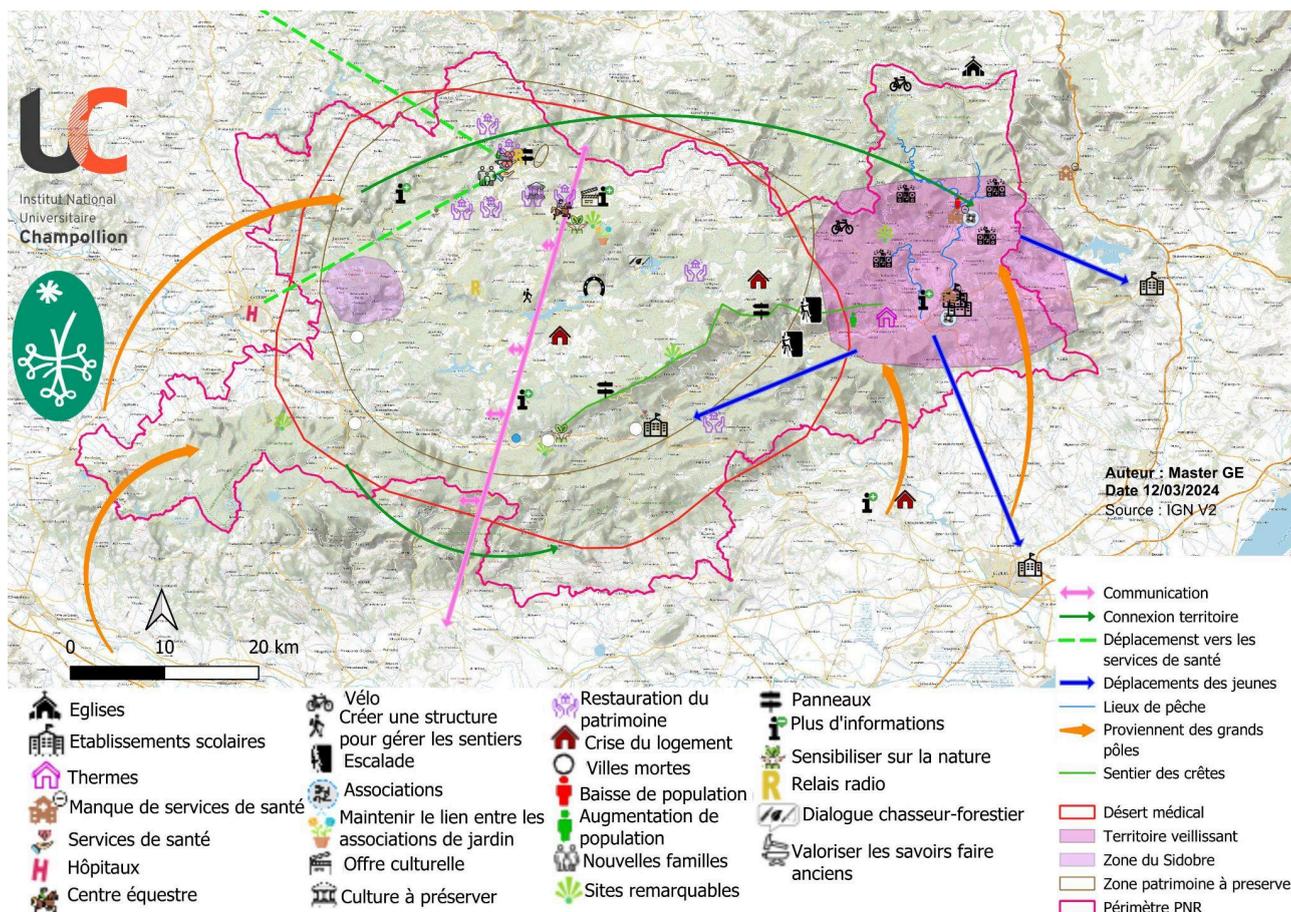


Figure 67 : Éléments socio-culturel dans le PNR du Haut-Languedoc selon les entretiens de cartographie participative

Cinq aspects ressortent de la carte socio-culturelle. Tout d'abord, de nombreuses personnes ont évoqué le thème des services. C'est le manque de service de santé au sein du territoire qui ressort le plus. En effet, les personnes parlent de désert médical ou encore localisent les établissements de santé à l'extérieur du Parc, montrant ainsi la pénurie sur le territoire. La carte traduit un sentiment d'isolement à travers les nombreuses flèches montrant les déplacements qu'ils doivent effectuer afin d'accéder aux différents services (santé, établissement scolaire...).

Le deuxième aspect évoqué est la démographie avec l'utilisation de termes tels que « territoire vieillissant » (est du Parc) ou encore « ville morte ». Ces termes montrent que le vieillissement et l'abandon du territoire sont des facteurs préoccupants pour la population.

Un autre sujet revenant avec récurrence est celui des associations et des loisirs. La carte montre une grande quantité d'activités répertoriées par les habitants, telles que du vélo, de l'escalade, de la randonnée, du jardinage... Cette mise en avant des activités contrebalance le sentiment d'isolement avec un territoire dynamique en termes d'occupations de pleine nature.

Le quatrième aspect est celui de la culture. La carte montre un riche patrimoine qui est à préserver, quelque chose de précieux qu'il faut également restaurer selon les habitants.

Le dernier point exprimé est celui d'un besoin de plus de communication et de diffusion des informations concernant le Parc.

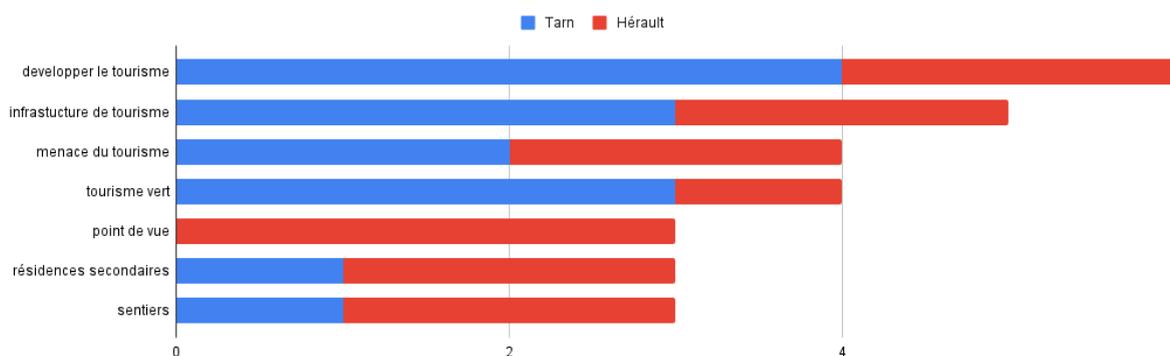


Figure 70 : Répartition des catégories de la thématique "tourisme" par département

Quinze entretiens évoquent le sujet du tourisme avec une inscription sur la carte. Après avoir regroupé les légendes en catégories, sept grandes idées ressortent. L'idée la plus mise en avant est celle d'une volonté de développer le tourisme. Les infrastructures de tourisme, facteur de son développement, sont aussi assez évoquées, d'abord en tant que constat actuel, mais aussi comme volonté d'avoir plus de gîtes.

Le tourisme est aussi vu comme un danger s'il n'est pas maîtrisé. Les habitants dressent un constat actuel, par exemple avec des sentiers sur-fréquentés mais aussi des recommandations sur le type de tourisme qu'il faut développer, un tourisme raisonné et adapté au niveau local. Voir le tourisme comme une menace n'empêche pas de vouloir son développement mais à travers un tourisme plus local ou vert.

Les points de vue sont aussi abordés, ce qui montre le paysage comme un atout d'attractivité touristique à conserver pour le territoire.

Dans les lieux de forte attractivité touristique, de fortes densités de résidences secondaires sont constatées, principalement autour des lacs de La Salvetat-sur-Agout.

Les sentiers sont aussi évoqués comme des atouts pour le tourisme et devraient être plus balisés et mis en avant.

Le tourisme est évoqué sur huit cartes réalisées dans le Tarn pour sept cartes dans l'Hérault. La volonté de plus le développer émerge principalement de la partie tarnaise du Parc. Il y a donc un enjeu à attirer le tourisme plus localement et de manière plus répartie afin d'éviter la sur-fréquentation. Les effets négatifs du tourisme sont autant évoqués dans la partie héraultaise que tarnaise, ces derniers évoquent aussi une volonté d'un tourisme vert et durable.

3.2.3.9. Urbanisme

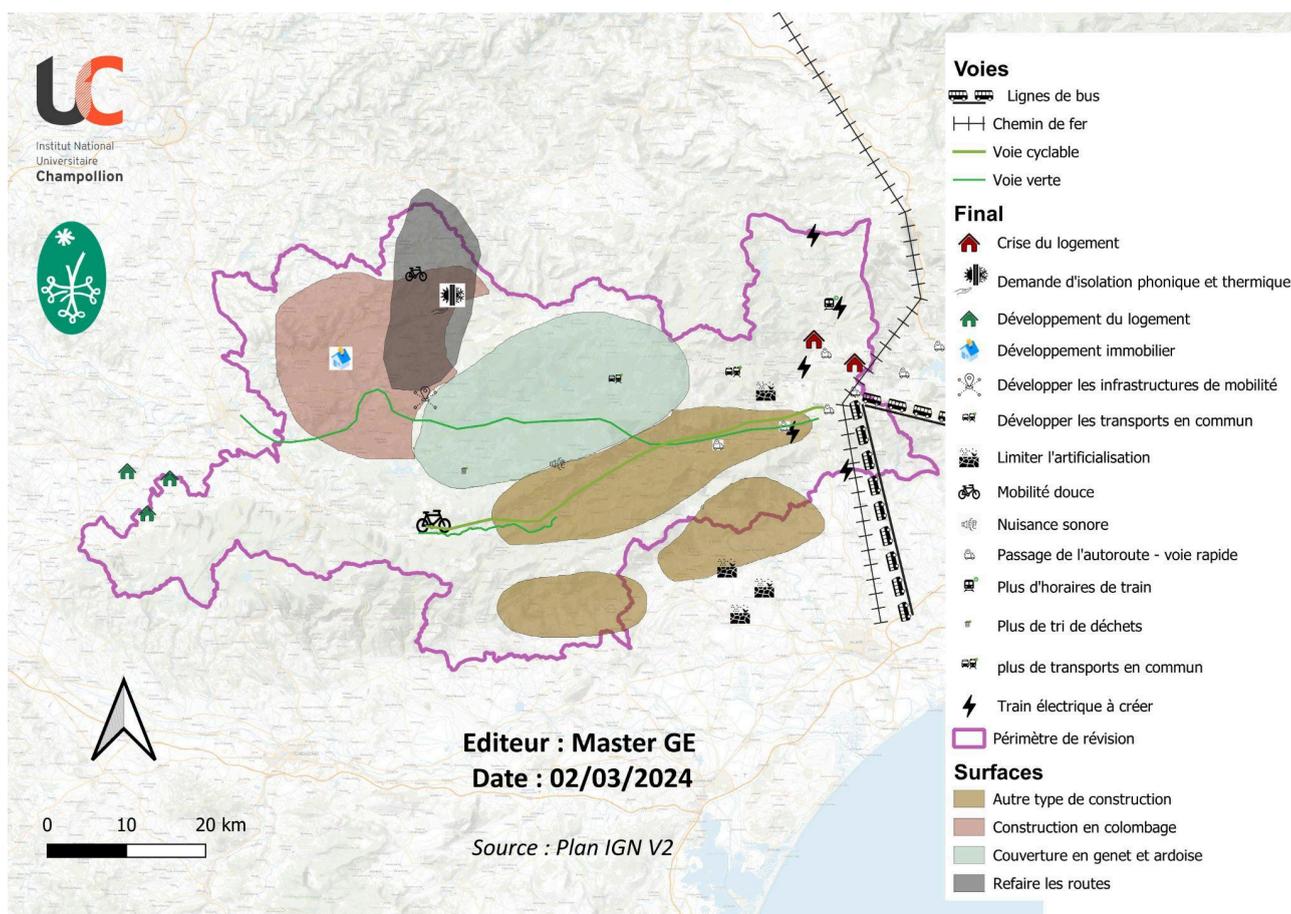


Figure 71 : Urbanisme dans le PNR du Haut-Languedoc selon les entretiens de cartographie participative

Parmi toutes les possibilités de sous-thématiques exploitables lorsqu'il s'agit d'un sujet aussi large que celui de l'urbanisme, les habitants entretenus ont choisi de se porter sur deux en particulier :

- le logement :
 - la mise à disposition de logements est inégale sur le territoire,
 - la notion de pollution est parfois entrevue avec l'artificialisation des sols, le tri des déchets et la pollution sonore identifiée comme petits enjeux.
- les voiries, où un besoin principal de structurer ou réguler le réseau sur une grande variété de moyens de transport. Ainsi, le développement des transports en commun est grandement souhaité, avec une électrification du réseau ferroviaire. La voie verte est plutôt représentée fidèlement, quoique sa notoriété se faire moins ressentir dans les entretiens de cartographie participative que dans l'enquête de notoriété. La proximité des habitants avec la voie verte Passa País influence notablement leur connaissance de cet aménagement.

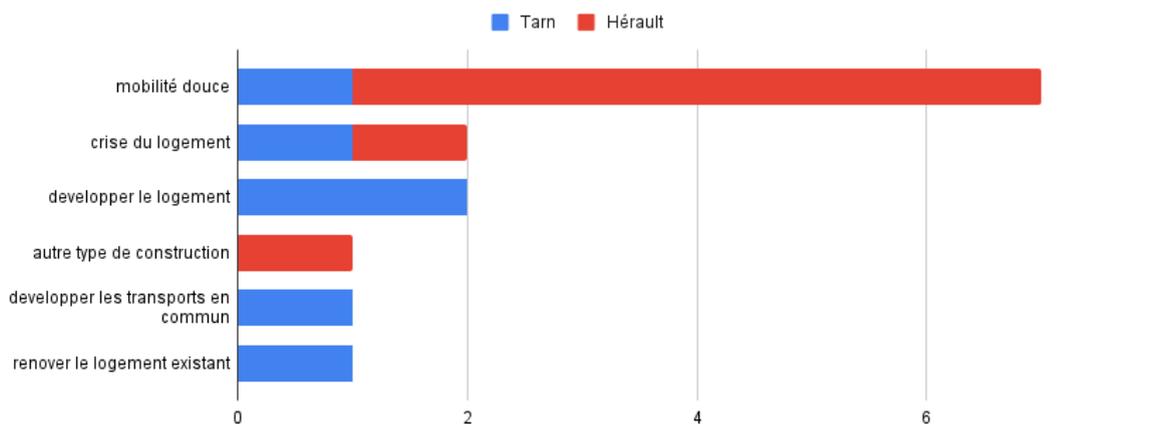


Figure 72 : Répartition des catégories de la thématique “urbanisme” par département

3.2.3.10. Autre

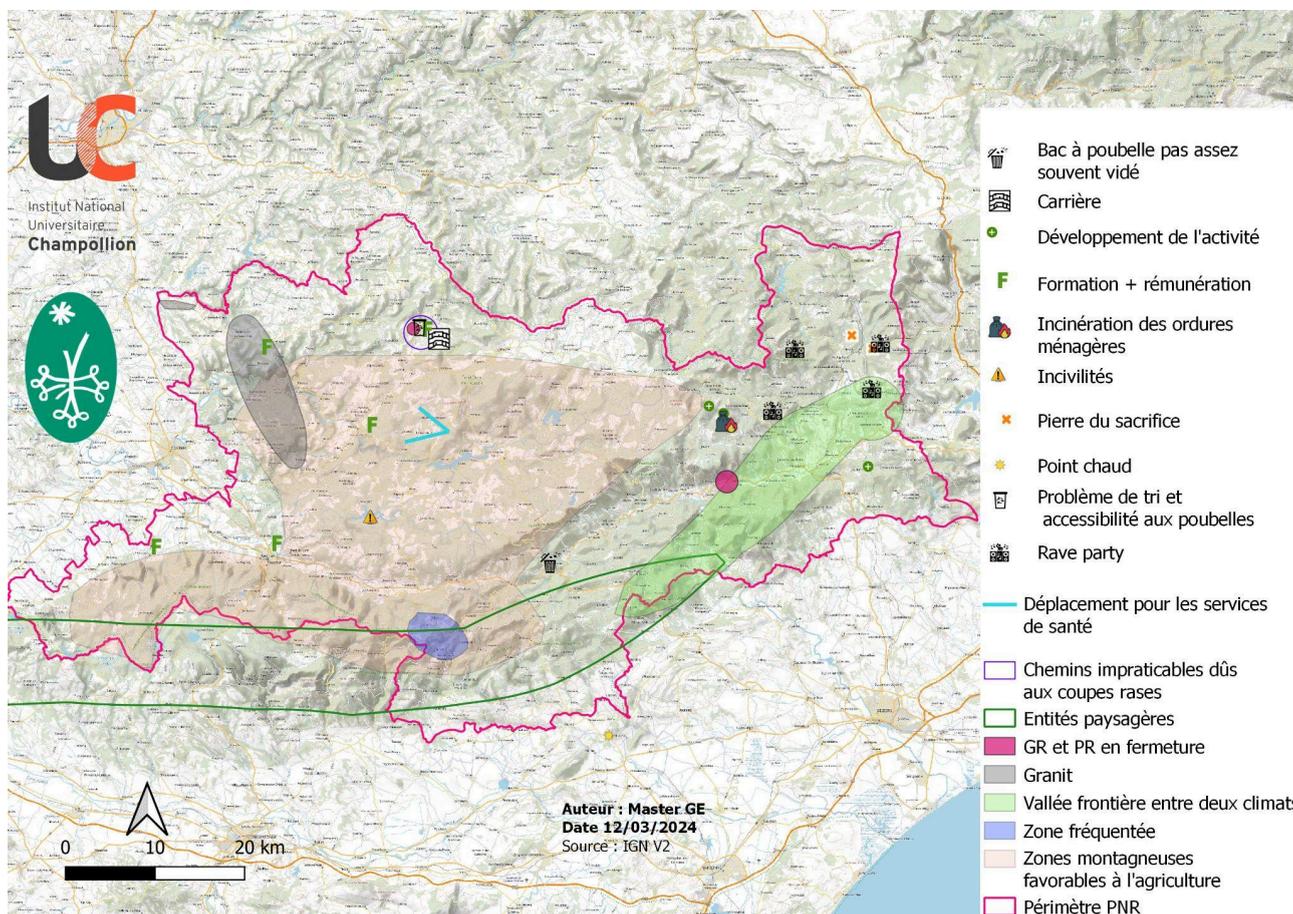


Figure 73 : Éléments restants et non classable

Quant à la carte "autre", ce sont majoritairement les points d'incinération des déchets et les difficultés liées aux ordures qui ressortent. Les enquêtés ont indiqué des endroits où des déchets sont jetés dans la nature. Ils ont déclaré avoir des problèmes pour accéder aux poubelles, qui selon eux, ne sont pas vidées assez souvent. Ils y constatent un problème de tri sélectif.

Cette carte montre aussi un déclin des activités de pleine nature. Certains chemins sont rendus impraticables par les coupes rases par exemple, GR et PR qui sont en fermeture.

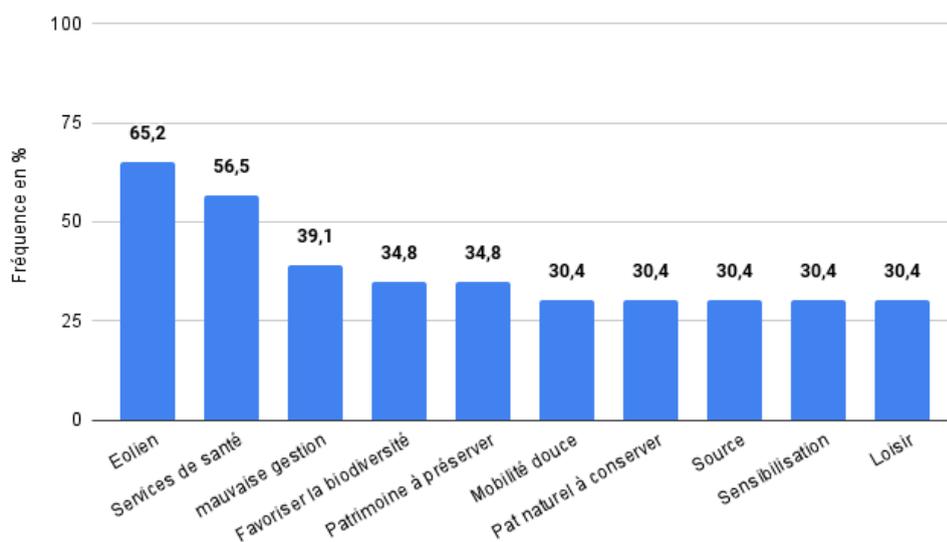


Figure 74 : Fréquence des aspirations majoritaires pour la cartographie participative

3.2.3.11. Grilles AFOM de la cartographie participative

Grille AFOM de la cartographie participative sur la thématique des ressources naturelles

Atouts	Faiblesses
Beauté des paysages Ressources naturelles (bois, mines, eau, vent, sol riche) Biodiversité Dynamisme écologique Activités plein air	Impact énergie sur paysage (éolien, agrivoltaïsme) Artificialisation des sols Assèchement des retenues d'eau, des sols Mauvaise qualité de l'eau Ressources mal gérées (exportations, industrialisation) Mauvais entretien des berges
Opportunités	Menaces
Stocker l'eau Valoriser la biodiversité Relocaliser les ressources Enrochement des berges	Dégradation du paysage Destruction de la biodiversité Risque de sécheresse Dépossession des ressources Glissements de terrains
Enjeux	
Maintien du cadre et de la qualité de vie Conservation de la biodiversité Conservation des ressources	

Grille AFOM de la cartographie participative sur la thématique de l'économie et de l'urbanisme

Atouts	Faiblesses
<p>Tourisme et tourisme vert</p> <p>Energies vertes (photovoltaïque et éolienne)</p> <p>Développement économique local</p> <p>Infrastructures de mobilités entretenues</p> <p>Attractivité immobilière</p> <p>Redéveloppement des habitats</p>	<p>Tourisme mal géré</p> <p>Privatisation de certains espaces Incohérence énergétique (entre les besoins et la production)</p> <p>Exportation de l'énergie</p> <p>Désintérêt pour la vie rurale</p> <p>Faible dynamisme économique (emplois, entrepreneuriat, commerces, services)</p> <p>Disparition de petit producteurs</p> <p>Désert médical</p> <p>Gentrification</p> <p>Résidences secondaires</p> <p>Déplacement en transport très long</p> <p>Étalement urbain</p>
Opportunités	Menaces
<p>Développer un tourisme durable/respectueux</p> <p>Relocaliser les profits</p> <p>Valoriser la vie rurale</p> <p>Soutenir l'économie locale</p> <p>Développer l'installation pérenne sur le territoire</p> <p>Valoriser le bâti existant</p>	<p>Dégradation des espaces publics/naturels</p> <p>Conflits d'usages</p> <p>"mort" des villages</p> <p>Mobilité limitées</p>
Enjeux	
<p>Développement de l'attractivité économique (emploi)</p> <p>Réappropriation des ressources économiques</p> <p>Installation sur le territoire</p>	

Grille AFOM de la cartographie participative sur la thématique du social

Atouts	Faiblesses
<p>Proximité sociale</p> <p>Réseau associatif</p>	<p>Incivilité (déchet, dégradation, ...)</p> <p>Manque de visibilité du PNR</p> <p>Manque de communication sur les actions menées par le parc</p> <p>Manque de communication sur les actualités du territoire</p> <p>Mauvaise cohésion sociale</p> <p>Prise en compte du handicap insuffisante</p> <p>Désintérêt pour la vie en communauté</p> <p>Population vieillissante</p>
Opportunités	Menaces
<p>Communication et sensibilisation autour de l'environnement (via le PNR)</p> <p>Sensibilisation autour du handicap</p> <p>Valoriser la vie en collectivité</p>	<p>Tensions entre les usagers</p> <p>Sentiment d'impuissance des habitants sur le développement du territoire</p> <p>Isolement social</p> <p>Disparition des habitants</p>
Enjeux	
<p>Maintien de la "solidarité" rurale</p> <p>Renforcement de la communication autour des actions du Parc.</p> <p>Renforcement de la communication générale</p> <p>Inclusion des habitants dans le développement de leur territoire</p> <p>Renouvellement de la population</p> <p>Maintien de la vie associative</p>	

Grille AFOM de la cartographie participative sur la thématique du patrimoine

Atouts	Faiblesses
Patrimoine diversifié Création d'activités autour du patrimoine	Ressources patrimoniales Mauvaise gestion patrimoniale (entretien, visibilité)
Opportunités	Menaces
Tourisme autour du patrimoine	Méconnaissance du patrimoine Dégradation
Enjeux	
Valorisation des ressources patrimoniales	

Grille AFOM de la cartographie participative sur la thématique de l'agriculture et de la sylviculture

Atouts	Faiblesses
Développement de l'agroécologie Terres agricoles riches Diversité des activités agricoles	Sylviculture mal gérée (coupes rases, appauvrissement des sols, essences inadaptées) Agriculture inadaptée Disparition du métier d'agriculteur
Opportunités	Menaces
Adapter l'agriculture aux changements climatiques Favoriser l'agroécologie Promouvoir l'agriculture sur le territoire Agro-photovoltaïsme	Dégradation de l'environnement Disparition de l'emploi
Enjeux	
Maintien d'un équilibre environnemental Maintien de l'activité agricole	

3.2.4. Les questionnaires en ligne

Grille AFOM du questionnaire en ligne sur la thématique de l'énergie

Atouts	Faiblesses
<p>Soutien financier pour les équipements économes en énergie dans les foyers</p> <p>Engagement pour l'isolation efficace des bâtiments</p> <p>Potentiel d'utilisation du solaire pour l'énergie domestique</p> <p>Promotion des modes de transport durables comme les pistes cyclables</p> <p>Installation de composteurs dans toutes les communes</p>	<p>Réticence envers les parcs éoliens</p> <p>Manque de sensibilisation sur les avantages de l'énergie solaire</p> <p>Problèmes de financement pour la rénovation des bâtiments publics</p> <p>Déficit d'espaces verts dans certaines zones</p> <p>Complexité des procédures pour la mise en place d'infrastructures énergétiques durables</p>
Opportunités	Menaces
<p>Réhabilitation des bâtiments existants pour une utilisation durable</p> <p>Engagement en faveur de l'énergie produite localement</p> <p>Encouragement des projets individuels d'énergie renouvelable</p> <p>Potentiel pour l'éclairage public alimenté par des sources renouvelables</p>	<p>Opposition aux projets industriels par certains habitants</p> <p>Risque d'impact sur les écosystèmes avec la création de nouvelles infrastructures</p> <p>Dépendance persistante aux énergies fossiles</p> <p>Pression économique sur les petites entreprises locales</p> <p>Nécessité de gérer les conflits d'intérêts entre différents acteurs</p>
Enjeux	
Le choix d'échelle de production des Énergies Renouvelables	

Grille AFOM du questionnaire en ligne sur la thématique de l'identité du PNR HL

Atouts	Faiblesses
<p>Richesse culturelle</p> <p>Potentiel éducatif</p> <p>Engagement citoyen</p>	<p>Développement industriel</p> <p>Manque de visibilité culturelle</p>
Opportunités	Menaces
<p>Développement durable</p> <p>Education et sensibilisation</p>	<p>Dégradation environnementale</p> <p>Perte d'identité culturelle</p>
Enjeux	
La promotion de l'identité du territoire du PNR	

Grille AFOM du questionnaire en ligne sur la thématique des transports

Atouts	Faiblesses
<p>Maintien et développement du réseau ferroviaire pour assurer la liaison avec Toulouse et d'autres destinations</p> <p>Tarifs attractifs pour les transports en commun, notamment les bus, favorisant l'accessibilité pour tous</p> <p>Mise en place de mini-bus et de services à la demande pour les zones moins peuplées</p> <p>Extension des pistes cyclables pour encourager les déplacements écologiques</p> <p>Promotion du covoiturage et aménagement d'aires de covoiturage pour réduire l'utilisation des voitures individuelles</p>	<p>Coûts élevés et accessibilité limitée des transports en train, soulignant la nécessité de politiques tarifaires plus justes</p> <p>Manque d'infrastructures et de services de mobilité dans les zones rurales et les villages éloignés</p> <p>Insuffisance de l'offre de transport en commun le dimanche et en soirée</p> <p>Besoin d'améliorer la sécurité et le confort des infrastructures cyclables existantes</p> <p>Manque de coordination et de promotion des solutions de mobilité durable</p>
Opportunités	Menaces
<p>Coordination efficace du covoiturage par bassin de vie pour une utilisation optimale des ressources</p> <p>Planification stratégique des itinéraires cyclables et des liaisons avec les transports en commun</p> <p>Développement de stations de vélos partagés et d'ateliers de réparation pour encourager l'utilisation du vélo</p> <p>Utilisation des nouvelles technologies pour faciliter les réservations et les paiements des transports en commun</p> <p>Sensibilisation et éducation des citoyens aux avantages des modes de déplacement durables</p>	<p>Résistance au changement et habitudes de déplacement ancrées dans l'utilisation de la voiture individuelle</p> <p>Risque de sous-utilisation des infrastructures de transport en commun et de mobilité douce en l'absence de promotion adéquate</p> <p>Contraintes budgétaires et politiques limitant la mise en œuvre de solutions de mobilité durable</p> <p>Impact environnemental accru en cas de maintien de modes de transport polluants</p> <p>Besoin d'engagement politique fort pour mettre en œuvre des politiques de mobilité durable efficaces</p>
Enjeux	
L'efficacité du transport en commun et le développement des mobilités douces	

Grille AFOM du questionnaire en ligne sur la thématique de l'agriculture

Atouts	Faiblesses
<p>La région dispose d'une forte identité culturelle et d'une tradition agricole ancienne, qui peuvent être des bases solides pour le développement de pratiques agricoles durables et traditionnelles.</p> <p>L'engagement des habitants pour la préservation de l'environnement, la promotion du local et la valorisation des produits traditionnels constituent un atout majeur pour le développement de l'agriculture locale.</p> <p>La diversité des terres et des climats offre des opportunités pour la diversification des cultures et la promotion de produits régionaux.</p>	<p>La région est fortement dépendante de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution, ce qui limite la promotion des circuits courts et des produits locaux.</p> <p>Le manque de soutien des autorités locales et des institutions gouvernementales peut entraver le développement des petites exploitations agricoles et des initiatives de transition vers l'agriculture biologique.</p>
Opportunités	Menaces
<p>La demande croissante pour des produits biologiques et locaux offre une opportunité pour les agriculteurs de transitionner vers des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement.</p> <p>Le soutien aux circuits courts, aux coopératives de producteurs et aux marchés locaux peut renforcer l'économie locale et promouvoir les produits régionaux.</p> <p>Les initiatives d'éducation et de sensibilisation à l'agriculture biologique, à la permaculture et aux pratiques agricoles durables peuvent encourager la participation des citoyens et des agriculteurs à la transition vers un modèle agricole plus durable.</p>	<p>La pression de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution peut menacer la survie des petites exploitations agricoles et la promotion des produits locaux.</p> <p>Le manque de soutien à la préservation de la biodiversité et à la diversification des cultures peut entraîner une perte de biodiversité et une homogénéisation des paysages agricoles</p>
Enjeux	
<p>Le développement d'une agriculture durable indépendante de l'agro industrie</p>	

Grille AFOM du questionnaire en ligne sur la thématique de la biodiversité

Atouts	Faiblesses
<p>Utilisation de canaux de communication tels que YouTube pour diffuser des conseils d'experts, d'agriculteurs et de jardiniers sur la protection de la biodiversité.</p> <p>Sensibilisation des élus sur l'importance de la préservation de la biodiversité et la nécessité de prendre des mesures concrètes pour sa protection.</p> <p>Maintien des activités traditionnelles d'élevage pour préserver la diversité des milieux.</p> <p>Favoriser l'agroforesterie pour maintenir la biodiversité et contribuer à la protection des écosystèmes.</p>	<p>Risque d'implantation d'infrastructures industrielles telles que des éoliennes ou des parcs photovoltaïques, entraînant une artificialisation des sols et une fragmentation des habitats naturels.</p> <p>Influence des promoteurs industriels sur les études environnementales, compromettant l'objectivité des résultats et la prise de décision éclairée.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Mobilisation des citoyens pour des actions de surveillance et de nettoyage des espaces perturbés par des espèces envahissantes, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité.</p> <p>Collaboration avec les parties prenantes locales et les experts environnementaux pour évaluer l'impact des projets sur la biodiversité et prendre des décisions éclairées.</p>	<p>Risque de dégradation de la biodiversité due à l'implantation d'infrastructures industrielles telles que des éoliennes, nécessitant la suppression d'habitats naturels et de corridors écologiques.</p> <p>Risque de perturbation des écosystèmes par les activités humaines telles que les sports de pleine nature ou l'utilisation de produits phytosanitaires, menaçant la survie de nombreuses espèces.</p>
Enjeux	
<p>La sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles et forestières pour des prises de décision éclairées</p>	

Grille AFOM du questionnaire en ligne sur la thématique de la forêt

Atouts	Faiblesses
<p>Encouragement des pratiques respectueuses des réglementations forestières en vigueur, avec un contrôle accru pour limiter les activités frauduleuses, assurant ainsi une gestion durable des ressources forestières.</p> <p>Favorisation de la sylviculture continue, préservant la biodiversité, les paysages et assurant une rentabilité économique tout en offrant des débouchés pour les acteurs locaux de la filière bois.</p> <p>Promotion de l'achat du bois local pour relancer la filière bois artisanale locale et limiter les achats par de gros industriels, contribuant ainsi au développement économique régional.</p>	<p>Résistance des acteurs forestiers aux nouvelles pratiques et aux mesures de réglementation, nécessitant une sensibilisation continue et des incitations financières pour encourager l'adoption de pratiques durables.</p> <p>Pression économique exercée par certains acteurs pour maximiser les rendements forestiers au détriment de la durabilité et de la préservation des écosystèmes.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Imposition d'un mélange d'essences avec aucune essence ne dépassant 50% du nombre de tiges lors des plantations, favorisant ainsi la biodiversité forestière et la résilience face aux changements climatiques.</p> <p>Mise en place d'un site internet permettant de suivre en temps réel les activités forestières et de partager les informations avec les acteurs locaux et le grand public, favorisant ainsi la transparence et la collaboration.</p>	<p>Risque de maintien des monocultures dévastatrices pour la biodiversité et les écosystèmes forestiers, nécessitant une transition vers des pratiques plus diversifiées et respectueuses de l'environnement.</p> <p>Impact de la chasse intensive sur les écosystèmes forestiers et les activités de loisirs, nécessitant une réglementation stricte pour préserver l'équilibre écologique et assurer la sécurité des visiteurs.</p>
Enjeux	
Le changement des pratiques sylvo-cynégétique et la communication sur les travaux forestiers	

Grille AFOM du questionnaire en ligne sur la thématique de l'eau

Atouts	Faiblesses
<p>Sensibilisation de la population à l'économie d'eau et à la préservation des ressources hydriques, favorisant ainsi une utilisation plus responsable de l'eau.</p> <p>Mise en place d'une gestion communautaire de l'eau, permettant une meilleure utilisation des ressources et une répartition équitable entre les différents usagers.</p> <p>Diversification des sources d'approvisionnement en eau, notamment par la récupération des eaux de pluie au niveau particulier et la gestion collective des ressources.</p>	<p>Risque de dépendance aux infrastructures centralisées, qui peuvent être vulnérables en cas de perturbations ou de pénuries d'eau.</p> <p>Résistance au changement des pratiques et des comportements liés à l'utilisation de l'eau, nécessitant une sensibilisation continue et des incitations financières.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Promotion de pratiques agricoles et d'élevage adaptées aux terrains et au climat, favorisant une utilisation plus efficace de l'eau et réduisant les impacts environnementaux.</p> <p>Mise en place d'une échelle de tarifs échelonnée pour l'eau, favorisant une consommation responsable et une utilisation plus efficiente des ressources.</p>	<p>Risque de pollution des ressources en eau due aux activités industrielles, agricoles et domestiques, nécessitant des mesures de protection et de dépollution.</p> <p>Risque de surconsommation de l'eau, notamment dans les secteurs comme les piscines privées, nécessitant une réglementation et des mesures incitatives pour réduire la consommation.</p>
Enjeux	
<p>La maîtrise des consommations d'eau individuelle, collective, industrielle et agricole.</p> <p>L'incitation à l'économie d'eau par une modification des pratiques tarifaires.</p> <p>La maîtrise de la qualité de l'eau par la limitation des pollutions</p>	

Grille AFOM du questionnaire en ligne sur la thématique du tourisme

Atouts	Faiblesses
<p>Existence d'un patrimoine naturel attractif pouvant attirer les visiteurs.</p> <p>Préservation de l'authenticité des lieux et des traditions locales, offrant une expérience unique aux visiteurs.</p> <p>Implication des acteurs locaux dans la création d'une économie touristique durable, favorisant ainsi un développement harmonieux et respectueux de l'environnement.</p>	<p>Risque de dépendance économique excessive vis-à-vis du tourisme, avec des emplois précaires et une saisonnalité importante.</p> <p>Risque de dégradation de l'environnement dû à l'afflux de touristes et à la surfréquentation des sites naturels.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Promotion d'un tourisme responsable, axé sur la préservation de l'environnement et le respect des communautés locales.</p> <p>Diversification des activités touristiques pour prolonger la saison touristique et réduire la dépendance à la haute saison.</p> <p>Mise en valeur des savoir-faire locaux à travers des circuits touristiques thématiques, tels que la gastronomie, l'artisanat ou l'agriculture traditionnelle.</p>	<p>Risque de sur-fréquentation des sites naturels et culturels, entraînant une dégradation de l'environnement et des nuisances pour les habitants.</p> <p>Risque de perte de l'authenticité des lieux et des traditions locales en raison de la standardisation de l'offre touristique.</p> <p>Risque de déclin de la qualité de vie des habitants en raison de la pression touristique, de la hausse des prix immobiliers et de la précarisation des emplois.</p>
Enjeux	
<p>Le développement d'un tourisme durable</p> <p>Mettre en valeur les spécificités locales</p>	

Les grilles AFOM de ce questionnaire en ligne offrent une perspective holistique sur divers aspects de développement durable, mettant en lumière les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces dans plusieurs domaines clés tels que l'énergie, le transport, l'identité du PNR (Parc Naturel Régional), l'agriculture, la biodiversité, l'eau et le tourisme. Cette analyse révèle une série de défis à relever, notamment la résistance au changement, les contraintes budgétaires, le manque de sensibilisation, la pression économique et la dépendance persistante à certaines pratiques non durables. Cependant, elle identifie également des opportunités prometteuses, telles que le potentiel des énergies renouvelables, la diversification des cultures agricoles, la sensibilisation accrue à la préservation de la biodiversité et la promotion d'un tourisme responsable. Pour relever ces défis et saisir ces opportunités, une approche intégrée et collaborative impliquant les autorités locales, les acteurs de la société civile, les entreprises et les citoyens est essentielle. Cela nécessitera des politiques et des actions concrètes visant à favoriser l'innovation, à renforcer les partenariats, à promouvoir l'éducation et la sensibilisation, ainsi qu'à encourager l'adoption de pratiques durables à tous les niveaux de la société.

3.2.5. Bilan des perceptions pour le futur

La grille AFOM finale représente le regroupement des cinq grilles vu précédemment. Le but est d'avoir un regroupement des informations de chaque grille et d'avoir une vision globale de ce qui est pensé sur le territoire tout en apportant de potentielles questions de recherches/enjeux. Cette dernière grille AFOM est divisée en huit thématiques qui sont les plus récurrentes et en relation avec la quantité de données traitées

Grille AFOM de l'ensemble des modalités de concertation sur les thématiques de la sylviculture et de l'agriculture

Atouts	Faiblesses
<p>Développement de l'agroécologie</p> <p>Terres agricoles riches</p> <p>Diversité des activités agricoles</p> <p>Promotion du local et la valorisation des produits traditionnels</p> <p>Territoire d'accueil des jeunes agriculteurs</p> <p>Forte productivité de bois</p>	<p>Sylviculture mal gérée (coupes rases, appauvrissement des sols, essences inadaptées)</p> <p>Agriculture inadaptée</p> <p>Disparition du métier d'agriculteur</p> <p>Pression économique : Pression économique exercée par certains acteurs pour maximiser les rendements forestiers au détriment de la durabilité et de la préservation des écosystèmes.</p> <p>Dépendance à l'industrie agroalimentaire</p> <p>Manque de soutien institutionnel</p>
Opportunités	Menaces
<p>Adapter l'agriculture aux changements climatiques</p> <p>Favoriser l'agroécologie</p> <p>Promouvoir l'agriculture sur le territoire</p> <p>Agro-photovoltaïsme</p> <p>Favoriser la sylviculture douce (Réglementer les coupes et diversifier les essences + prise en compte de la biodiversité)</p> <p>Gestion des risques incendies</p> <p>Productions biologiques</p> <p>Conservation des variétés anciennes</p> <p>Changement des pratiques sylvicoles</p>	<p>Dégradation de l'environnement</p> <p>Disparition de l'emploi</p> <p>Pression de l'industrie agroalimentaire</p> <p>Monocultures</p> <p>Risques d'incendies dû au changement climatique</p> <p>Concurrence autoproduction et filière courte</p> <p>Coûts élevés pour les consommateurs</p> <p>Urbanisation et consommation de foncier agricole</p>
Enjeux	
<p>Développement d'une filière bois durable sur le territoire en veillant à sensibiliser davantage les habitants aux enjeux de la gestion forestière pour une meilleure compréhension de l'issue de l'exploitation de ces ressources et de la transformation parfois soudaine des paysages.</p> <p>Soutien et accompagnement à la transmission des exploitations agricoles</p>	

Grille AFOM de l'ensemble des modalités de concertation sur la thématique "Travailler, se nourrir, se déplacer, habiter le territoire"

Atouts	Faiblesses
<p>Infrastructures de mobilités entretenues</p> <p>Maintien et développement du réseau ferroviaire</p> <p>Présence de transports en commun, service de bus à la demande, aire de covoiturage</p> <p>Présence de voies cyclables et piétonne</p> <p>Attractivité immobilière</p> <p>Redéveloppement des habitats</p> <p>Préservation du caractère naturel du territoire, l'attraction de petits villages</p> <p>Cadre de vie</p>	<p>Privatisation de certains espaces</p> <p>Incohérence énergétique (entre les besoins et la production)</p> <p>Désintérêt pour la vie rurale</p> <p>Faible dynamisme économique (emplois, entrepreneuriat, commerces, services)</p> <p>Disparition de petits producteurs</p> <p>Désert médical</p> <p>Gentrification</p> <p>Résidences secondaires</p> <p>Déplacement en transport très long</p> <p>Etalement urbain</p> <p>insécurité pour les cyclistes</p> <p>Manque d'infrastructures et de services de mobilité dans les zones rurales et les villages éloignés</p>
Opportunités	Menaces
<p>Valoriser la vie rurale</p> <p>Soutenir l'économie locale</p> <p>Développer l'installation pérenne sur le territoire</p> <p>Valoriser le bâti existant</p> <p>Sensibilisation et éducation des citoyens aux avantages des modes de déplacement durables</p> <p>Favoriser les transports en communs et les pistes cyclables</p> <p>Réaménager les voies vertes</p> <p>Encourager l'éco construction et la cohabitation</p> <p>Raccordement des voies cyclables et piétonnes aux bourgs</p> <p>Planter des arbres, végétaliser les espaces abandonnés</p> <p>Simplification des démarches d'accès aux aides de rénovation</p>	<p>Dégradation des espaces publics/naturels</p> <p>Conflits d'usages</p> <p>"mort" des villages</p> <p>Perte de mobilité, enclavement</p> <p>Contraintes budgétaires et politiques</p> <p>Sur-tourisme</p> <p>Déclin de la qualité de vie</p> <p>Perte de dynamisme des villages</p> <p>Peu d'attrait pour de nouveaux habitants</p> <p>Perte de mobilité, enclavement</p> <p>Pertes de service</p>
Enjeux	
<p>Faire de la ruralité un territoire attractif à travers la modernisation et l'adaptation durable des modes de travailler, d'habiter, de se déplacer et de se soigner</p>	

Grille AFOM de l'ensemble des modalités de concertation sur les thématiques de la cohésion sociale et de la solidarité rurale

Atouts	Faiblesses
<p>Proximité sociale</p> <p>Réseau associatif</p> <p>Volonté de protéger</p> <p>Conférences de sensibilisation par le PNR</p> <p>Diversité des activités de loisirs</p> <p>Existence de plusieurs plates forme de communication</p>	<p>Incivilité (déchet, dégradation, ...)</p> <p>Manque de visibilité du PNR</p> <p>Manque de communication sur les actions menées par le parc</p> <p>Manque de communication sur les actualités du territoire</p> <p>Mauvaise cohésion sociale</p> <p>Population vieillissante</p> <p>Problème d'accessibilité à la communication</p> <p>Manque de poubelles publiques</p> <p>Manque de sensibilisation pour la préservation de la nature, le tri de déchets, la biodiversité</p>
Opportunités	Menaces
<p>Communication et sensibilisation autour de l'environnement (via le PNR)</p> <p>Sensibilisation autour du handicap</p> <p>Valoriser la vie en collectivité</p> <p>Renforcer la collaboration entre les acteurs locaux pour une conservation plus efficace</p> <p>Les acteurs du secteur social et médico-social</p> <p>Les espaces et temps de rencontre</p> <p>Différenciation des espace en fonction des activités et espaces dédiés</p> <p>Planification de l'utilisation des espaces et mise à disposition des informations</p> <p>Préservation de l'environnement</p>	<p>Tensions entre les habitants</p> <p>Isolement social</p> <p>Sentiment d'impuissance des habitants sur le développement du territoire</p> <p>Disparition des habitants</p> <p>Insécurité</p> <p>Conflits</p> <p>Dégradation des espaces</p> <p>Isolement des séniors et des nouveaux arrivants</p> <p>Perte d'accès aux soins</p> <p>Existence des comportements d'incivilité (feu, bruit...)</p>
Enjeux	
<p>Renforcement du lien social entre les habitants à travers la vie associative, la solidarité rurale, l'organisation d'événements fédérateurs (générateur d'identité, d'une culture commune, de l'appartenance à un territoire)</p>	

Grille AFOM de l'ensemble des modalités de concertation sur la thématique du patrimoine

Atouts	Faiblesses
<p>Potentiel éducatif</p> <p>Engagement citoyen</p> <p>Territoire reconnu pour ses espaces naturels et sa qualité de vie</p> <p>Le Parc est reconnu pour sa protection de la nature</p> <p>La qualité des actions menées est jugée très bonne.</p> <p>La Valeur Parc est connue des habitants au travers de la consommation locale</p> <p>La concertation</p> <p>Le reconnaissance du PNR pour son travail sur le territoire</p> <p>Mise en valeur du PNR</p> <p>Conférences de sensibilisation par le PNR</p>	<p>Développement industriel</p> <p>Manque de visibilité culturelle</p> <p>Territoire isolé, peu dynamique</p> <p>Sources d'informations directes du PNR considérées comme insuffisantes (journal, brochures, etc.)</p> <p>La participation aux actions est encore faible.</p> <p>Valeur Parc reconnu principalement au travers de la consommation locale</p> <p>Le pouvoir réglementaire du PNR</p> <p>L'accompagnement des collectivités membres par le PNR</p> <p>La compréhension des rôles et modes d'action du PNR</p> <p>Visibilité du logo valeur parc</p>
Opportunités	Menaces
<p>Développement durable</p> <p>Education et sensibilisation</p> <p>Attractivité pour les habitants</p> <p>Développer la communication auprès des habitants (réunions, visites, interventions établissements scolaires)</p> <p>Développement de la connaissance du PNR par la Valeur Parc</p> <p>Propagande de la communication sur les projets du PNR</p> <p>La participation des citoyens</p>	<p>Méconnaissance du patrimoine</p> <p>Dégradation</p> <p>Disparition des savoir-faire traditionnels</p> <p>Perte de la langue, perte de l'identité locale</p> <p>Perte de l'histoire et des savoirs du territoire avec la disparition des sachants</p> <p>Dégradation des bâtis traditionnels</p> <p>Dépossession des ressources</p> <p>Glissements de terrains</p> <p>Conflits sociaux</p> <p>Impact des activités humaines</p> <p>Pollution des ressources</p>
Enjeux	
<p>Valorisation et protection du patrimoine naturel, culturel et bâti du territoire par l'entretien, la rénovation et la transmission des pratiques traditionnelles locales</p>	

Grille AFOM de l'ensemble des modalités de concertation sur la thématique du Parc

Atouts	Faiblesses
<p>Potentiel éducatif</p> <p>Engagement citoyen</p> <p>Territoire reconnu pour ses espaces naturels et sa qualité de vie</p> <p>Le Parc est reconnu pour sa protection de la nature</p> <p>La qualité des actions menées est jugée très bonne.</p> <p>La Valeur Parc est connue des habitants au travers de la consommation locale</p> <p>La concertation</p> <p>Le reconnaissance du PNR pour son travail sur le territoire</p> <p>Mise en valeur du PNR</p> <p>Conférences de sensibilisation par le PNR</p>	<p>Développement industriel</p> <p>Manque de visibilité culturelle</p> <p>Territoire isolé, peu dynamique</p> <p>Sources d'informations directes du PNR considérées comme insuffisantes (journal, brochures, etc.)</p> <p>La participation aux actions est encore faible.</p> <p>Valeur Parc reconnu principalement au travers de la consommation locale</p> <p>Le pouvoir réglementaire du PNR</p> <p>L'accompagnement des collectivités membres par le PNR</p> <p>La compréhension des rôles et modes d'action du PNR</p> <p>Visibilité du logo Valeur Parc</p>
Opportunités	Menaces
<p>Développement durable</p> <p>Education et sensibilisation</p> <p>Attractivité pour les habitants</p> <p>Développer la communication auprès des habitants (réunions, visites, interventions établissements scolaires)</p> <p>Développement de la connaissance du PNR par la Valeur Parc</p> <p>Propagande de la communication sur les projets du PNR</p> <p>La participation des citoyens</p>	<p>Dégradation environnementale</p> <p>Perte d'identité culturelle</p> <p>Notoriété en baisse : diminution de l'intérêt du Parc et de ses actions</p> <p>Rupture de l'équilibre du territoire par la désertification (habitants, entreprises)</p> <p>Détérioration de la qualité de vie</p> <p>Opposition des citoyens aux actions du PNR</p> <p>Déséquilibre spatial des actions du PNR</p> <p>Ignorance du public de l'existence du PNR</p>
Enjeux	
Protection du patrimoine forestier remarquable, renforcement du rôle du Parc	

Grille AFOM de l'ensemble des modalités de concertation sur les thématiques de l'énergie, des ressources et de l'autonomie du territoire

Atouts	Faiblesses
<p>Soutien financier pour les équipements économes en énergie dans les foyers</p> <p>Engagement pour l'isolation efficace des bâtiments</p> <p>Lutte contre le changement climatique</p> <p>Energies vertes (photovoltaïque et éolienne)</p> <p>Ressources naturelles et leur qualité (bois, mines, eau, vent, sol riche)</p> <p>Biodiversité</p>	<p>Réticence envers les parcs éoliens</p> <p>Manque de sensibilisation sur les avantages de l'énergie solaire</p> <p>Problèmes de financement pour la rénovation des bâtiments publics</p> <p>Déficit d'espaces verts dans certaines zones</p> <p>Complexité des procédures pour la mise en place d'infrastructures énergétiques durables</p> <p>Impact énergie sur paysage (éolien, agrivoltaïsme)</p> <p>Conflit d'intérêt artificialisation des sols</p> <p>Impacts négatifs des activités humaines sur la biodiversité</p> <p>Ressources mal gérées (exportations, industrialisation)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Réhabilitation des bâtiments existants pour une utilisation durable</p> <p>Engagement en faveur de l'énergie produite localement</p> <p>Encouragement des projets individuels d'énergie renouvelable</p> <p>Relocaliser les ressources</p> <p>Développer l'énergie locale (bénéfice pour territoire)</p> <p>Évaluer l'impact des projets sur la biodiversité et prendre des décisions éclairées.</p>	<p>Opposition aux projets industriels par certains habitants</p> <p>Risque d'impact sur les écosystèmes avec la création de nouvelles infrastructures</p> <p>Dépendance persistante aux énergies fossiles</p> <p>Pression économique sur les petites entreprises locales</p> <p>Nécessité de gérer les conflits d'intérêts entre différents acteurs</p> <p>Dégradation du paysage</p> <p>Destruction de la biodiversité</p>
Enjeux	
<p>Gestion maîtrisée et transparente du développement des énergies renouvelables en préservant l'environnement (paysage, biodiversité) et en veillant à mettre en adéquation la production avec les besoins de consommation locale pour un territoire autonome</p>	

Grille AFOM de l'ensemble des modalités de concertation sur la thématique du tourisme durable

Atouts	Faiblesses
Tourisme et tourisme vert Développement économique local	Tourisme mal géré (surfréquentation, manque d'information, dégradation de l'environnement) Dépendance économique vis à vis du tourisme
Opportunités	Menaces
Développer un tourisme durable/respectueux Relocaliser les profits Valoriser la vie rurale Soutenir l'économie locale	Dégradation des espaces publics/naturels Conflits d'usages Surtourisme
Enjeux	
Développement touristique éco-responsable dans l'optique d'un équilibre entre activité, économique, partage culturel et respect du cadre de vie	

Grille AFOM de l'ensemble des modalités de concertation sur la thématique de l'eau

Atouts	Faiblesses
Économie Présence de sources, petits captages Présence d'aménagements traditionnels de partage Qualité de la ressource Présence de collectivités de bassin Sensibilisation à l'économie d'eau Gestion communautaire	Assèchement des retenues d'eau, des sols Mauvaise qualité de l'eau Pollution Mauvais entretien des berges
Opportunités	Menaces
Stocker l'eau Enrochement des berges	Sécheresse
Enjeux	
Promouvoir des pratiques de gestion durable de l'eau par l'éducation, la sensibilisation et la maîtrise des usages de la ressource hydrique.	

3.3. Les enjeux cruciaux

Les cinq outils de récolte de données du processus de concertation nous ont permis de dégager des enjeux que nous avons croisés pour définir les enjeux cruciaux pour la nouvelle de la charte. Nous avons retenu huit thématiques et formulé dix enjeux.

Tableau des enjeux cruciaux par thématique

Thématiques	Enjeux croisés	Enjeux cruciaux
Energie Ressources Autonomie du territoire	<p>Maîtrise du développement des énergies renouvelables dans le respect de la qualité des paysages et de l'environnement, ainsi que des exigences du PNR</p> <p>Amélioration de la transparence sur la gestion des recettes liées à l'exploitation des ENR sur le territoire</p> <p>Mise en cohérence de la production d'énergie avec la consommation sur le territoire</p> <p>Retour des profits liées aux EnR sur le territoire (= Éolien, photovoltaïque, biomasse, hydraulique) sur le territoire</p>	<p>Gestion maîtrisée et transparente du développement des énergies renouvelables en préservant l'environnement (paysage, biodiversité) et en veillant à mettre en adéquation la production avec les besoins de consommation locale pour un territoire autonome</p>
Tourisme durable	<p>Conciliation du développement touristique avec la préservation du cadre de vie des habitants et de l'environnement</p> <p>Travailler à la cohésion des populations touristiques et locales : compréhension mutuelle et bienveillance réciproque</p>	<p>Développement touristique éco-responsable dans l'optique d'un équilibre entre activité, économique, partage culturel et respect du cadre de vie</p>
Cohésion sociale Solidarité rurale	<p>Maintien de la vie associative Favoriser la cohésion sociale à travers la création du lien entre les populations (ex : bouilleur de crue)</p> <p>Inclusion des habitants sur le développement de leur territoire</p> <p>Renouvellement de la population</p>	<p>Renforcement du lien social entre les habitants à travers la vie associative, la solidarité rurale, l'organisation d'événements fédérateurs (générateur d'identité, d'une culture commune, de l'appartenance à un territoire)</p>
Patrimoine	<p>Maintien et protection du patrimoine naturel, culturel (fresque, culture occitane), cultuel, historique, bâti (jasse, ori, béal) propre au territoire</p> <p>Maintien, valorisation et transmission des savoirs faire locaux (pierre sèche, etc.)</p>	<p>Valorisation et protection du patrimoine naturel, culturel et bâti du territoire par l'entretien, la rénovation et la transmission des pratiques traditionnelles locales</p>

Thématiques	Enjeux croisés	Enjeux cruciaux
<p>Travailler</p> <p>Se nourrir</p> <p>Se déplacer</p> <p>Habiter le territoire</p>	<p>Favoriser les dynamiques inter-territoire</p> <p>Promouvoir un habitat à faible impact écologique</p> <p>Redynamiser le territoire par la création d'emplois</p> <p>Développement de l'accès au services (médicaux, de proximité, transports)</p> <p>Développement des mobilités douces</p> <p>Maîtrise de l'étalement urbain</p>	<p>Faire de la ruralité un territoire attractif à travers la modernisation et l'adaptation durable des modes de travailler, d'habiter, de se déplacer et de se soigner</p>
<p>Sylviculture</p> <p>Agriculture</p>	<p>Développement de la filière bois construction/ chauffage (créer les étapes allant de la matière première aux produits finis)</p> <p>Renforcement de la concertation autour de la gestion forestière pour améliorer la compréhension des enjeux par les populations locales</p> <p>Développement d'une gestion raisonnée des forêts (diversification des plantations, éviter la monoculture et les coupes à blanc)</p> <p>Maintien et soutien de l'agriculture locale et transmission des exploitations / développement des circuits courts</p> <p>Maintien et développement d'une agriculture raisonnée ou biologique, respectueuse de l'environnement</p> <p>Sensibilisation des agriculteurs à la préservation de l'environnement</p>	<p>Développement d'une filière bois durable sur le territoire en veillant à sensibiliser davantage les habitants aux enjeux de la gestion forestière pour une meilleure compréhension de l'issue de l'exploitation de ces ressources et de la transformation parfois soudaine des paysages.</p> <p>Soutien et accompagnement à la transmission des exploitations agricoles</p>
<p>Eau</p>	<p>Education et sensibilisation à la gestion de l'eau</p> <p>Transition vers une gestion plus durable plus durable (qualitative et quantitative) de l'eau (territoire marqué par un passif industriel polluant et à fort impact sur la qualité des cours d'eau du territoire, exemple le Thoré)</p> <p>Maîtrise des consommations, réflexions sur la tarification</p>	<p>Promouvoir des pratiques de gestion durable de l'eau par l'éducation, la sensibilisation et la maîtrise des usages de la ressource hydrique.</p>

Thématique	Enjeux croisés	Enjeux cruciaux
Parc	<p>Renforcement de la visibilité de la diversité/panel des actions du parc (autre que préservation de l'environnement)</p> <p>Sensibilisation de la population à la capacité d'action du PNR (PNR est plus qu'un territoire géographique et qu'un label)</p> <p>Renforcement des programmes de sensibilisation et d'éducation (biodiversité, gestion de l'eau)</p> <p>Renforcement de la communication à destination des habitants concernant les missions du PNR</p> <p>Renforcement du sentiment d'appartenance au PNR (Marque Valeur Parc)</p> <p>Amélioration de la visibilité de la Marque Valeur Parc</p> <p>Renforcement du positionnement du Parc sur les grands projets de territoire (autoroute, usines...)</p>	<p>Protection du patrimoine forestier remarquable, renforcement du rôle du Parc</p>

4. Discussion des résultats

4.1. Les données recueillies par le master et le PNR

Les différentes méthodes de récolte de données utilisées permettent de tester si les résultats obtenus sont homogènes. Si les résultats obtenus sont hétérogènes entre les différents ateliers de concertation, des biais peuvent exister dans la méthodologie employée. Le contexte et les personnes visées diffèrent notamment par leurs connaissances du Parc, il peut y avoir une différence quand les données sont recueillies spontanément auprès de la population et quand les habitants sont invités. Dans les réunions publiques où les habitants sont invités, viendront principalement des personnes impliquées, qui ont eu l'information et qui sont plus facilement impliqués dans la vie du territoire, contrairement à la majorité des habitants du Parc.

Trois types de données qualitatives ont été recueillis,

- lors des stands, organisés par les animateurs du Parc
- lors des réunions publiques, par les animateurs du Parc et un bureau d'études
- lors des ateliers de cartographie participative, par les étudiants

Pour chacune de ces méthodes, une grille AFOM a été réalisée pour en faire ressortir les enjeux, les comparer permettra d'observer les sources d'homogénéité et d'hétérogénéité. Les grilles AFOM n'ont pas la même méthode, certains classent les idées par thématiques, d'autres par enjeu, de plus elles ne sont pas toutes synthétiques de la même manière, ce qui peut présenter aussi des biais.

Dans un premier temps, les différentes méthodes présentent des résultats homogènes.

Les résultats montrent un consensus sur la thématique de l'agriculture à propos de l'importance de préserver les pratiques et de les valoriser sur le territoire, avec une volonté qu'elle soit raisonnée et respectueuse de l'environnement. L'enjeu de promouvoir les circuits courts est également toujours évoqué.

Il y a également consensus sur la mauvaise gestion forestière actuelle et le besoin de la maîtriser, notamment en évitant les coupes rases et les monocultures qui nuisent à la biodiversité et au paysage.

Il y a consensus pour une meilleure maîtrise des énergies renouvelables, avec une production qui soit plus locale et à destination de la consommation locale. Il ressort aussi une volonté de voir les bénéfices mieux répartis pour le territoire.

Les résultats montrent un consensus sur le patrimoine naturel à préserver et à valoriser ainsi que le besoin de renforcement de la sensibilisation et l'éducation afin de mieux connaître ce qui compose le territoire. La préservation de la biodiversité et des paysages est également privilégiée pour conserver le cadre de vie.

L'importance de la ressource en eau et le besoin de la préserver fait consensus. Les réunions publiques ajoutent l'éducation et la sensibilisation auprès des habitants et des acteurs du territoire.

Les résultats montrent un consensus sur le besoin de valoriser les ressources patrimoniales, de transmettre les savoir-faire et les traditions. La culture occitane n'apparaît pas comme enjeu

majeur suite à la cartographie participative, même si elle a été évoquée, mais ressort des stands et des réunions comme outil qui favorise l'identité du territoire.

Le tourisme fait consensus comme atout pour le territoire, mais aussi source de nuisances s'il n'est pas maîtrisé. Le développement d'un tourisme durable ou vert est apprécié afin de préserver le cadre de vie.

Sur la thématique de cohésion sociale ressort des ateliers de cartographie participative et des stands une volonté de préserver et de valoriser la solidarité rurale et la vie associative. Cet enjeu ne ressort pas des réunions publiques.

À propos de la vie sur le territoire, les enjeux diffèrent, mais se rejoignent dans la volonté de dynamisme, de meilleurs accès aux services et à l'emploi. L'enjeu autour des mobilités douces et du réseau de transport ressort des stands et des réunions publiques, mais ne ressort pas comme enjeu lors de la cartographie participative. L'enjeu des nouvelles formes d'habitat avec l'habitat léger apparaît uniquement suite aux réunions publiques.

Le manque de communication n'apparaît pas comme enjeu lors des réunions publiques, soit les présents ne ressentent pas le besoin de l'évoquer par connaissance du PNR, soit le cadre méthodologique employé lors de ces ateliers empêche d'aborder cette thématique. Cependant, contrairement aux réunions publiques, les résultats de l'enquête de notoriété mettent en avant ce besoin de communication.

Pour les stands et la cartographie participative, ressort cette volonté de renforcer la communication générale à propos du territoire et des actions du Parc, ainsi que sur le véritable rôle du Parc.

Globalement, les enjeux se rejoignent, il n'y a pas de grosse opposition ou incohérence selon les méthodes. Seulement, quelques enjeux peuvent manquer ou être différents, soit face au faible échantillon rencontré par rapport à la population réelle du Parc lors de la cartographie participative, soit par un cloisonnement des discussions par thématique principale lors des réunions publiques. L'enquête de notoriété vient alors comme un complément pour appuyer le besoin de développer une connaissance plus approfondie du parc auprès de la population.

4.2. Méthodes de recueil de données

4.2.1. Discussion de l'approche méthodologique

La démarche scientifique utilisée pour la réalisation de cette étude s'articule autour de deux méthodes, la méthode hypothético-déductive nomothétique et la méthode inductive. La méthode hypothético-déductive permet d'adopter une posture externe, nourrie par des connaissances extérieures ou bibliographiques. En outre, il s'agit de partir sur le terrain avec une idée des enjeux et des contraintes que nous pourrions rencontrer. Cette approche réflexive préalable permet non seulement d'anticiper et de se préparer au terrain mais aussi d'avoir des pistes analytiques et des cadres théoriques (grilles d'entretien, d'observations...etc) facilitant ainsi l'analyse des données post terrain.

Toutefois, cette méthode présente des inconvénients puisque l'élaboration d'hypothèses préalables à la phase de terrain conduit inévitablement à des prénotions. Bien que le travail bibliographique offre généralement une idée relativement juste des réalités du terrain, elle est également une source de double interprétation et de double reformulation des données brutes. Une première interprétation étant faite par l'auteur de la source bibliographique puis une seconde par le lecteur qui formulera ses hypothèses à partir des propos de l'auteur. Par ailleurs, non seulement ces données peuvent être sur-interprétées mais elles peuvent aussi être « périmées », manquer de pertinence sur le terrain donné ou encore être « choisies » selon les goûts du lecteur.

Par la suite, la création de grilles d'observation et d'entretien à partir de ces hypothèses conditionnent l'analyse des données de terrain. Selon le sociologue Jean Pierre Olivier de Sardan « l'observation n'est pas le coloriage d'un dessin préalablement tracé ; c'est l'épreuve du réel auquel une curiosité préprogrammée est soumise. » (p.76-77). Si la méthode déductive permet dans un sens d'avoir une idée globale et distanciée du terrain, elle participe aussi à la construction d'idées préconçues, inévitables puisqu'elle dépend dans un premier temps du point de vue subjectif de ceux qui l'appliquent.

Pour limiter ces biais, nous avons choisi d'articuler la méthode hypothético-déductive nomothétique et la méthode inductive. Ces deux méthodes peuvent paraître opposées mais sont en réalité complémentaires voire indissociables.

La méthode inductive consiste à partir des données de terrain pour réaliser des hypothèses. Elle permet d'éviter les prénotions, puisque le modèle d'analyse est construit grâce aux données de terrain recueillies lors de la phase exploratoire. L'analyse et le recueil des données ne sont donc pas conditionnés par des grilles d'entretien ou d'observation, permettant ainsi aux observateurs de laisser émerger des pistes de réflexion auxquelles ils n'auraient peut-être pas pensé. Toutefois, la méthode inductive peut être difficile à mettre en œuvre de façon efficace, surtout pour des non experts puisqu'elle demande de savoir manier les techniques d'observations avec adresse et subtilité. En effet, savoir déceler des dynamiques sociales, des rapports de pouvoir, des réactions ou des comportements peut s'avérer abstrait pour celles et ceux qui ne sont pas familiers des concepts sociologiques. C'est pourquoi utiliser la méthode inductive seule n'est pas toujours la meilleure méthode, surtout lorsque l'enquête de terrain doit produire des résultats rapidement. L'intégrer à la méthode déductive apparaît souvent comme la meilleure solution.

Tout le long de l'étude, le terrain et le cadre d'analyse se sont co-construits. La « phase de production des données peut être analysée comme une restructuration incessante de la

problématique [...] et comme un réaménagement permanent du cadre interprétatif au fur et à mesure que les éléments empiriques s'accumulent » (Jean-Pierre Olivier de Sardan 1995). Ainsi, en accord avec l'articulation déductive et inductive, les cadres interprétatifs ont été améliorés et affinés au fur et à mesure qu'ils se confrontaient avec le terrain. En lien avec la chronologie des phases de recueil des données, nous avons pu rencontrer le terrain dès le mois de septembre, avec une première visite du parc, puis en octobre, avec les observations des stands et des réunions publiques. Par la suite, nous avons affiné le cadre interprétatif et analytique par des recherches bibliographiques, nous permettant ainsi de préparer la troisième et dernière phase de terrain. Lors de laquelle, les entretiens et les cartes réalisées avec les habitants nous ont permis de faire émerger encore plus précisément leurs idées.

4.2.2. Stands et réunions publiques

4.2.2.1. Les réunions publiques

Les réunions publiques ont principalement attiré des élus locaux et des membres d'associations, c'est-à-dire des personnes déjà fortement impliquées dans la vie du Parc.

Il est apparu que tous les participants ne s'expriment pas de manière équitable. Certains intervenants, souvent les plus à l'aise ou les mieux informés, avaient tendance à monopoliser la parole, limitant ainsi la possibilité pour d'autres de s'exprimer pleinement (observé à Courniou, Labruguière). Les femmes avaient tendance à moins prendre la parole que les hommes.

Cela peut conduire à des biais dans les données recueillies. Les opinions et les perspectives des individus qui se sentent moins à l'aise pour prendre la parole peuvent ne pas être pleinement prises en compte, ce qui limite la représentativité des données collectées.

Pour optimiser la collecte de données, il est important de créer un environnement favorable à une participation équitable. Cela implique un encouragement actif de tous les participants et la mise en place de mécanismes garantissant à chacun la possibilité de s'exprimer pleinement. Une approche pourrait consister à laisser les animateurs réguler la distribution de la parole, en veillant à ce que chacun ait la chance de contribuer lorsque des déséquilibres sont observés. De plus, la configuration des tables lors des réunions pourrait être revue pour favoriser une meilleure représentativité, en prenant en compte des facteurs tels que le genre ou la position des participants. Ici, le choix des tables dépendait des participants mais une réorganisation pourrait être envisagée afin de garantir une plus grande diversité et équité dans les échanges.

Lors de ses réunions, nous avons également observé que les animateurs avaient tendance à rester debout autour des tables, ce qui pouvait potentiellement créer une certaine distance avec les participants. Cette distance, voire fracture, a également été remarquée dans la disposition spatiale entre les élus, les membres du parc d'un côté, et les citoyens de l'autre. En effet, lors de la présentation du début des réunions publiques, les participants étaient face au diaporama tandis que les membres du parc étaient positionnés sur le côté. Cette séparation physique a été soulignée aussi lors de la réalisation de la fresque lors de la première réunion à Courniou, où il y avait un écart de plusieurs chaises entre élus/membres du parc d'un côté et citoyens de l'autre.

Cependant, il convient de noter que cette remarque n'a pas été systématique dans toutes les réunions. À Labruguière, par exemple, il a été noté que les rapports semblaient être pacifiés par la diversité apparente des participants, avec très peu de personnes restant en retrait. Le mélange des participants s'est fait progressivement au cours de la réunion. À Mons La Trivalle, il

a été observé que l'implication du directeur et des employés a plutôt favorisé la prise de confiance des habitants.

L'organisation de ces réunions publiques s'est déroulée selon un cadre temporel strict, chaque atelier étant prévu pour une durée prédéterminée. Certains participants ont exprimé leur mécontentement quant au temps imparti, en particulier lors de l'atelier "La fabrique à idées" (discussion autour d'une table thématique) jugeant sa durée insuffisante. En conséquence, les débats ont parfois dû être interrompus de manière un peu abrupte, laissant certains participants avec le sentiment de ne pas avoir eu l'occasion de pleinement exprimer leurs idées.

Durant l'atelier "La récolte des constats et des attentes", les participants étaient invités à choisir une photo et à écrire l'idée qu'elle leur évoquait sur un post-it (technique du photolangage). L'espace disponible sur ces post-it était limité, contraignant ainsi à une synthèse des idées. De plus, il est à noter que la plupart des participants n'écrivait pas directement sur les post-it. C'étaient généralement les animateurs du Parc Naturel Régional (PNR) qui le faisaient. Cette première reformulation effectuée par le personnel du PNR lors de l'écriture sur les post-it pourrait potentiellement avoir altéré le message initial des participants, bien que cela soit fait directement avec la personne.

Concernant le choix des photos pour l'atelier "Photolangage", le PNR a observé un décalage parfois notable entre la perception des photos par l'institution (en lien avec leur thème initial) et leur sélection par les habitants. Ainsi, il est crucial de réfléchir attentivement à la sélection des photos afin d'éviter qu'elles soient choisies pour une raison spécifique mais comptabilisées dans le cadre d'un thème différent.

Un des principaux biais dans la collecte de données provient des nombreuses reformulations des propos des participants. Tout d'abord, comme dit précédemment, il y a une première reformulation entre ce que les participants expriment verbalement et ce qui est écrit sur les post-it. Ensuite, une seconde reformulation intervient entre les discussions autour des tables et ce qui est transcrit par l'animateur, avec probablement une perte de données importante car il est difficile de noter tout ce qui est exprimé par les participants, les notes prises étaient forcément très synthétiques. Par la suite, ces notes sont rassemblées et restituées à l'animateur, entraînant une nouvelle reformulation. L'animateur reformule à nouveau ces informations à l'oral, avant qu'elles ne soient traduites en dessins pour la construction de la fresque. Ainsi, les propositions finales sur la fresque, qui constituent la synthèse finale, ont été reformulées de nombreuses fois. Cependant, il est important de noter que chaque étape de la collecte de données des réunions publiques a été conservée et prise en compte dans l'analyse des données.

4.2.2.2. Les stands

Contrairement aux réunions publiques, les stands ont attiré un public varié. En effet, il ne s'agissait pas de personnes déjà impliquées dans la vie du Parc. L'accessibilité des stands, ainsi que le fait que tout le monde puisse s'y arrêter sans avoir été préalablement informé de leur présence ou invité à participer, ont favorisé une plus grande diversité des participants, augmentant ainsi la représentativité des données recueillies.

Globalement la moyenne d'âge était de soixante ans. Il y a eu pas mal de passages au niveau des stands mais peu d'interactions avec les intervenants du Parc. La participation des personnes était donc spontanée ce qui peut être considéré comme un aspect positif de la récolte des données. Les femmes, en particulier à Brassac, ont montré un intérêt plus fort pour les stands que les hommes. Ceux-ci se contentaient de lire les informations sur les pancartes et brochures

mises à disposition, alors que les femmes ont davantage participé et montré leur intérêt pour les activités du parc. Cette approche des stands semble ainsi avoir permis une récolte de données plus représentative des femmes, atténuant ainsi la disparité de prise de parole observée lors des réunions publiques.

De manière générale, sur l'ensemble des stands, les personnes étaient de passage et s'arrêtaient par curiosité. Certaines d'entre elles vivaient sur le territoire du Parc sans même le savoir. Ainsi, une grande partie des participants ne connaissait que peu, voire pas du tout, le Parc et son territoire. Ce manque de connaissance pourrait avoir contribué au manque d'attrait des stands.

Le nombre de participants a donc été faible, du fait d'un manque d'information au préalable. Les intervenants du Parc ont tout de même réussi à interagir avec certains participants, ce qui a permis de répondre à leurs questions et préoccupations, renforçant ainsi les liens avec la communauté. Cette capacité à répondre aux questions et préoccupations des participants, même dans des conditions parfois défavorables, témoigne de l'engagement du Parc envers la participation des habitants. Un manque d'information est aussi à noter compte tenu du fait que certains agents du Parc n'étaient pas informés de la venue des étudiants, ce qui a entravé l'observation et nécessité des solutions improvisées.

Quelques problèmes logistiques sont à prendre en compte, notamment concernant la taille des stands. Certains d'entre eux étaient peu fonctionnels du fait de leur taille trop petite, notamment à Bout du Pont de l'Arn, ce qui a pu limiter la capacité d'engagement du public et a peut-être contribué à un manque d'investissement et de participation. De plus, nous avons observé un climat tendu sur certains stands, comme à Azillanet, a pu dissuader les interactions positives. Néanmoins aucun rapport de pouvoir n'a été observé.

Enfin, à Bout du Pont de l'Arn, la longueur du questionnaire a été critiquée, certains participants ne l'ayant même pas terminé, ce qui souligne la nécessité de simplifier et de raccourcir les outils de collecte de données pour une meilleure participation, garantissant ainsi une meilleure compréhension des besoins et des opinions de la communauté.

4.2.3. Cartographie participative

Les méthodes employées pour recueillir les données lors des ateliers de cartographie participative présentent quelques limites non négligeables, qui ont apporté des biais. Étant accessible à des non experts, les méthodes employées pour faire de la cartographie participative varient en fonction des personnes qui les utilisent. Ainsi, les résultats obtenus sont également soumis à ces variations et peuvent manquer d'objectivité ou de stabilité.

4.2.3.1. Les grilles d'entretien et d'observation :

En ce qui concerne la méthodologie choisie pour la mise en œuvre de nos ateliers, nous avons opté pour deux grilles d'entretien semi-directif. Contrairement au questionnaire ou à l'entretien directif, l'entretien ouvert ou semi directif est un échange prenant la forme d'une discussion au cours de laquelle l'enquêté peut s'exprimer autant qu'il le souhaite. L'interviewer ne cherche pas à contrôler l'échange mais l'oriente subtilement de sorte à ce qu'il reste dans le cadre général voulu ou le stimule en relançant la conversation à l'aide de questions préalablement choisies. Toutefois, certains entretiens nécessitent une réelle prise d'initiative de l'interviewer, le poussant à trouver des moyens pour encourager la conversation.

Dans les cas où l'entretien n'était pas fluide, l'interviewer pouvait aborder des thèmes de lui-même. Cette méthode devait être utilisée en dernier recours pour éviter d'orienter le propos de l'enquête. La seconde grille d'entretien proposait donc 8 thématiques à aborder "au cas ou":

- Énergie → éolien, les panneaux solaires, agrivoltaïsme...
- Agriculture → local, formation, nouveaux agriculteurs...
- Forêt → sylviculture raisonnée...
- Biodiversité → sensibilisation, protection...
- Logements → cabanisation...
- Transports → accessibilités, réseaux...
- Eau → stockage, sensibilisation, gestion...
- Tourisme → surfréquentation, résidences secondaires..."

Ces thématiques ont été sélectionnées selon les grands thèmes abordés lors des réunions publiques et des stands mais aussi en fonction des informations récoltées sur le territoire, transmises par le parc ou recueillies lors des recherches bibliographiques. Elles ont donc été conditionnées par nos échanges avec le PNR lors de nos premières phases de terrain. Introduisant ainsi un biais dans les données recueillies par la cartographie participative puisque ces dernières ont été en partie produites dans un cadre préétabli. Sans oublier les autres biais qu'introduisent une grille d'entretien ou d'observation structurée par thématiques, qui orientent le propos de l'enquête dans tous les cas.

En somme, même si nous avons cherché à éviter ces biais en nous détachant au maximum des thèmes, il nous a été difficile de les éloigner complètement, tant ils ont structuré le processus de concertation, et ce depuis le début de l'étude.

4.2.3.2. *La communication avec les habitants*

Au-delà des biais induits par les grilles d'entretien et d'observation, il est important d'aborder le sujet de la communication avec les habitants qui a largement influencé les résultats obtenus.

Afin d'assurer une bonne représentativité de la population du Parc lors des ateliers de cartographie participative. Nous avons procédé à un échantillonnage par quotas, en privilégiant les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans nos listes de contact. Ces listes de contact ont été établies par les étudiants lors de l'enquête de notoriété et par le Parc lors des stands et des réunions publiques. La communication pour la cartographie participative a donc ciblé des personnes ayant déjà participé à des ateliers de concertation, qui sont donc potentiellement déjà investies dans la gestion de leur territoire. En effet, la liste des contacts des stands et réunions publiques est majoritairement constituée de membres d'associations, d'élus, d'employés de mairies...etc.

Ce biais de représentativité est ressorti lors des ateliers, avec 11 participants faisant partie du réseau associatif du territoire (5), travaillant ou ayant travaillé pour le Parc (3) ou sont des élus (4). Parmi ces 11 personnes, certaines peuvent être à la fois élues et employées ou anciennement employées du parc, d'autres peuvent être à la fois membres d'associations et employées ou anciennement employées du parc. En revanche, à notre connaissance, aucune n'est à la fois membre d'association et élue. Bien que nous ayons observé une grande part de personnes activement investies dans le territoire, professionnellement, associativement ou

politiquement, nous ne connaissons pas exactement l'ampleur de cette part. En effet, il nous manque les informations de 6 personnes, ce qui apporte un biais supplémentaire dans l'analyse de la représentativité de la population entendue.

De plus, la méthode d'échantillonnage utilisée par les étudiants peut également faire l'objet de critiques. Les 8 catégories socio-professionnelles sélectionnées pour représenter la population du parc ne sont pas toujours pertinentes. En effet, certains déséquilibres ont été observés dans les contacts de certaines villes. Par exemple, pour Viane, où nous avons peu de contacts, il n'y a aucun agriculteur. Afin de combler ce manque, les 3 agriculteurs ont été remplacés par 6 commerçants. Par ailleurs, devant les difficultés rencontrées pour avoir suffisamment de participants, nous avons dû contacter l'ensemble des habitants présents sur les deux listes.

Finalement, quelle a été l'utilité de l'échantillonnage puisque sur les 314 contacts à notre disposition environ 200 ont été sollicités et que la part des catégories socio-professionnelles est inégale ?

4.3. Biais des résultats

4.3.1 Discussion générale de la méthode AFOM

La méthode AFOM, comme toute méthode d'analyse, peut présenter des biais pouvant affecter les résultats. Pendant cette étude il a été possible de les comprendre afin de pouvoir envisager de limiter leur impact pour une étude future.

Avec toutes les informations accumulées, l'équipe d'analyse peut avoir tendance à chercher et confirmer des hypothèses anticipées afin de répondre à la commande. Cela revient aussi à négliger certaines informations contradictoires.

Devant la complexité de l'analyse de certaines données, il est possible d'avoir tendance à s'orienter à simplifier les informations, ce qui peut conduire à la perte de certaines informations.

La lecture d'une grille AFOM par une personne ne l'ayant pas réalisée ne permet pas de rendre compte de ce qui a été vraiment dit réellement et ce qui a pu être déduit par les analystes.

Lors du regroupement des données et de leurs fusions, afin de rendre les informations plus faciles à lire et être comprises, il est possible de modifier et perdre des données. Cela peut mener à falsifier complètement l'enquête.

La méthode AFOM est pertinente pour l'utilisation de la donnée quantitative comme pour les données recueillies pendant l'enquête de notoriété, des stands et des réunions publiques. Mais la synthèse sur des données qualitatives reste assez complexe à manipuler et nécessite une approche plus adaptée.

L'échantillon sélectionné est souvent non représentatif de la population, que ce soit le nombre de personnes interrogées, leurs engagements sociaux mais aussi leur implication dans l'étude (cf méthode des données recueillies).

La méthode AFOM a besoin d'être renouvelée assez régulièrement car elle s'appuie sur des faits présents pour améliorer le futur. Il faut donc penser à la mettre à jour pour correspondre à la nouvelle situation. Dans le cas contraire, l'étude devient obsolète.

Pour finir, avec les biais de la méthode AFOM, notamment pour cette étude de cas, la corrélation entre les résultats peut être liée au fait que c'est généralement la même population qui a donné son avis dans les différents ateliers. On retrouve alors toujours le type de personnes donnant leur avis.

4.3.2 Discussion des résultats de la cartographie participative

La cartographie participative soulève elle aussi des biais, que ce soit sur la création des cartes thématiques mais aussi sur la grille AFOM qui en découle (cf tableau ... grille afom de la carto). Voici quelques exemples de biais dans cette analyse qualitative :

- l'objectivité des enquêteurs sur le choix des questions posées, de leur relance et de l'orientation globale de l'entretien. Cela peut pousser les personnes interrogées à moins parler d'un sujet, plus d'un autre ou tout simplement les empêcher de laisser libre court à leur idées. Comme vu précédemment, ce biais est assez difficile à atténuer du fait que la méthode de cartographie participative utilisée est semi-directive (cf III. 2.3 Cartographie participative) ;

- l'analyse de chaque carte remet aussi en question l'objectivité de la personne l'étudiant, de part leur culture et leur catégorie socio-professionnelle ;
- comme vu précédemment avec les biais de la grille AFOM, les individus ou groupes d'individus ne sont pas représentatifs de la communauté étudiée. C'est encore plus le cas avec l'atelier de cartographie participative car c'est une méthode qualitative et que le nombre de personnes interrogées est beaucoup plus faible que la méthode AFOM ;
- lors des entretiens à plusieurs, il peut y avoir un biais sur la domination de certains participants lors de la discussion. Cela va empêcher certaines personnes de pouvoir parler et aussi partager leur propre idée ;
- chaque personne a une perception différente de l'espace et cela peut mener à des résultats incohérents ou subjectifs.

4.4. Pistes d'amélioration de la démarche d'intégration des habitants au développement territorial

L'apparente corrélation entre les résultats obtenus lors des ateliers menés par le PNR (stands et réunions publiques) et ceux menés par les étudiants du master GSE VRT (enquête de notoriété et réunions publiques) peut s'expliquer par le fait que la population entendue lors de la phase de concertation n'a sûrement pas évolué au fil des ateliers.

De plus, bien que les thématiques abordées soient des préoccupations majeures pour de nombreux habitants, elles ont parfois orienté le propos et introduit un biais dans le recueil et dans l'analyse des données. Devant ces différentes limites, il est possible de se demander si la population consultée et les données recueillies représentent réellement l'ensemble des habitants du territoire. Ceci nous amène à prendre en compte ces mesures afin de pouvoir expérimenter de nouveau ce protocole de recherche de façon plus juste et efficace.

Conclusion

Cette étude, entreprise par le master GSE VRT, s'appuyait sur la réalisation d'un diagnostic territorial et visait à recueillir et analyser les besoins ainsi que les représentations des habitants du territoire du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc dans le cadre de la révision de sa charte.

Grâce à des outils participatifs tels que les ateliers thématiques et cartographiques, nous avons pu identifier divers enjeux.

Les habitants expriment clairement un désir de gestion responsable et durable du territoire à travers plusieurs thématiques : une gestion transparente des énergies renouvelables, la conciliation entre le développement touristique et la préservation de l'environnement, une gestion durable de l'eau, ainsi qu'une promotion des modes de vie respectueux de l'environnement et des dynamiques économiques locales.

Ils aspirent également à une meilleure cohésion sociale et à une solidarité rurale renforcée, incluant le maintien de la vie associative et une meilleure inclusion dans le développement territorial.

En outre, ils appellent à la préservation et à la valorisation du patrimoine local, ainsi qu'à une sylviculture et une agriculture respectueuses de l'environnement.

Ces enjeux soulignent ainsi l'importance de la participation citoyenne dans un projet territorial comme le renouvellement d'une charte pour aborder efficacement les défis du territoire.

En réponse à la problématique de ce rapport, le processus de concertation constitue donc une étape essentielle vers un développement territorial intégré, permettant l'élaboration de politiques mieux adaptées aux besoins locaux et à la durabilité des territoires. La parabole de Walter Isard (1956) illustre la manière dont le regard d'un cosmonaute sur le territoire évolue depuis l'espace, passant des paysages globaux aux détails des territoires locaux et des dynamiques humaines. Cette progression révèle les multiples enjeux du développement territorial, de la nécessité de comprendre les particularités de chaque territoire, à celle de saisir les comportements et les préoccupations des acteurs sur le terrain.

Ainsi, cette parabole expose parfaitement le cœur même de notre approche vis-à-vis de la problématique soulevée et de la réponse à la commande.

Bibliographie

Cebenna. Statuts. Consulté le 19 janvier 2024. Disponible sur https://www.cebenna.org/pdf/qui/statuts_Cebenna.pdf

Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Haut-Languedoc. Disponible sur <https://www.cpiehl.org>

Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays Tarnais. Disponible sur <https://www.cpie81.fr>

CESER Occitanie. Consulté le 18 janvier 2024. Disponible sur <https://www.ceser-occitanie.fr/mission/>

Jacquier C. *Crises, développement soutenable et modes de régulation. Quelques enseignements européens*. Conférence internationale Initiatives des communautés, politiques publiques et Etat social au Sud et au Nord : Les défis de la prochaine décennie. Université du Québec en Outaouais. 24 et 25 décembre 2008.

Langue Occitane : État des Lieux 2020 - Résultats de l'enquête sociolinguistique relative à la pratique et aux représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et au Val d'Aran ; OPLO et Région Nouvelle Aquitaine

Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires. Le SCOT : un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire. 30 mai 2022. Consulté le 8 février 2024. Disponible sur <https://www.ecologie.gouv.fr/scot-projet-strategique-partage-lamenagement-dun-territoire>

Matthieu Noucher. Introduction au dossier thématique "Cartographies Participatives". *L'Information géographique*, 2013, 77 (4), pp.6-9. ffhalshs-00923442f

Olivier De Sardan, J. P. (1995). La politique du terrain. *Enquête*, 1, 71-109. <https://doi.org/10.4000/enquete.263>

Parc Naturel Régional de Lorraine. Les villes portes. Consulté le 18 janvier 2024. Disponible sur [https://www.pnr-lorraine.com/decouvrir/explorer/9-villes-portes/#:-:text=Une%20ville%2Dporte%20\(ville%20ou,une%20véritable%20complémentarité%20ville%2Dcampagne.](https://www.pnr-lorraine.com/decouvrir/explorer/9-villes-portes/#:-:text=Une%20ville%2Dporte%20(ville%20ou,une%20véritable%20complémentarité%20ville%2Dcampagne.)

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Consulté le 5 février 2024. Disponible sur <https://www.parc-haut-languedoc.fr/le-parc-en-action/cest-quoi-le-parc/le-parc-naturel-regional-du-haut-languedoc#:~:text=Créé%20en%201973%2C%20le%20Parc,patrimoine%20naturel%20et%20culturel%20unique.>

Parc Naturel régional du Haut-Languedoc. Les élus. Le Conseil Scientifique et Prospectif. Consulté le 18 janvier 2024.

Disponible sur <https://www.parc-haut-languedoc.fr/le-parc-en-action/cest-quoi-le-parc/les-elus>

Parcs Naturels Régionaux de France. Valeurs Parc Naturel régional, la marque collective au réseau des Parcs. Consulté le 31 janvier 2024. Disponible sur <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-enjeux/economie/valeurs-parc-naturel-regional/valeurs-parc-naturel-regional-la-marque>

Rabin Monique, Vautrin Catherine. Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) sur les chambres consulaires, leurs missions et leurs financements. Vie Publique. 16 septembre 2015. Consulté le 8 février 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/rapport/35174-chambres-consulaires-leurs-missions-et-leurs-financements>

Vie publique. Coopération locale : qu'est-ce qu'un syndicat mixte ? 02/05/2023. Consulté le 19 janvier 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/20121-cooperation-locale-quest-ce-quun-syndicat-mixte>

Vie publique. La coopération intercommunale et les EPCI. 4 janvier 2023. Consulté le 18 janvier 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/20118-la-cooperation-intercommunale-et-les-epci>

Vie publique. Quel est le rôle du Conseil économique, social et environnemental régional ? 04/10/2023. Consulté le 18 janvier 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/19629-quel-est-le-role-du-conseil-economique-social-et-environnemental-ceser>

Vie publique. Qu'est-ce qu'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)? 04/10/2024. Consulté le 19 janvier 2024. Disponible sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/20134-quest-ce-quun-pole-dequilibre-territorial-et-rural-petr>

Annexes

Annexe 1: Enquête de notoriété 2018

Les connaissances des habitants sur le Parc

L'étude de 2018 a montré que les habitants n'avaient pas tous le même niveau de connaissance du Parc. Elle a aussi montré que des différences de connaissances existaient en fonction des espaces géographiques. La connaissance du PNR-HL était plus répandue chez les personnes diplômées d'études supérieures et les personnes âgées de 45 ans et plus. Bien que les Héraultais semblaient mieux connaître le PNR que les Tarnais, ceci n'était pas significatif statistiquement, mais on ne peut pas ne pas le mentionner.

L'enquête a montré que la connaissance du PNR-HL par les habitants avait augmenté de 24,5 % par rapport à 2014. Cette progression était principalement due au bouche-à-oreille et à la signalétique, mais les sources d'information directes du PNR-HL (journal, brochures, site Web, événements) étaient encore trop peu diffusées.

Les habitants identifiaient le PNR-HL comme un acteur de protection de la nature, mais ils avaient une connaissance limitée de ses actions et de ses objectifs. Ils souhaitaient une communication plus directe et plus proche du terrain, notamment par le biais de réunions dans les villages, de visites des employés du PNR-HL et d'interventions dans les établissements scolaires.

Les actions entreprises par le PNR-HL et leur marge de progression

L'enquête a montré une évolution positive de la perception des actions du PNR-HL par les habitants (plus de la moitié des personnes interrogées en 2018 ont été capables de citer spontanément au moins une action réalisée par le PNR-HL), les acteurs économiques et les touristes.

- la qualité des actions menées était désormais jugée « très bonne » par la majorité des publics ;
- les actions les plus connues étaient toujours les animations thématiques et la voie verte ;
- la participation aux actions était encore faible, mais elle semble s'équilibrer entre les classes d'âge.

Cependant, il restait des marges de progression importantes, notamment en matière de communication et de proximité. La communication sur les actions du PNR-HL devait être renforcée et diversifiée afin de toucher un public plus large et plus diversifié. Par exemple :

- Les moyens de communication directs du PNR-HL, tels que le journal du Parc, les brochures, le site web, les événements, doivent être davantage diffusés.
- Le PNR-HL doit développer des partenariats avec les acteurs locaux afin de relayer ses actions.
- Le PNR-HL doit renforcer sa présence sur les réseaux sociaux.

Le PNR-HL doit renforcer sa proximité avec les habitants, notamment par le biais de :

- Réunions dans les villages.
- Visites des employés du PNR-HL sur le terrain.

- Interventions dans les établissements scolaires.

Les résultats de l'enquête montrent que les actions les plus connues et les plus appréciées par les habitants et les usagers du PNR-HL sont les suivantes :

- Les animations nature, notamment les sorties découvertes et les ateliers nature.
- La voie verte Passa Païs.
- Les conférences et les expositions.
- Les échanges scolaires.

Ces actions pourraient donc servir de pilier de promotion pour les autres actions organisées par le PNR-HL.

Elles pourraient notamment être utilisées pour :

- Sensibiliser les habitants et les usagers du PNR-HL aux autres actions du Parc.
- Attirer de nouveaux publics vers les actions du Parc.
- Promouvoir les actions du Parc auprès des médias et des réseaux sociaux.

En plus de ces actions porteuses, le PNR-HL pourrait également développer les suivantes :

- Des actions en direction des jeunes, notamment des adolescents et des jeunes adultes.
- Des actions en direction des familles.
- Des actions en direction des personnes âgées.
- Des actions en direction des personnes en situation de handicap.
- Des actions en direction des personnes en situation de précarité.

L'analyse menée en 2014 a mis en évidence le besoin d'améliorer la communication du PNR-HL pour accroître la qualité de ses actions. Les recommandations suivantes ont été formulées par les différents interrogés : renforcer la communication médiatique et numérique, solliciter les municipalités afin qu'elles parlent du Parc et organiser des activités scolaires. En 2018, les recommandations pour améliorer la communication et la visibilité du PNR-HL ont été affirmées et précisées. Les recommandations préconisées sont d'améliorer la qualité des actions et d'améliorer la visibilité des actions.

La Marque Valeur Parc

En 2014, la marque Valeurs Parc était peu connue. Cela est généralement dû au fait qu'elle n'avait pas un effet direct sur les habitudes de consommation des ménages. La majorité des acteurs économiques n'en tiraient pas grand profit à la commercialisation de leurs produits. En 2018, nous notons une amélioration du taux de satisfaction de la marque à l'égard des commerçants et des chefs d'entreprise. Le journal du Parc a fortement contribué à cette amélioration. La communication liée à la promotion de la marque Valeur Parc a eu un impact plus important auprès des populations des zones à faible densité. En effet, dans le but de développer la communication pour ouvrir la marque Valeur Parc à un public plus large, des commerçants ont été interrogés. Ces derniers ont manifesté des besoins liés aux subventions et aux aides financières. Il serait donc impérieux qu'une large communication se fasse autour des

objectifs du développement de la marque et surtout aux avantages que cela pourrait procurer aux bénéficiaires.

Des suggestions sont faites à cet effet :

- Envisager de monter un stand sur les marchés en rassemblant les produits labellisés marque Valeur Parc afin d'être en contact direct avec les habitants.
- Suivre les commerçants intéressés en les accompagnant dans la fabrication de leurs produits.
- Mettre l'accent sur les produits locaux et surtout artisanaux afin de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire chez les habitants.

Les représentations des habitants sur le territoire du Parc

Par rapport à la représentation du territoire PNR H-L, un questionnaire a été adressé aux habitants par l'auteur de l'enquête de notoriété 2014 ; J. KALALA-KAYA sur la vision qu'ils avaient du territoire. Pour la majorité des habitants interrogés, le PNR du Haut-Languedoc est tout d'abord perçu comme un territoire propice à la découverte des sites et des espaces naturels, qui prône le développement de la qualité de vie. Il est aussi favorable aux pratiques sportives en milieu naturel et enfin considéré comme un sanctuaire pour la faune sauvage et la flore. Des propositions ont été faites dans le cadre de la promotion et du développement du territoire, comme celles portant sur l'isolement du territoire et son dynamisme économique.

L'enquête, d'un point de vue global a fait l'unanimité sur ces différentes propositions, en tenant compte bien sûr d'un certain nombre de restrictions ou de cas désapprouvés. Par la suite, des perspectives ont été envisagées avec les représentants des habitants au sujet de l'image du parc. À ce niveau, il est à noter que pour une meilleure notoriété du Parc, il faut :

- considérer l'implication de la connaissance de la structure chez les habitants en termes de représentation du territoire afin de mieux développer l'activité touristique.
- positionner le Parc comme un acteur culturel de proximité afin d'agir sur la connaissance du territoire, sur ce qui le caractérise et sur son devenir.

Conclusion de l'enquête de notoriété de 2018

Les résultats confirment ceux de l'enquête de 2014 : le PNR-HL est encore peu connu des individus interrogés, mais il est perçu de manière positive. La majorité des personnes interrogées ne connaissent pas le PNR-HL ou en ont une connaissance vague. Cependant, celles qui connaissent le PNR-HL ont une image positive de celui-ci, notamment en ce qui concerne ses paysages et son patrimoine naturel.

Les résultats de l'enquête de ce dernier suggèrent les perspectives d'actions suivantes :

- Renforcer la communication du PNR-HL pour améliorer sa notoriété.
- Développer des actions et des événements qui valorisent les paysages et le patrimoine naturel du PNR-HL.
- S'impliquer davantage dans la vie locale et le développement économique et social du territoire.

Annexe 2 Synthèse de l'analyse croisée de l'enquête de notoriété

		Résultats de χ^2 d'indépendance observés, avec un χ^2 théorique de 5,99			
Synthèse 2023		VARIABLES			
		Connaissance du Parc	Jugement d'information	Sentiment de protection	Connaissance de la marque
FACTEUR D'ETUDE	Temps de résidence	11,3	14,46	4	3,36
	Sexe	1,29	0,55	3,43	12,1
	Âge	3,51	0,01	0,62	4,64
	Niveau de diplôme	0,4	< 0,01	0,4	0,31
	Jugement d'information			59,19	

Code utilisé pour l'Analyse Factorielle des Correspondances

##Vérification de la cohérence de l'enquête

```
library(FactoMineR)
```

```
library(psych)
```

```
q16 = read.xlsx('Q16.xlsx', sep = '')
```

```
q16anal <- q16[,2:5]
```

```
View(q16anal)
```

```
alpha(q16anal, check.keys = TRUE)
```

#La cohérence interne de l'enquête de jugement du territoire est "Bonne": $\alpha = 0.83 \in [0.8; 0.9]$

```
propositions <- q16[,c(2:5)]
```

```
propositions
```

```
afc <- CA(propositions, graph = FALSE)
```

```
afc
```

```
summary(afc)
```

```
eig <- as.data.frame(afc$eig)
```

```
mm <- mean(eig$`percentage of variance`)
```

```
library(ggplot2)
```

```
ggplot(eig, aes(x = 1:nrow(eig), weight = `percentage of variance`)) +
```

```
  geom_bar(fill = "lightblue") +
```

```
  coord_flip() +
```

```
  ggtitle("Eboulis des valeurs propres") +
```

```
  theme(axis.title = element_blank()) +
```

```
  geom_hline(yintercept = mm)
```

#On comprend donc que la 1ère dimension explique plus de 80 % de l'écart à l'indépendance.

```
install.packages('ca')
```

```

library(ca)
ca.fit<- ca(propositions)

ca.plot <- plot(ca.fit)
make.ca.plot.df <- function (ca.plot.obj,
                             row.lab = "Rows",
                             col.lab = "Columns") {
  df <- data.frame(Label = c(rownames(ca.plot.obj$rows),
                             rownames(ca.plot.obj$cols)),
                  Dim1 = c(ca.plot.obj$rows[,1], ca.plot.obj$cols[,1]),
                  Dim2 = c(ca.plot.obj$rows[,2], ca.plot.obj$cols[,2]),
                  Variable = c(rep(row.lab, nrow(ca.plot.obj$rows)),
                              rep(col.lab, nrow(ca.plot.obj$cols))))
  rownames(df) <- 1:nrow(df)
  df
}
ca.plot.df <- make.ca.plot.df(ca.plot,
                             row.lab = "Proposition",
                             col.lab = "Opinion")
ca.plot.df$Size <- ifelse(ca.plot.df$Variable == "Construction", 2, 1)

ca.sum <- summary(ca.fit)
dim.var.percs <- ca.sum$screel["values2"]

library(ggrepel)
p <- ggplot(ca.plot.df, aes(x = Dim1, y = Dim2,
                           col = Variable, shape = Variable,
                           label = Label, size = Size)) +
  geom_vline(xintercept = 0, lty = "dashed", alpha = .2) +
  geom_hline(yintercept = 0, lty = "dashed", alpha = .2) +
  geom_point()

p <- p +
  scale_x_continuous(limits = range(ca.plot.df$Dim1) + c(diff(range(ca.plot.df$Dim1)) * -0.5,
                                                         diff(range(ca.plot.df$Dim1)) * 0.5)) +
  scale_y_continuous(limits = range(ca.plot.df$Dim2) + c(diff(range(ca.plot.df$Dim2)) * -0.5,
                                                         diff(range(ca.plot.df$Dim2)) * 0.5)) +
  scale_size(range = c(1, 4), guide = F) +
  geom_label_repel(
  show.legend = F,

```

```
segment.alpha = .5,  
box.padding = 0.8,  
point.padding = unit(12, "points"),  
point.size = 0.1  
) +  
guides(colour = guide_legend(override.aes = list(size = 5)))  
p <- p +  
labs(x = paste0("Dimension 1 (", signif(dim.var.percs[1], 3), "%"),  
      y = paste0("Dimension 2 (", signif(dim.var.percs[2], 3), "%"),  
      col = "", shape = "") +  
theme_light()  
par(mfrow = c(1,1))  
plot(p)
```